

Dans la Collection Racines du Présent

Christian BOSQUET, *Tchad, genèse d'un conflit.*

Monique LAKROUM, *Le travail inégal. Paysans et Salariés Sénégalais face à la crise des années 30.*

Chantal DESCOURS-GATIN, Hugues VILLIERS, *Guide de Recherches sur le Vietnam. Bibliographie, archives et bibliothèques de France.*

Claude LIAUZU, *Aux origines des Tiers-mondismes. Colonisés et anticolonialistes en France (1919-1942).*

Albert AYACHE, *Le mouvement syndical au Maroc (1919-1942), tome 1.*

Jean-Pierre PABANEL, *Les coups d'Etat militaires en Afrique noire. « Connaissance du tiers-monde-Paris VII », Entreprises et entrepreneurs en Afrique (xix^e-xx^e siècles).* 2 vol.

Ahmet INSEL, *La Turquie entre l'ordre et le développement.*

Christophe WONDJI, *La côte ouest-africaine. Du Sénégal à la Côte-d'Ivoire.*

A.P. OLOUKPONA-YINNON, « *Notre place au soleil* » ou *l'Afrique des pangermanistes (1878-1918).*

Nicole BERNARD-DUQUENET, *Le Sénégal et le Front populaire.*

SEKENE MODY CISSOKO, *Contribution à l'histoire politique du Khasso dans le Haut-Sénégal, des origines à 1854.*

B. CAHSAI, E.C. WILLIAMSON, *Erythrée : un peuple en marche (xix^e-xx^e siècle).*

O. Goerg, *Commerce et colonisation en Guinée (1850-1913).*

J.P. CHAGNOLLAUD, *Israël et les territoires occupés. La confrontation silencieuse.*

Wafil RAOUF, *Nouveau regard sur le nationalisme arabe. Ba'th et Nasséritisme.*

Ruben UM NYOBE, *Le problème national kamerunais.*

Alain RUSCIO, *Dien Bien Phu vu de France.*

Francine GODIN, *Bénin 1972-1982. La logique de l'État africain.*

C. COQUERY-VIDROVITCH, A. FOREST, H. WEISS, *Rébellions-révolution au Zaïre, 1963-1965.*

Marc-H. PIAULT, *La colonisation : rupture ou parenthèse ?*

RUBEN UM NYOBÈ

**ÉCRITS
SOUS MAQUIS**

Notes et introduction de J.A. Mbembe

**Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris**

ANNA MITROVITCH

Étude de Collectionneur

Guido d'Urso, *Le Musée de l'art contemporain*

Monique Lacoste, *Le travail comme plaisir*

Christel Denner, *Le Musée de l'art contemporain*

Christel Denner, *Le Musée de l'art contemporain*

Christel Denner, *Le Musée de l'art contemporain*

Albert Arroyo, *Le Musée de l'art contemporain*

© L'Harmattan, 1989

ISBN : 2-85802-922-9

ISSN : 0757-6366

Wà syo 'lukasa pebwe,
umwine wa pita.
He left his foot print on the stone,
he himself passed on.

(Lamba, Zambia)

Présentation

Les textes contenus dans cet ouvrage ont tous été recueillis lors d'enquêtes effectuées en 1980, 1981, 1982, 1983 et 1986 dans plusieurs villages de l'ancienne région de la Sanaga Maritime. Ces enquêtes eurent lieu dans le cadre de la préparation d'un mémoire de maîtrise d'histoire (1980-1981) et d'une thèse de doctorat (1982-1983 et 1986) de la même discipline. Les paysans, et, très souvent, les paysannes qui étaient en possession de ces documents les conservaient à la manière de « reliques » qui témoignaient d'une période dont le sens, à leurs yeux, n'est point encore épuisé.

Contrairement aux textes rassemblés dans *Le problème national kamerunais* (Paris, L'Harmattan, 1984, 443 pages), les *Ecrits sous maquis* sont conservés dans très peu d'archives officielles. Il a néanmoins été possible de découvrir quelques-uns en France (archives de la France d'Outre-Mer). L'essentiel de la collection doit cependant être recherché au *Centre de Recherche et de Documentation Africaine* (93, rue La Fayette, Paris 9^e). C'est là, auprès de M^{me} Claude Gérard, que j'ai pu vérifier la similitude entre les textes recueillis « en brousse » et les autres, que Um Nyobè faisait parvenir en France et qu'il destinait à l'opinion internationale. J'ai complété ce travail par des opérations similaires, faites à partir des documents conservés aux Nations unies, à New York. J'ai, en outre, soumis l'ensemble de ces textes

à toutes les formes de critique requises par la discipline (critique de provenance, critique d'authenticité, critique de restitution, etc.). Ces diverses opérations se sont révélées positives.

Compte non tenu des rapports soumis à des congrès (et qui constituent la première partie de l'ouvrage), le reste du corpus est composé de textes écrits entre 1955 et 1958. J'ai écarté délibérément les documents publiés en langue basaa, les articles rédigés en réponse à des questions ponctuelles et locales, la volumineuse correspondance avec des militants de l'UPC hors et sous maquis, des étudiants camerounais en France ou d'autres personnalités de l'époque. Il est révélateur qu'acculé à soutenir une lutte insurrectionnelle, Um Nyobè n'ait commis aucune réflexion proprement militaire. Les écrits rassemblés ici montrent explicitement où se situent les priorités de son action et la façon dont il entend négocier une issue à la crise de la décolonisation du Cameroun. Ils dévoilent ainsi la *lecture* qu'il fait de ce conflit et la manière dont il module ses exigences. Il n'a malheureusement pas été possible de retrouver l'étude qu'il était en train de réaliser lorsqu'il fut assassiné. Il s'agissait, selon les notes contenues dans ses « carnets intimes », d'une « étude détaillée sur l'indépendance des nations suivantes : Inde, Indonésie, Syrie, Liban, Maroc, Tunisie et autres ». Ce document devrait, en toute hypothèse, jeter un éclairage déterminant sur l'exact projet que nourrissait Um Nyobè du Cameroun devenu indépendant.

Pour restituer valablement les écrits rassemblés ici dans leur contexte, il n'est de meilleure référence que l'ouvrage de Richard Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun* (Paris, Karthala, 1986). Les textes présentés sont suivis d'un astérisque qui permet d'indiquer la date de leur publication. Ils sont disposés selon un ordre chronologique, de manière à restituer la hiérarchie des préoccupations de l'auteur, au fur et à mesure du déroulement de la crise.

Il m'a paru tout à fait indiqué d'ajouter, en annexe des écrits de Um Nyobè lui-même, les réflexions de Marcel Bebey-Eyidi. Quoi de plus normal lorsqu'on sait que ce médecin eut le courage, alors que Um Nyobè se trouvait dans le « maquis », de publier ses propositions pour le dénouement de la crise camerounaise dans son journal *L'Opinion au Cameroun*? On admirera au passage la clarté et le profond sens éthique de l'un de ceux que l'intelligence camerounaise de cette époque produisit de bon !

Introduction

L'Etat-historien

J.A. MBEMBE
Columbia University
(New York)

Quand, en 1984, je choisis de mettre à la disposition des générations de notre temps des textes autrefois écrits par Ruben Um Nyobè¹, je ne cherchais pas à ressusciter gratuitement des morts dont on sait qu'ils ont fait, dans le Cameroun postcolonial, l'objet d'un conflit culturel et symbolique encore loin d'être clos. Mon projet n'était, ni de mettre le régime politique de ce pays en difficulté, ni de combattre ses opposants. Je trouvais, simplement, qu'une société qui se respecte n'a pas le droit de permettre à l'Etat de *censurer* des morts dont toute la vie a été un témoignage pour les vivants et qui, de ce fait, ont été inscrits dans leur mémorial.

Comme la plupart des Africains de ma génération venus à l'existence soit au crépuscule de la « coloniale », soit à l'aube des indépendances ou dans la foulée de celles-ci, je n'ai ni connu, ni côtoyé cet homme. Il a vécu et réfléchi à une époque différente de la mienne, confronté aux problèmes du monde et de la société de son temps. Il a cherché à trouver des réponses à ces diverses questions à partir des outils et des instruments culturels que lui offrait son époque. Ces outils et ces instruments culturels sont, de toute évidence, différents de ceux de mon temps. J'étais adolescent, lorsque le nom de Um Nyobè est parvenu jusqu'à moi. Certains soirs, de retour des champs, à l'heure où l'on prépare le repas, j'avais entendu des paysannes célébrer ses gestes et sa mémoire, dans des chansons qu'elles exécutaient en pilant la banane dans le mortier ou en écrasant des graines sur la pierre. Il en était de même lorsque, parfois, il leur arrivait de bercer les enfants, bref, d'accomplir les mille travaux des jours, auxquels les femmes de chez nous sont, depuis des siècles, accoutumées.

Elles chantaient alors le souvenir d'un homme projeté aux dimensions du mythe. « Autrefois, proclamait la chanson en langue indigène, Nyambè (Dieu) déléguait *Mpodol* afin qu'il annonce au pays une nouvelle de vie, la fin des esclavages et le début de la dignité pour ceux qui marchaient le dos courbé ».

1. Lire R. Um Nyobè, *Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984.

Cette même fibre d'allure messianique était présente dans les évocations des hommes. La plupart d'entre eux avaient pris part aux « événements du Cameroun », entre 1948 (date de la création de l'Union des Populations du Cameroun) et 1960 (date de l'indépendance). Grâce à une grand-mère, Susana Ngo Yém, les récits des luttes anticoloniales me devinrent familiers. Susana Ngo Yém avoisinait, à l'époque, les soixante ans. Elle avait grandi à l'ombre des grandes cosmogonies de son terroir avant de se convertir au protestantisme. Rentrée dans le « maquis » après les « émeutes de mai 1955 », elle n'en sortit qu'après l'assassinat de Um Nyobè en septembre 1958. Susanna Ngo Yém avait vécu, depuis cette date, dans le village de Si-Ntim, près de la bourgade de Boga, dans la forêt du Nyong et Kellé. Tous les deux ou trois ans, elle venait rendre visite à ma famille, souvent au moment des accouchements de ma propre mère. Elle venait, à l'occasion, chargée de cadeaux, mais aussi de « mémoires ». En place et lieu des contes ordinaires, le soir autour du feu, elle déclinait, pour les nombreux enfants que nous étions, sa geste à elle : les péripéties de ce que les « gens de la brousse » désignent encore aujourd'hui sous le terme *Nkaà Kundè* (le procès de l'indépendance).

C'est ainsi que Um Nyobè vint à mon existence : sous le mode oral. Les enfants que nous étions apprirent peu à peu, les uns moins que les autres, à consentir un bout d'espace de notre imaginaire à ce visiteur pour lequel nous éprouvions alors une innocente et sympathique proximité. Mais l'image que j'avais gardée de son époque fut brouillée lorsque, ayant accédé à la faculté de lire, je découvris, au hasard de mes curiosités, des peintures controversées de ce qui m'était apparu jusque-là comme une époque héroïque. En contradiction avec le *texte oral* produit par les « gens de la brousse », le *texte écrit* et les discours institutionnels ne cessaient de mettre l'accent sur les projets séditieux qui avaient mis les personnages impliqués dans le *Nkaà Kundè*. Um Nyobè était décrit comme un « vulgaire bandit, rebelle communiste et athée, démesurément ambitieux et soucieux de vendre le pays aux Russes ». Il avait, était-il expliqué, « pris le risque d'ameuter de paisibles Noirs ». Puis, ayant regroupé « derrière ses slogans une foule de ratés, il les fanatisa à travers une pédagogie marxiste-léniniste ». Habile « à jouer avec la crédulité populaire, il embarqua cette piétaillle (*sand sand boys*) dans une aventure brutale qui se solda par le feu, le sang, les larmes et la guerre civile pour l'ensemble du Cameroun ».

Ce conflit entre la parole et l'écrit, entre les représentations officielles et les représentations *clandestines* de la même époque et

des mêmes personnages m'intrigua. Ne disposant d'aucun équipement intellectuel susceptible de m'aider à le négocier, je fus contraint de le refouler.

Plus tard, je fus admis à poursuivre des études d'histoire à l'Université de Yaoundé. Quand vint le temps d'organiser un sujet de mémoire en vue de l'obtention d'une maîtrise, la contradiction que je mis autrefois entre parenthèses re-surgit. A l'époque (1980), cette période de l'histoire du Cameroun demeurait frappée d'interdit. On ne devait l'évoquer que pour la condamner. Les noms des personnages qui émergèrent au moment des luttes pour la décolonisation étaient « bannis ». On ne les prononçait jamais en public. Dans les conversations privées, on ne pouvait y faire référence que de manière allusive, à travers murmures et chuchotements. Toute l'économie historique de cette époque faisait l'objet d'un rejet commandé et était présentée comme l'*anti-modèle* de ce que devait être l'identité même du Cameroun. C'est dans ce contexte culturel que je me proposai de mener une étude sur « la vie quotidienne dans les maquis du Sud-Cameroun de 1955 à 1960 ». Naturellement, un thème aussi embarrassant ne suscita point l'enthousiasme de mes maîtres. Ils m'en expliquèrent les raisons, au demeurant fort cohérentes.

Puis, ils m'orientèrent vers une observation historique des structures et des formes de gestion de la violence au sein des communautés habitant l'ancienne division administrative de la Sanaga Maritime. Ce que je fis. Mais parmi les non-dits de mon enquête, il y avait cette question centrale : comment vaincre la distance culturelle qui séparait mon époque de l'époque de Um Nyobè, dans le but de mieux cerner les contours de son identité (qui fut-il en vérité ?) et le sens des compromissions que commanda son temps (son projet ne fut-il, en définitive, qu'un simple projet criminel ?). Tout en sacrifiant à la formalité scolaire, je ne cessai donc de me poser la question des racines historiques de l'« insurrection » qui fit de la contrée de la Sanaga Maritime un des principaux foyers de ce que l'on appelle encore aujourd'hui, et de manière fort impropre, la « guerre civile » du Cameroun.

Il arriva qu'au fur et à mesure que je questionnais les paysans et les archives, et que j'interrogeais certains des acteurs des luttes anticoloniales, je tombai sur un grand nombre de textes publiés à cette époque-là. Aux recherches effectuées dans certains villages, j'en ajoutai d'autres faites en France, en Suisse et aux Etats-Unis. Vers la fin de l'année 1983, je disposais pratiquement de la

quasi-totalité des écrits de Um Nyobè. J'entrevis dès lors la possibilité matérielle de dépasser le « regard de l'autre ». Il me vint à l'idée de vaincre le *ouïe-dire* tant populaire qu'institutionnel. C'est alors que, plagiant une illustre interrogation posée autrefois en d'autres lieux, je posai à Ruben Um Nyobè la question suivante : *qui dis-tu, toi-même, que tu es ?* Afin qu'il puisse y répondre sereinement et pour son propre compte, je rassemblai une partie de ses propres écrits et les publiai dans un premier volume que j'intitulai à l'aide d'une expression qu'il utilisa naguère pour désigner son combat : *le problème national kamerunais*.

A l'époque où parut l'ouvrage (1984), d'importants changements politiques dont on ne mesure point encore toute l'étendue culturelle venaient de se produire au Cameroun. Pour la première fois depuis la mise à terme formelle de la domination coloniale, les mutations mentales intervenues dans la société laissaient entrevoir la perspective d'une réconciliation du pays avec toute son histoire, tant il est vrai qu'*un peuple qui sait où il va ne saurait demeurer trop longtemps en état de contentieux avec son passé ou des aspects particuliers de celui-ci*. Mais peu de temps après sa parution, l'ouvrage fit l'objet d'une mesure d'interdiction administrative. L'autorité qui l'édicta estimait que la détention, la diffusion ou la vente des écrits de Ruben Um Nyobè étaient de nature à « troubler l'ordre public ». Par conséquent, l'ouvrage tombait sous le coup des lois contre la « subversion ». Une grande partie de la communauté intellectuelle camerounaise regretta cet abus². Il démontre, au-delà de l'acte administratif, que d'autres questions sont en jeu lorsqu'on choisit d'étudier une période aussi symboliquement chargée que la période de la décolonisation du Cameroun.

Mais avant de les aborder, cernons de plus près le contexte culturel et intellectuel dans lequel s'est effectué, depuis l'indépendance, le difficile cheminement vers l'écriture de l'histoire politique du Cameroun de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à 1960³. Nous envisagerons ultérieurement certains

2. Lire, à titre d'exemple, ce qu'en disent D. Ndachi Tagne, *Introduction au roman camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1986, ou encore E. Bassek ba Kobhio, *La fin du « maquis » ? Presse, livre et « ouverture démocratique » au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1986.

3. Sur quelques personnages et enjeux de la période antérieure, voir, à titre d'exemple, R.A. Joseph, « The Royal Pretender : Prince Douala Manga Bell in Paris, 1919-1922 », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 54, XIV, 2, 1974, p. 339-358. A. Owona, « A l'aube du nationalisme camerounais : la curieuse figure de

aspects des questions proprement méthodologiques qui découlent d'une telle structure de situation.

LE CONFLIT DES INTERPRÉTATIONS

Dans son *enquête* consacrée au *Radical nationalism in Cameroon. Social origins of the UPC rebellion* (Oxford, Clarendon Press, 1977), Richard A. Joseph raconte comment, entre 1945 et 1960, un changement politique de taille se produisit au Cameroun. Un mouvement nationaliste, en gestation plusieurs années auparavant, s'institutionnalisa et se consacra entièrement à la lutte pour l'indépendance et la réunification des deux parties de l'ancien protectorat allemand, partagé en 1919 entre l'Angleterre et la France, au terme de la guerre de 1914-1918. Cette revendication, au départ pacifique, aboutit à un conflit armé dans lequel intervinrent des forces françaises, d'abord en Sanaga Maritime (1957-1959), puis, plus tard, dans ce qu'il est convenu de désigner le « pays bamiléké » (période post-indépendance). La défaite militaire de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) se solda par son exclusion du champ politique visible. La récolte de l'indépendance par des forces qui contestèrent naguère le principe même de la lutte anti-coloniale eut pour effet de clore, du moins provisoirement, la crise hégémonique ouverte plusieurs années auparavant. Ou, en tout cas, relança-t-elle le processus de construction hégémonique sur d'autres bases⁴. Richard A. Joseph montre clairement comment il est impossible de comprendre ce que fut le mouvement de l'indépendance et ses ressorts internes si on le dissocie de la dynamique même de l'Etat, de l'économie et de la société coloniale. Il est acquis aujourd'hui que ce qui fut au centre de cette dynamique conflictuelle, ce fut le problème du pouvoir et de l'invention d'une identité politique.

L'histoire politique du Cameroun contemporain est donc à comprendre, dans une large part, comme histoire du pouvoir, c'est-à-dire le récit des conflits noués autour de sa circonscription, sa conquête et sa dévolution, ainsi que les conséquences traumatiques qui découlèrent de ce processus. A partir d'un

Vincent Ganty », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n° 204, 1969, p. 199-235. Lire encore, de R.A. Joseph et successivement, « The German Question in French Cameroun, 1919-1939 », *Comparative Studies in Society and History*, XVII, I, 1975, p. 65-90. « Settlers, Strikers and Sans-Travail : The Douala Riots of September 1945 », *Journal of African History*, XV, 4, 1974, p. 669-687.

4. Cf. J.F. Bayart, *L'Etat au Cameroun*, Paris, 1977.

espace géographique déterminé, j'avais tenté de vérifier autrefois l'impact des structures culturelles dans les dynamiques politiques qui eurent cours, et la manière dont des langages inédits naquirent de ce procès historique⁵. Il m'était alors apparu qu'au cœur même de ce conflit politique gît une histoire culturelle, une culture politique elle-même incompréhensible si on ne la relie pas à l'économie et la société de l'époque. En effet, à partir du moment où, préoccupé de rendre compte de cette époque, l'analyste déserte les explications vulgaires et officielles, il ne peut éviter la rencontre avec des mentalités, des représentations, un imaginaire, des symboliques, une sémiologie religieuse, des littératures de l'époque, et que restituent des documents aussi bien écrits que non écrits. D'où la difficulté de faire l'économie d'un détour par l'anthropologie si l'on veut comprendre, *from within*, les faits qui eurent lieu, la manière dont une société les conserve dans son mémorial et engendre ou non des conflits sur le sens à leur donner. Ce détour anthropologique est inévitable en ce qui concerne les *terroirs* où les dynamiques proprement conflictuelles attinrent parfois des points culminants, comme ce fut le cas en Sanaga Maritime et dans la région des Hauts Plateaux de l'Ouest Cameroun. Dans la mesure où ce qui est arrivé n'est pas simplement un épiphénomène des rapports de production ou du « système communiste international », et où cette histoire n'est pas seulement celle des « élites », le recours à l'anthropologie est incontournable si on veut cerner au-ras-du-sol ce qui fit le propre de cette époque; cette autre dimension que ne livrent point les seuls prismes institutionnels.

Par ailleurs, et de manière générale, le texte écrit est souvent considéré comme un instrument entre les mains des seuls « vainqueurs ». On estime alors que l'histoire des « vaincus » devrait être recherchée dans les structures de l'oralité. Or, ce n'est point le cas pour le « mouvement de Nkaà Kundè » au Cameroun. L'acte de l'écriture ne lui fut pas étranger. Cette écriture n'est pas uniquement « savante ». Autrement dit, elle ne se limite pas à ce que produisirent les seules « élites » (les évolués de l'époque). Le mouvement de Nkaà Kundè fut l'auteur d'une littérature populaire, avec ses répertoires propres, ses langages et ses signes, énoncés de façon parfois erratique et sous des formes diverses :

5. Voir J.A. Mbembe, « La violence dans la société basaa du Sud-Cameroun. Approche historique », Université de Yaoundé, 1981. Dans d'autres contextes, cf. R. Chartier, *Cultural history. Between practices and representations*. Tr. L.G. Cochrane, New York, Cornell University Press, 1988, p. 1-14.

documents épistolaire, recueils de songes, tracts, pétitions, comptes-rendus de réunions, chansons, etc. Ceux qui participèrent à cette nouvelle élaboration culturelle furent tout aussi bien des paysans que des commerçants et des petits fonctionnaires. En retour, l'oralité ne fut pas que « populaire ». La culture politique qui naquit de l'effervescence nationaliste ne perdit pas l'usage de la parole en accédant à l'écriture. Lorsque, partant d'un *terroir* précis, on analyse les langages qui désignaient alors les objets politiques, la distribution des signes et des énoncés témoigne de l'historicité même des langues qui leur servent de support. Il existe des textes de l'UPC en langues basaà, duala, bamum. Dans leur effort pour *dire* les conflits de l'époque, certaines de ces langues s'enrichirent de nouveaux concepts. D'autres réactivèrent des concepts anciens qu'elles investirent de significations neuves, compte tenu des nouvelles représentations surgies du contexte de lutte pour l'indépendance. Il existe par conséquent des possibilités de reconstitution des corpus et d'étude des *grammaires politiques* de l'époque⁶.

De l'ensemble de ces considérations, il s'ensuit que les acteurs des événements qui se déroulèrent au Cameroun entre 1945 et 1960 ont laissé des *traces*. Certaines de ces *traces*⁷ subsistent dans le présent, soit sous forme écrite, soit sous forme orale (récitée ou chantée). Ce passé a laissé des sources narratives dans lesquelles il est récité tel que l'ont vécu ceux pour qui il fut un présent. Ruben Um Nyobè est, avant tout, un de ces *narrateurs*. Ses écrits déjà publiés, ainsi que ceux qui sont présentés ici font partie de ces *traces*. Ce sont les *traces* des actes et des réflexions qui, à son époque, tentèrent de modifier l'ordre colonial, et la vision de l'homme, de la production de la vie et de la culture qui le sous-tendait. Une des dimensions qui rendent ce personnage sympathique aux yeux des chercheurs et des analystes, c'est sa tentative d'articuler intellectuellement un langage et un savoir entièrement tendus vers la réforme de la société coloniale. Ce personnage-charnière est *incontournable* dans l'histoire tant intellectuelle que politique du Cameroun. De par sa stature

6. Lire, plus concrètement, R. Um Nyobè, *Atna maten ma Kamerun. Matin ni ndeg ndonol*, mult., s.l. (sous-maquis), 1957. Pour qui veut mesurer la complexité de ces questions en d'autres lieux et des débats qu'elles suscitent, cf. R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites*, Paris, 1978 ; S. Clark, « French historians and early modern popular culture », *Past & Present*, 100, 1983, pp. 62-99.

7. Sur cette notion, cf. C. Ginzbourg, « Signes, traces, pistes. racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 17, 1981.

symbolique, il conclut la période « proto-nationaliste » dominée par les figures de Douala Manga Bell ou Paul Martin Samba dont il épouse par ailleurs la même fin tragique. Sur le registre intellectuel, il rejoint l'inventeur de l'écriture, l'architecte et l'ethnologue du Bamum, le Sultan Njoya. Mais, par-dessus tout, il ouvre une période politique et culturelle nouvelle au Cameroun : celle de l'invention d'une identité nationale.

D'où la densité de son héritage intellectuel et pratique. Si cet héritage a été officiellement occulté après l'indépendance, ce ne fut pas le cas entre 1945 et 1958. L'intelligentsia de l'époque constituait un univers aux sensibilités diverses. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer, à titre d'exemple, les écrits (nombreux) de Félix Moumié (populiste marxisant) à ceux de Jacques N'Gom (leader syndical aux analyses vigoureuses et au pragmatisme ondoyant).⁸ Que penser de la distance culturelle entre l'idéalisme intelligent de Marcel Bebey Eyidi et l'intégrisme autoritaire d'André Marie Mbida ou de Guillaume Bisseck ?⁹ Um Nyobè fut, de tous, celui qui exerça sur son époque l'influence culturelle la plus grande. Il sut s'enraciner dans l'intelligence des traditions et des coutumes de son *terroir*. Cet enracinement lui permit de s'ouvrir sans complexe aux influences marxisantes que bridèrent sérieusement un vieux fonds irrigué par la dimension ascétique du protestantisme colonial, et une armature faite des systèmes de signification et des cosmogonies indigènes¹⁰. Ce faisceau culturel, ajouté à un témoignage de vie austère, firent de lui une *autorité morale* aux yeux de ses contemporains. Aujourd'hui encore, des survivants de cette époque lui reconnaissent cette *autorité morale et ce magistère intellectuel*.

8. Félix Moumié fut un auteur très prolix, notamment après l'assassinat de Um Nyobè en 1958. Parmi ses nombreux écrits, lire, à titre d'exemple, *L'ONU et le problème kamerunais*, Le Caire, 1958 ; *La révolution kamerunaise*, s.l. ; s.d. Voir, de J. N'Gom, « Exploitation et lutte du peuple camerounais », *Cahiers Internationaux*, n° 54, janvier 1954, p. 82-87.

9. En ce qui concerne quelques-uns des écrits de M. Bebey-Eyidi, voir *infra*, p. . Le texte le plus célèbre de A.M. Mbida reste sans doute celui qu'il prononça en tant que Premier ministre de « l'Etat sous-tutelle » du Cameroun et qui est reproduit en annexe de l'ouvrage de R. Um Nyobè. Voir, « Discours prononcé le 9 novembre 1957 à Boumnyébél (Subdivision d'Eséka) par M. André-Marie Mbida, Premier ministre, Chef du Gouvernement camerounais », in *Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 398-410.

10. Pour un essai de biographie de R. Um Nyobè, lire R.A. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986, p. 112-116. Voir aussi « Mpodol s'est-il trompé ? », *Le problème national kamerunais*, p. 18-84.

Cet « ouvreur d'imaginaire » avait ordonné son activité intellectuelle autour d'un projet de rupture avec l'ordre colonial. Ce qui le distingua des précurseurs de l'époque proto-nationaliste, c'est le fait qu'il transcenda l'horizon politique proprement local. Il tenta d'organiser intellectuellement la rupture avec l'ordre colonial en inoculant, dans la formation culturelle de son époque, des énoncés porteurs de conflits nouveaux et étalés sur une échelle nationale. On oublie trop souvent, de nos jours, que le conflit colonial se joua aussi au niveau des rapports de force symboliques. Pendant longtemps, les Africains occupèrent une position subordonnée dans la structure des dits rapports. Pour imposer aux dominés la légitimité de sa domination, l'Etat colonial élabora des rituels et échafauda un système de questions indiscutées, qu'aucune forme de contestation n'était supposée remettre en cause. De ce fait, le colonialisme ne saurait être simplement perçu comme rapport de force matérielle. Ce fut aussi une *théodicée*. Et, en tant que telle, il élabora des schèmes dont la fonction était de renforcer symboliquement la représentation dominée que les indigènes devaient avoir d'eux-mêmes. En tant que *théodicée*, le colonialisme avait prétention à trouver en lui-même les ressources symboliques nécessaires à la consécration, voire, à la sanctification de la structure des rapports économiques et sociaux à l'œuvre à l'époque. Il prétendait échapper à l'interrogation sur la légitimité d'un tel arbitraire. Sous les dogmes de la « mission civilisatrice » ou des idéologies de la « mise en valeur » des territoires conquis par la force se dissimulait le mépris du Noir et l'effort de justification de l'existence des dominants en tant que dominants.

C'est à cette structure d'intelligibilité que s'attaqua Um Nyobè. Certaines de ses affirmations peuvent paraître trop abruptes pour les défis qu'imposent les temps présents. Ce ne fut pas le cas à son époque. L'Etat colonial devait une part importante de sa survie à l'exclusion des colonisés du processus de production du politique. Il cherchait en outre à leur faire reconnaître la légitimité de cette mise en marge. L'originalité de Um Nyobè fut d'articuler intellectuellement la question de la distribution de la *compétence politique* au sein de la société de son temps. Ce faisant, il heurta de front la théodicée et les rites de l'Etat colonial. Il construisit les outils culturels et échafauda l'équipement mental susceptibles d'aggraver la prise de distance par rapport à la logique d'exclusion coloniale. Toute sa réflexion est l'expression du refus des Africains de se laisser déposséder des

instruments de production du politique à l'époque. Um Nyobè tenta de dés-absolutiser l'événement colonial. Il voulut le ramener dans le champ de ce qui méritait discussion, alors même qu'il prétendait se situer hors du dit champ, et aspirait à être admis sans discussion.

Voilà certaines des raisons pour lesquelles sa pratique sociale et intellectuelle contribua à modifier considérablement les structures mêmes de l'imaginaire politique et des systèmes de représentation en vigueur à l'époque. Dans l'histoire des idées dans le Cameroun d'après-guerre, Um Nyobè fournit à ses contemporains un nouveau cadre de référence en proposant de « refaire la société » et en réussissant à imposer, comme paradigme central dans la réflexion, l'énoncé de l'*indépendance*. On a du mal à soupçonner de nos jours les bouleversements que put entraîner, dans les structures mentales d'une société capturée, depuis près d'un demi-siècle, dans les rêts de l'idéologie de la « mission civilisatrice », l'idée selon laquelle la sortie de cette captivité culturelle et politique était de l'ordre du pensable et du réalisable. En s'investissant dans l'acte de faire émerger ce *possible historique*, Um Nyobè devint l'intellectuel *organique* du mouvement de *Nkaâ Kundè* au Cameroun. Son apport intellectuel et pratique à la mise à terme de l'ordre colonial dans ce pays est inesquivable. Voilà pourquoi aucun historien sérieux ne peut prétendre reconstituer ce passé-là en faisant l'économie de l'*histoire intellectuelle* de cette époque. De même, est-il, sur le plan méthodologique, impossible aujourd'hui de dépasser les explications vulgaires en se privant des sources narratives qui sont l'œuvre de ceux qui furent les témoins oculaires ou les acteurs directs des événements survenus au Cameroun à partir de 1945.

Et, de fait, il ne peut pas y avoir de connaissance intime des acteurs des luttes anti-coloniales en dehors, entre autres, des écrits dans lesquels ils exposent eux-mêmes leur récit et leur intelligence des événements qu'ils vécurent. L'itinéraire intellectuel de Um Nyobè est, à cet égard, et dans une large mesure, indispensable à la connaissance du Cameroun des années cinquante et des modalités ultérieures de construction de l'Etat postcolonial dans ce pays. Il est révélateur des mouvements d'*indiscipline culturelle* qui, à l'époque, accélérèrent le pourrissement des fondements idéologiques de l'Etat colonial. D'objet d'excommunication politique, il doit par conséquent devenir un objet de connaissance. Naturellement, ce que dit Um Nyobè n'est pas une vérité de foi. Mais écrire l'*histoire*, c'est aller à la rencontre des hommes en découvrant ce qu'ils ont été, la

compréhension qu'ils ont eu des changements qu'ils ont provoqués ou qui ont affecté leur vie, les substrats culturels et symboliques dans lesquels s'inscrivent leur pensée et leur action. Ainsi que l'affirme avec raison Raymond Aron, « le récit des événements comporte par définition la compréhension des acteurs »¹¹. On ne peut pas écrire l'histoire de la décolonisation du Cameroun en se contentant de restituer la manière dont l'action des mouvements en faveur de l'indépendance est filtrée dans des documents judiciaires et militaires de l'Etat colonial. Nombreux sont les analystes qui ont voulu rendre compte des événements du Cameroun de 1945 à 1960 en prenant le parti-pris de *mé-comprendre* les acteurs des luttes de l'époque ou, simplement, d'en nier purement et simplement l'existence. L'élimination arbitraire d'une catégorie d'acteurs historiques, l'ignorance dramatique de leurs univers culturel et intellectuel, des facteurs qui ont contribué à la détermination de leurs modes de penser et d'agir ont inévitablement débouché sur le colportage de vulgarités, en lieu et place de l'investigation historique.

A travers des exemples précis, on a montré, ailleurs, comment avant d'être *document*, une *mémoire* est avant tout un travail de ré-interprétation d'un passé qui s'actualise en fonction des enjeux du présent¹². Devient *mémorable*, c'est-à-dire apte à être inscrit dans un mémorial, ce que ce travail a trié, organisé et hiérarchisé. Cela est exprimé dans un code, des valeurs, et inscrit dans une langue. Cette mémoire, codée et phrasée, effectue en retour un travail sur la société qui l'a produite. Elle investit, à cet effet, des champs spécifiques, se laisse identifier dans des modes privilégiés d'énonciations et se laisse théâtraliser selon des procédures spécifiques. De ces usages sociaux du passé, de cet héritage de représentations historiques peuvent être construits de nouveaux idiomes politiques, des stratégies de légitimation ou d'illégitimation, d'invention identitaire, de constitution ou de reconstitution d'espaces symboliques. Dans les processus visant à rentabiliser politiquement ces différentes inventions, la mémoire peut servir à élaborer une « idéologie des perdants » ou des « gagnants ». Elle procède donc toujours, et quelque part, par exclusion culturelle

11. Cf. R. Aron, *Dimensions de la conscience historique*, Paris, Plon, 1985, p. 54.

12. Lire J.A. Mbembe, « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique africaine*, n° 22, juin 1986. Jewsiewicki, « Mémoire collective et passé présent dans les discours historiques populaires zairois », in *Dialoguer avec le léopard*, Ste-Foy, 1988, pp. 218-268.

puisque l'elle se vit dans des luttes concrètes. Il s'ensuit qu'on peut apprendre beaucoup sur les conflits d'une société à travers la manière dont elle se représente à elle-même son passé. Chaque époque se construit sa mémoire et reconfigure celle qui lui a été transmise par les générations antérieures, en affrontement à ses valeurs propres (ou ce qui en tient lieu), dans les limites exactes de sa compréhension d'elle-même dans le monde. Cette mémoire rend compte de ce qu'elle conserve ou non, à travers des noms, des lieux, des dates, des gestes, des rêves, des aspirations et des traumatismes, des tabous et des non-dits. La mémoire est donc aussi un des lieux où s'élabore une rationalité dont la fonction idéologique est évidente. Les signes conservés, oubliés ou rejetés, ne parlent pas de la même manière à tous les groupes au sein de cette société. Ils ne revêtent pas non plus les mêmes significations, selon que l'on participe d'un groupe ou d'un autre au sein de la même société. D'où le caractère inévitable du conflit.

QU'EST-CE QUE LA VÉRITÉ ?

Or précisément, il est arrivé que ce que l'on désigne conventionnellement par « mémoire nationaliste » fait l'objet d'un conflit de ce genre au Cameroun. Je voudrais, à présent, cerner quelques-uns des contours de ce conflit et montrer comment il complique l'écriture de l'histoire de la décolonisation de ce pays, en même temps qu'il rend compte d'une partie de l'identité de l'Etat postcolonial.

J'observe d'abord que les événements que relate Um Nyobè dans ses écrits furent accessibles à un grand nombre d'acteurs et de témoins. Tous ont gardé des souvenirs plus ou moins contrôlables de ce passé qu'ils vécurent, à l'époque, comme leur présent. Dans le Cameroun d'aujourd'hui, il y a une coupure entre ceux qui vécurent ces événements et ceux qui ne les vécurent pas ; entre ceux qui ont une expérience directe de ce que fut la période des luttes anticoloniales et les autres qui n'ont de mémoire que du régime postcolonial. Je précise, en outre, qu'il existe aussi au Cameroun une « mémoire pro-coloniale » et que la gestion de l'indépendance a échu, en 1960, aux acteurs dont les intérêts s'identifiaient explicitement à cette tolérance de la domination étrangère. Cette domination étrangère fut, de fait, utilisée comme une ressource dont la valeur ajoutée permit de gonfler le poids des dits acteurs dans les luttes internes qui opposèrent, au Cameroun, ceux qui, à la veille de l'indépendance,

articulèrent des projets contradictoires du devenir de ce pays. Pour me limiter à la mémoire anticoloniale, je note enfin que sa transmission (des générations qui vécurent les événements aux générations qui ne les vécurent point) fait l'objet d'un conflit culturel dont les retentissements politiques n'échappent à personne. L'Etat postcolonial, dont la configuration actuelle fut modelée en grande partie par le résultat des luttes historiques des années d'après-guerre, a pris parti dans ce conflit et a voulu imposer ses propres représentations et son *propre savoir* de ce que fut le passé anticolonial au Cameroun.

Pour que triomphe la *vérité d'Etat*, on n'a pas fait l'économie de la violence. Les dates importantes du parcours anticolonial ont été noyées dans l'oubli, qu'il s'agisse de celles qui virent des Camerounais perdre la vie au cours de protestations (septembre 1945 à Douala, mai 1955 dans plusieurs localités) ou de la date d'octroi de l'indépendance elle-même (janvier 1960). Cette violence s'est exercée y compris à l'encontre de la manière dont les communautés culturelles maintiennent un sens de leur histoire propre et de leur identité au cours du temps. Ceci est vrai des symboles sociaux, des espaces rituels, du quotidien. L'exemple sans doute le plus frappant est, à cet égard, la manière dont ont été enterrés les morts dont la signification était profondément politique (absence de rituels de séparation, retour de leur spectre dans la conscience collective, place de ces spectres dans les procédures de fabrication culturelle de l'ordre ou du désordre). Le cas de Um Nyobè est, ici, exemplaire. L'Etat postcolonial avait supprimé toute mention publique de son nom. Pour qu'il soit complètement oublié, on n'avait pas permis que les services mémoriaux, y compris religieux, puissent être effectués en son souvenir. Sa tombe brille encore par sa misère symbolique, dans un contexte culturel où le lieu où repose l'ancêtre demeure, à maints égards, un lieu de pèlerinage. Il fut traité comme un simple criminel, et son exécution justifiée comme telle. On tenta de profaner sa dépouille peu avant son enterrement. On encouragea la destruction des mémoriaux rappelant son combat et on encouragea les paysans à faire de même. De paisibles gens furent arrêtés et emprisonnés sans être jugés, pour avoir évoqué publiquement des événements liés à sa vie. On chercha à oblitérer tous les moyens par lesquels les gens du commun se souvenaient des morts des protestations anti-coloniales. Mais les paysans n'oublièrent pas facilement. Certains pensèrent que l'*ombre* de Um Nyobè se vengerait d'une façon ou d'une autre, quelle que soit la durée de l'attente. Ils reconstruisirent des histoires sur sa

mort, et firent mêler le religieux dans la production sociale de sa mémoire¹².

L'Etat postcolonial procéda aussi par des moyens immatériels. Il produisit un langage des événements qui avaient eu lieu et inventa une manière de les nommer (terrorisme, guerre civile, communisme, etc.). Cette manière de nommer les dits événements rentrait en conflit avec la manière dont la mémoire des luttes anticoloniales elle-même se nommait. Il était évident que les sources narratives propres aux acteurs qui se compromirent avec le mouvement anticolonialiste ne confirmaient pas ce que l'Etat postcolonial prétendait imposer comme *vérité* au sujet du dit passé. Autrement dit, le visage du passé tel que le restituait l'Etat n'était pas semblable à celui que dessinait une partie importante de ceux qui vécurent ce passé comme leur présent, et qui, à partir de sources narratives diverses, le récitaient tel qu'il leur apparut à ce moment-même où ils le vivaient comme leur présent¹³. D'où l'ampleur du problème que pose l'intervention de l'Etat dans des questions liées au savoir et à la connaissance historique : *le problème de la vérité*.

Certes, l'illusion scientiste qui rêvait de reconstituer la vérité des faits a vécu. Cette chute ne signifie cependant pas que l'effort proprement scientifique qui doit caractériser toute écriture de l'histoire est vain. La fin de l'illusion scientiste ne signifie point que l'histoire doive de nouveau être peuplée de mythes officiels et de transfigurations populaires. Il existe encore des *techniques* pour établir les faits, fixer la chronologie, faire la différence entre ce qui a été et ce qui n'a pas été, avancer des affirmations compatibles avec les données. L'intention d'approcher le réel en s'éloignant des fabrications mythologiques et des légendes demeure valable. *L'écriture étatique de l'histoire* ne peut esquiver cette intention, sauf à consacrer davantage son propre discrédit. Ce qui est arrivé pour le cas qui nous préoccupe, c'est que l'Etat a voulu bureaucratiser un problème qui, au regard de l'effort scientifique, est avant tout *un problème de connaissance*. L'Etat postcolonial n'a pas voulu laisser échapper de son champ d'intervention l'espace cognitif, et les procédures qui contribuent

12. Cf. J.A. Mbembe, « le spectre et l'Etat. Des dimensions politiques de l'imaginaire historique dans le Cameroun postcolonial », Communication présentée au Colloque « Mémoires et identités », Université Laval, Québec, 9-12 octobre 1987.

13. Voir, sur ce genre de questions, V. Turner E. M. Bruner (eds.), *The Anthropology of experience*, Chicago, University of Illinois Press, 1986.

à le construire. Surgi à revers de l'effervescence nationaliste des années cinquante, il s'est voulu le grand aménageur de l'espace mémorique des sociétés qu'il gouvernait. Car, de la domestication de cette mémoire devait, pensait-il, résulter la castration d'une culture politique qui contestait sa légitimité historique et révélait au grand jour ses origines « incestueuses ».

A ce droit d'aménager la mémoire (et donc les structures mentales), des acteurs sociaux opposent des pratiques de résistance. Le conflit a été si brutal que, jusqu'à une époque récente, seuls les chercheurs non-autochtones ont pu conduire des enquêtes sur des partis tels que l'Union des Populations du Cameroun. Enoncer une parole lucide sur ce passé était considéré comme un geste d'opposition visible à l'Etat et à la bureaucratie en place. Les trop rares études faites par des chercheurs autochtones étaient frappées de censure. Dans la mesure où l'écriture de l'histoire se trouve ainsi conviée, y compris par des mesures policières et administratives, à participer aux pratiques du pouvoir, on comprend que les risques encourus par les historiens autochtones qui se plaçaient en dissidence épistémologique de *la vérité d'Etat* étaient aussi des risques proprement physiques. Grâce à Dieu, l'historiographie camerounaise du mouvement nationaliste s'épargna des martyrs ! On n'eut point à commettre des assassinats, les chercheurs autochtones ayant, dans un louable instinct de survie, déserté soigneusement ce champ de la connaissance.

Cette irruption de *la vérité d'Etat* dans un domaine qui, au regard de l'effort scientifique, relève d'abord de la connaissance, pose des questions de fond que je voudrais évoquer rapidement. La colonisation avait fabriqué à l'usage des dominés la notion de « peuples sans histoire ». A rebours de cette idéologie, les Africains tentèrent de ressusciter le passé propre des Noirs, afin de l'exhiber au monde comme certificat de leur humanité. On assigna à l'histoire la tâche d'administrer la preuve que les peuples africains participaient de cette dimension de l'identité humaine qu'est l'histoire. D'où l'engouement pour la recherche des ancêtres, et la mise en scène du passé dans des discours didactiques et magistériels. L'histoire devait éduquer... et mobiliser en vue de ce qu'on appela naguère le « développement ». Certes, la reconstitution du passé n'est pas une fin en soi. Des liens unissent, partout, le savoir historique et l'existence dans l'histoire. Il était impératif qu'au plus fort de la négation coloniale et de l'appauvrissement économique et anthropologique qui en gouvernait la dynamique, que les Africains se saisissent de leur

passé pour le mettre au service de la vie. Et que, dialoguant avec ce passé, ils inscrivent ce dont ils faisaient la dramatique expérience dans un devenir.

Mais dans le contexte que j'évoque ici, et pour le type de problématiques que je soulève, assumer radicalement cette démarche ne peut que fragiliser la position de l'historien. Là où le pouvoir étatique aspire ouvertement à être maître du système de symbolisation d'une société, le risque est grand pour les historiens de tirer des significations hâtives de matériaux piégés. La propension à l'interprétation est privilégiée, au détriment de l'effort proprement scientifique (dégager les faits, affiner les techniques à cet effet, choisir des concepts adéquats pour rendre les faits et leur enchaînement intelligibles, établir des chronologies, mettre les événements, les acteurs et les périodes en perspective, approfondir la recherche des relations de causalité, etc.). La position de l'historien est d'autant plus fragile qu'il doit la défendre au sein d'un champ où il n'y a de « discours légitime » sur ce passé-là que celui qui est proféré en articulation avec *la vérité d'Etat*. Dans la mesure où la puissance publique s'arroge le droit exclusif de gérer le savoir historique d'une société (l'ensemble de ce savoir ou une période particulière de celui-ci), il ne peut plus exister, dans cette société, qu'une *histoire d'utilité publique*. C'est celle où l'Etat, pour des raisons dites *d'ordre public*, s'octroie de manipuler le passé et d'en réorganiser les représentations et les séquences en fonction d'objectifs et de calculs sans rapport avec la tâche propre d'avancement de la connaissance.

Dans cette société, la subordination de la dimension cognitive à *l'impératif bureaucratique* devient la condition d'un langage « légitime » sur le savoir historique. La connaissance, en tant que telle n'a plus, dès lors, de rationalité propre. Elle ne peut se déployer qu'en subordination à la *raison d'Etat*. Ce sont les modalités définies par le pouvoir d'Etat qui, dans ces conditions, déterminent ce que l'on doit connaître de l'histoire et du passé, et ce qu'il est interdit de connaître. Dans ces mêmes conditions, il est évident que l'Etat aspire à devenir un *Etat-historien*. C'est lui qui fixe les limites du champ du connaissable et de l'interprétable et punit les infractions. On ne doit donc pas s'étonner que, dans ces conditions, le passé devienne davantage un objet de foi qu'un objet de connaissance. En abandonnant à l'Etat le soin d'administrer et de garantir ce qu'est la « vérité historique » (la tâche de l'historien se limitant à reprendre à son compte et à vulgariser les récits que lui fournit l'Etat), on a laissé le

merveilleux se substituer à l'analyse. Car, enfin, et à titre d'exemple, exiger d'une communauté qu'elle puisse admettre, contre son gré, que ceux des siens qui sont morts n'ont pas vécu relève, à proprement parler, du merveilleux ! Or, c'est ce qui est arrivé au Cameroun, pour le cas de plusieurs des victimes des luttes anticoloniales. Après avoir « mal enterré » les morts des protestations anticoloniales, et face aux risques de retour de leurs spectres dans la conscience collective, l'Etat postcolonial a voulu ordonner son système d'interprétation historique en niant simplement leur existence. Il a tenté de justifier historiquement sa propre généalogie en organisant le paradoxe du non-être de morts dont la mémoire des sociétés témoigne pourtant de l'existence. Ce faisant, il tentait de bloquer et d'étouffer les mouvements d'indiscipline culturelle qui auraient pu s'inspirer de ces figures du passé. Compte tenu du fait que le « savoir social » sur ces morts l'illégitimait, il a eu besoin d'instituer un contre-savoir susceptible de normaliser le premier et de prévenir les écarts tolérables.

Après l'avoir fait, il a produit des technologies administratives de gérance et de régulation du dit contre-savoir. De ce fait, les morts des luttes anti-coloniales ont été empêchés de devenir des *objets de connaissance*, dans la mesure même où la bureaucratie postcoloniale les avait, au préalable, condamnés à ne jamais surgir dans l'espace public que comme *objets d'excommunication*. On peut être fondé à se méfier de cette capacité de violence présentée comme un « savoir » ou comme une nécessité découlant de l'exigence de maintien de l'ordre public. Lorsque des reconfigurations de l'ampleur de celles évoquées plus haut sont imposées à l'imaginaire d'une société, il y a *déraison d'Etat*, notamment dans des contextes où les gens sont, contre leurs traditions et leurs coutumes, interdits, d'autorité, de célébrer *les funérailles des morts dont toute la vie a été un témoignage pour les vivants*. Ce sont quelques-uns des éléments du contexte culturel au sein duquel l'écriture de l'histoire du Cameroun de 1945 à 1960 a lieu. Lorsque cette écriture concerne des faits et des périodes tels que ceux qui nous préoccupent, et lorsqu'elle a trait à des personnages dont le poids symbolique n'a pas été entamé par le temps, elle peut difficilement échapper aux conflits qui opposent l'Etat à la société postcoloniale. Elle doit négocier lucidement ces conflits. Pour ce faire, elle ne peut esquiver une réflexion, y compris éthique, sur ses propres procédures et opérations.

Ceci dit, je dois à présent souligner que la mise à jour des *traces* mentionnées plus haut ne suffit pas à vaincre les obstacles

proprement méthodologiques que pose l'écriture de l'histoire de la décolonisation du Cameroun. On sait que l'historiographie africaine découpe le temps historique en trois périodes : la période précoloniale, la période coloniale et la période postcoloniale. A l'intérieur de la période coloniale, elle opère des distinctions — fort discutées — entre les « révoltes » et les « résistances » d'une part, et d'autre part l'« assimilation » et la « collaboration ». Des « révoltes » et des « résistances », on distingue ensuite entre ce qui relève des mouvements dits « primaires » et ce qui participe des soulèvements nationalistes dits « modernes »¹⁴.

LES SOURCES ET LEUR TRAITEMENT

Les mouvements dits « primaires » ont trait aux multiples formes de refus de la domination qui émaillèrent la période d'implantation coloniale proprement dite. On s'efforce donc de rendre compte de l'hostilité, sourde ou organisée, qu'exprimèrent les populations en voie de soumission. On s'attache aussi à en déceler les racines. La recherche des dites racines impose alors la prise en compte de réalités telles que le portage, les diverses formes de prestations, les recrutements forcés de main-d'œuvre, le système de l'indigénat, bref, le poids de l'armature économique, juridique, politique et culturelle de l'Etat colonial sur les populations autochtones et leurs systèmes d'organisation.

Ce genre d'études existe dans le cas du Cameroun. Les résistances à la domination allemande ont fait l'objet d'analyses très fouillées¹⁵. Les multiples formes d'indiscipline et d'insubordination inventées sous la période franco-britannique sont encore

14. On sait que des discussions ont cours au sujet de la périodisation en histoire africaine, et qu'elles sont loin d'être closes. Chaque périodisation porte avec elle des problèmes méthodologiques propres. De même, les distinctions entre résistances dites « primaires » et résistances dites « modernes » ne font guère l'unanimité. Il en est encore davantage des liaisons entre les deux et des modalités de « passage » des premières aux secondes. Pour une vue sensiblement évolutionniste de ces phénomènes, lire C. Coquery-Vidrovitch et la typologie qu'elle fait des révoltes africaines dans *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 1985, p. 215-264. Plus spécifiquement, lire T.O. Ranger, « Connexions between primary Resistance Movements and Modern Mass Nationalism », *Journal of African History*, IX, 3 et 4, p. 437-454 et 631-642.

15. Voir H. Rudin, *German in the Cameroons, 1884-1914. A Case-Study in Modern Imperialism*, New Haven, Yale University Press, 1938. Consulter surtout H. Stoecker, *Kamerun unter deutscher kolonialerschaft*, t. 1 et 2, Berlin DVW, 1960 et 1968. Dans le style des voyageurs et explorateurs du xix^e siècle, Curt von Morgen, *A travers le Cameroun du Sud au Nord*, traduction de

en voie d'être inventoriées et examinées¹⁶. Alors que les phénomènes dits de « sorcellerie » et les coefficients politiques dont ils sont porteurs sont peu pris en compte¹⁷, l'incidence des facteurs religieux sur les développements sociaux et politiques internes semble avoir été mesurée tant en ce qui concerne les cultes indigènes¹⁸ que les soubresauts mahdistes inspirés par l'Islam¹⁹ ou alors l'intervention du christianisme colonial dans le champ des forces politiques²⁰. La prise en compte des facteurs économiques et des mouvements urbains accentués par la mise en œuvre d'un marché du travail à l'entrée des années cinquante,

P. Laburthe-Tolra, Paris, 1982. Lire aussi F.E. Quinn, « Rain Forest Encounter : the Beti meet the Germans, 1887-1916 », in M.Z. Njeuma, *Introduction to the History of Cameroon in the Nineteenth and early Twentieth century*, Yaoundé, 1986. Compléter cette perspective régionale par E. Mveng-Ayi, *Anticolonial Rebellions in South-Central Cameroon under German Rule, 1887-1907*, London, University of London, 1985. En ce qui concerne les Duala, se référer à E. Ghomsi, « Résistance africaine à l'impérialisme européen : le cas des Douala du Cameroun », *Afrika Zamani*, 1, 1976. Cf., aussi R.A. Austen, « Duala versus Germans in Cameroon : Economic Dimensions of Political Conflict », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, 64 (237), 1977.

16. Cf., à titre d'exemple, M. Thierno Bah, « Contribution à l'étude de la résistance des peuples africains à la colonisation. Karmou et l'insurrection des Gbaya (la situation au Cameroun, 1928-1930) », *Afrika Zamani*, 3, 1974, p. 105-161.

17. Des données existent. Elles permettent d'esquisser une histoire de l'imaginaire et de la culture politique de cette époque. Leur traitement exige une méthodologie appropriée. Consulter à titre d'exemple, aux Archives Nationales du Cameroun, le dossier 1AC 881, *Rapport général sur la sorcellerie au Cameroun*, 1935. Ce rapport constitue une synthèse de diverses enquêtes organisées sur le plan local. Malgré son contenu « culturaliste », il peut donner lieu à des hypothèses éclairantes si les phénomènes étudiés et relatés sont mis en corrélation avec le contexte socio-politique et économique des années trente dont ils sont un des langages.

18. Cf. A. Dikoumè, *Native Baptist Church : messianisme ou syncrétisme ?* Yaoundé, Université de Yaoundé, 1972 (Mémoire de DES d'Histoire). Ou encore, P. Titti Nwel, *Johannès Thong Likeng, fondateur de la religion Nyambé-Bantu*, Paris, L'Harmattan, 1986.

19. Se reporter, à titre d'exemple, à la tentative de soulèvement de Goni Waday à la fin du XIX^e siècle. Voir, à cet égard, les textes oraux recueillis par E. Mohammadou, *Les royaumes Foulbé du Plateau de l'Adamaoua au XIX^e siècle*, Tokyo, ILCAA, 1978. Du même auteur, lire *Ray ou Rey-Bouba. Traditions historiques des Foulbé de l'Adamaoua*, Paris, Editions du CNRS, 1979.

20. Lire, dans cette perspective, L. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala, 1982. La brève étude de Kegne Pokam, *Les Eglises chrétiennes face au nationalisme camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1987 reprend certaines des conclusions de cet ouvrage. Pour une analyse des rapports entre Eglise, Etat et société coloniale, cf., R.A. Joseph, « Church, State and Society in colonial Cameroun », *The International Journal of African Historical Studies*, 13 (1), 1980, p. 5-31.

l'action syndicale et celle des partis politiques ont aussi donné lieu à des études documentées²¹.

Cette vitalité contraste avec l'extraordinaire timidité des analystes lorsqu'il faut aborder la question de la décolonisation du Cameroun²². J'ai déjà fait état de quelques-uns des enjeux proprement politiques qui entourent cette question. Elle n'est pas propre au Cameroun. Elle surgit sous d'autres formes dans d'autres pays africains. Elle impose une réflexion de méthode sur l'écriture de l'histoire au sein des sociétés africaines postcoloniales.

Parmi les multiples problèmes méthodologiques auxquels se heurtent les analystes figurent ceux relatifs aux sources utilisées et aux traitements qui leur sont appliqués. Rappelons qu'au contraire des historiens, les politistes ont été les premiers à s'intéresser aux mouvements politiques, intellectuels et sociaux qui aboutirent à l'indépendance du Cameroun²³. Ils ont, de

21. Entre autres recherches sur ces questions, se reporter à R.A. Joseph « Settlers, Strikers and « sans travail ». The Douala Riots of 1945 », *Journal of African History*, XV, 4, 1974, p. 669-687. Voir aussi L. Kaptué, *Travail et main-d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, 1987. Quant aux formations urbaines, voir, pour le cas de Douala, R. Gouellain, *Douala. Ville et histoire*, Paris, 1975. En ce qui concerne les débuts du syndicalisme, cf., A. Eyinga, *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord 1944-1946*, Paris, L'Harmattan, 1985. Considérer aussi les annotations faites à ce sujet dans G. Donnat, *Afin que nul n'oublie*, Paris, L'Harmattan, 1986.

22. Exception doit être faite des études de R.A. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986 ; de A. Owona sur le nationalisme camerounais. S'agissant du Cameroun britannique, se référer à E. Chiabi, *Background to Nationalism in Anglophone Cameroon (1914-1954)*, Santa Barbara, University of California, 1982. Voir aussi B. Chem-Langhëe et M.Z. Njeuma, « The Pan-Kamerun Movement, 1949-1961 », in N. Kofele-Kale (ed.), *An African Experiment in Nation building : The bilingual Cameroon Republic since Reunification*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1980. Ou encore, B. Chem-Langhëe, « Southern Cameroon traditional Authorities and the nationalist Movement (1953-1961) », *Afrika Zamani*, 14, 1984.

23. Cf., V.T. Levine, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1985, p. 183-241 ; R.W. Johnson, *The Cameroon Federation. Political Integration in a Fragmentary Society*, Princeton University Press, 1970, p. 348-362 et, plus haut, p. 135-143. Dans un style romancé et journalistique, G. Chaffard, *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calman-Lévy, 1965. Lire aussi L. Ngongo, *op. cit.*, p. 187-213. J.F. Bayart, *L'Etat au Cameroun*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2^e édition, 1984, p. 40-46, puis, 60-68. J.M. Zang Atangana, « Les partis politiques camerounais », *Recueil Penant*, n° 684, 1960, p. 681-708. A. Eyinga, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1984. D. Gardinier, *Cameroon. United Nations Challenge to French Policy*, London, Institute of Race Relations, 1963.

manière générale, utilisé deux types de sources. Il s'agit, d'une part, des entretiens privés et d'autre part des documents produits par les autorités coloniales françaises.

A l'exception de l'enquête de Richard A. Joseph sur le « nationalisme radical au Cameroun »²⁴, très peu d'études font appel, au besoin pour les critiquer, aux sources écrites « nationalistes » proprement dites. Les interviews sont effectuées auprès d'acteurs politiques qui, à l'époque étudiée, furent impliqués dans les conflits en tant qu'adversaires ou membres « repentis » du mouvement anticolonialiste. Ils développèrent contre lui, ou du moins contre sa version upéciste, des projets politiques concurrents, voire antagonistes. Une analyse historique qui se contente de ces seuls témoignages a pour conséquence le fait suivant : ce qui nous est appris du mouvement nationaliste l'est comme par procuration. L'image qui en est projetée est celle que construisent pour lui des acteurs peut-être attentifs, mais en fin de compte extérieurs à l'intelligence qu'il eut lui-même de sa pratique.

Certes, faut-il observer qu'il est impératif pour l'analyste de recourir à une pluralité de témoignages. Ce faisant, il peut cerner avec le maximum de proximité les contours des faits survenus. Il peut aussi déchiffrer plus facilement la manière dont ils s'inscrivirent dans l'entendement social d'une époque, déterminant attitudes de mobilisation, d'adhésion ou d'opposition et d'indifférence. Mais la complexité des faits exige que, pour être intelligible, la restitution de ces mêmes faits ne se satisfasse pas des seuls prismes, souvent déformants, qu'en livre un des protagonistes du conflit étudié. Cette remarque faite, il convient de souligner que le témoignage des adversaires de l'UPC permet à l'analyste de soupçonner et de critiquer le *non-dit* ou le *sur-dit* de son discours. Ce témoignage ne saurait cependant être élevé, sans risques, au rang de vérité dernière lorsqu'il s'agit de rendre compte de ce qui eut lieu. En effet, il s'avère qu'en ce qui concerne l'histoire de la décolonisation du Cameroun, chaque

24. L'ouvrage central pour comprendre la question reste, aujourd'hui encore, R.A. Joseph, *Radical nationalism in Cameroon. Social origins of the UPC rebellion*, Oxford, Clarendon Press, 1977. En ce qui concerne les travaux de A. Owona, voir, entre autres, « Le nationalisme camerounais », n° 5 de la série n° 11, « Etude de divers types de nationalismes », papier présenté à la table-ronde, 25-26 mai 1962, Association française de sciences politiques, Paris. Voir aussi, du même auteur, « Le mouvement d'inspiration marxiste : UPC », (non publié, s.l., s.d.). Lire, en outre, les annotations de F. Ansprenger, *Politik Im Schwarzen Afrika*, Köln, Westdeutscher Verlag, 1961.

groupe social en élabore une intelligence susceptible de correspondre le plus possible à la représentation qu'il se fait lui-même de ce passé proche. Il en est ainsi parce que les luttes qui ont marqué ce passé trouvent encore un prolongement dans le présent. L'écriture de l'histoire a donc lieu ici dans un contexte où la prétention des groupes sociaux et de l'Etat à contrôler la gestion de cette dimension du passé fait l'objet de conflits ouverts ou clandestins. D'où l'exigence de critiquer les sources que l'on utilise parce qu'elles ne sont pas innocentes. L'espace à l'intérieur duquel elles se sont constituées n'est pas un espace neutre. Derrière leur élaboration se profilent des enjeux sociaux, politiques et idéologiques que l'analyste doit évaluer comme tels.

A l'exception de l'enquête de Richard Joseph, la plupart des travaux consacrés à l'UPC se sont appuyés sur des sources coloniales françaises²⁵. On comprend que, faute de les critiquer, les analystes se répètent et colportent les mêmes poncifs d'une étude à l'autre. Il ne s'agit pas de disqualifier les sources françaises du seul fait qu'elles sont d'origine « coloniale ». Il faut insister sur le fait que les généralisations déduites de ces seules sources manquent de crédibilité. En outre, elles méconnaissent les contrastes qui les caractérisent. Il existe des différences sensibles entre les dépositions des militaires et celles des administrateurs. Y compris au sein de l'administration coloniale elle-même, les sources émanant des administrations centrales s'opposent, en de nombreux points, aux témoignages recueillis depuis « le bas » par les chefs de région. Autre exemple, les écrits du colonel Lamberton²⁶ font preuve d'un réel effort pour donner la priorité à l'exposé des faits. Certes, ne tournent-ils pas entièrement le dos à la tentation de l'« explication idéologique ». Le colonel Lamberton semble cependant avoir été un des premiers à soupçonner, sans les approfondir, l'impact des facteurs culturels dans les dynamiques insurrectionnelles. Comme la plupart des fonctionnaires de la colonisation française au Cameroun, il se trompe consciemment lorsque après avoir suggéré l'importance de ces facteurs, il s'obstine à rechercher les origines et les fins dernières de l'insurrection dans le « mouve-

25. Pour un exposé succinct des limites de ces approches, cf., J.F. Bayart, Préface à R.A. Joseph, in *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, p. 7-8.

26. Lire, Lamberton, Colonel J., *La Pacification de la Sanaga Maritime (Cameroun, décembre 1957-janvier 1959)*, Centre Militaire d'Information et de Spécialisation pour l'Outre-Mer, 1960.

ment communiste international »²⁷. Les logiques proprement indigènes sont ainsi évacuées. L'événement n'a plus sa cause de l'intérieur. Il n'est plus qu'un succédané d'une dynamique extérieure qui lui échappe, et qui fait agir les acteurs à partir du dehors et, pourrait-on dire, à leur insu. Or, de nombreux faits infirment largement cette propagande et rendent difficilement acceptable, en tout cas sur le plan de la recherche historique, la « camisole de force » communiste ou marxiste que de nombreux idéologues et (ou) analystes ont voulu, sur la base de sources parcellaires, imposer à une intelligence du mouvement nationaliste qui gagnerait à être plus nuancée. Les médiations intellectuelles qui permirent de systématiser la revendication de l'indépendance au Cameroun furent variées. On ne saurait, sans faire injure à la réalité, les réduire à une seule. Elles furent tout autant théologiques et juridiques qu'elles puisèrent dans les savoirs indigènes. Il faut noter enfin que le colonel Lamberton reste étonnamment discret sur les faits de répression, les méthodes et les contenus de la propagande anti-UPC, les conditions dans lesquelles furent opérés les regroupements forcés dans les villages fortifiés, les responsabilités des « milices » et des groupes dits d'« auto-défense » dans l'inflation de la violence à l'époque étudiée, le nombre des victimes de la guerre d'indépendance.

L'on s'en rend compte, la critique des sources écrites utilisées dans l'écriture de l'histoire de la décolonisation du Cameroun est urgente. Il ne s'agit pas de disqualifier les sources coloniales. Il importe cependant de répéter une banalité : ces sources ne sauraient récapituler à elles seules le sens des dynamiques qui eurent lieu. A elles seules, elles sont insuffisantes pour reconstituer et exposer l'enchaînement des faits tels qu'ils se déroulèrent et surtout la façon dont ils furent vécus par les indigènes. Il s'agit aussi de reconnaître que les sources coloniales sont de valeur historique inégale. Les fonctions qu'elles étaient destinées à remplir à l'époque où elles furent élaborées ne sont pas les mêmes. Elles ne peuvent être utiles à l'historien que si elles sont restituées dans le contexte qui leur donnait pleinement sens à l'époque où elles furent produites. A l'instar de toutes les autres sources écrites qui servent à la reconstitution des faits et à leur interprétation, elles doivent pouvoir résister à l'ensemble des précautions méthodologiques sans lesquelles l'analyste risque de

27. Pour nuancer cet *a priori* idéologique, se reporter à ce qu'en dit R.A. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, op. cit.

se faire, parfois malgré lui, l'interprète d'intentions idéologiques contraires aux exigences de la recherche historique.

S'il doit y avoir un mérite aux écrits rassemblés ici comme à ceux déjà publiés, c'est alors d'autoriser, de manière peut-être plus ample que par le passé, l'accès de toutes les sources au champ du traitement. Mais cet accès restera limité tant que les données orales proprement dites, notamment celles élaborées dans les langues autochtones, ne seront pas reconstituées dans des corpus utilisables par tous les chercheurs. En attendant, ce qu'affirme Ruben Um Nyobè contredit sans doute les dépositions officielles. Il est cependant des régions du discours officiel qu'il confirme, prolonge ou, simplement, nuance et relativise. Il ne s'agit pas de penser que les probabilités de vérité se trouveraient à équidistance des deux sources (coloniales et anticoloniales).

Que dit chacune de ces sources à propos de quel fait ? Comment le dit-elle ? Pourquoi le dit-elle ainsi ? Que se garde-t-elle de dire et qui, pourtant, est contemporain de ce qu'elle dit ? Quelles sont les contradictions internes à la source retenue ? Comment expliquer ces contradictions ? Quelles sont les autres sources qui s'opposent à celle retenue ? Telles apparaissent quelques-unes des questions qu'il convient d'appliquer à tout instant au matériau retenu si l'on veut émettre des hypothèses valables ou des affirmations contrôlables au sujet de l'objet et de la période étudiés. Car, à force de se dispenser de ce travail préliminaire, de nombreux écrits risquent de succomber à un *laxisme méthodologique* duquel a dérivé, en partie, l'affirmation d'énoncés idéologiques en lieu et place de faits historiques. L'interprétation est un moment second de l'analyse. Elle est inévitablement plurielle. Mais dans des situations de conflit telles que celles dont traite ce livre, il est recommandé que l'histoire ne s'écrive point à partir d'un seul versant érigé arbitrairement au rang de source récapitulative de toutes les autres.

Cette remarque est valable tant pour les sources officielles que pour les sources nationalistes. Rien ne permet en effet d'affirmer sans examen que les *tjembì di lon* (chansons politiques) produites par la créativité populaire, et qui constituèrent à l'époque considérée dans cet ouvrage la forme la plus caractéristique d'écriture de l'histoire par les groupes de paysans contiennent un noyau de vérité plus consistant que les données officielles. Ce qui fait la valeur propre et l'originalité de chaque source, c'est son intelligence propre lorsqu'elle s'avise de dire où, quand, comment et pourquoi, par qui, etc., tel fait et tel événement est venu au jour et qu'est-ce qu'il provoqua qui fit qu'au terme de son

déroulement, rien ne fut plus comme avant. La valeur propre de chaque source réside dans la façon dont elle reconstruit et expose sans cesse cette *logique de l'inédit*, restitue l'*inchangeabilité* des faits ou biaise avec celle-ci, et, ce faisant, mutile ou non la réalité et sa complexité, produit une *vérité privée*.

Telles sont quelques-unes des raisons pour lesquelles l'étude du mouvement de décolonisation au Cameroun doit, en rendant compte de la polarisation du conflit entre l'Etat colonial d'une part et le mouvement nationaliste de l'autre, se garder de sous-estimer l'impact des forces procoloniales. Elles ne constituèrent pas un bloc monolithique. Il conviendrait de restituer le jeu propre qui fut le leur, les espaces d'autonomie, de subordination et de dépendances dont elles jouirent par rapport aux dynamiques coloniales fondamentales. Jusqu'à présent, une vue sommaire de l'espace politique dans le Cameroun des années cinquante a pu laisser croire qu'à un bloc colonial massif s'opposa frontalement un autre, anticolonial. Cette vision occulte cependant l'existence, voire l'autonomie virtuelle (mais aussi les dépendances réelles) d'autres entités, organisations et acteurs historiques qui se positionnèrent comme en-deçà du champ du conflit majeur, sans jamais réussir à s'en abstraire, encore que telle ne fût point leur visée. Sans une mise en relief du contenu de leurs projets, de leurs ambitions, des tactiques et procédures mises en œuvre pour concrétiser leurs intérêts propres, il est difficile d'évaluer avec exactitude la portée, la finalité et le caractère spécifique de la démarche de l'UPC. L'originalité de l'UPC ne se laisse restituer dans sa profondeur qu'en comparaison avec les autres démarches qui lui furent contemporaines et antagonistes.

Il s'agit, dans cette perspective, d'entreprendre une analyse patiente, permettant d'identifier les nœuds de conflits, d'acquiescements, de convergences et d'oppositions entre les forces coloniales, procoloniales et anticoloniales qui s'affrontèrent au Cameroun jusqu'au lendemain de l'indépendance. Qu'est-ce qui opposa ses adversaires à l'UPC (objectifs globaux ? démarche pour les atteindre ? mode de présence et d'investissement de la société ? ressources politiques et leur gestion ?) Comment expliquer autrement que par la vulgate tribale leur implantation et le soutien dont ces forces politiques bénéficièrent dans certaines régions du Territoire (cas du Bloc Démocratique Camerounais dans les zones cacaoyères de l'actuel Centre et Sud par exemple ?) Sur quels acteurs sociaux s'appuyèrent-elles s'il est vrai qu'il est difficile de les réduire à de simples « partis

administratifs » ? Dans quels langages « phrasèrent »-ils leurs intérêts et à quels codes eurent-ils recours afin de les légitimer ?

Jusqu'où se rejoignent et divergent leurs connivences avec les autorités locales et les forces politiques métropolitaines qui leur portèrent leur appui ? De quels types d'appuis s'agit-il et que leur offrirent-elles en échange ? Quelle est la nature des conflits qui purent surgir entre les partenaires français et indigènes du projet colonial et comment furent-ils négociés ? Ce faisceau d'interrogations permet d'entrevoir l'enchevêtrement, les échanges et les compensations réciproques qui eurent lieu entre les divers acteurs du projet colonial au Cameroun.. C'est précisément cette complexité qui interdit aujourd'hui de tenir un discours simpliste et manichéen au sujet des événements qui survinrent, tant en ce qui concerne le mouvement d'indépendance que cet autre qui inscrivit ses stratégies dans le sillage du projet et des intérêts coloniaux proprement dits.

**

Le temps analytique que constituent les écrits de Ruben Um Nyobè participe alors du fait qu'écrire l'histoire ne se limite pas seulement à décrire les faits en tentant de les relier les uns aux autres, de telle manière que la logique de leur enchaînement soit restituée avec clarté. C'est aussi rendre compte des motivations des acteurs, de la manière dont ils comprennent ce qu'ils font ou ne font point, à l'intérieur de quels systèmes de représentations ils s'inscrivent et inscrivent leurs vécus, les énoncent. Dès lors que l'on s'inscrit dans cette perspective, on ne peut plus s'empêcher de laisser parler l'ensemble des *textes humains*, qu'ils soient oraux ou écrits, à travers lesquels les agents historiques eux-mêmes parlent et agissent. Dans le cas qui nous préoccupe, la lecture de l'histoire de la décolonisation au Cameroun s'est longtemps donné pour finalité la condamnation ou l'idolâtrie. On comprend qu'elle ait fini par appauvrir l'intelligence que la recherche historique doit atteindre de la période étudiée. Ecrire et lire l'histoire n'est point prononcer des verdicts.

Publier les écrits de Um Nyobè est, avant tout, replacer celui-ci et ses contemporains face aux injonctions de leur temps. Ce qu'il dit nous aide à comprendre les dynamiques qui furent propres aux sujets historiques qui s'impliquèrent dans les mouvements de changement, de conservation ou de réaménagement de la société coloniale. Il s'agit alors, avant tout, de retrouver les procédures

qu'ils inventèrent, les conflits issus de la « mise en œuvre » de ces procédures, la capacité qu'ils attinrent de négocier ces conflits. Ce sont ces constructions dont l'analyste se doit de rendre compte, ainsi que l'intelligence qui les sous-tendit. La tâche de l'analyste n'est plus, dès lors, celle d'un procureur. Elle n'est plus de prononcer des verdicts ou d'établir des « non lieux ». Il s'agit encore moins de proférer des anathèmes.

Dans le cas qui nous préoccupe, de nombreux écrits se sont, pour n'avoir pas pris la distance requise et pour s'être compromis avec des parti-pris idéologiques, rendus inaptes à atteindre un degré d'intelligence minimum de l'objet étudié. Telle est la rançon lorsque l'analyste choisit de sacrifier les nuances du réel aux impératifs de la raison d'Etat. Ce qui sert de substrat aux événements relatés dans cet ouvrage, c'est la situation coloniale qui fut, elle-même, une *situation de violence par excellence*. Mais ce sont aussi les peines des hommes, des femmes et des groupes pour, soit s'y accommoder, soit y mettre un terme ou alors inventer d'incessantes allées et venues, ruser entre ces deux positions. De par la nature de cette situation coloniale, des risques évidents guettent l'analyste. Il en est ainsi de celui qui aboutirait à faire de l'écriture un *lieu de dramatisation*. Ce risque entraîne avec lui cet autre : trahir la réalité et ce qu'elle fut dans sa complexité. Il importe alors de s'éloigner consciencieusement des *simplismes tentants, lesquels cherchent à répondre à des questions que ne se posèrent point les acteurs, tout en négligeant de rendre compte de leurs réponses à celles qu'ils se posèrent effectivement*.

IDENTITÉ HISTORIQUE ET INVENTION DU POLITIQUE

Je terminerai ces réflexions par quelques remarques sur les rapports entre identité historique et invention du politique aujourd'hui. La colonisation constitue un événement central de l'histoire récente des Africains. Elle a frappé leur imaginaire et fait rebondir leur historicité propre. Elle a aussi marqué leurs façons de se formuler à eux-mêmes leurs identités. Si elle a induit une situation de domination, cette dernière n'avait de sens que parce qu'à revers d'elle existèrent des possibilités de refus et donc de résistance. Les Africains ne s'inscrivirent pas de la même façon au sein de la structure de situation que fut la colonisation. Ils ne concurent point les mêmes modes de gestion de leur subordination. Certains en usèrent comme d'une *ressource*. D'autres s'y opposèrent, radicalement. D'autres encore cherchèrent à ruser. Il

s'ensuivit des coûts et des bénéfices fort variés. Il doit être permis à la recherche de s'intéresser à toutes ces logiques et à ces rationalités, loin des jugements moraux, sentimentaux ou partisans. C'est la raison pour laquelle l'objet de la recherche historique n'est pas, avant tout, de se prononcer pour ou contre les régimes politiques issus de ces transactions historiques, ou contre les appareils qui soutiennent ou combattent ces mêmes régimes politiques. Il est hors de doute que la mémoire qui articule les efforts des Africains dans la gestion qu'ils firent de l'espace de servitude et de domination coloniale est ambivalente. Dans le cas du Cameroun, cette mémoire est forcément plurielle. Il ne peut être permis de construire une intelligence de celle-ci qu'à la condition d'éviter l'amalgame entre les faits eux-mêmes et l'interprétation des faits.

Dans les sociétés postcoloniales, c'est à ce niveau que surgit l'interrogation au sujet de l'Etat. Ce dernier peut-il et doit-il aspirer à la prétention de gouverner y compris la mémoire des sociétés ? Dans la mesure où existent des communautés qui s'opposent à cette prétention, l'on entrevoit la difficulté de la question. A quels niveaux commence le viol culturel au nom de la *raison d'Etat* ou du *maintien de l'ordre public* ? L'Etat, en post-colonie, peut-il, en tant que tel, se permettre de profaner le souvenir de morts que des sociétés données reconnaissent, confirment comme étant *les leurs*, c'est-à-dire faisant partie de leur *mémorial*, et auxquels ils rendent témoignage, que ce témoignage soit ouvert ou, par la force de l'arbitraire, clandestin ?

Parce que ces questions touchent en partie au problème, classique depuis la colonisation, et auquel l'intelligence africaine est encore aujourd'hui affrontée, du conflit entre la force et le droit moral, elles nous plongent au cœur de considérations proprement éthiques. La recherche ne peut pas faire semblant d'y échapper. Naturellement, elle ne dispose pas de la totalité des réponses qu'il convient d'y apporter. On peut cependant supposer qu'un Etat accroît sa capacité à s'enraciner moralement dans une société chaque fois qu'il accepte de se nourrir des dynamiques culturelles de celle-ci. Si tel est le cas, il apparaît alors que la pratique étatique doit se laisser constamment interpeller par les demandes des sociétés au sein desquelles elle s'exerce. Or, les demandes des sociétés ne sont pas seulement des demandes de type alimentaire. Pour aspirer à la durée, et, surtout, à une légitimité qui limite le recours systématique à la violence y compris symbolique, le pouvoir d'Etat doit se montrer capable d'intégrer dans sa démarche les procédures grâce auxquelles, de

manière plurielle, les groupes et les communautés réinventent sans cesse leurs identités au cours de l'histoire.

En Afrique noire plus qu'ailleurs, la question de l'intelligence de ces processus doit être prise au sérieux dans la mesure où les pouvoirs sont, dans la plupart des cas, en voie de faillite. Ils ne parviennent plus à nourrir leurs gens : ils risquent de nourrir des haines. Or, la réactivation des potentialités inaccomplies du passé n'épargne pas les contextes de *mal-être culturel*, là où, privés de repères, nombreux sont ceux qui se laissent tenter par la question des origines, du sens et des finalités. C'est là que la mémoire, c'est-à-dire dans ce cas, le récit qui se souvient des espérances vaincues et humiliées, peut se prêter à des instrumentalisations « subversives ».

Le Cameroun, pour nous limiter à ce pays, est porteur d'un passé qui peut être constitutif de son existence et de son identité historique. Mais cela n'est possible que dans la mesure où il en développe, lucidement, la conscience et se pense comme son propre projet. Or, la créativité de ce pays peut être brouillée à partir du moment où, ayant un passé propre, il est conduit, par la force et la coercition, à créer la conscience artificielle de ne pas en avoir un, ou d'avoir celui qu'il n'a pas effectivement, c'est-à-dire de *nier* *consciemment* *celui qui est le sien propre*, d'en avoir honte. Les sociétés ou les nations sont, de fait, exposées sans défenses culturelles suffisantes au *vertige autoritaire* là où le dogmatisme étatique et l'intolérance des corporations gouvernantes les conduisent à nier ce qu'elles sont, c'est-à-dire plurielles. Elles ne peuvent, dans ces conditions, s'opposer efficacement aux entreprises dont la visée explicite est de les parer d'une conscience d'emprunt, et par conséquent, *aliénée*.

Lorsqu'une nation en train de s'inventer refuse d'avoir conscience (ou en est arbitrairement empêchée) de ce qu'elle est par ce qu'elle fut, elle se prive, délibérément, des possibilités qu'elle a de dialoguer avec son histoire et l'ensemble de ses contentieux. Elle court, de ce fait, le risque d'éliminer en elle cette dimension propre de l'histoire qu'est la capacité à gérer le conflit. Si l'on veut que, de par leurs ressources non seulement matérielles, mais aussi morales et éthiques propres, les sociétés africaines puissent échapper aux impasses de l'*habitus autoritaire*, il faut que l'on admette que leur histoire ne soit pas seulement un objet d'excommunication ou de conjuration, mais précisément, un objet de connaissance. Pour le cas du Cameroun, l'invention de la nation impose à la recherche historique le devoir de s'éloigner des frontières de la légende et du merveilleux,

fussent-ils produits par l'Etat ou par ses contrepoints populaires. Car, les deux extrémismes constitutifs de toute mythologie sont, d'une part, l'officielle vanité d'effacer les faits historiques ou de les occulter pour les besoins d'intérêts politiques souvent provisoires et la tentation populaire de déifier les morts (surtout lorsque ces derniers sont proscrits par l'Etat). Pour que la reconstitution du passé serve utilement à l'invention d'une nation, et qu'elle ne soit pas une fin en elle-même, elle doit être placée le plus loin possible de l'espace du merveilleux. C'est à cette condition que l'histoire peut devenir, y compris au Cameroun, la reconstitution par et pour les vivants, de la vie des morts, selon l'heureuse formule de Raymond Aron.

Les hommes de l'époque à laquelle il est fait allusion dans ces écrits de Ruben Um Nyobè ont accumulé un capital d'expériences et de réflexions qui mérite d'être discuté. Le patrimoine que constitue la réflexion propre de Um Nyobè lui-même appartient à l'héritage intellectuel commun à tous les Africains. C'est parce que ce patrimoine a un sens pour les générations de ce temps qu'il doit être sauvé de l'oubli. Car, si le dialogue du passé et du présent doit avoir une signification, c'est parce que, dans la finalité de ses termes, le devenir des hommes en devient le partenaire incontournable. Ce n'est que dans la mesure où l'écriture de l'histoire africaine de la décolonisation se démarque le plus possible d'un simple exercice idéologique qu'elle gagnera en pertinence. La manipulation abusive de l'histoire par l'Etat ou ses opposants fait courir à la société des périls éthiques, l'histoire aspirant à être au service de la vérité et de la vie. Une telle manipulation empêche que le passé d'un peuple ait un avenir pour ce peuple. Or donc, qui oserait souhaiter que le passé des luttes anticoloniales au Cameroun soit indéfiniment mortel pour la culture et la créativité de ce pays ?

D'importantes données de cette période sont désormais vérifiables. Mais de nombreuses autres restent partielles. L'accès à d'autres demeure interdit. Des documents entiers ont disparu. D'autres ont été détruits dans la répression. L'histoire racontée par Um Nyobè est aussi une *histoire de la mort*²⁸. Des témoins proches ont été assassinés, brutalement ou à petit feu. Ils ont emporté dans leurs tombes de précieux secrets. D'autres sont, par la force de l'âge et des vicissitudes de la vie, sur le point de

28. Voir V. Turner, *Dramas, fields and metaphors*, Ithaca, Cornell University Press, 1974, et notamment le chapitre 3, « Hidalgo : history as social drama », p. 98-155.

disparaître. De nombreux autres n'ont pas survécu aux traumatismes engendrés par plusieurs décennies d'intolérances, de sectarisme et de viol culturel. Cette situation rend aiguë l'urgence d'une recherche qui, partant des sources jusque-là négligées (les sources orales notamment), tâcherait de recomposer les diverses séquences de ce qui fut, à plus d'un titre, une tentative d'invention identitaire²⁹. D'innombrables pistes de recherche s'ouvrent à cet égard. Il en est ainsi de la production des messages chantés, de l'étude de ces instruments d'action que furent les *tjembi di lon* (chansons patriotiques)³⁰. On sait qu'en contexte colonial, les rapports sociaux de domination passaient également par les rapports de communication. Parler ou chanter n'échappait point aux rapports de force et de pouvoir, dans la mesure où le complexe colonial avait façonné l'indigène de telle manière qu'il n'exerce sa capacité de parler et de chanter qu'en relation à des sphères déterminées de son existence sociale et politiques. Tout un système de sanctions et de censures spécifiques permettait de maintenir, hors du champ de la parole ou du chant, les *dits* et les langages dont l'efficacité symbolique pouvait menacer les automatismes verbaux que l'Etat colonial s'efforçait d'inculquer aux dominés. En colonie, « le sujet chantant » dut forcément prendre position par rapport à une syntaxe, une grammaire officiellement définie comme « légitime », et qui, à ce titre, constituait une véritable norme³¹.

Or, cette violence linguistique était au fondement même de la domination symbolique exercée sur l'indigène. C'est dans cette mesure que « l'acte du chant » pose le problème du rapport entre langage, pouvoir et insubordination. C'est également l'une des raisons pour lesquelles, dans le mouvement de *nka à kundè*, chanter en vint à relever d'un rite d'institution. Le « sujet chantant » opérait nécessairement une transgression quelque part. Il était conduit à refaçonner l'ordre mental. La plus grande partie de ces chants étaient composés dans des langues locales. Il faudrait les collecter et reconstruire leur histoire, déterminer leurs aires de diffusion, la façon dont ils furent ré-interprétés, les écarts que le texte chanté prenait par rapport à l'économie linguistique

29. Cf. E. Hobsbawm & Terence Ranger (eds.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

30. Voir, ailleurs, les études de L. Vail & L. White, « Forms of resistance : songs and perceptions of power in colonial Mozambique », *American Historical Review*, 88, 1983, pp. 883-919.

31. Se référer à P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

coloniale. L'ensemble de cette production nécessitait des agents culturels commis à ces tâches, et dont il faudrait reconstituer les itinéraires³². Il est difficile, ici, d'échapper à la méthode des « récits de vie »³³. Tout ceci exige des enquêtes longues. Une telle tâche ne saurait être menée efficacement là où règne l'arbitraire, la délation et la brimade, l'insécurité pour le chercheur et ceux qui acceptent de lui fournir des informations.

Parmi les autres pistes de recherche figure tout le domaine de l'imaginaire. La période du « maquis » donna lieu à une série d'inversions mentales qui méritent d'être mises à jour. La subversion du champ symbolique des sociétés paysannes fut telle qu'elle toucha des domaines aussi variés que les deux référents temporels majeurs que sont le jour et la nuit, la divination, l'interprétation des songes³⁴, le problème de la sorcellerie, de la métamorphose et du dédoublement. Rites et thérapies n'y échappèrent point. On ne peut pas rendre compte de ces mutations sans revenir auprès des paysans et de tous ceux qui vécurent ces événements comme leur présent. On comprend que, dans le contexte d'un Etat autoritaire qui cherche à intervenir dans les procédures de recomposition de la mémoire, un tel travail présente des risques pour celui qui l'entreprend. Le chercheur qui s'y attèle expose en même temps ceux qui, parmi les informateurs, acceptent de livrer ce qu'ils savent, ou ce qu'ils ont eux-mêmes vécu.

Pour terminer, je dois dire que toute lecture du passé, toute contrôlée qu'elle soit par l'analyse des documents, est conduite par une lecture du présent. On doit rester conscient du fait qu'il n'y a d'histoire que là où une société s'articule avec son passé, mais en même temps et dans le même mouvement, pose l'acte de s'en distinguer. Il n'est pas question de subordonner la pratique de l'écriture historique à l'intervention dans le champ des forces publiques. La distance, même fragile, est nécessaire, entre les objets passés et la praxis présente. Ceci dit, comment pourrais-je m'empêcher de souhaiter que ces écrits de Ruben Um Nyobè soient *reçus* par ceux et celles qui les liront comme un témoignage

32. Voir, dans un autre contexte, l'importance de ceux qu'on appelle *Les intermédiaires culturels*, Actes du colloque d'Aix en Provence (juin 1978), Marseille, Publications de l'Université de Provence et Champion, 1981.

33. Cf. à cet égard B. Jewsiwicki (ed.), *Récits de vie et mémoires : vers une anthropologie historique du souvenir*, Québec, Paris, Safi-L'Harmattan, 1988.

34. Voir J.A. Mbembe, « Les rêves d'un maquisard. Violence coloniale et répression onirique dans les maquis du Sud-Cameroun, 1955-1958 », texte non publié, New York, 1988, 50 pages.

à la vie ? Il s'agit, certes, de la vie des générations de ce temps, mais aussi de la vie de ceux qui sont morts pour avoir vécu ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, pour les raisons qu'ils assumèrent de leur vivant et non pour celles qu'on inventa après coup, pour ou contre eux !

Madison (USA), février 1987

Ecrits de Ruben Um Nyobè

A. Rapports de congrès

1. RAPPORT PRÉSENTÉ AU PREMIER CONGRÈS DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN (Dschang, 10 avril 1950)

Camarades,

La tenue du premier congrès de l'Union des Populations du Cameroun a une signification historique. Certes, nous aurions dû donner à ce premier congrès un éclat digne de l'influence de notre Mouvement, notamment en y faisant participer les délégués d'autres Territoires et quelques membres du Comité de Coordination du RDA et surtout en le faisant précéder d'une école de cadres. Mais ne soyons pas trop formalistes, conformons-nous aux circonstances et comptons avec les événements qui marchent avec une rapidité incroyable.

Il a donc paru absolument nécessaire à notre Comité Directeur de convoquer sa réunion élargie en préconisant la large représentation de nos organismes de base. Nous nous félicitons de voir que de tous les coins, les camarades ont répondu à notre invitation avec une spontanéité qui dénote la cohésion et cette union des cœurs qui anime les hommes ayant la mission de porter la flamme de la lutte pour l'émancipation de leur pays.

Maintenant, à l'unanimité, vous venez de décider de transformer la réunion du Comité Directeur en premier congrès de l'UPC. C'est tout à fait logique, étant donné la représentation très large de toutes nos organisations de base. Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, adresser au Comité de Coordination un message de salut fraternel pour annoncer la tenue du premier congrès de l'UPC et renouveler notre fidélité au grand RDA qui incarne l'espoir des peuples d'Afrique Noire, en lutte pour leur émancipation, pour la liberté et la paix (*le radiogramme proposé est adopté et expédié*).

Je disais donc que la tenue de ce premier congrès avait une signification historique. Mais cela est vrai. Notre Mouvement est né le 10 avril 1948 au cours d'une réunion tenue dans la modeste cour d'un bar en banlieue de Douala. Quelque 12 camarades Camerounais assistaient à cette réunion ; nous sommes donc aujourd'hui au 2^e anniversaire exact de la naissance de l'UPC.

Un autre fait est que c'est en lutteurs victorieux que nous ouvrons nos assises après la série d'échecs que la lutte de nos camarades de la Côte-d'Ivoire vient d'infliger aux colonialistes notamment par le grand succès du RDA au procès de Grand-Bassam, procès au cours duquel le complot colonialiste a été démasqué avec d'autant plus d'éclat que ces Messieurs et leurs valets ont été obligés d'enregistrer un résultat contraire à ce qu'ils escomptaient.

C'est là un événement qui fera date.

Enfin, nous nous réunissons en pleine période de lutte entre les forces de mal et les forces de progrès ainsi que nous allons essayer de vous le démontrer dans cet exposé. Cet ensemble de raisons devra faire de nos débats non pas des parolades stériles, mais une discussion fraternelle afin que nous parvenions à prendre d'importantes décisions et que nous nous montrions capables d'en assurer l'application.

SIGNIFICATION ET BUTS DE L'UPC

Vous savez qu'en 1939, une guerre avait éclaté entre les pays qui voulaient établir leur domination sur le monde : l'Allemagne, l'Italie, et le Japon et les peuples épris de liberté et de paix. Les Africains participaient à la guerre, non plus pour renforcer l'oppression coloniale, mais pour gagner leur part de liberté dans la victoire sur le fascisme.

Pendant les hostilités, les représentants des gouvernements dont les pays étaient en guerre contre l'Allemagne hitlérienne et ses partenaires, avaient conclu des accords promettant à tous les peuples la fin de la domination, le droit à disposer d'eux-mêmes et une paix durable.

En 1945 à San Francisco, une charte était établie, donnant des garanties à tous les peuples et traçant la voie du progrès aux pays coloniaux. L'Organisation des Nations unies était née.

En 1945, nous étions pour la première fois dans l'Histoire, autorisés à élire un député pour nous représenter à l'Assemblée nationale française. Au lieu de nous laisser le libre choix de notre représentant, l'Administration ouvrit une campagne pour nous

imposer son candidat : Fouda André. Le gouverneur de l'époque, M. Nicolas et ses hauts fonctionnaires jouèrent le rôle d'agents électoraux. La preuve commençait à se montrer ainsi, que l'Administration coloniale ne voulait pas de notre évolution. Pendant que des candidats en présence : Njoya Arouna et Amougou Philippe cédaient à la pression administrative et se désistaient en faveur du candidat du colonialisme, le peuple camerounais, lui, se prononçait presque à l'unanimité pour Douala Manga Bell, alors combattu par l'Administration.

Au cours de la campagne électorale, on vit des colonialistes parfois sans aucune valeur se présenter aux élections pour le deuxième collège en arguant de l'incapacité politique des « *indigènes* ». Mais ces Messieurs reçurent la réplique qu'ils méritaient. Non seulement ils furent tous rejetés par la masse, mais quelques-uns ne recueillirent même pas une dizaine de voix. C'était la meilleure façon pour nos compatriotes de manifester contre les ignobles massacres de septembre 1945, mais c'était aussi une preuve que les crimes du travail forcé, de l'*indigénat*, étaient trop impardonnable pour que l'on pût faire confiance aux exploiteurs.

En octobre 1946, une Constitution adoptée par le Parlement français et le peuple de France nous reconnaissait la qualité de *citoyens* comportant égalité des droits et des devoirs avec les citoyens français originaires de la Métropole. La Constitution supprimant le système colonial d'autrefois stipule que : « *La France forme, avec les pays d'Outre-Mer, une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.* »

L'Union Française était née et cela paraissait une innovation heureuse, chaleureusement accueillie par toutes les personnes de bonne volonté.

Avant le vote de la Constitution, une loi du 11 avril 1946 portait suppression du travail forcé sur la proposition de Félix Houphouët-Boigny, député de la Côte-d'Ivoire, qui préside depuis bientôt quatre ans le Comité de Coordination de notre Rassemblement Démocratique Africain. Une autre forme d'esclavage, l'*indigénat*, fut également abolie, grâce à la lutte des élus africains, parmi lesquels, hélas, nous n'avons pu avoir la fierté de compter M. Douala Manga Bell. Ce dernier a simplement considéré la confiance que les électeurs lui accordaient comme un droit naturel. N'a-t-il pas affirmé à maintes reprises qu'il n'avait de compte à rendre à personne ?

Le 13 décembre 1946 à New York, le gouvernement français

faisait adopter les accords de tutelle sur le Togo et le Cameroun. On décidait de nous sans nous. Le député Aujoulat, élu par ceux qui, au Cameroun ne voulaient pas la Constitution, fut le porte-parole du gouvernement pour défendre les projets qui furent adoptés sans modifications. Douala Manga Bell, envoyé également par le gouvernement français assista aux débats de l'ONU comme complice de M. Aujoulat. M. Aujoulat déclarait que les Accords de tutelle avaient été discutés en réunion publique et approuvés par les Camerounais, ajoutant que c'est à la suite de cette adhésion que Douala Manga Bell avait été triomphalement élu parce qu'il s'était engagé devant ses électeurs à faire triompher les accords devant l'ONU.

Cette série de ce que nous appellerions *escroqueries politiques* ne pouvait aboutir évidemment qu'au maintien de clauses rétrogrades dans les accords de tutelle. Néanmoins, il subsiste dans ce document d'importantes réformes qui peuvent apporter des améliorations notables à notre pays.

Tous les peuples avaient placé un grand espoir dans les réformes d'après-guerre, mais l'on s'aperçut très vite que les milieux impérialistes ne désarmaient pas. Au Cameroun, les colonialistes décrierent ces réformes par leur opposition à la Constitution dont le résultat du référendum donnait 800 « NON » contre 300 « OUI ». Il faut compter en grande partie, parmi les 300 voix ayant approuvé la Constitution, celles des ecclésiastiques qui suivirent le mot d'ordre du député Aujoulat qui leur demandait de voter « *Oui* ». Il n'est donc pas exagéré, après la lutte engagée contre les Mouvements progressistes du Territoire par le Haut-Clergé et avec la participation de M. Aujoulat au gouvernement actuel, d'affirmer que le vote donnerait cent pour cent « *Non* » en ce moment si le référendum était à nouveau organisé par l'acte constitutionnel du 27 octobre 1946.

Il n'y avait rien d'étonnant. L'histoire enseigne que les concessions faites aux masses populaires sont toujours remises en cause chaque fois que les forces sur lesquelles les conquêtes sociales ont été faites demeurent au pouvoir. Dans pareille circonstance, il appartient au peuple des travailleurs de chaque pays de s'organiser pour maintenir les dites conquêtes ou les récupérer si elles étaient arbitrairement retirées par le pouvoir de l'injustice. Félix Houphouët-Boigny, Gabriel d'Arboussier et tous les autres fidèles signataires du Manifeste de septembre 1946 avaient parfaitement compris le tournant où se trouvait le sort des peuples d'Afrique Noire.

Aucun élu du Cameroun ne signa le Manifeste et encore moins ne participa au Congrès de Bamako en octobre 1946 qui se termina par la constitution du Rassemblement Démocratique Africain. Le Cameroun fut néanmoins représenté au Congrès de Bamako par cinq délégués : Djoumessi Mathias, Medou Gaston, Manga Lobe, Azombo Nsomoto, Takala Célestin. Le retour de cette délégation ne donna pas au jeune Mouvement Démocratique déjà existant, l'impulsion à laquelle l'on s'attendait. La délégation fut débordée par les réceptions officielles et autres manœuvres de l'Administration. C'est ainsi que le Congrès de Bamako n'eut pas son véritable écho au Cameroun.

LE RDA

Avant la Constitution d'octobre 1946, des colons français qui exploitaient les richesses naturelles noires à l'aide de la main-d'œuvre forcée se réunissaient à Douala du 5 au 8 septembre 1945 pour fonder un Mouvement qu'ils appellèrent : « les Etats Généraux de la colonisation française ». Ce mouvement avait pour mission de lutter contre l'octroi éventuel des libertés politiques aux ressortissants des pays coloniaux.

Ces organisateurs croyaient au « *danger que courait la France par la perte de l'Empire* ». Les massacres de septembre 1945 à Douala avaient pour but de faire constater par l'opinion mondiale qu'il serait dangereux d'accorder des droits politiques à des « *sauvages* » qui seraient incapables d'en jouir. C'est également et surtout l'activité des « Etats Généraux » qui fit rejeter le premier projet de Constitution qui nous accordait les droits les plus étendus (voir brochure du RDA au chapitre : « *Les conditions historiques du RDA*, page 13).

Que seraient donc devenues les populations de nos pays si un grand mouvement de masse ne s'était pas constitué pour lutter de toutes ses forces contre le retour au régime de l'arbitraire, et pour réclamer l'application des libertés accordées par la Constitution ? Le RDA est donc fidèle interprète des masses africaines comme il est le défenseur de leurs intérêts. Les colonialistes qui appliquent le programme des « Etats Généraux » à la lettre invitent les Africains à ne pas adhérer au RDA et pour comble, ils créent les filiales des « Etats Généraux » dont ils confient la direction à des autochtones ambitieux et corrompus. C'est ainsi par exemple que l'ESOCAM soutient le colonialisme au prix de petits cadeaux.

Le Congrès de Bamako au sein duquel fut constitué le RDA décida de la création, dans chaque territoire d'un seul Mouve-

ment se réclamant d'être section du Rassemblement Démocratique Africain.

En février 1947, un accord intervint entre M. Soppo Priso, alors Président de l'Union Camerounaise Française (UNICAFRA) et les responsables des mouvements progressistes en présence (Mouvement Démocratique du Cameroun, Cercles d'Etudes Sociales, Front Inter-colonial etc.), pour la convocation d'un congrès dit « *Congrès du Bloc Camerounais* » au sein duquel une fusion de tous les mouvements précités devait être réalisée en vue de la constitution d'un mouvement unique.

Les convocations furent lancées dans ce sens. Le congrès ouvrit ses travaux à Douala le 30 mars. Mais, peu avant l'ouverture du congrès, M. Soppo Priso fit connaître aux responsables des autres mouvements que le congrès demeurait un congrès de l'UNICAFRA. Cette astuce fut vite comprise ; le 31 mars, tous les orateurs qui se succédèrent à la tribune condamnèrent la politique opportuniste et la démagogie de l'UNICAFRA et réclamèrent la dissolution de ce parti et de tous les mouvements existants et la constitution d'un nouveau Mouvement Camerounais. Malgré les tentatives de sabotage et de provocation, multipliées par les hommes des colonialistes, l'action de masse imposera la dissolution de l'UNICAFRA au sein de son propre congrès et fera aboutir les travaux à la création du Rassemblement Camerounais (RACAM).

Ce nouveau Mouvement, chaleureusement accueilli par les Camerounais soucieux de l'intérêt de notre pays est vite torpillé par les colonialistes avec la complicité active des élus du Cameroun aux Assemblées Métropolitaines et à l'Assemblée Représentative. La répression s'ensuit : mutation des fonctionnaires, etc.

Ainsi, la plupart des membres du Bureau du RACAM ne tarderont pas à céder aux pressions des milieux colonialistes. Le Mouvement est alors éteint pendant qu'on expédie dans le Nord le seul membre du Bureau qui ne change pas de position et qui est encore fonctionnaire en activité.

Mais, le désir d'avoir un Mouvement de masse pour la défense de leurs intérêts reste gravé dans l'esprit des Camerounais. Un grand soulagement s'empare des coeurs camerounais lorsqu'on apprend la constitution à Douala, le 10 avril 1948, de l'Union des Populations du Cameroun dont les statuts ont été déposés à la mairie, le 12 avril à dix heures cinquante minutes.

Pendant que les masses camerounaises se réjouissent de notre initiative, les colonialistes de leur côté multiplient attaques et

calomnies à notre endroit. La feuille colonialiste « *Le Cameroun Libre* » de Yaoundé publie dans son numéro du 15 avril un article sous le titre : « *Réponse à une mise au point* » dans lequel, sous prétexte de répondre à une mise au point d'Assalé sur la désignation de celui-ci comme Conseiller Economique, présente la fameuse : « *Première charrette des dirigeants communistes tocaux.* »

Mais cette attaque, loin de dresser l'opinion camerounaise contre nous, nous vaut la sympathie des milieux les plus divers. La campagne d'opinion ayant échoué, une répression féroce s'abat sur notre jeune mouvement : mutations arbitraires des fonctionnaires, emprisonnement des militants, méthodes policières de toutes sortes. Vous aviez lu dans le deuxième numéro de la « *Voix du Cameroun* », « *Tableau d'honneur* », de notre camarade Bagal Guillaume. Le Haut-Commissaire de l'époque, M. Hoffherr et plusieurs de ses hauts fonctionnaires se distinguent dans la besogne de la répression. Mais cela ne contribue qu'au renforcement de notre Mouvement et à la perte de prestige de ceux qui mènent une politique policière à son égard.

Au deuxième congrès du RDA, l'UPC adhère officiellement au grand Mouvement Africain et une vice-présidence est attribuée à notre Territoire par le congrès. Maintenant, la corruption va doubler la répression.

Sous l'instigation des colonialistes, un mouvement dit « *Evolution Sociale Camerounaise* » est créé à Yaoundé en juin 1949. L'ESOCAM s'assigne comme rôle, non pas de promouvoir l'évolution mais de combattre l'UPC. Le Comité Directeur de ce parti fantomatique se compose de 17 membres dont 14 originaires de la Sanaga-Maritime. On veut ainsi former l'opposition dans le cercle ethnique du Secrétaire Général de l'UPC et le centre d'activité de l'ESOCAM s'installe à Eséka, avec le concours actif du chef de subdivision, M. Joud qui accorde tout l'appui de son autorité au parti des prébendes. Les colonialistes n'ont rien compris. Ils croient que l'UPC est l'affaire personnelle d'un militant ou d'un responsable, pour qu'ils puissent mener une politique de sape, dans la base ethnique de tel ou tel responsable de notre Mouvement.

Or, nous mettons au défi quiconque nous apportera la moindre preuve que l'avènement de l'ESOCAM a diminué en quoi que ce soit la sympathie que les populations de la Sanaga-Maritime, comme du reste celle que d'autres régions du Territoire manifestent à l'égard de notre Mouvement.

Si l'ESOCAM a servi à quelque chose, c'est de nous permettre

une épuration que nous eûmes été embarrassés de faire nous-mêmes. En effet, tous les éléments pourris, tous les aigris, tous les voleurs et les escrocs sont passés de l'autre côté, au côté des colonialistes qui protègent leurs crimes et délit cépendant qu'ils jettent des innocents en prison. Aujourd'hui l'ESOCAM est connue sous un vrai jour.

Personne n'y attache plus aucune importance. Il ne reste à ce parti qu'une direction fragile au sein de laquelle on discute à longueur des temps, le partage du fruit de la corruption et des sommes volées à certaines personnes crédules auxquelles on promet fusil, patente, camion, etc. Dans un coin de la subdivision d'Eséka, le montant de la cotisation de l'ESOCAM est directement proportionnel à l'importance de la faveur que l'on veut obtenir en adhérant au parti administratif. Ainsi pour l'obtention d'un fusil on paye plus cher que pour l'obtention d'une patente et pour une promotion au rang de chef de canton on paye plus que pour l'obtention d'un fusil, et ainsi de suite.

Les Camerounais ont heureusement vite compris. A côté de cette stagnation sinon cette dislocation de l'ESOCAM quelle est la situation de notre Mouvement qui lui, supporte tout le poids de la répression colonialiste ? Malgré nos difficultés matérielles, nous avons réussi à jeter des bases d'organisation dans 7 régions du Territoire.

Notre recrutement de 1949 a donné 7 000 adhérents inscrits. Au cours du premier trimestre de 1950, nous atteignons à peu près le même chiffre dans le placement des cartes. Avec un tel résultat nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme. Sur le plan de la propagande, nous sommes la première section territoriale de RDA qui ait lancé un journal par ses propres moyens, « *La Voix du Cameroun* », qui connaît quelques difficultés passagères, et jouit par ailleurs d'une grande sympathie de tous les milieux africains, et de quelques milieux non autochtones. Les cinq procès actuellement intentés contre lui témoignent de son efficacité.

Nos adversaires de mauvaise foi sont les seuls à pouvoir demander ce que l'UPC a pu réaliser depuis sa création. Mais nos militants et les Camerounais de bonne foi savent ce que le pays doit à notre Mouvement.

Avant la création de l'UPC, le monde était fermé pour le Cameroun comme celui-ci restait ignoré du monde. Même les territoires les plus voisins ignoraient l'action de nos populations. Du point de vue politique, seule la voix de l'administration et les élus dociles au colonialisme pouvaient se faire entendre à

l'intérieur comme à l'extérieur. Aujourd'hui, les colonialistes ne peuvent plus répandre leurs mensonges sans risquer la réplique. Dans les Assemblées Parlementaires métropolitaines, les élus du Cameroun n'osent plus parler, car ils ignorent nos misères et répugnent nos doléances, tandis qu'au sein des mêmes Assemblées, nos élus du RDA et les élus métropolitains démocrates interprètent nos aspirations en toute connaissance de cause. Grâce à l'UPC le Cameroun peut trouver des défenseurs conséquents dans les Assemblées métropolitaines.

C'est l'existence de notre Mouvement qui a permis aux Camerounais de prendre conscience de leur situation au point de vue régime de tutelle que M. Douala Manga Bell nous avait tout caché. On nous dit que la pétition remise aux délégués de l'ONU par des dirigeants de l'ESOCAM confirme le délai de trente ans accepté par M. Douala Manga Bell comme durée de la tutelle sur le Cameroun. Malgré toutes les réserves que nous devons avoir vis-à-vis d'une telle information, il y a lieu de retenir l'intention coupable de dirigeants de l'ESOCAM, qui affirment que même à l'expiration d'un tel délai, le Cameroun ne sera pas en mesure de prendre ses destinées en main.

Comment ne pas comprendre, ainsi, que ce parti soit entre les mains des colonialistes quand nous proposons un délai de 10 ans à compter du 12 décembre 1946 pour l'octroi de l'indépendance ? Faisant fi des vociférations de ceux qui bavent sur cette revendication comme sur tant d'autres, nous devons reconnaître que si notre demande doit permettre l'obtention de cette fixation de délai qui est indispensable, le temps proposé n'est pas suffisant pour permettre aux Camerounais de prendre valablement les destinées du pays en main.

Mais là encore, à qui incombe cet état de choses ? C'est précisément aux colonialistes qui s'opposent à la formation des cadres autochtones non seulement pour la gestion future des affaires du Cameroun, mais aussi pour l'accession immédiate à des postes de responsabilité.

Notre bataille pour l'application de la Constitution et des accords de tutelle s'est concrétisée par une vaste campagne pour la liberté de réunion, de presse, d'opinion, d'association, etc. Nous avons eu l'initiative d'organiser le système de pétitions, ce qui a permis certains résultats. Sur le plan économique, nous avons engagé une lutte soutenue contre la restauration du travail forcé. Nous avons appuyé les revendications de la CGT et du *Kumsze* pour la liberté de la culture du café en région Bamiléké.

Nous avons également étendu la même revendication sur la

région Bamoun, dont les populations souffrent de la même injustice, plus l'interdiction de la sortie du maïs, et autres denrées et produits. Nous avons dénoncé les manœuvres de l'Administration, tendant à faire du recensement des bananes dans le Mungo, une occasion de recrutement pour l'impopulaire « *Société de Prévoyance* ».

Mais il faut que nos camarades du Mungo comprennent le danger que présentent ces sortes de coopératives de bananes, qui ne sont autre chose que des sociétés commerciales, instruments des trusts qui exploitent les producteurs.

Nos camarades ont la possibilité d'organiser des coopératives qui appuieraient efficacement leur lutte, si la direction en était confiée à des éléments honnêtes, avec le contrôle constant de la masse des producteurs. Cette question devra être étudiée avec soin par notre Commission Economique.

Dans les régions du Centre, nous nous sommes élevés contre la destruction massive de la production de cacao, mais il est certain que nous aurions triomphé, si les planteurs avaient échappé à la trahison de certains individus, qui se sont laissés rouler par l'Administration qui leur a fait des promesses irréalisables ; ce qui revient à dire qu'ils se sont laissés corrompre par la parole, ce qui arrive d'ailleurs très souvent aux aventuriers de l'espèce.

La question du dédommagement du cacao reste encore en suspens. Nous pouvons cependant noter avec satisfaction que l'on n'assiste plus à l'incendie volontaire des produits sur les places de marché, comme cela se faisait avant notre intervention. Nous demandons à nos camarades des régions intéressées de remettre cette question à l'étude, avec la masse des producteurs, pour arriver à des résultats plus concrets qui peuvent se traduire par le paiement des indemnités pour le cacao détruit, la suppression du conditionnement des produits, qui est une source d'abus, et l'obtention du matériel agricole nécessaire pour le traitement du cacao et autres produits.

S'agissant des *Sociétés Indigènes de Prévoyance*, je pense que l'Administration elle-même nous donne l'impression que cette organisation n'existe plus. En effet, les cotisations sont perçues cette année sans qu'aucun reçu soit délivré à la partie versante. Comment une telle opération peut-elle susciter la confiance de la population ? Des subventions sont accordées à des hommes d'affaires qui ne sont pas membres de la SIP, alors que les cotisants languissent dans une misère insondable.

Vous devez donc comprendre que la SIP n'est pas une institution publique, mais un organisme privé dont on peut se

séparer à tout moment. Mais il ne suffit pas de boycotter la SIP par la seule démission.

Il faut exiger des comptes sur l'emploi des sommes versées depuis plus de 13 ans. Or, je sais que cet argent a servi à autre chose qu'aux fins définies par le texte organique qui voulait faire des SIP des organes de secours mutuels en faveur des cultivateurs, des pêcheurs et des éleveurs. Or l'argent des SIP a servi à acheter des véhicules pour le déplacement des administrateurs et de leurs membres de famille. Il sert à exécuter certains travaux non pas dans l'intérêt de la population, mais bien pour le confort du « *commandant* ». Les SIP constituent en outre des caisses noires bonnes pour la corruption. Il y avait, à Ngaoundéré en 1947, un officier de réserve, le capitaine Ducros qui avait démissionné des fonctions de chef de subdivision de Meiganga pour être employé comme agent technique de la SIPA (Société Indigène de Prévoyance de l'Adamoua) pour un salaire de 18 000 F par mois (francs 1947). Le capitaine Ducros n'était pas vétérinaire. Il s'occupait seulement de l'achat et de la vente des bœufs. Les véhicules de la SIPA étaient entretenus au garage administratif sous la surveillance du mécanicien européen qui percevait pour cela une indemnité forfaitaire de 1 000 F par mois. La comptabilité « *deniers* » et la comptabilité « *matières* » de la SIPA étaient tenues par l'agent spécial africain qui pouvait prétendre, lui, à l'« honorable » prime de 2 000 F par semestre pour un chiffre d'affaires dépassant 6 000 000 de francs !

Tout cela se faisait à l'insu et au détriment des cotisants. A Nkongsamba, un agent européen chargé de famille et luxueusement logé est employé de la SIP, recruté sans consultation valable des cotisants qui ne sont pratiquement pas représentés au Conseil d'Administration, ce dernier se composant des hommes dévoués à l'Administration, et choisis à cette fonction par elle. A Eséka, une culture de riz imposée à la population soi-disant au profit de la SIP, affama le pays pendant plus de trois ans. La masse finit heureusement par s'imposer pour refuser cette culture forcée, en dépit des efforts déployés par les chefs de région de l'époque pour maintenir cette ignoble corvée. Nous espérons qu'il en sera de même pour l'ensemble du régime.

Des exemples montrant les abus que l'on commet à travers la SIP peuvent être cités à l'infini. Nous voulons seulement faire confiance à nos militants et à tous les Camerounais, qui doivent organiser l'action nécessaire en vue de mettre fin à ces sortes d'escroqueries qui n'ont que trop duré.

J'ajouterais un mot sur les coopératives dont le but a souvent été

perdu de vue par nos camarades. La coopérative est un moyen pour la masse des travailleurs, de vendre ou d'acheter dans les meilleures conditions. Elle peut être ainsi un moyen efficace dans la lutte des producteurs ou des salariés, pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Mais à quoi avons-nous souvent assisté ? Nous avons observé chez nos camarades un certain manque de patience et de la notion de travail d'équipe. Certains ont placé un espoir au profit immédiat, ils ont plutôt compté sur une part de bénéfices qu'à une meilleure organisation des coopératives. C'est ce point faible qui a souvent permis aux colonialistes de mettre la main sur la direction des coopératives pour corrompre les dirigeants.

La corruption que l'on redoutait au sommet des directions politiques et syndicales s'acharne maintenant sur les éléments de base au fur et à mesure que les responsables les plus haut placés élèvent leur esprit de responsabilité. Une vigilance s'impose donc à tous nos camarades. De nos discussions devra sortir une prise de position nette sur l'organisation coopérative que nous devons impulser sans toutefois faire des coopératives des appendices du Mouvement politique.

Sur le plan social, c'est contre les discriminations raciales et le retour de l'*indigénat* que notre action a été concentrée. La discrimination raciale : c'est ainsi que dans les prisons par exemple, les détenus sont traités suivant la couleur de la peau. Non seulement les priviléges les plus étendus sont accordés aux détenus blancs, mais encore, les détenus noirs sont contraints d'être les serviteurs des premiers, alors que ceux-là ont commis des crimes ou des délits parfois plus importants. Nos interventions contre les mauvais traitements infligés aux détenus autochtones dans les prisons ont permis quelques résultats, notamment à Douala où une voiture cellulaire a été affectée au transport des prévenus se rendant au Parquet, alors qu'auparavant ils s'y rendaient à pied, demeurément ligotés. Nous avons encore obtenu par endroit la suppression de l'emploi des prévenus dans les corvées. Mais il reste gros à faire.

A Dschang où le juge de Paix, M. Bisch a illégalement saisi nos journaux parce que le numéro publiait une photo de la corvée d'eau, l'on continue à faire effectuer ce portage quand on a la prétention de nous inculper de « *propagation de fausses nouvelles* ». Dans tous les domaines, nous nous heurtons à l'esprit raciste des colonialistes. C'est ce qui fait que les fonctionnaires ont obtenu un reclassement dans la fonction publique comportant des rappels en diminution.

Les travailleurs africains n'ont jamais obtenu un Code de Travail et celui que le Gouvernement se propose de leur imposer porte en son article 2, le rétablissement intégral du travail forcé. Cette iniquité n'a pas échappé aux élus du RDA qui ont déposé au bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi contenant des clauses plus avancées que celles contenues dans la proposition déposée en 1948 par nos camarades et amis de l'Assemblée de l'Union Française. Les travailleurs africains se doivent d'appuyer le projet de nos élus qui concrétise leurs aspirations les plus profondes.

Quant aux anciens combattants, leurs droits sont enterrés dans les tranchées des champs de bataille, où tout le sang versé était rouge. Revenus de la guerre, les frères d'armes sont devenus, les uns, des pensionnés de guerre, les autres, des parias qui n'étaient bons qu'à donner leur vie et c'est avec de telles méthodes que l'on nous invite à servir à nouveau de chair à canon pour une cause qui ne servirait qu'à aggraver les injustices et l'arbitraire.

Je ne terminerai pas la longue énumération. J'ajouterais tout simplement qu'il ne servirait à rien de constater et de dénoncer cet état de choses si l'action n'est pas organisée pour y mettre un terme. Il y a lieu également de combattre la pratique de nos compatriotes qui, aux postes de police comme dans les guichets publics, ont souvent tendance à servir les Européens en priorité, même si ceux-ci sont les derniers venus. Cela constitue aussi une discrimination raciale dans sa forme la plus condamnable.

Dans le domaine culturel, tout le monde sait que les colonialistes redoutent l'instruction massive de nos enfants. C'est pourquoi ils freinent et sabotent l'enseignement, à tel point qu'ils vont jusqu'à accorder des subventions à un collège *Ad-Lucem* dans un « pays » comme la région Bamiléké où ils savent fort bien que protestants, musulmans, et fétichistes ne sont pas disposés à envoyer leurs enfants dans une école catholique. Mais les délégués à l'ATCAM favorisent tout cela, pourvu qu'on donne satisfaction à la fondation du secrétaire d'Etat aux Colonies, M. Aujoulat.

On poursuit notre journal devant les tribunaux parce que nous avons eu le courage de protester contre le sabotage des résultats du premier examen du baccalauréat au Cameroun. Mais les faits sont là, et nous avons l'opinion publique à nos côtés. Dans ce domaine également, nous pouvons faire un effort nous-mêmes, à condition de savoir organiser notre solidarité. Un dernier arrêté du Haut-Commissaire autorise l'ouverture d'établissements sco-

laïres, qui peuvent être reconnus par l'Administration du Territoire.

En Gold Coast, les Africains dirigent eux-mêmes un collège et d'autres établissements. Au Cameroun, nous pouvons, avec un peu de bonne volonté, créer quelques écoles populaires dans les villages. Je sais qu'une telle entreprise exige beaucoup de sacrifices, aussi bien de la part des maîtres que de la part des parents d'élèves, mais il y a beaucoup de possibilités au Cameroun.

Je connais personnellement ce que certains parents ont pu faire pour obtenir l'éducation de leurs enfants. Une association a été créée récemment sous le nom de « *l'Association des Amis du Progrès* » (AMPRO). Cette Association tend vers ce but. Mais l'Administration, qui a pu lâcher son approbation lors du passage de la Mission de l'ONU, ne cesse de multiplier les efforts en vue de détourner cette organisation de son but. Il nous appartient, à nous, d'en faire notre affaire et de nous en servir notamment pour la lutte contre l'analphabétisme. Nos responsables des Comités Régionaux devront engager une campagne à ce sujet.

LE PROBLÈME DE TUTELLE

Le silence du député Douala Manga Bell a induit plusieurs Camerounais en erreur sur le problème de Tutelle. D'un côté, il se trouve des gens qui ne sont pas satisfaits des clauses des accords de tutelle, mais qui croient qu'on n'y peut plus rien ; de l'autre côté, nous trouvons des camarades qui croient naïvement que la seule existence du statut de tutelle suffit pour obliger l'Administration à nous traiter avec égard et à hâter notre évolution. L'une et l'autre tendances sont fausses. Les pessimistes, qui croient qu'on ne peut plus rien, que c'en est fait, ne comprennent pas que la Charte des Nations unies et les Accords de tutelle mêmes nous donnent la possibilité d'intervenir auprès de l'autorité chargée de l'Administration et auprès de l'ONU pour revendiquer l'application, voire la modification des Accords de tutelle.

A l'autre catégorie de nos compatriotes, ceux qui croient que le régime de tutelle est une sorte d'institution magique qui nous apporterait spontanément et sans notre effort, toutes améliorations, nous répondons que les Accords de tutelle constituent pour les pays intéressés une réforme sociale comme toutes les autres. *Les réformes ne peuvent avoir leur efficacité que lorsqu'elles sont activement défendues par ceux qui en bénéficient.*

Dé même que les colonialistes n'ont pas intérêt à appliquer la loi supprimant le travail forcé qui porte atteinte à leurs scandaleux profits, de même ils n'ont aucun souci d'appliquer les Accords de tutelle qui définissent d'une façon formelle les obligations de l'Administration à notre égard. L'avantage de l'UPC est d'avoir compris cela. C'est ce qui a permis notre succès populaire lors du dernier passage de la Mission de visite de l'ONU au Cameroun.

Tout en traitant des questions intéressant notre statut propre, nous avons posé le problème colonial dans son ensemble. Nos démarches auprès de l'ONU, notamment les modifications aux accords de tutelle proposés dans notre *mémorandum*, par exemple la fixation d'un délai pour l'octroi de l'indépendance, ont permis à la masse de comprendre que loin de vouloir livrer le Cameroun à une puissance étrangère comme le prétendent malveillamment nos adversaires, l'UPC s'efforce de conserver pour les Camerounais et pour eux seulement, un Cameroun émancipé dans le concert des forces de démocratie et de paix, car l'interdépendance des peuples prévue par la Charte des Nations unies ne permet plus à un pays de vivre isolé. Mais la seule alliance qui soit salutaire à un peuple, c'est celle qui est basée sur l'amitié et sur la confiance mutuelle. C'est à cela que tend la politique générale de notre Mouvement.

Nous avons revendiqué la possibilité pour les Camerounais d'aller exposer leurs doléances devant le Conseil de Tutelle de l'ONU. Nos frères Togolais bénéficient déjà de cette mesure. Mais les mandataires du Cameroun auprès du Conseil de Tutelle de l'ONU doivent être élus par les Camerounais eux-mêmes. Leur voyage et les frais de leur séjour devront être à la charge des Camerounais. Ce n'est que de cette façon qu'ils pourront garder leur indépendance morale. C'est l'objectif immédiat que nous devons atteindre et tous nos efforts doivent se concentrer là-dessus. Car il ne servirait à rien d'inonder l'ONU des pétitions si les porte-parole du peuple ne sont pas à même d'aller s'expliquer de vive-voix devant le Conseil de Tutelle.

« NOUS NE SOMMES PAS SEULS »

C'est ce qu'a déclaré Félix Houphouët-Boigny, Président du RDA, lorsqu'il apportait le message de reconnaissance des populations africaines pour la solidarité que la classe ouvrière et les démocrates français avaient témoignée à nos camarades de la Côte-d'Ivoire.

Le RDA lutte pour la libération des pays de l'Afrique Noire. Mais notre lutte n'est pas une lutte aveugle. Nous savons parfaitement qu'il se trouve au-delà des frontières de nos forêts et de nos savanes une classe d'hommes qui subissent la même oppression exercée par les mêmes oppresseurs que les nôtres. Avant la guerre 1914-1918, il existait à travers le monde entier, une poignée d'exploiteurs et une grande masse, une immense masse exploitée.

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, un pays s'est libéré de la domination des minorités privilégiées et le pouvoir est revenu aux ouvriers et aux paysans qui ont placé aux destinées du pays, des hommes qui n'avaient pas trahi la cause des peuples. Il s'est formé alors cette Union Soviétique comprenant l'ancienne Russie dont les Gouvernements oppriment les colonies et ces mêmes colonies, devenues dès lors des Etats Libres. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, d'autres pays se sont débarrassés des exploiteurs et des oppresseurs ; et là aussi, ce sont les ouvriers et les paysans qui ont installé le pouvoir.

Dans les pays qui sont encore sous le joug des profiteurs, les forces de démocratie ont fait des progrès à tel point que les pillards de l'Impérialisme ne dorment plus leur doux sommeil comme par le passé. Les pays coloniaux qui étaient plus développés que le nôtre ont engagé la lutte pour l'Indépendance nationale. Là où la pseudo *indépendance* a été accordée, surtout par l'impérialisme anglais ou hollandais, les peuples des pays intéressés n'ont pas tardé d'entreprendre une lutte active pour arriver à la véritable Indépendance nationale et marcher dans la voie de la démocratie. Dans les pays arriérés de l'Afrique Noire et ailleurs, le mouvement de libération nationale et le mouvement syndical ont été créés, ce qui porte ainsi, un coup décisif à l'impérialisme jusque-là omnipotent dans les pays en question.

L'impérialisme a tellement perdu du terrain qu'il ne reste plus que la violence, le chantage ou la corruption. Dans les pays comme la France, les capitalistes font la loi et le gouvernement ne fait qu'exécuter leurs consignes. C'est ce qui explique cette série de mesures arbitraires lancées contre la classe ouvrière et les démocrates français. On veut aussi réduire le peuple au silence afin que les crimes ne soient plus dénoncés. Mais l'Impérialisme doit comprendre que les forces de démocratie sont trop importantes pour céder aux emprisonnements et aux brimades de toutes sortes.

Une nouvelle forme de menace braquée sur les peuples épris de liberté consiste en la préparation d'une troisième guerre

mondiale. L'Impérialisme espère en effet que la guerre est le suprême recours pour son maintien. Deux camps se sont formés : le camp de l'Impérialisme et de la guerre, ayant à sa tête l'Impérialisme américain : c'est dans ce camp que se trouvent les colonialistes ; et le camp de la démocratie et de la paix, à la tête duquel se trouve l'Union Soviétique : c'est dans ce camp que se trouvent la classe ouvrière et les démocrates de tous les pays. C'est également dans ce camp que se trouvent tous les peuples en lutte pour la libération du joug colonialiste.

Le Comité de Coordination du RDA, réuni à Dakar du 2 au 4 octobre 1948, prenait position pour le camp de la démocratie et de la paix. Le Congrès d'Abidjan confirma cette position. Notre position nous permet ainsi d'être aux côtés du bon peuple de France qui comprend « *qu'un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre* ».

L'accusation d'anti-français que l'on nous prête est dénuée de tout fondement. Nous sommes anticolonialistes. Or les colonialistes n'ont ressemblé et ne peuvent nullement ressembler à la France.

Certains prêtres catholiques oubliant que l'évangile s'élève contre les injustices, font les griots du colonialisme et nous traitent d'anti-religieux, ce qui est très faux d'abord parce qu'il ne peut pas y avoir d'Africains anti-religieux, ensuite parce que nous ne considérons pas le travail forcé, l'indigénat, la spoliation des terres, l'exploitation colonialiste en général comme des recommandations prescrites par la Bible. Au contraire, ce sont ces prêtres qui, en faisant de l'Eglise une tribune politique, ressemblent à ces trafiquants que Jésus chassa du Temple.

On nous traite de communistes. Or tout le monde sait que nous ne sommes pas une organisation communiste. Nous ne disons pas cela parce que nous détestons les communistes ou que nous avons peur d'être communistes, mais parce que nous considérons que la lutte pour notre libération nationale n'a pas à tenir compte de telle ou telle idéologie.

Cette lutte appelle tous les Africains de bonne volonté, quelles que soient leur opinion, leur conviction religieuse ou leur position sociale.

On dit que nous travaillons pour livrer le pays à la Russie. A cela, nous répondons qu'autrefois la Russie tsariste avait des colonies sous sa domination. Depuis bientôt trente ans, le système colonial a été supprimé en Russie. Les anciennes colonies russes sont membres de l'Union Soviétique sur un même pied d'égalité que la Russie.

N'est-ce pas vers une égalité des peuples en droit et en devoir que devait tendre l'Union Française ? Nous sommes donc occupés, quant à nous, à revendiquer la suppression des discriminations raciales, et radicalement opposés au système du travail forcé, de l'indigénat et des provocations sanglantes qui caractérisent la conception colonialiste de l'Union Française.

Nous avons affirmé à maintes reprises que nous voulions une Afrique Libre, mais une Afrique amie des autres peuples libres. Les colonialistes le savent fort bien et la calomnie tendant à laisser croire que nous sommes à la solde d'une puissance étrangère ne peut servir qu'à les ridiculiser.

Nous pouvons affirmer, quant à nous et preuves à l'appui, que le Gouvernement actuel reçoit les ordres d'une puissance étrangère. Nous pouvons justifier nos dires par le fait qu'un système économique patronné par les Américains est cause de nos misères ; que le Pacte de l'Atlantique imposé par l'Impérialisme américain nous conduit à la guerre.

SEULE LA LUTTE PAIE

Des Africains naïfs ou de mauvaise foi, pour justifier leur renoncement à la défense de nos intérêts, prétendent ne pas faire de politique, parce qu'on leur dit dans les couloirs administratifs que la politique est une mauvaise chose. L'Administration représente ici le gouvernement français. Celui-ci est issu des partis politiques. Il soumet son programme d'action à l'approbation d'une Assemblée politique. Le gouvernement ne peut donc pas se passer de politique, l'Administration non plus. Ne faites pas de politique, pour l'Administration et le Gouvernement colonialiste en général, signifie simplement qu'il ne faut pas défendre vos intérêts. Cela peut se traduire aussi : « *Ne faites que ma politique, celle qui approuve mon arbitraire et mes illégalités.* »

Si l'Administration déteste la politique, pourquoi soutient-elle certains partis politiques, l'ESOCAM par exemple ? Je vous ai dit tout à l'heure que l'Administration avait participé de plein pied aux élections de 1945 en soutenant certains candidats au détriment de certains autres. Vous savez avec quel acharnement les colonialistes combattent notre Mouvement. Or il est clair que celui qui s'oppose à un mouvement politique fait de la politique par voie de conséquence. Les colonialistes n'ont donc pas de conseil à nous donner sur ce point. Si vous refusez de faire la politique qui consiste à lutter par tous les moyens et sous toutes les formes pour l'émancipation de notre pays, vous laissez le

champ libre aux colonialistes pour leur politique criminelle, celle du travail forcé, de l'indigénat, de l'exploitation éhontée de nos richesses, des emprisonnements et des assassinats.

Aujourd'hui tous les hommes de bonne volonté ont compris que seule la lutte paye et là aussi, nous ne sommes pas seuls. Dans le monde entier les forces de démocratie et de paix luttent victorieusement contre l'impérialisme oppresseur des peuples. L'immense Chine Populaire, pays de 475 millions d'habitants vient de remporter une victoire historique en mettant hors de son pays l'impérialisme étranger et en enlevant le pouvoir aux féodaux locaux qui pillaiient le pays au prix du sang du peuple chinois. Dans la Constitution de la Chine nouvelle, il est dit notamment : « *art. 2 : La République Populaire de Chine, qui se rangera aux côtés de tous les pays amis de la paix et de la liberté, des peuples du monde entier et avant tout l'URSS, de tous les pays de démocratie populaire et toutes les Nations opprimées, se trouvera ainsi dans le camp mondial de la paix et de la démocratie, etc.* »

Dans les pays coloniaux, la lutte de Libération nationale prend les formes les plus diverses. Pour mieux comprendre la nécessité de cette lutte, je me référerai surtout aux pays coloniaux dépendant de l'Impérialisme français.

Depuis 4 ans, le peuple vietnamien mène une lutte héroïque pour son Indépendance nationale, ceci parce que les colonialistes n'ont pas respecté les accords de mars 1946 qui reconnaissaient l'Indépendance au Vietnam et Ho Chi Minh, président de la République Démocratique du Vietnam donnait l'adhésion de son pays à l'Union Française. Les colonialistes français ayant préféré la provocation et la violence à la légalité, ont déclenché une guerre dont le caractère illégal révolte l'opinion publique chaque jour davantage. Mais les colonialistes doivent se considérer désormais comme battus au Vietnam. Plusieurs gouvernements étrangers dont celui de la Chine et de l'Union Soviétique viennent de reconnaître le Gouvernement de Ho Chi Minh comme seul gouvernement qualifié pour gérer les intérêts du peuple du Vietnam.

Cette décision constitue une grande défaite pour l'impérialisme français et c'est pour cela que les colonialistes veulent se rattraper en Afrique, mais l'Afrique bouge.

En Afrique du Nord, la lutte pour la paix jointe à la lutte de la libération nationale prend des formes inquiétantes pour le colonialisme.

En Afrique Noire, les colonialistes se heurtent à notre grand RDA. Ils font l'impossible pour abattre notre mouvement, mais le

RDA c'est de l'acier. Plus on y frappe, plus il devient dur. Le procès qui s'est déroulé le mois dernier à Grand-Bassam a jeté le désarroi dans les milieux colonialistes. Au cours des débats, en effet, le faux et la provocation ont été relevés du côté des colonialistes et des instruments autochtones que l'on utilise pour cette basse besogne. Le RDA au contraire est reconnu dans le monde entier comme le défenseur intègre des intérêts des peuples de l'Afrique Noire. Les calomnies de nos adversaires ne font qu'augmenter son prestige. Des gouverneurs se ridiculisent quand ils organisent la répression contre le RDA. Des Africains corrompus qui servent d'instruments aux colonialistes ne récoltent que la haine du peuple.

Dans tous les pays d'Afrique Noire, sous la bannière du RDA les peuples luttent pour l'application de la Constitution, pour l'émancipation. Dans les pays voisins se trouvant sous l'impérialisme anglais, en Nigeria et en Gold-Coast notamment, la lutte de libération nationale s'accentue. La façon dont nos revendications soumises à la mission de l'ONU ont concordé avec celles formulées par nos frères du Cameroun sous l'administration britannique prouve que les pays opprimés sont unanimes pour en finir avec la domination coloniale. C'est pourquoi ils luttent courageusement pour cela.

Nous n'avons donc aucune raison de rester à l'écart, nous devons même être à l'avant-garde de ce grand combat pour l'émancipation et l'indépendance future.

LA LUTTE POUR LA PAIX EST INSÉPARABLE DE LA LUTTE POUR LA LIBERTÉ

Les Camerounais connaissent et détestent la guerre. Mais on fait pour la guerre la même propagande que pour la domination coloniale. Comme on nous dit que le colonialisme est invulnérable, que le « *Blanc* » est trop fort pour céder à notre seule lutte pacifique, on dit de la guerre qu'elle est inévitable, mais on ajoute que si la guerre venait, tous les hommes de l'UPC seraient au poteau. Il faut seulement noter à cette occasion le dessein criminel de nos adversaires. Cela explique aussi que la guerre que préparent les impérialistes n'est pas une guerre de libération de nos pays, mais un moyen de renforcer l'asservissement des peuples. Les impérialistes qui ne peuvent vivre que de la misère des pays opprimés multiplient les pactes militaires. Le plus menaçant est le pacte de l'Atlantique qui n'est qu'un contrat de guerre contre les forces de démocratie et de paix.

Mais les colonialistes qui prennent ces initiatives malheureuses n'ont l'accord d'aucun peuple. C'est ainsi que les délégués de quelque 70 pays, représentant plus de 600 millions d'hommes se sont réunis en un grand congrès à Paris du 20 au 25 avril 1949. Le but de ce congrès mondial était de dénoncer la menace de guerre et la constitution des blocs militaires. Le congrès a affirmé aussi que la guerre n'était pas inévitable, que l'action des peuples pouvait faire reculer la guerre. La résolution finale du congrès condamna le colonialisme comme l'une des principales causes de la guerre.

Plusieurs organisations et personnalités avaient donné leur adhésion au Congrès mondial des partisans de la paix. L'UPC et plusieurs organisations progressistes d'Afrique Noire y donnèrent également leur adhésion. Le 2 octobre 1949, dans le monde entier, à l'appel du Comité du Congrès mondial des partisans de la paix, des manifestations furent organisées en faveur de la paix. Des *meetings* furent organisés à cet effet à Douala, à Dschang, et à Yaoundé. Un Comité camerounais des Partisans de la Paix fut constitué à Douala.

Une session du Comité du Congrès mondial vient de se tenir à Stockholm en Suède, au cours de laquelle un appel a été lancé pour exiger la condamnation de l'arme atomique qui est l'arme d'épouvante et d'extermination des populations. L'appel exige l'établissement d'un contrôle international rigoureux pour l'application de cette mesure d'interdiction. Mais l'appel affirme que le gouvernement qui, le premier utiliserait, contre n'importe quel pays, l'arme atomique commetttrait un crime contre l'humanité et serait à traiter comme criminel de guerre¹. Cet appel doit rencontrer dans nos milieux, le même accueil que dans les précédentes initiatives des partisans de la paix.

Le devoir des responsables de l'UPC est donc d'être à l'avant-garde de la lutte pour la paix ; il faut expliquer que pour les deux premières guerres mondiales, on a eu besoin de notre concours. Nous ne sommes pas quantité négligeable dans cette affaire. Il faut aussi faire comprendre à nos camarades et à toutes les populations qu'aucun gouvernement ne peut faire la guerre sans l'accord du peuple. Partant de là, il faut démontrer que la guerre qu'on prépare actuellement ne peut nous apporter que la ruine et la servitude prolongées. L'argument de « UPC mouvement fauteur de guerre » ne tient pas debout. Notre lutte est une

1. La campagne de signatures sous l'Appel de Stockholm a recueilli 50 000 signatures au Cameroun.

lutte légale, tendant à réclamer l'application de la Constitution et des Accords de Tutelle.

Seuls ceux qui s'opposent à la légalité, les colonialistes, ont recours à la violence parce qu'ils n'ont aucun argument à nous opposer. Ces quelques explications vous permettent de comprendre que la lutte pour la paix est inséparable de la lutte pour la liberté. C'est pourquoi nous devons également apporter notre participation active au prochain Congrès mondial de Partisans de la Paix qui se tiendra en Italie² au cours du dernier trimestre de cette année.

Je terminerai en proposant pour l'ensemble de nos discussions les objectifs suivants :

— Pousser toujours avec persévérance, le travail de recrutement et d'organisation.

— Formation des militants et éducation de la masse, car l'UPC n'est pas une sorte d'Etat-Major où l'on discute ; c'est un mouvement de masse où les larges couches de la population doivent prendre conscience de leur rôle dans la lutte de libération nationale, dans la lutte pour la démocratie et la paix.

— Placer au premier plan, la lutte pour la liberté qui est inséparable de la lutte pour la paix ; aider les syndicats à organiser la lutte revendicative, soutenir de façon inconditionnelle cette lutte revendicative au sein des organismes de l'UPC.

— Déployer tous les efforts pour éléver le niveau idéologique des militants et responsables.

— En ce qui concerne le problème de Tutelle : lutte soutenue pour l'Unification du Cameroun, pour la possibilité d'aller exposer nos doléances devant le conseil de Tutelle de l'ONU, pour l'institution des Assemblées élues conformément à la Charte des Nations unies et pour la fixation d'un délai pour l'octroi de l'Indépendance.

— œuvrer pour l'Union de toutes les couches de la population, mais l'Union pour la lutte anti-colonialiste.

— œuvrer également pour confirmer de façon toujours plus formelle : l'alliance du peuple camerounais avec les forces de démocratie et de paix du monde entier, en premier, avec la classe ouvrière et les démocrates français.

VIVE LE RDA, VIVE LE CAMEROUN, VIVE LA PAIX !

2. La tenue du Congrès ayant été interdite en Italie par le gouvernement italien puis en Angleterre par le gouvernement anglais, c'est à Varsovie en Pologne que le Congrès eut lieu.

2. INTERVENTION DE UM NYOBÈ AU CONGRÈS DE KUMBA (14-17 décembre 1951)

Messieurs, chers frères,

Je vous apporte le salut fraternel de l'UPC qui groupe plus de 20 000 membres et qui compte un plus grand nombre de sympathisants aussi sur le territoire du Cameroun sous administration anglaise où fonctionnent depuis deux ans, plusieurs comités de base de notre mouvement de libération nationale.

Pour la deuxième fois en l'espace de quatre mois, la ville de Kumba reçoit les Camerounais venant de tous les coins de notre pays pour débattre sur les questions qui nous tiennent à cœur, c'est-à-dire qui ont trait à l'unification de notre pays, et à notre marche vers l'indépendance. Ce congrès de décembre 1951 qui se réunit à Kumba a une importance qui doit déborder les frontières camerounaises par le fait qu'il pose des problèmes dont la solution dépendra pour la plupart de la plus haute instance internationale qu'est l'Organisation des Nations unies. Cependant c'est du Cameroun, et des Camerounais eux-mêmes, que doit sortir la plus importante décision. Nous devons dire et affirmer si oui ou non nous sommes pour l'unification et pour l'indépendance future de notre pays.

La question camerounaise qui se pose aujourd'hui est inhérente à une politique qui s'appelle la politique coloniale. Il serait une erreur de discuter de la libération d'un pays colonisé sans parler du régime colonial lui-même. Ce serait le cas d'un médecin qui veut traiter un malade sans établir le diagnostic. La colonisation est un mal dont souffrent tous les peuples colonisés. Pour apporter un remède quelconque à ce mal, il y a lieu d'en étudier les origines.

On dit que les blancs sont venus en Afrique pour civiliser les

« sauvages » de chez nous et un certain nombre de nos compatriotes reprennent de telles théories à leur compte. Ceux qui soutiennent un tel point de vue ignorent tout simplement, ou semblent ignorer que les explorateurs coloniaux sont venus sur la côte d'Afrique pour la recherche des denrées qui faisaient défaut sur le marché européen. Après plusieurs fréquentations de la côte, s'ouvrit la traite des esclaves qui permit la levée en masse des noirs d'Afrique qui furent envoyés dans les corvées, aux plantations de l'Amérique Centrale, appartenant à des colons européens. Après l'abolition de la traite des esclaves en 1848, la pratique interdite reprit son activité sous une autre forme : le travail forcé. La terre fut déclarée « vacante et sans maître », devenant ainsi la propriété du colonisateur. L'exploitation aisée des richesses de nos pays permit le transport des capitaux vers les pays coloniaux où la main-d'œuvre était bon marché. Il y eut ce qu'on appelle la constitution des monopoles, c'est-à-dire, en matière économique, la loi du privilège exclusif aux grandes firmes comme la R. et W. King, etc.

Pour la protection des monopoles et pour assurer l'exploitation des richesses, une administration et des forces militaires s'installèrent et le besoin se fit sentir de former une soi-disant élite autochtone, afin de trouver des commis et tous genres d'auxiliaires pour la marche de l'administration et des services privés.

La doctrine du maintien des peuples sous la domination des pays dits civilisés a été sanctionnée par une sorte de convention appelée Pacte Colonial.

LA DIVISION ARBITRAIRE DU CAMEROUN

Sous l'administration allemande, le Cameroun était un vaste pays s'étendant de la frontière nigérienne jusqu'à une certaine profondeur de l'actuel territoire de l'Oubangui-Chari. A la suite de la guerre de 1914-1918, la Société des Nations divisa le pays en deux parties. Une partie fut confiée sous forme de pays sous mandat à la France et l'autre à l'Angleterre. Il s'agit là d'un acte des plus injustes et des plus arbitraires. Le Cameroun n'avait déclaré la guerre à aucun Etat et ne devait, par conséquent, être déclaré vaincu de la guerre. D'autre part, sa contribution à la guerre et les sacrifices imposés à son territoire n'étaient motivés par aucune raison valable. Il faut souligner, et cela a une grosse importance, que le pays déclaré vaincu, l'Allemagne, n'avait souffert de pareille mesure à l'époque.

La division en deux zones est très préjudiciable à notre pays.

En 1939, une guerre éclata entre l'Allemagne fasciste et ce qu'on appelait les alliés à l'époque, et qui comprenaient, entre autres nations, la France et l'Angleterre.

Avant le commencement de la guerre, le gouvernement français fit constituer au Cameroun sous son administration, un parti politique appelé « Jeunesse Camerounaise française », parti qui avait pour but de refuser une éventuelle restauration de l'administration allemande au Territoire. Mieux que cette manifestation politique d'importance psychologique que les colons allemands installés au Territoire qualifiaient de jeu d'enfant, les Camerounais participèrent de façon remarquable à l'effort de guerre, allant jusqu'à donner leur vie pour que triomphe la liberté pour tout le monde.

LES NATIONS UNIES ET LE PROBLÈME CAMEROUNAIS

Les accords internationaux conclus au cours de la guerre et après la guerre constituaient autant de moyens d'espoir pour tous les peuples. La Charte des Nations unies, élaborée à San Francisco en 1945 créa un régime international de tutelle, appelé à remplacer le régime des mandats. Le 13 décembre 1946, notre pays a été placé sous la tutelle de l'Organisation des Nations unies ; la France et la Grande-Bretagne furent désignées comme « autorités chargées de l'administration ». Le progrès incontestable que représente le régime de tutelle par rapport à celui des mandats se trouve remis en cause par le jeu de la division du pays en deux zones, une zone dite française, l'autre dite anglaise. On se trouve ainsi devant le paradoxe d'un régime qui a pour but de favoriser l'accession du pays à son autonomie et à son indépendance et qui, en même temps, maintient le même pays sous l'administration de deux nations qui ont créé une frontière artificielle et arbitraire à l'intérieur du pays, avec certaines rigueurs administratives qui font obstacle à la libre circulation des habitants. Car, si à la suite de nos protestations on peut enregistrer un certain assouplissement de ce qu'on a appelé la police frontalière, il ne faut pas perdre de vue que tous les textes prévoyant la répression de la libre circulation restent encore en vigueur, de telle sorte que les administrations en présence, notamment l'administration française, peuvent toujours avoir recours à leur application parfois abusive. Quant à la police douanière, elle reste intégrale. En venant ici, nous avons vu nos valises fouillées de fond en comble sur la rive du Mungo, à l'intérieur du territoire camerounais. Il suffit d'habiter l'une ou

l'autre rive de ce marigot pour être considéré comme étranger dès qu'on traverse l'autre bord, souvent pour assister à une cérémonie coutumière organisée par des parents y installés qui, eux, n'ont jamais conçu l'idée qu'un Camerounais serait considéré un jour comme étranger dans son propre pays natal.

Répondant devant le Conseil de Tutelle en 1950 au sujet de la question de l'unification du Cameroun soulevée par différentes pétitions reçues par la mission de visite au Cameroun, le représentant du Gouvernement français a déclaré que très peu de Camerounais étaient intéressés à cette question d'unification. Il s'agit-là d'une déclaration mensongère qui est venue s'ajouter à d'autres fausses déclarations du Gouvernement français devant l'organisation des Nations unies. En octobre 1950, M. Senghor, au nom du Gouvernement français, déclarait qu'il n'existait plus de discrimination raciale au Cameroun, que plus de la moitié des magistrats se composait des autochtones. Or, il est clair que la discrimination raciale se produit dans tous les actes des colons et fonctionnaires français du Cameroun et qu'aucun Camerounais n'occupe une fonction de magistrat au Territoire. L'Union des Syndicats CGT et le Comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun ont élevé une protestation indignée contre les déclarations de M. Senghor. Il m'a fallu cet exemple pris hors la question d'unification pour mieux souligner le caractère peu loyal des arguments des représentants de l'autorité administrante au sein du Conseil de Tutelle.

Je dois ici exprimer la crainte qui est suscitée en moi par le comportement de certains frères qui ont tendance à croire que notre seul objectif, c'est l'unification. L'unification est certes la question primordiale et la plus urgente qui se pose à l'heure actuelle. Mais elle ne saurait constituer le seul objectif de notre lutte. Les accords de tutelle qui ont été conclus sans que nous ayons préalablement eu connaissance de leur texte contiennent des lacunes importantes qu'il faut combler de toute urgence. Par exemple, ces accords ne donnent aucun délai à la durée de tutelle. Dans les accords concernant le Cameroun sous administration française, il est prévu à l'article 4 que la France administrera le Cameroun « comme partie intégrante du territoire français ». Nous demandons à ce que soit abrogée cette clause qui est d'ailleurs en opposition avec l'article 60 de la propre constitution française. Cet article n'incorpore dans la République française que les territoires et départements d'outre-mer, alors que le Cameroun, pays sous tutelle, est admis comme membre de l'Union française en qualité de « territoire associé ».

En dehors de ces réformes fondamentales, nous devons lutter pour l'application de tout ce qui est progressif dans les accords de tutelle, par exemple le développement de l'enseignement, la participation des autochtones dans l'administration de leur pays, non pas comme de simples commis, mais comme de véritables membres de la fonction publique, dans des postes de responsabilités, le respect de la primauté des intérêts des populations autochtones en matière de propriété foncière et autres, le respect des libertés fondamentales (liberté de parole, de culte, de réunion, de presse, de parole, de conscience, de pétition, etc.)

Il est certain que nous aurions été très satisfaits et n'aurions eu à présenter aucune réclamation si ce que je viens d'énumérer nous était accordé aisément par l'autorité administrante et si une promesse ferme nous était donnée par exemple sur la question de l'unification et sur celle concernant la fixation d'un délai pour l'accession de notre pays à son indépendance. Mais il n'en est rien. C'est ce qui montre que le fait importe peu que ce soit un pays sous tutelle ou une colonie, il s'agit de deux questions inconciliaires : l'impérialisme qui a intérêt à asservir les colonies, et la lutte des pays colonisés pour leur indépendance nationale. C'est pourquoi je disais au début de cet exposé que pour étudier le problème camerounais, il était nécessaire de poser le problème colonial dans son ensemble. Il serait une erreur de considérer qu'il y a des impérialistes « plus gentils » que d'autres. Ils sont tous des loups, par conséquent méchants, et emploient les mêmes méthodes pour retarder notre évolution.

L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN (UPC)

Le Cameroun sous administration française a connu et connaît encore des méthodes de colonisation très violentes. Au temps du travail forcé et du régime de justice expéditive appelée indigénat, nous avons connu une véritable terreur. Ces pratiques ont été abolies sur le papier, mais leur survivance apparaît encore sous des réformes assez scandaleuses. Dans l'examen du Code du Travail actuellement soumis au Parlement Français dont la composition est à majorité réactionnaire, il serait même question de rétablir officiellement la pratique du travail forcé par le moyen du recrutement obligatoire.

Lorsqu'il nous fut demandé d'élire un député au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, tout le pays unanime se prononça pour la désignation de M. Douala Manga Bell dont la candidature était combattue à l'époque par l'administration française. Cet élu

ayant adopté une politique personnelle, contraire aux aspirations du peuple camerounais, la masse décida, après la conclusion des accords de tutelle à New York, de créer un large mouvement de masse au Cameroun. C'est ainsi que fut créé à Douala le 6 avril 1947, le Rassemblement Camerounais. Ce mouvement, approuvé par l'ensemble de la population, fut immédiatement étouffé par l'administration avec la complicité des parlementaires et autres élus du Cameroun. Plusieurs membres du Bureau qui étaient fonctionnaires, dont moi-même, reçurent des affectations arbitraires dans des postes éloignés de brousse. Néanmoins, l'idée de créer un mouvement populaire chargé de la défense des intérêts du pays ne quitta pas le cœur des bons Camerounais et, le 10 avril 1948 fut créée à Douala, l'Union des Populations du Cameroun. Les statuts furent déposés aux bureaux administratifs le 12 avril à 10 heures 50 minutes. Les buts de l'UPC sont définis à l'article premier des statuts : grouper et unir les habitants du territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie.

Toute notre action s'inscrit dans ce résumé simple de ce que veut notre mouvement. Pour grouper et unir les populations, nous avons fait appel aux Camerounais hommes et femmes sans considération de classe ni de religion, sans considération même d'opinion politique, mais à la seule condition d'accepter notre programme qui est anticolonialiste. Pour accélérer l'évolution des populations, l'UPC demande la multiplication des écoles et des centres d'apprentissage. Elle demande le développement de l'enseignement général et de l'enseignement technique. Pour l'élévation du standard de vie des populations, nous luttons pour l'abolition effective du travail forcé, pour la suppression des méthodes racistes dans l'agriculture et le commerce ainsi que dans toutes les autres branches de l'activité économique. Nous luttons notamment contre la politique d'expropriation qui consiste pour l'administration à s'emparer des terres sous prétexte qu'elles sont « vacantes et sans maître ». Sur le plan social, l'UPC lutte contre la discrimination raciale, contre le mauvais régime des prisons, etc. Le programme de l'UPC comprend deux chapitres : les revendications particulières intéressant toutes les catégories de la population d'une part et la grosse question de notre marche vers l'indépendance d'autre part. Pour l'efficacité de notre lutte, nous avons déclaré que notre mouvement était nettement anti-colonialiste et que c'est à cette seule condition que nous pouvions accepter de collaborer avec d'autres organisations ou même avec l'administration, dès lors

que cette dernière pouvait mener une politique réellement progressiste. L'UPC, en tant que mouvement chargé de la défense des populations d'un pays sous tutelle de l'ONU ne peut se désintéresser des problèmes internationaux tels par exemple le mouvement mondial de défense de la paix qui groupe les hommes et les femmes de toutes origines, de toutes tendances et de toutes opinions.

L'UPC comprend la nécessité de l'interdépendance des peuples du monde prévue par la Charte des Nations unies, c'est pourquoi ses dirigeants et militants sont pénétrés du sens de la solidarité internationale. Ils ne confondent pas le peuple anglais avec l'impérialisme anglais qui maintient les peuples sous sa domination, ni le peuple de France avec les colonialistes français qui pillent et oppriment les peuples de nos pays. Nous devons mettre nos frères en garde contre le danger que consiste la politique du racisme anti-raciste. On ne peut, sous prétexte de lutter pour la libération des Noirs, mener une politique de haine contre les Blancs. La haine raciale est incompatible avec toute idée de progrès.

ORGANISATION DE L'UPC

L'UPC est dirigée par un Comité Directeur composé des membres élus qui représentent eux-mêmes des organismes de base du mouvement. Viennent immédiatement les Comités Régionaux et centraux qui groupent des comités de base dans certaines contrées ou divisions administratives. Enfin viennent les comités de base (comités de village, comités de quartier, comités d'entreprise) qui constituent les organismes essentiels du mouvement. Leur rôle consiste à populariser les mots d'ordre de l'UPC, à dénoncer tout ce qui est contraire à l'intérêt des populations du Cameroun, d'aider les masses à s'organiser pour la réalisation des objectifs poursuivis par l'UPC. La plus haute instance du mouvement est le congrès au sein duquel sont élus le Bureau et le Comité Directeur. L'Union des Populations du Cameroun a déjà tenu son premier congrès à Dschang, du 10 au 13 avril 1950. L'UPC dirige un journal intitulé « *La Voix du Cameroun* » qui paraît une fois par mois. Sa parution a été interrompue ces temps derniers pour des raisons financières et aussi à cause des saisies administratives dont le journal était l'objet. Cette parution va être reprise dès le mois prochain, la masse ayant pris l'engagement de souscrire de l'argent pour soutenir le seul organe qui traduit ses aspirations les plus profondes. Le Congrès et le Comité Directeur

ont décidé en outre de faire publier dès que possible, le texte du rapport présenté par le secrétaire général du mouvement au congrès de Dschang. Là aussi la difficulté repose sur la question financière. L'UPC a déjà obtenu d'importants succès dans sa lutte pour la liberté, arrivant à faire cesser certains abus de police dans certains centres comme Douala, arrivant même à faire engager des poursuites contre les illégalités commises à l'encontre des habitants par certains administrateurs et autres agents de l'autorité administrative. L'action courageuse de l'UPC lui a permis d'obtenir la libération de plusieurs militants emprisonnés pour des raisons politiques. Du point de vue propagande, huit régions seulement sur les dix-sept que compte le territoire ont été touchées, mais la sympathie pour l'UPC s'étend sur presque tout le pays. Cette constatation est faite par nos adversaires mêmes. M. Wattler déclarait au Conseil de Tutelle, en 1950, que les régions du Sud Cameroun étaient touchées par l'influence de l'UPC. Notre mouvement est aussi à l'honneur pour l'action auprès de l'ONU. Des 69 pétitions reçues par la Mission de visite du Conseil de Tutelle, 17 émanaient de notre mouvement et posaient des problèmes d'intérêt primordial pour l'évolution du pays.

NOS DIFFICULTÉS

Notre mouvement fait face à d'énormes difficultés matérielles et politiques. Les difficultés matérielles sont constituées par le manque de moyens d'action pour développer le mouvement. Le pays est très vaste et la plupart des localités ne sont accessibles qu'à pied. C'est ainsi par exemple que du 1^{er} septembre au 30 novembre de cette année, j'ai eu à effectuer une tournée à pied, à travers les villages d'une subdivision en région forestière. Cette tournée a eu des résultats intéressants, mais elle a été très pénible et il fallait parfois s'attendre à son interruption suite à des crises de paludisme. Dans les localités desservies par la route, nous ne disposons pas de moyens de transport propres. Nous comptons seulement sur nos moyens modestes et sur la solidarité de quelques compatriotes.

Sur le plan politique, l'ignorance et l'incompréhension sont exploitées par nos ennemis de toutes sortes qui prétendent que l'UPC est une organisation communiste, ce qui est très faux. Notre organisation est un mouvement national qui groupe les personnes appartenant à toutes les couches de la population et ne saurait prendre la forme d'un parti politique, expression d'une

classe d'hommes. D'autre part, le Cameroun n'a ni son indépendance, ni son unité nationales. Il ne saurait donc être question de former un parti politique au Cameroun aujourd'hui. Notre mouvement a donné son affiliation au Rassemblement Démocratique Africain en janvier 1949. Le RDA est lui-même un mouvement purement africain. Ses élus étaient autrefois apparentés, sur le plan parlementaire exclusivement, aux groupes communistes des différentes assemblées. Cet apparentement a cessé d'exister depuis le 17 octobre 1950. Je dois cependant vous mettre en garde contre une telle propagande qui tend à nous associer à certaines manœuvres. Ce ne sont pas les communistes qui ont divisé le Cameroun en deux zones. Ce ne sont pas les communistes qui refusent de fixer un délai pour notre accession à l'indépendance. En 1946, le délégué soviétique avait protesté contre la mention « partie intégrante du territoire français », figurant dans le texte des accords de tutelle sur le Cameroun sous administration française. Ce sont là de simples constatations qui ne nous lient à aucun parti. Je sais aussi que la question qui inquiète les Africains sur cette affaire, c'est la question de la propriété. Les Africains ne veulent pas un régime qui viendrait imposer le partage de leurs biens. Mais on leur dit que les communistes partagent les biens des autres. Il faut faire attention à tout cela et voir de qui vient une telle propagande. Je ne soutiens aucun parti ici, mais mon devoir de secrétaire général de l'UPC est d'éclairer les masses camerounaises sur les problèmes politiques, car demain nos compatriotes seront obligés de se trouver devant la réalité. Si par nos erreurs d'interprétation empruntées à nos adversaires nous arrivions à leur raconter des choses entièrement fausses, cela diminuerait notre prestige et la portée de notre action en tant que dirigeants d'un mouvement national. C'est pourquoi il faut être objectif et sincère. Quand on adopte une telle position on a la satisfaction de porter témoignage à la vérité. On peut ne pas être compris à la minute où l'on parle, mais on finit toujours par triompher. Nous qui sommes obligés de nous intéresser à la politique internationale, nous devons éviter d'avoir des jugements formels et sévères sur des régimes qui nous sont ignorés. Nous pouvons juger avec compétence le régime colonial que nous connaissons chez nous depuis 67 ans.

IL FAUT L'UNION

Nous faillirions à notre énumération des difficultés politiques si nous n'invoquions pas la sale politique de division qu'entretien-

nenent les colonialistes pour mieux exploiter et asservir nos pays. Ils dressent tribu contre tribu en faisant croire aux uns qu'ils sont plus intelligents et aux autres qu'ils sont très riches et vont dominer le pays. Les uns et les autres croient naïvement à cela et se livrent à de vaines luttes intestines qui aboutissent finalement à la ruine de tous et le seul qui profite, c'est le colonisateur. Ils dressent chefs contre intellectuels en faisant croire aux uns qu'ils sont les détenteurs de la tradition et que le pouvoir leur revient, aux autres qu'ils sont « comme les Blancs » et que c'est à eux que revient le privilège de la civilisation moderne. Mais les colonialistes ne croient ni au pouvoir du chef ni à l'intelligence de l'homme dit « évolué ». Ils cherchent tout simplement à puiser dans la haine de ceux-là, le plus de profit et le prolongement de la misère de tous. Ils dressent aussi ouvrier blanc contre ouvrier noir en faisant croire au premier qu'il est l'homme supérieur et au dernier que son frère de classe, l'ouvrier blanc est son ennemi et c'est de là que provient, croyez-le bien, la campagne anti-communiste qui est si copieusement orchestrée. Mais nous voulons autre chose que tout cela, nous voulons l'unification. Ici même, on dresse les Nigériens contre les Camerounais en faisant croire aux premiers qu'ils sont supérieurs aux derniers, de même que certains compatriotes dans nos deux zones peuvent se donner la fausse idée d'être plus avantagés par une politique de façade. C'est dans le même but de diviser les Camerounais que l'administration française a créé un parti politique appelé « Evolution Sociale Camerounaise » (ESOCAM) dont le but est de trahir les intérêts des Camerounais et qui a notamment la mission de contredire nos revendications à l'ONU. C'est ainsi qu'en 1949, alors que nous demandions l'unification du Cameroun et la fixation d'un délai pour l'octroi de l'indépendance, l'ESOCAM remettait à la mission du Conseil de Tutelle une pétition par laquelle elle déclarait que le Cameroun était trop arriéré pour poser une telle revendication.

Après le Congrès de Kumba en août dernier, un nouveau parti politique fut créé à Yaoundé pour combattre notre mouvement d'unité et les quatre délégués de l'ESOCAM qui sont ici devront accepter de signer les pétitions résument nos revendications. Si non, ils avoueront qu'ils sont les envoyés de l'administration, comme cela est d'ailleurs vrai¹.

1. La délégation de l'Esocam s'étant déclarée opposée à l'unification, ses membres, notamment, le président du mouvement, ont quitté Kumba avant la clôture du Congrès.

UNE SEULE CONDITION DE SUCCÈS : S'UNIR

Pour le mouvement d'union, nous devons puiser l'exemple dans ce qui se passe ailleurs. En Egypte, les syndicats et les partis politiques font bloc pour réaliser l'unité contre la politique coloniale de l'impérialisme anglais. En Algérie, après les élections du 17 juin dernier, tous les partis politiques, les organisations religieuses et des personnalités indépendantes ont constitué un front commun de lutte pour l'indépendance nationale. C'est également sous le signe de l'unité que les Marocains posent le problème de leur indépendance nationale. Nous, au Cameroun, nous ne pouvons rien faire sans l'unité. Mais pour le moment, il me semble que l'unité dans un mouvement unique heurterait certaines susceptibilités. C'est pourquoi je me bornerai à proposer ce qui est le plus réalisable, car, dans ce genre de problèmes, il est préférable de faire moins et mieux que de prendre des décisions qui ne franchiront pas les portes de la salle.

POUR UN COMITÉ DE L'UNITÉ CAMEROUNAISE

Il faut constituer, en dehors des mouvements existants, l'UPC, « Kamerun United National Congress » et les groupements locaux qui ne trahissent pas le pays, un organisme de coordination auquel nous pouvons donner le nom de « Comité de l'Unité Camerounaise », soit en anglais « Kamerun United National Committee ». Cet organisme pourrait grouper tous les mouvements politiques et ces mouvements politiques prendraient l'engagement de ne jamais mener une politique contraire au programme sur lequel aura été créé le Comité de l'Unité Camerounaise. Chaque organisation, sous réserve de la clause envisagée ci-dessus, conserverait son indépendance ou sa liberté organique dans son cadre propre. Etant donné que nous méconnaissons d'ores et déjà l'existence de toute frontière à l'intérieur du Cameroun, il ne sera fait aucune exclusive à l'endroit d'une organisation adhérente au Comité de l'Unité. Le programme sur lequel sera constitué le Comité de l'Unité se propose comme suit :

- Unification immédiate du Cameroun.
- Fixation d'un délai à la durée des accords de tutelle.
- Révision desdits accords sur les propositions qui seront élaborées par les populations elles-mêmes, comportant notamment la suppression de la mention « partie intégrante » qui figure aux accords de tutelle sur le Cameroun sous administration

française. Il y aurait lieu également de veiller contre une éventuelle inclusion du Cameroun sous administration anglaise dans le territoire de la Nigeria.

Pourront s'ajouter d'autres propositions que le Congrès jugerait utiles.

Telles sont, mes chers frères, les quelques suggestions que j'ai tenu à faire au congrès, au nom de la délégation de l'UPC.

Vive le Congrès.

Vive l'Unité camerounaise.

Vive l'Union Fraternelle des peuples du monde.

Kumba, le 15 décembre 1951

3. RAPPORT
PRÉSENTÉ AU DEUXIÈME CONGRÈS STATUTAIRE
DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Eséka, 29 septembre 1952

Camarades,

Notre Mouvement a tenu son premier congrès à Dschang du 10 au 13 avril 1950. Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à ces premières assises de notre Mouvement et qui sera prochainement imprimé en brochure, j'avais pris le soin de faire l'historique de la situation politique du Cameroun et du Mouvement national Camerounais. J'avais également passé en revue les principales revendications des masses populaires de notre pays, analysé la situation de notre Mouvement vis-à-vis des autres organisations, notamment le Mouvement mondial de lutte pour la Paix. J'eus également à dénoncer la politique de corruption menée par l'Administration et la politique de trahison dont se rendaient coupables les traîtres de l'ESOCAM. Dans les conclusions de ce rapport qui fut approuvé à l'unanimité par le congrès qui en demanda l'édition en brochure, nous proposions pour l'ensemble des débats, les objectifs suivants :

1^{er} Pousser, toujours avec plus de persévérance, le travail de recrutement et d'organisation ;

2^{me} formation des militants et éducation de la masse, l'UPC n'étant pas une sorte d'état-major où l'on discute, mais un Mouvement de masse au sein duquel les larges couches de la population doivent prendre conscience de leur rôle dans la lutte de libération nationale, dans la lutte pour la démocratie et la paix ;

3^{me} placer au premier plan la lutte pour la liberté qui est inséparable de la lutte pour la paix, aider les travailleurs à

organiser la lutte revindicative, soutenir de façon inconditionnelle cette lutte revindicative au sein des organismes de l'UPC ;

4^e déployer tous les efforts pour éléver le niveau idéologique des militants et responsables ;

5^e lutte soutenue pour l'Unification du Cameroun — pour la possibilité d'aller exposer nos doléances devant le Conseil de Tutelle de l'ONU — pour la participation des populations à la gestion des affaires de leur pays par l'institution des assemblées démocratiquement élues conformément à la Charte des Nations unies — pour la fixation d'un délai à la durée de la tutelle ;

6^e œuvrer pour l'union de toutes les couches de la population, mais l'union pour la lutte anti-colonialiste ;

7^e confirmer de façon toujours plus formelle, l'alliance du peuple camerounais avec les forces de démocratie et de paix du monde entier, en premier lieu avec la classe ouvrière et les démocrates français.

Les résolutions adoptées par le congrès et qui portaient tous les détails sur les revendications économiques et sociales s'inspiraient des propositions ci-dessus.

Le premier congrès avait élu son bureau et son Comité Directeur et la nouvelle direction ainsi élue se chargeait de veiller à l'application des décisions et recommandations du congrès.

Aujourd'hui, la direction de l'UPC vient publiquement rendre compte devant le mouvement national et le peuple ici représentés par vous.

Tout d'abord, il faudra que vous sachiez dans quelles conditions la direction de l'UPC a eu à exécuter son mandat. Au lendemain des assises de Dschang, les colonialistes attaqueront au vif en procédant à l'arrestation massive et arbitraire de la majorité des membres du Comité Directeur de l'UPC, Président et Secrétaire Général du Mouvement compris. C'était là le premier acte du Gouvernement de M. Soucadaux qui venait de prendre les fonctions de Haut-Commissaire en remplacement de M. Hoffher, autre adversaire de notre organisation qui essaya de liquider celle-ci dès sa naissance. Le complot judiciaire ayant échoué, intimidations et corruptions entrèrent en jeu et l'on assista à des démissions spectaculaires ayant pour but d'impressionner les militants sincères pour les décourager dans la lutte anticolonialiste. Mais cela avait surtout pour but d'affaiblir le Mouvement National pour à la fois laisser libre cours à l'exploitation éhontée du pays et alimenter la propagande gouvernementale auprès de l'Organisation des Nations unies.

Le Comité Directeur du 13 avril 1950, choisi beaucoup plus pour des raisons de conciliation ethnique qu'en fonction de l'action militante des membres ne pouvait résister aux tentatives du colonialisme. C'est ainsi qu'au moment où se réunit le deuxième congrès de l'UPC, plus de la moitié des membres du Comité Directeur élu par le congrès de Dschang ont abandonné la lutte. Mais pendant que ceux-là se courbaient sous le poids de la corruption ou de l'incompréhension, une armée de militants de base s'est levée pour se mettre à la tête du Mouvement de libération nationale, ce qui a non seulement contribué au résultat éloquent que vous connaissez, mais aussi permis le fonctionnement plus démocratique du Mouvement. C'est là une preuve que nul ne doit se considérer comme indispensable dans nos rangs, quel que soit le rang occupé et quelle que soit l'activité menée.

L'année 1950 fut celle au cours de laquelle nous eûmes à déployer de gros efforts pour asseoir une direction encore fragile et faire fonctionner le Mouvement dans de bonnes conditions. L'année 1951 fut, dans sa première moitié, une période de lutte contre le sabotage déclenché par la majorité du groupe parlementaire du RDA, Houphouët-Boigny en tête, qui chargea Assalé de commencer l'offensive sur le plan syndical en proposant la désaffiliation de la centrale syndicale camerounaise de la CGT française. Pendant ce temps, des membres du Comité Directeur qui devaient organiser la lutte contre le colonialisme, retournèrent leurs armes contre la direction du Mouvement en faisant brandir le tribalisme. C'est dans cette situation que nous abordâmes les élections législatives du 17 juin pour aboutir au résultat que vous connaissez.

L'expérience tirée de la campagne électorale nous permit de partir sur des bases nouvelles dès le début du deuxième semestre 1951, par l'élaboration du programme historique du 15 juillet qui préconisait le soutien de l'éveil politique suscité par les élections par :

- a) la reprise de l'organisation à la base ;*
- b) campagne d'explication pour répondre aux calomnies des colonialistes et leurs valets — et pour soutenir cette campagne, relancement immédiat du journal « *La Voix du Cameroun* ».*

C'est donc au cours de l'exécution de ce programme si simple mais si riche d'enseignements que les objectifs du congrès ont été valablement poursuivis.

Pour le développement de l'organisation, le camarade Kingue Abel vous donnera tous les détails dans son rapport sur

l'organisation. Je me permets tout simplement de souligner que si nous n'avons pas progressé en étendue en lançant le Mouvement dans des régions autres que celles représentées au Congrès de 1950, nous avons considérablement renforcé notre position dans certaines régions, ce qui nous permet d'aller de l'avant avec plus d'assurance. Néanmoins si, organiquement, nous ne sommes pas représentés dans tout le Territoire, le prestige de l'UPC et sa presse ont dépassé largement les frontières camerounaises et dans la partie de notre pays actuellement administrée par les Anglais, l'on sait ce que veut l'UPC.

Dans le domaine de la formation des militants et de l'éducation des masses, vous connaissez tous que les succès grandioses de notre débat « le procès de l'incompréhension » ont été concrétisés par : 1^e notre reportage intitulé « réponse aux calomnies » exposé dans les numéros 6, 7, 9 et le prochain de « *La Voix du Cameroun* » ; un rapport présenté au Comité Directeur au cours de sa réunion du 9 décembre 1951, rapport qui vient d'être édité en brochure et que vous recevrez très prochainement — de multiples tracts édités en langue française et en quelques idiomes. « Le procès de l'incompréhension » nous a permis de découvrir les forces vives de notre pays, capables d'assumer des responsabilités dans le Mouvement de Libération Nationale. Nous ne saurions avoir assez d'expression pour remercier notre grand camarade Jacques Ngom, Conseiller Economique pour l'Afrique Noire et Madagascar, dont la présence en France nous a apporté une aide considérable dans le relancement, la rédaction et l'administration du vaillant porte-parole des masses camerounaises : « *La Voix du Cameroun* ». Le camarade Ngom qui est en mer avec sa famille pour rejoindre le Cameroun n'a pu quitter la France à temps pour participer aux travaux de notre congrès, mais je puis vous assurer qu'il est de tout cœur avec nous et qu'il nous fait confiance pour le travail que nous aurons accompli ici.

Pour le troisième objectif, nous avons insisté auprès de nos compatriotes, auxquels l'on prodigue des conseils pour les mettre en garde contre la politique — cette « dangereuse entreprise » et nos compatriotes surtout les intellectuels, de dire qu'ils ne s'occupent pas de politique, parce qu'ils préparent on ne sait quelle situation matérielle — Nous avons donc insisté auprès d'eux pour leur montrer la tromperie que consistait une telle campagne. Tout est politique et tout s'encadre dans la politique. La religion est devenue politique. Le commerce est politique. Même le sport est politique. La politique touche à tout et tout touche à la politique. Dire que l'on ne fait pas de politique, c'est

avouer que l'on n'a pas le désir de vivre. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut, avant tout, se battre pour les libertés fondamentales, gage essentiel du succès matériel. Comment vous, travailleurs, pouvez-vous gagner des salaires décents si vous n'organisez pas la lutte revendicative pour amener les assemblées politiques à voter un Code de Travail ? Comment vous, fonctionnaires, pouvez garantir votre situation et préparer une retraite honorable si vous n'organisez pas la lutte revendicative pour obliger les assemblées politiques à voter les crédits nécessaires à l'augmentation de vos traitements ? Comment vous, planteurs, pouvez gagner les meilleurs prix de produits si vous n'organisez pas la lutte revendicative pour amener les assemblées politiques, d'une part, à ne plus laisser sur vous seuls le poids des impôts et d'autre part, à voter les textes qui vous permettent de participer dans des commissions de fixation des prix des produits ? Comment vous, commerçants, pouvez-vous maintenir votre commerce en vie si vous n'organisez la lutte revendicative pour défendre votre profession et résister à la concurrence des gros trusts colonialistes qui n'ont qu'un seul souci, celui de vous éliminer de la scène et si vous ne parvenez, par votre lutte, à obliger les assemblées politiques à ne plus accumuler sur votre dos et au profit des gros trusts, le fardeau des impôts et patentes. Comment vous, éleveurs, pouvez-vous espérer un bon gagne-pain sur votre bétail si vous n'organisez la lutte revendicative pour amener les assemblées politiques à accorder les crédits nécessaires pour l'amélioration de l'élevage et à voter les textes qui permettent votre participation concrète à tout ce qui intéresse votre activité ? Comment vous, étudiants, pouvez-vous vous préparer valablement aux responsabilités de demain si vous affichez un mépris pour la lutte politique de votre pays ? Les bourses et les crédits scolaires sont réglés dans des Assemblées politiques. Les exemples iraient à l'infini. C'est pourquoi nous plaçons la lutte politique au premier plan. En ce qui concerne les répétiteurs des colonialistes qui prétendent que le retard imposé à certaines régions du Territoire résulte du fait que ces régions sont politiquement organisées, ces messieurs à la petite mémoire oublient tout simplement que si l'organisation politique pouvait imposer le retard à un pays, des nations comme les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Soviétique, la France — cette dernière qui compte une multitude de partis politiques — ne seraient pas dans le rang des grandes nations aujourd'hui. Il est intéressant de voir que certains de ceux qui fomentent cette propagande défaitiste ont occupé de hautes fonctions au temps de l'indigénat et n'ont

su que piller la population ou contribué aux méthodes du travail forcé et de l'indigénat. C'est justement pour le retour de ces méthodes que cette propagande est orchestrée, mais c'est là peine perdue. Une bonne fraction de la population a compris le jeu.

C'est au cours du « procès de l'incompréhension » que nos camarades ont développé leur niveau idéologique, mais il reste de gros efforts à faire sur ce point.

RÉUNIFICATION DU CAMEROUN

J'en arrive maintenant au but fondamental du deuxième congrès de l'UPC qui est de débattre de la question de l'Unification du Cameroun. Sur ce point comme sur d'autres, le Bureau et le Comité Directeur n'ont pas failli à leur mandat. Au moment où se tenait le premier congrès, nous n'avions pas encore reçu les comptes rendus des débats du Conseil de Tutelle autour des pétitions reçues par la mission de visite de l'ONU qui passa au Cameroun en novembre 1949. La lecture de ces documents montre que notre Mouvement s'est trouvé à la hauteur de sa tâche pour présenter les revendications populaires essentielles et poser le problème national camerounais. Le seul envoi des pétitions à l'ONU suffit-il pour obtenir ce que nous demandons et surtout pour réaliser la réunification de notre pays ? Je ne le pense pas. Il faut, avant tout, s'organiser et agir sur place pour aboutir à la suppression de la frontière artificielle arbitrairement imposée à notre pays. C'est dans ce but que nos frères du Cameroun sous administration anglaise organisèrent en août 1951, un congrès constitutif d'un Mouvement national dans la partie de notre pays dominée par l'impérialisme anglais. L'UPC fut représenté au sein de cette assemblée, ceci en dépit des manœuvres qui tentaient de nous écarter de ce grand débat. Les interventions de nos camarades Kingue Abel et Ouandie montrèrent aux frères de la zone dite anglaise que nous n'étions pas cette caricature que les calomniateurs voulaient malveillamment donner de nous. En décembre de la même année 1951, un grand congrès se tint à Kumba pour, toujours, discuter de l'Unification. Cette fois encore, des valets du colonialisme essayèrent de nous discréditer aux yeux de nos frères de l'Ouest, mais leur manœuvre fut vite déjouée. Non seulement nous fûmes les seuls à présenter un rapport aux congrès, mais aussi nous arrivâmes à démasquer policiers, valets de l'ESOCAM envoyés par l'Administration et d'autres opportunistes qui ont le patriotisme dans la bouche et la trahison dans le comportement. La délégation de l'UPC

composée de 26 membres, fit preuve de correction, de discipline et de bonne tenue durant le congrès, ce qui ne manqua pas de susciter l'admiration de nos frères de là-bas, peu habitués à la notion de la discipline librement consentie. Le congrès de Kumba reprenait à peu de chose près, les propositions remises à la mission de l'ONU par le Comité Directeur de l'UPC, mais il restait une question d'ordre organique : la constitution d'un Comité Exécutif de l'Unité Camerounaise, pour permettre la coordination des revendications entre les populations habitant les deux zones. J'ai tenu à vous indiquer ce qui a été fait pour l'Unification du Cameroun depuis le premier congrès. Je dois avouer que nous n'avons pas assez fait dans ce domaine. L'Assemblée Générale des Nations unies a tenu sa sixième session à Paris d'octobre 1951 à janvier 1952. Pendant que les Togolais se battaient pied à pied pour la réunification de leur pays, Camerounais et élus du Cameroun ne faisaient pas signe de vie. L'UPC ne peut supporter qu'un seul reproche, c'est celui de ne pas avoir envoyé un message pour marquer la volonté de notre peuple d'obtenir son unification et des garanties à sa marche vers l'indépendance. Cependant la présence de notre camarade Ngom à Paris à l'époque nous permit d'obtenir une série d'informations sur les débats de l'Assemblée Générale et de la Commission de Tutelle. Les délégués togolais se rendent souvent en Amérique ou en France pour soutenir leurs revendications nationales. Ils sont envoyés par les Togolais, leur voyage est financé par les Togolais de toutes les couches.

Nous devons maintenant examiner les aspects de toute la question de l'unification. Chrétientement parlant, tout le monde reconnaîtra que Dieu a créé un seul Cameroun. C'est là le point de départ. En deuxième lieu, lorsque les premiers colonisateurs arrivèrent chez nous pour s'emparer de notre pays, le Cameroun était un seul, sous administration allemande. La capitale du Cameroun se trouvait à Buea. En 1914 se déclencha la Première Guerre mondiale qui opposa l'impérialisme allemand aux impérialismes franco-anglais. La guerre se termina en 1918 par la défaite de l'Allemagne. La Société des Nations, où siégeaient exclusivement à l'époque les représentants des Etats capitalistes dont la politique séculaire consiste à partager les pays faibles ou arriérés entre les pays forts ou « civilisés », décida la division du Cameroun en deux parties pour placer une partie sous mandat français et l'autre partie sous mandat britannique. Le régime des mandats consistait en l'administration du pays sous le contrôle théorique de la Société des Nations. Le Cameroun était donc

devenu ainsi colonie française pour une partie et colonie anglaise pour l'autre partie.

Le déclenchement de la guerre 1939-45 amena la dissolution de la Société des Nations. Chaque peuple participait à la guerre non plus pour le compte des nations « élues » mais pour sa propre libération, principe qui fut consacré par la Charte de l'Atlantique, intervenue en plein déroulement de la guerre et qui préconise le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La Charte de San Francisco, en instituant un régime international de tutelle, a voulu mettre en pratique le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes prévu par la Charte de l'Atlantique.

Normalement la conclusion des accords de tutelle sur le Togo et le Cameroun devait impliquer comme condition préalable, la réunification des deux pays. Or cela n'a pas été fait et c'est là que se révèle la grande erreur commise par les négociateurs de décembre 1946 qui adoptèrent les projets d'accords de Tutelle. Pour le Cameroun, les grands responsables de la situation sont Aujoulat et Douala Manga Bell. Les deux hommes, l'un député des colons du Cameroun, l'autre élu des autochtones furent envoyés à l'ONU par le Gouvernement français. Le peuple camerounais n'avait mandaté aucun d'eux pour aller discuter des accords de Tutelle. Mais Aujoulat devait déclarer dans son exposé devant l'Assemblée Générale des Nations unies que les accords de Tutelle avaient été discutés en réunion publique et approuvés par les autochtones ; que c'est pour cette raison que ladite population autochtone avait élu Douala Manga Bell pour aller soutenir les projets d'accords devant l'ONU (voir brochure *Togo-Cameroun Trusteeship*, page 18). Mais dans une intervention du Dr Aujoulat, publiée par la SERP (Société d'Éditions Républicaines Populaires) sous le titre « La vie et l'avenir de l'Union Française », nous relevons cette déclaration faite par Douala Manga Bell à New York lors de la discussion des accords de Tutelle : « Mes compatriotes ont eu connaissance du texte d'accords préparé par la France ; ils le trouvent à leur goût ; je vous demande donc de l'adopter sans modification ». C'est ainsi que des escroqueries politiques furent commises à notre endroit par deux hommes entièrement acquis au Gouvernement français et, aujourd'hui l'on voit la récompense respectivement obtenue par chacun d'eux. Aujoulat partage les responsabilités du Gouvernement comme Secrétaire d'Etat au ministère des Colonies. Douala Manga Bell, après avoir été soutenu scandaleusement aux élections législatives de 1951, a été nommé Chef Supérieur de Bali avec l'arrière-pensée de devenir un jour... roi du

Cameroun. Il se trouve donc ainsi que les débats de 1946 sur les accords de Tutelle n'engagent nullement le peuple camerounais, puisque ce peuple n'a pas été appelé à se prononcer sur le texte des accords, consultation préalable qui était pourtant indispensable étant donné que les deux diplomates du Gouvernement ont eu recours à des déclarations mensongères pour faire aboutir les projets. Cela nous donne en soi le droit de revendiquer aujourd'hui la modification d'un texte qu'on nous avait imposé par tricherie. Nous devons maintenant présenter la question de l'unification en posant certaines questions auxquelles nous devons trouver des réponses.

- 1° L'unification est-elle possible ?
- 2° L'unification est-elle contraire à l'intérêt des populations camerounaises ?
- 3° L'UPC est-elle qualifiée pour poser la question de l'unification ?
- 4° Qui s'oppose à l'unification et pourquoi ?

A la première question nous répondrons affirmativement. La division elle-même est artificielle et ne repose sur aucune raison sérieuse. L'on peut supprimer la douane comme cela commence à se faire, établir une seule administration, instituer une assemblée législative camerounaise, étendre des institutions élues à travers le pays et installer un conseil du gouvernement à composition mixte avec une majorité de Camerounais. On peut, partant de là, fixer un délai pour l'accession du Cameroun à son Indépendance. Ces mesures sont possibles et réalisables. Seuls les colonialistes les jugent impossibles, non pas dans la pratique, mais dans leur conception des choses, basée sur l'exploitation coloniale et l'oppression des peuples colonisés.

A la deuxième question qui est de savoir si l'unification est contraire à l'intérêt des populations du Cameroun, la réponse est négative. L'unification n'est nullement contraire à l'intérêt des populations du Cameroun. Je dois tout de suite réfuter deux arguments, très fragiles d'ailleurs, que l'on avance à ce sujet. Le premier porte sur les recettes douanières. L'on nous dit que si la frontière était supprimée, cela équivaudrait à une diminution des recettes budgétaires et permettrait la fraude commerciale par les grosses maisons. Pour répondre à une telle argumentation, l'on n'a pas besoin de réfléchir longuement. Nous ne demandons pas la suppression de la frontière pour maintenir deux administrations dans le pays. Il faut supprimer la frontière, créer un budget général du Cameroun qui bénéficierait des recettes douanières du

Cameroun, qu'elles soient perçues à Victoria ou à Kribi, à la frontière nigérienne ou à la frontière gabonaise. Nous croyons pour notre part que l'unification permettrait au contraire l'augmentation des recettes douanières et les Camerounais participant plus effectivement à la gestion des affaires de leur pays, la rentrée de ces recettes sera plus contrôlée au profit des Camerounais. Quant au deuxième argument qui consiste à dire que l'unification amènerait du retard dans notre évolution, c'est autant dire que le soleil amènerait les ténèbres et la nuit la lumière. Nous revendiquons l'enseignement des deux langues, les deux langues actuellement enseignées, le français et l'anglais. Un Cameroun unifié avec un budget contrôlé par les Camerounais n'aura plus peur d'envoyer des étudiants se former en Europe, en Amérique, etc. On trouverait, de l'argent non pas pour subventionner les mouchards, mais pour développer l'enseignement et les services de santé. L'industrialisation ne devra pas consister à vanter une scierie mécanique à la Société « Les Bois du Cameroun » qui ne profite pratiquement pas aux autochtones, mais l'industrialisation consistera à doter les Camerounais des moyens de transformation de la production locale. Quant à dire que le Cameroun sous administration anglaise bénéficierait du « libéralisme » des Anglais en cas de non-unification et que nous autres bénéficierions de la « civilisation » française dans le même cas, je demande tout simplement aux penseurs de ce genre si l'on peut permettre que des gens qui ont actuellement le siège de leur Gouvernement à Londres perdent trois millions de membres de famille pour toujours, ou, inversement, ceux qui ont le siège de leur gouvernement à Paris en perdent un million pour toujours. C'est ainsi que se pose la question et nul ne peut passer à côté, quels que soient les intérêts sordides qui le lient aux impérialistes anglo-français. Tout démontre donc clairement que l'unification est au profit des populations du Cameroun.

Maintenant comment répondre à la troisième question qui est de savoir si l'UPC est qualifiée pour poser la question de l'Unification ? Là aussi, nous devons répondre affirmativement. Nous avons assez de preuves pour conclure que la masse camerounaise reconnaît l'UPC comme la seule organisation capable de défendre les intérêts supérieurs du pays. Malgré cette marque de confiance générale qui s'est révélée dans les deux dernières consultations populaires, l'UPC reconnaît qu'une seule organisation ne peut pas avoir la prétention de conduire le pays vers son indépendance. C'est pourquoi, d'une part, nous ne négligeons aucune collaboration et nous ne cessons de faire appel

aux autres organisations et aux personnalités qui peuvent par leur action contribuer au triomphe de notre juste cause. D'autre part, nous ne pouvons sous-estimer aucune politique de trahison. Nous portons le même dégoût pour les traîtres d'une organisation comme l'ESOCAM que pour des individus qui croient qu'ils peuvent d'abord trahir le pays aujourd'hui pour leur intérêt personnel et nous apporter leur collaboration au moment où ils s'apercevront que nous pouvons leur procurer un intérêt personnel. L'UPC est qualifiée pour poser la question de l'Unification car elle seule prend des contacts utiles avec nos frères du Cameroun sous administration anglaise. Ainsi donc, notre mouvement peut se trouver à la tête de la lutte pour l'Unification, non pas pour dicter ses conceptions, mais pour mettre son expérience de lutte au service exclusif du mouvement national camerounais, sans autre considération. C'est pourquoi notre Comité Directeur a rédigé un manifeste pour renseigner la population sur les revendications à présenter. C'est pourquoi je propose au Congrès de préparer une pétition populaire sur la question de l'Unification, qui sera soumise à la signature de l'ensemble des populations camerounaises sans distinction.

Qui s'oppose à l'Unification ? Pour quelles raisons ? Il est entendu que les colonialistes ne peuvent admettre l'Unification. L'impérialisme anglais exploite une partie du Cameroun, l'impérialisme français en exploite l'autre. L'un et l'autre savent que l'Unification constituerait un premier pas vers l'indépendance et cela, ils n'en veulent pas. C'est donc pour des raisons d'exploitation coloniale que les puissances dominantes s'opposent à l'Unification. Mais ils n'osent pas l'avouer ainsi et ils cherchent des prétextes multiples. Le délégué du Gouvernement français a déclaré en 1950 que seules les populations frontalières étaient intéressées à la question d'Unification. Or, il n'est un doute pour personne que tous les Camerounais dignes de ce nom réclament la réunification de leur pays. Mais cette occasion doit montrer à nos frères le danger qui consiste à se désintéresser des problèmes politiques qui se posent dans leur pays. Les populations camerounaises sont unanimes pour en finir avec la police douanière à l'intérieur du pays : mais étant donné que toutes ou plus exactement la plupart ne sont pas politiquement organisées, elles ne peuvent pas valablement soutenir une telle revendication. Néanmoins, les colonialistes seraient considérablement gênés s'ils se présentaient seuls comme étant hostiles à l'Unification. Il leur faut trouver des valets camerounais pour soutenir leur mauvaise cause et c'est cela qui leur permet de

déclarer que toute la population n'est pas d'accord sur les revendications à présenter, comme ils se font le plaisir de considérer comme élus du peuple, ceux qui ont été désignés à prix des pressions de toutes sortes et des corruptions. Que disent-ils, les traîtres camerounais qui font une propagande de découragement à l'encontre de nos revendications nationales ? Ils déclarent ceci :

— nous n'avons pas d'armes pour chasser les Blancs de chez nous ;

— si les Blancs venaient à partir, que deviendrons-nous ? car c'est eux qui ont du sel, des marchandises, bref, tout ce qui nous fait vivre.

Ils disent qu'ils sont d'accord pour le principe de l'indépendance et de l'Unification, mais qu'il faut aller doucement parce que l'enfant ne revendique pas avec force devant son père, qu'il faut prier, supplier. Voilà toute l'argumentation de l'ESOCAM et des autres traîtres.

En ce qui concerne l'argument selon lequel nous devons avoir des armes pour revendiquer notre liberté, nous répondons que cela est dépassé. La lutte armée a été menée une fois pour toutes par les Camerounais qui ont largement contribué à la défaite du fascisme allemand. Les libertés fondamentales dont nous revendiquons l'application et l'indépendance vers laquelle nous devons marcher résolument ne sont plus des choses à conquérir par la lutte armée. C'est justement pour prévenir une telle éventualité que la Charte de l'Atlantique et la Charte des Nations unies ont préconisé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La Constitution française, plus précise dans la lettre à ce sujet, stipule dans son préambule : « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondée sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques, etc. » Et dans un passage du préambule précédent celui dont citation est faite tout à l'heure, il est dit : « La République Française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et *n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple* (souligné par moi U.N.) Nous avons toujours dit que ces clauses libérales étaient comme des « Bon Pour » (reconnaissance de dette) dont le créancier devait poursuivre le recouvrement auprès du débiteur. Nous

sommes donc les créanciers des réformes d'après-guerre et les puissances administrantes sont débitrices envers nous. Ce sont elles qui, dans la rage de voir que notre dû est précieux et que nous en prenons conscience, se refusent à régler la note. Ce sont elles qui ont recours aux méthodes de violence et ceci en violation de la constitution de leur pays. Vous avez un exemple sous les yeux. Depuis trois jours, on assiste à un grand déploiement des forces policières à Eséka. Pourquoi ? Parce que de simples gens viennent se réunir ici pour examiner leurs revendications. Ils font cela parce qu'ils veulent appuyer cette fausse propagande qui laisse croire qu'on ne peut faire aboutir une revendication que si l'on mène une lutte armée. Mais ceux-là même qui sont les agents de cette propagande nous donnent l'impression qu'ils ne se battraient pas s'il leur était fourni des armes, puisqu'ils refusent de rallier nos rangs, uniquement parce qu'ils ont peur de la répression colonialiste.

En ce qui concerne le fait de dire que tout tomberait si nous venions à gagner notre indépendance, nous répondrons d'abord que nul pays au monde ne peut avoir la prétention d'être le père de la science. Le petit exemple que je vais donner pourra illustrer ce que je viens d'avancer. En 1944, un médecin des Troupes Coloniales, le Dr Cordier, alors adjoint à la Direction du Service de Santé à Yaoundé, se livra à une expérience en examinant le cerveau d'un cadavre noir. Je n'ai pas besoin de vous préciser que l'année 1944 était celle où naquit le droit syndical en Afrique Noire, et au cours de laquelle la négrophobie connut une particulière accentuation dans les milieux colonialistes. Il y avait alors la traditionnelle prétention selon laquelle le noir n'est pas capable d'assimiler une certaine « culture ».

L'expertise Cordier révéla que la matière du cerveau qui constitue le moteur de l'intelligence de l'homme était le même chez le Noir que chez le Blanc ou chez le Jaune, ce qui signifie que tous les cerveaux humains ont la même faculté d'acquisition et peuvent assimiler, suivant la nature des individus et non des races, n'importe quel degré de culture intellectuelle. On nous dit que la première civilisation a commencé en Egypte. Or, les Egyptiens ne sont pas tous des Blancs. Il fut un temps où la propagande raciste représentait les Chinois comme étant les hommes les plus arriérés. Aujourd'hui que la Chine est libérée de la domination étrangère et des réactionnaires locaux, la Chine Nouvelle sera, dans peu de temps, si elle ne l'est déjà, comptée parmi les nations les plus modernes du monde actuel. On connaît le développement industriel et intellectuel du Japon avant la

dernière guerre comme aujourd’hui même. Or, les deux pays que je viens de citer ne sont pas des pays des Blancs. La science n'a donc pas de patrie, la science est internationale, elle est le bien commun de toute l'humanité. Cela revient à dire que la seule cité, c'est l'école. Quand on a la possibilité d'aller à l'école et d'étudier comme il faut, on peut parvenir à n'importe quel niveau de culture et participer aux recherches scientifiques et au bénéfice des acquis de la science qui ont permis à d'autres pays d'être ce qu'ils sont aujourd'hui. Je demanderai aussi aux malheureux raisonneurs, aux griots du colonialisme qui veulent nous décourager dans notre lutte, si ce sont les citoyens de tous les pays qui ont participé à l'invention de tout ce qui fait tant de bien aujourd'hui à l'humanité ? Est-ce qu'il est au pouvoir d'un homme de mettre les bienfaits de la science aux enchères d'une cause aussi sordide que le colonialisme ? Mais la question ne se présente même pas sous cet angle-là. Il est question de demander aux autorités chargées de l'administration de faire leur devoir, de tenir leurs engagements. Il est question de demander à l'Organisation des Nations unies de trouver de véritables solutions qui permettront aux Camerounais d'accéder à leur indépendance dans un avenir raisonnable, c'est-à-dire le plus proche possible. Et nous sommes modérés dans notre action. Nous ne demandons pas l'indépendance immédiate. Nous demandons l'Unification immédiate de notre pays et la fixation d'un délai pour l'indépendance, ceci pour, justement, permettre aux « pères de la science » de nous former, de nous enseigner. Il n'est donc pas question de chasser le Blanc avec sa science et son sel. Il est question de demander au Blanc de nous apprendre à devenir comme lui et ce n'est pas une faveur que nous devons revendiquer puisque c'est en raison d'un engagement de cet ordre que les gouvernements français et anglais ont reçu la mission d'assumer l'administration de notre pays. Quand nous demandons un conseil de gouvernement mixte, c'est pour permettre aux Camerounais d'apprendre à gouverner, puisque, c'est eux, en fin de compte, qui devront se charger du gouvernement de leur pays. Ce n'est pas l'UPC qui a prévu ainsi. Cela figure sur les accords conclus par nos administrants eux-mêmes et personne ne le conteste dans les discours officiels.

QUELLE VOIE NOUS PROPOSENT LES AUTRES ?

Nos adversaires, les colonialistes, disent que nous aurons notre indépendance un jour, mais qu'il faut patienter et attendre, car la

France a mis deux mille ans pour être ce qu'elle est. Mais quand nous demandons qu'on nous dise combien de temps il nous reste sur les deux mille ans, on nous accuse d'être des « agitateurs » et des « anti-français ». Cela prouve donc qu'une bonne volonté des colonialistes de nous accorder notre indépendance se manifestera toujours en paroles et non en actes.

Enfin, l'accession du Cameroun à son indépendance signifierait-elle l'expulsion des Blancs de notre pays ? Cela est impensable aussi bien sur le plan politique que sur le plan diplomatique. Un Cameroun indépendant aura des représentants dans tous les pays. Un Cameroun indépendant aura de libres échanges avec tous les pays. Un Cameroun indépendant demandera son admission à l'ONU où siègent actuellement les représentants de 60 pays et où l'Angleterre et la France sont membres permanents du Conseil de Sécurité. Comment dans une telle situation un pays comme le nôtre peut avoir la folie de préconiser l'expulsion des étrangers s'il devenait indépendant ? L'indépendance signifie le gouvernement du Cameroun par les Camerounais et au profit des Camerounais. A ce moment comme aujourd'hui, composeront la population du Cameroun, les originaires du pays et les étrangers installés dans le territoire. Par exemple dans les pays aujourd'hui indépendants, il n'est pas dit qu'on a mis tous les étrangers à la porte. L'Inde est libre aujourd'hui. Hier, l'Inde était une colonie anglaise, mais l'Inde n'a pas chassé les blancs et encore moins les Anglais de son territoire national. Il en est de même des autres pays qui hier étaient colonisés comme l'est le Cameroun aujourd'hui et qui sont devenus indépendants comme le sera le Cameroun demain. Les colonialistes connaissent parfaitement cela, mais ils font faire une propagande de diversion par des autochtones dont ils exploitent l'ignorance et l'ambition au profit personnel et immédiat.

L'INDÉPENDANCE AMÈNERAIT-ELLE UN RECOL AU CAMEROUN ?

Des gens sont accrédités pour déclarer que revendiquer notre indépendance, c'est vouloir le recul de notre pays, parce que « nous n'avons rien encore, nous ne sommes pas prêts ». Ici, la réponse est la même que pour la question d'unification. Le Cameroun aura son indépendance dans le cadre de la Charte des Nations unies qui pose le principe de l'interdépendance des peuples du monde. A ce titre, le Cameroun indépendant traitera commercialement et politiquement avec tous les pays amis et

nous souhaitons que la France et la Grande-Bretagne soient classées au premier rang de ces pays amis. Quel est le pays qui peut avoir la prétention de vivre et de se suffire à lui-même aujourd'hui ? Alors c'est le jeune Cameroun indépendant au cœur de l'Afrique qui nourrirait le désir insensé de pratiquer une politique qui a fait la chute de tous les Etats dont les gouvernements essayèrent de baser leur politique sur les haines nationales et raciales ? Il faut être dupe pour se laisser convaincre par une telle propagande. Mais nous excusons toujours nos compatriotes à qui l'on s'applique à tout cacher en matière politique.

Il importe surtout de connaître les mobiles qui sont à l'origine de la propagande mensongère qui tend à décourager les Camerounais dans leur lutte de libération nationale. Il y a surtout la politique d'assimilation. Les colonialistes anglais parlent très peu de l'intégration dans leur Commonwealth de la partie du Cameroun confiée à leur administration. Mais ils ont un procédé subtil qui est aussi dangereux que la politique d'assimilation menée chez nous par le gouvernement français. Tout au Cameroun sous administration anglaise, du point de vue administratif et législatif, dépend de la Nigeria. L'administration du Cameroun sous administration anglaise relève dans ses moindres détails, du gouvernement de la Nigeria. Le Conseil de Tutelle a même eu à s'en plaindre dans un certain temps. Les élus du Cameroun siègent aux assemblées nigériennes où ils ne disposent d'aucune majorité capable de leur permettre de décrocher des conquêtes propres à leur territoire et conformes au statut particulier de celui-ci. Cette situation fait donc du Cameroun sous administration britannique, une véritable « partie intégrante » du territoire nigérien, autrement dit du territoire britannique, puisque la Nigeria reste l'une des plus importantes colonies anglaises de l'Afrique Noire.

Au Cameroun sous administration française, l'intention est plus ouverte et l'on a même essayé de constitutionnaliser l'assimilation des pays sous tutelle en créant un vocable creux, celui de « territoire associé » qui n'a aucune définition juridique ni dans la constitution ni dans aucun autre acte du droit français ou international. L'assimilation du Cameroun comme territoire français est consacrée dans le texte des accords de tutelle adopté par l'ONU le 13 décembre 1946 sur la proposition du gouvernement français dont M. Aujoulat, actuel secrétaire d'Etat au ministère des Colonies, député du Cameroun et président de l'Assemblée territoriale était le défenseur devant l'ONU. Je

manquerais à mon devoir si je ne vous montrais les moyens utilisés par Aujoulat et Douala Manga Bell à l'époque pour faire adopter le texte des accords de tutelle. Cela situera ceux qui continuent à penser qu'ils peuvent se passer de la politique. M. Aujoulat, laissant croire que les populations camerounaises avaient approuvé le texte des accords de tutelle, déclarait :

« ...Nous sommes allés plus loin encore ; nous avons donné à nos projets d'accords une large publicité auprès des populations indigènes. Les textes ont été diffusés officiellement, ils ont été longuement discutés par les autochtones en réunions publiques. Ils ont reçu leur adhésion : celle-ci s'est traduite très correctement au Cameroun par l'élection triomphale du candidat qui s'est engagé à faire triompher ses projets devant l'ONU » (voir brochure intitulée « *Togo-Cameroun Trusteeship* », page 18).

De son côté, Douala Manga Bell déclarait : « ...Mes compatriotes ont eu connaissance du texte d'accords préparé par la France ; ils le trouvent à leur goût. Je vous demande donc de l'adopter sans modification. » (D^r Aujoulat, « *La vie et l'avenir de l'Union Française* », page 27.)

C'est ainsi qu'il est inséré dans le texte de l'accord de tutelle actuellement applicable au Cameroun sous administration française une clause à l'article 4 qui prévoit que la France administrera le Cameroun « comme partie intégrante du territoire français ». Nous nous sommes élevés contre cette mesure d'assimilation avant même qu'une première mission des Nations unies ait visité notre pays, mais c'est surtout au cours du passage de cette mission que nous eûmes l'occasion de concrétiser notre revendication en l'inscrivant sur nos pétitions comme l'une des plus essentielles de nos aspirations nationales et elle doit aujourd'hui servir de base de discussion sur la détermination de la position du Cameroun vis-à-vis de l'Union française. Ce n'est pas le principe de l'Union française que nous combattons. L'Union française eût été une innovation progressiste *si elle était orientée dans le sens de la Constitution du 27 octobre 1946*. Mais pour le cas particulier du Cameroun, l'adhésion à l'Union française devrait tenir compte des prescriptions de l'article 61 selon lesquelles la position de chaque Etat associé dans l'Union française est déterminée par l'acte qui définit ses rapports avec la France. Or, aucun acte n'a été établi jusqu'ici pour définir les rapports du Cameroun avec la France. Un tel acte ne peut être négocié que par un gouvernement camerounais, soumettant ses projets à la ratification de l'Assemblée camerounaise investie des pouvoirs législatifs. C'est donc dire que pour le Cameroun la

question d'être membre ou non de l'Union française ne saurait être posée avant la réunification et avant la constitution d'un gouvernement camerounais, comportant d'autre part la création d'une Assemblée législative camerounaise. Ainsi donc notre position devant la question de l'Union française est une position d'abstention, mais pas une abstention passive pour regarder les assimilationnistes induire le peuple en erreur. Notre abstention consiste à dire aux Camerounais que le moment de demander s'ils veulent rester au sein de l'Union Française ou non n'est pas encore arrivé et qu'ils ont à s'occuper de la question vitale pour l'émancipation de leur pays, c'est la question de la *réunification*.

Nous ne saurions terminer ce chapitre sans rendre hommage à l'esprit de compréhension de nos frères du Cameroun sous administration britannique qui, sans renoncer à l'amitié qui les lie au peuple de la Nigeria, en lutte lui aussi pour l'avènement d'un *self-government*, ont rejeté sans équivoque, toute idée tendant à annexer cette partie de notre pays à la Nigeria.

Camarades, pour ne pas abuser de l'audience que vous avez bien voulu accorder à cet exposé qui vous a été fidèlement traduit en pidgin et en dialecte local, je voudrais maintenant tirer quelques conclusions en vous faisant les propositions suivantes :

1° Tâches immédiates :

a) large campagne d'explication sur la portée de la Mission de l'ONU se trouvant actuellement au Territoire. Votre travail sera facilité par notre manifeste du 22 de ce mois ;

b) vaste campagne de signature au bas de la pétition que nous aurons adoptée au sein de ce congrès sur la question de la réunification de notre pays. Dans le même ordre d'idée, préparation des pétitions particulières sur les revendications des masses populaires du pays, la pétition populaire résumant toutes les revendications nationales ;

c) organisation de la réception des délégués de l'ONU, toutes les indications vous sont données par le manifeste déjà cité.

Enfin, il serait profitable pour notre mouvement et pour le pays tout entier qu'un représentant authentique des populations aille défendre nos revendications devant les commissions compétentes de l'ONU. Cela suppose donc un effort financier de la part de nos compatriotes dont le sens civique est prouvé par la préparation de ce Congrès.

2° Recensement électoral. Toutes les réformes que nous réclamons, y compris la question de l'indépendance, ne peuvent

avoir leur efficacité que si le corps électoral est conscient de son rôle. Pour y arriver, il faut provoquer l'inscription des jeunes éléments compréhensifs que les autorités administratives écartent arbitrairement de l'électorat parce que ces éléments ne peuvent toujours pas céder aux injonctions administratives et cléricales comme cela se passe pour les villageois et les manœuvres. Le Comité Directeur donnera des instructions précises à nos organisations de base pour la participation de notre mouvement au prochain renouvellement des listes électorales. Je compte sur tous les camarades pour l'attention que nous devons porter sur cette question d'intérêt politique primordial.

3° Plan de travail pour l'ouverture de l'année 1953. Il me semble utile d'abandonner, pour le dernier trimestre de cette année, la campagne de placement des cartes à outrance. Vous pouvez toujours accepter les adhésions, quel que soit le moment où elles arrivent. Je sais que le succès de notre Congrès ne manquera pas de susciter un nouvel élan pouvant impulser le recrutement de nouveaux adhérents, mais c'est surtout au début de l'année au moment du renouvellement des bureaux des comités que la campagne de renouvellement des cartes et du recrutement des nouveaux adhérents doit s'intensifier. Les responsables des comités centraux devront aviser les camarades suffisamment tôt de la date de renouvellement des cartes et des bureaux des comités. Beaucoup de camarades ignorent que la carte est renouvelable tous les ans. Ainsi, nous avons des camarades qui ont adhéré à l'UPC en 1948 ou 1949, qui restent toujours fidèles au mouvement, mais qui ne renouvellent pas leur carte parce qu'ils croient que la seule carte qu'ils ont prise à leur entrée au mouvement suffit. C'est là un détail qui paraît négligeable mais qui pose un important problème d'éducation et de discipline et qui est capable de marquer les capacités de direction de nos responsables de base.

L'ouverture de la campagne 1953 tiendra compte des enseignements du programme du 15 juillet 1951 dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Votre travail sera facilité par la diffusion de notre brochure qui est déjà sortie de l'imprimerie et que nous attendons avec impatience. Les responsables doivent toujours pousser leur formation personnelle et aider les autres camarades à s'éduquer dans la mesure de leur possibilité. Il est faux de dire qu'il n'y a que les militants lettrés qui peuvent s'éduquer. Les camarades illettrés, plus forts en mémoire que nous, sont souvent plus fidèles aux décisions des organes dirigeants du mouvement.

Leur sens d'observation est si développé que leur capacité de discernement est souvent supérieure à la nôtre, mais c'est à nous qu'il appartient après tout de les aider et de leur confier des tâches correspondant à leurs aptitudes.

Sur le plan économique et social, notre position reste la même : défense énergique et inlassable des intérêts des masses travailleuses sans aucune distinction. Et quand nous posons la question de la réunification, nous avons la conscience de soutenir l'ensemble des revendications des masses camerounaises car, nous ne cesserons de le répéter, tant que les conquêtes politiques ne seront pas effectives, aucune amélioration véritable du sort des travailleurs ne pourra intervenir. Tout ce qu'on peut nous miroiter aujourd'hui n'est que tromperie pour endormir le peuple. Je ne dis pas qu'il faille abandonner les revendications quotidiennes de nos frères, je veux seulement dire qu'il faut toujours lier les revendications particulières avec la situation générale et là tous les Camerounais, de quelque catégorie qu'ils soient, sont intéressés à la question de la réunification de notre pays qui est à l'heure actuelle la question prioritaire, englobant les revendications d'ordre politique, économique, social et même culturel.

Camarades, je crois m'arrêter ici, autrement je risquerai de déborder le cadre de notre grand débat sur la réunification. Je soumets cet exposé à vos observations et à vos critiques.



B. Ecrits sous Maquis

1. SIGNIFICATION HISTORIQUE DU DRAPEAU CAMEROUNAIS *

Crabe noir sur fond rouge, telles sont désormais les couleurs nationales camerounaises¹. C'est là une chose qui fera date.

Le 22 mai 1955, c'est-à-dire un mois jour pour jour après la signature de la « Proclamation commune » pour l'Indépendance immédiate du Cameroun, le Président de l'Union des Populations du Cameroun, Félix-Roland Moumié et le Vice-Président Ernest Ouandié annonçaient à la population de la ville de Yaoundé rassemblée en un meeting public, l'avènement du drapeau national camerounais. Cette nouvelle fut saluée avec autant d'enthousiasme que le fut la « Proclamation commune » du 22 avril dernier. C'est encore Douala, capitale politique du Cameroun, ville natale de l'UPC (10 avril 1948) et lieu où fut adopté l'hymne national camerounais (6 avril 1947) qui portera l'honneur d'avoir été la ville fondatrice de notre drapeau national dont les couleurs, combien significatives, sont désormais gravées dans le cœur battant des patriotes camerounais.

On peut affirmer dès à présent, sans crainte de se tromper, que l'existence d'un hymne national et d'un drapeau camerounais, les deux hautement appréciés par les couches les plus profondes du pays, sont un symbole suffisant pour témoigner de la puissance du Mouvement National Camerounais.

L'avènement d'un drapeau camerounais, qui fera baver une fois de plus les milieux colonialistes, est un événement qui rentre dans le jeu normal de l'évolution du système international de tutelle créé par la Charte des Nations unies. En effet, pour

* 24 mai 1955.

1. Dans nos écrits antérieurs au communiqué du 30 novembre, nous avons utilisé l'appellation « Cameroun » avec ses dérivés en français.

l'évolution des territoires placés sous le régime de tutelle, la Charte ne prévoit-elle pas en son article 76, pour l'accession desdits territoires à l'autonomie ou à l'indépendance, la subordination de toute solution aux « aspirations librement exprimées des populations intéressées ? » Or, en dépit de la répression sanglante que les colonialistes français font peser sur notre peuple, il n'est pas, jusqu'à la presse étrangère, un esprit raisonnable qui ne puisse reconnaître l'existence d'une aspiration majoritaire sinon unanime parmi les masses camerounaises qui posent avec netteté et esprit de responsabilité, le problème de l'indépendance immédiate du Cameroun. Mais il y a un fait, c'est que proclamée ou non, l'indépendance du Cameroun est désormais une réalité vivante dans l'esprit des citoyens de notre pays. Ainsi donc, en déclarant dans la « *Proclamation commune* » que la tutelle devait prendre fin, les signataires n'avaient fait qu'interpréter le sentiment du peuple camerounais.

Voyons maintenant, si en droit, les autorités françaises peuvent éléver une objection quelconque à l'emploi du drapeau camerounais même avant la proclamation de l'indépendance. Cela pose un problème important, cela soulève une question de souveraineté. Or, dans un territoire sous tutelle, la souveraineté appartient au peuple intéressé et rien qu'à lui seul. Les Nations unies exercent les devoirs de tutelle, mais elles ne sauraient se déclarer souveraines dans les affaires nationales qui dépendent des populations, tel l'emploi du drapeau national. L'autorité administrative est chargée de l'administration, cela veut dire en clair que cette autorité est chargée d'une mission qui lui est confiée par une autorité internationale. Or, en aucun cas, une autorité en mission ne peut revendiquer le droit de souveraineté sur un pays où la mission lui est confiée. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous étions dressés de toutes nos forces contre la prétention selon laquelle « la France administrera le Cameroun comme une partie intégrante du territoire français ».

Bien mieux, en préconisant l'emploi du drapeau des Nations unies par une résolution adoptée au cours de sa 4^e session en 1949, l'Assemblée Générale des Nations unies précisait que le drapeau de l'organisme international devait être hissé en voisinage du drapeau de la puissance administrative et du drapeau du territoire intéressé, « s'il en existe un ». L'emploi du drapeau camerounais n'est donc autre chose que la jouissance d'un droit découlant d'une résolution de l'Assemblée Générale, organe suprême des Nations unies.

Les colonialistes mal intentionnés chercheront peut-être à

développer un chantage à l'endroit des couleurs choisies par le peuple. Ne parleront-ils pas d'un drapeau rouge, comme marchandise importée de Moscou ? Eh bien, l'explication de cette couleur est simple. Les Camerounais qui n'ont été ni à l'école coloniale ni à l'école des sciences politiques comprennent la signification historique des couleurs de leur pays.

On sait que le 24 octobre 1954, l'Union des Populations du Cameroun avait pris l'initiative de célébrer le 9^e anniversaire de la constitution de l'Organisation des Nations unies en hissant le drapeau de cette organisation devant les locaux du Mouvement. Cette initiative rencontra l'accueil enthousiaste des citoyens camerounais. Ils lui donnèrent une signification politique qui dépassa toutes nos prévisions. Depuis lors, les militants de notre Mouvement et les patriotes de toutes les couches ont pris la ferme décision de populariser le drapeau des Nations unies dans le Territoire sous tutelle du Cameroun.

Mais les autorités françaises ne l'entendaient pas de cette oreille. C'est d'abord M. Priso Alauze, faisant fonction d'adjoint au chef du secteur administratif de New-Bell à Douala, qui viendra faire une démarche officieuse de la part des autorités administratives pour me faire savoir que l'on croyait qu'après les cérémonies du 24 octobre, le drapeau de l'ONU ne continuerait plus à flotter devant les locaux de la direction de l'UPC. Comme il fallait s'y attendre, ma réponse fut claire et nette, dans le non-recevoir de sa démarche. Je déplorai en retour le fait que les représentants de la puissance administrante ne respectaient pas la résolution de la 4^e session de l'Assemblée Générale des Nations unies, recommandant l'emploi du drapeau de l'ONU, sur les édifices et dans les lieux publics. Je revendiquai, en même temps que l'application de la résolution sur l'emploi du drapeau de l'ONU, la célébration de la journée internationale des Droits de l'Homme le 10 décembre, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ayant été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies à Paris le 10 décembre 1948 (3^e session). Non seulement compte ne fut pas tenu de mes requêtes, mais les autorités françaises ont organisé, partout où la force du mouvement de masse ne les en empêchait pas, le procédé Huber : « susciter des oppositions africaines » pour empêcher nos camarades de hisser le drapeau des Nations unies, comme cela a été le cas les 8 et 9 avril à Bafoussam, pour ne citer que ces deux cas.

Partout ailleurs, chaque fois que le sentiment national, traduit par les cérémonies du drapeau, devait se manifester, l'administra-

tion Roland Pré envoyait mercenaires et militaires pour répandre le sang camerounais.

Depuis lors, la lutte pour l'Unification et l'Indépendance du Cameroun, symbolisée par les manifestations autour du drapeau de l'ONU et d'autres démonstrations populaires, s'est identifiée avec le sang camerounais, versé pour la juste cause.

En adoptant la couleur rouge, couleur de la révolution, les patriotes camerounais entendent prêter un serment de fidélité dans la lutte de libération nationale et, prochainement, dans le travail d'édification de l'Etat Camerounais, devant la glorieuse mémoire de Sara Ngoyok et de tant d'autres qui, en sacrifiant leur vie pour que vive le Cameroun, nous ont donné une leçon de civisme dont nous tiendrons compte dans tous les actes de notre vie de militants de la lutte patriotique.

Le crabe marque l'origine du nom actuel de notre pays dont l'orthographe doit redevenir « Kamerun » comme signe de réprobation de la division arbitraire de notre pays, division qui a malencontreusement donné lieu aux appellations « Cameroun » ou « Cameroons » suivant qu'on avait affaire à la domination française ou à la domination anglaise. L'appellation « Kamerun » ne signifie pas, nous l'avons déjà dit, un souhait de retour à l'administration allemande, mais tout simplement le symbole de notre ferme désir de reconstituer un « Kamerun » un et indivisible.

La couleur noire donnée au crabe signifie tout simplement que le Kamerun en lutte pour l'Unité et l'Indépendance nationales est un pays situé dans la partie de l'Afrique généralement connue sous le nom d'Afrique Noire, quartier général de l'exploitation colonialiste.

Ainsi donc, rouge du sang versé pour la cause camerounaise, crabe, nom d'un Kamerun entrant dans une phase décisive de son histoire et noir, couleur de notre peuple, sont les trois idées maîtresses qui constituent la *signification historique du drapeau camerounais*.

2. PEUPLE CAMEROUNAIS AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERÀ *

La Mission des Nations unies va venir dans quelques jours. On connaît déjà les positions en présence, devant lesquelles se trouvera la Mission. L'heure du choix, l'heure de la prise de responsabilité est venue. Il faut choisir. Le plus coupable, c'est celui qui ne veut pas choisir, car, ce faisant il favorise le mauvais choix qui condamnerait le peuple kamerunais à un esclavage éternel. On peut s'abstenir pour un choix ordinaire, mais les abstentions en la circonstance actuelle équivaudraient à une trahison. Il faut choisir.

Les colonialistes et leur agent Roland Pré préparent fébrilement leur campagne en comptant sur leurs valets qui joueront le rôle d'agents provocateurs. Ce n'est pas pour rien que les Bagal Guillaume étaient leur mécanisme de provocation dans les colonnes du « *Cameroun Libre* », organe chéri de Roland Pré. Le mensonge et la provocation doivent ainsi appuyer l'incorporation du Cameroun dans l'empire colonial français.

Roland Pré vantera les prétendues « réformes » en présentant les communes rurales comme une preuve de « l'œuvre de la France au Cameroun », alors que la création des organes représentatifs, législatifs et exécutifs est prévue par les résolutions pertinentes des Nations unies comme moyen d'acheminement des territoires sous tutelle vers l'indépendance. La création des communes rurales rentre donc dans le jeu normal des institutions du régime international de tutelle. On ne peut donc pas les présenter comme un acte de générosité du colonialisme français. D'ailleurs pourquoi de telles institutions n'existeraient pas par

* Maquis, le 3 octobre 1955. Texte co-signé par Félix Roland Moumie, Abel Kingué et Ernest Ouandié.

exemple dans la vieille colonie du Gabon ou même du Sénégal ? D'autre part, qui ignore que le 27 avril 1954, le Bureau Directeur de l'UPC avait demandé la création de ces institutions comme un commencement de réalisation des propositions concrètes alors défendues par nous devant le peuple et devant l'ONU ? Cette lettre adressée au Gouverneur Soucadaux, prédecesseur de Roland Pré fut polycopiée et distribuée à tous les membres de l'ATCAM qui en approuvèrent la teneur dans leur majorité, mais qui n'eurent pas le courage de nous soutenir. Enfin, si les mouvements progressistes n'avaient lancé la « *Proclamation Commune* » du 22 avril, le Sud-Cameroun n'aurait pas connu une création généralisée des communes rurales. Que les colonialistes le veuillent ou non, les communes rurales sont une victoire de la lutte patriotique. Les colonialistes en auraient eu le bénéfice si ces institutions étaient intervenues au moment voulu. Une fois de plus, les colonialistes français sont victimes de leur système « *trop peu et trop tard* ». De toute manière, les communes rurales ne doivent pas faire l'objet d'une surenchère politique pour intégrer le Cameroun dans l'empire colonial français. Ces communes mêmes sont créées, mais elles ne sont pas encore élues. Les « élus » actuels ne représentent pas l'expression populaire, ils ont été désignés dans la nuit de la terreur colonialiste instaurée en mai par le gouverneur Roland Pré.

Pendant que les colonialistes préparent l'intrigue et la provocation pour détourner l'attention de la Mission de visite et tromper l'opinion camerounaise, le peuple, avec l'UPC et les autres mouvements progressistes à l'avant-garde, réclamera son indépendance... Indépendance immédiate. Les forces patriotiques qui poseront le problème de l'Indépendance immédiate savent :

- que leur cause est juste ;
- qu'elles ont le bon droit avec elles en conséquence ;
- qu'elles ont l'approbation du peuple tout entier, quelles que soient les fausses parades provoquées par des hommes de passage comme Roland Pré ;
- qu'elles ont l'appui de tous les peuples du monde. Sur ce dernier point, il n'est pas possible de faire ici une analyse complète de l'action qui se mène à travers le monde pour soutenir le peuple camerounais martyr de la terreur colonialiste. Les quelques exemples que nous donnons ci-après permettront à nos compatriotes d'imaginer l'ampleur de la sympathie et de la solidarité dont nous entourent les autres peuples à travers le monde.

On sait qu'en bloquant les communications postales, Roland Pré voulait cacher les crimes qu'il porte sur la conscience à l'opinion mondiale. Mais la vigilance populaire a déjoué ce plan malheureux. C'est ainsi que dès le 31 mai, un mouvement progressiste de la Gold Coast, la « Juvento » adressait un message à l'ONU, condamnant les massacres des Camerounais par les colonialistes français, demandant aux Nations unies d'abroger les accords de tutelle concernant les territoires sous tutelle administrés par la France et d'accorder l'Indépendance à ces territoires. Le 2 août dernier, Kwame Nkrumah, Premier ministre de la Gold Coast, écrivant à notre Président Félix-Roland Moumié, nous témoignait la sympathie et la solidarité de son pays et de son gouvernement.

Comme l'a signalé le Président de l'UPC dans la « lettre commune aux populations camerounaises » du 4 juillet dernier, dès le 1^{er} juin dernier, le délégué de l'Inde aux Nations unies, M. Rikhi Jaipal, soutenu par l'Union soviétique et la Syrie, intervenait de façon violemment contre la politique de sang pratiquée par les colonialistes français au Cameroun et contre le blocus des communications postales par Roland Pré, et c'est dans ces circonstances que la délégation française, confuse, a dû accepter de demander à son gouvernement un rapport d'urgence sur les événements du Cameroun.

Les services gouvernementaux du Caire viennent de nous faire obtenir la copie d'une lettre dont voici la teneur :

Le Caire, le 6 juin 1955

Le Président du Gouvernement Egyptien

(Le Caire)

A Monsieur le Secrétaire Général de l'UPC

(Yaoundé)

Le gouvernement égyptien, en tête de son peuple, conscients l'un et l'autre des vœux et motions pris lors de la Conférence de Bandoeng, adressent les plus sincères condoléances aux victimes de la répression colonialiste, tombées dans le champ de bataille pour la libération de votre pays.

Nous vous prions de croire à notre plus profond attachement et vous prions de trouver ci-joint une pétition que le Gouvernement égyptien adresse à l'ONU en votre faveur.

Signé : NASSER

L'original de cette lettre et la copie de la pétition ont été confisqués par les autorités françaises du Cameroun comme le sont toutes les correspondances destinées aux mouvements anticolonialistes depuis les événements de mai. Mais le contenu de la lettre du chef du Gouvernement égyptien nous dispense de tout commentaire. Il convient de signaler qu'en plus de cette intervention, la radio du Caire nous a aidé à dénoncer la politique du gouvernement français au Cameroun et le Président Nasser a, lui-même, pris position en notre faveur devant le micro de la radio du Caire.

La direction de l'UPC, tous les 60 pays membres de l'ONU et nos compatriotes ont eu connaissance de la déclaration faite par le Bureau Directeur à l'occasion de la réunion des Quatre Grandes Puissances (Etats-Unis, Union soviétique, Grande-Bretagne et France) à Genève le 1^{er} juillet dernier. Cette même déclaration a été diffusée au cours d'autres rencontres internationales par le truchement des amis. Le dernier Festival de la Jeunesse Mondiale a été saisi de l'affaire camerounaise par nos soins. Notre camarade Balla Benoît, Président de l'Association des Etudiants Camerounais de France a soutenu la cause nationale camerounaise lors de la grande rencontre d'Helsinki (Finlande). L'UPC, la JDC et l'UDEFEC ont rédigé des déclarations à la presse qui ont eu un large écho en France et ailleurs.

Le peuple de France est à nos côtés. Depuis le 2 juin, le peuple de France est à la pointe du combat pour soutenir le peuple camerounais dans sa lutte pour l'unité et l'indépendance immédiates de son pays et pour le respect des droits de l'Homme dans le coin du monde qui est le nôtre. Les protestations grondent du monde entier vers la présidence du Conseil des ministres, le ministère dit de la « France d'outre-mer », le Haut Commissaire de France au Cameroun et vers les magistrats du régime qui se sont chargés de condamner les innocents patriotes dont la seule culpabilité est d'aimer leur pays. En France, tous les journaux ont parlé et parlent toujours du Cameroun, notamment : « *L'Humanité* », « *Libération* », « *La Marseillaise* », « *France-Observateur* », « *La Défense* », et « *Le Soutien* », ce dernier journal étant, soit dit en passant, l'organe de la CFTC, centrale syndicale apparentée au MRP, parti politique de M. Aujoulat. Des revues comme « *Démocratie Nouvelle* » de juin, juillet et août, le journal « *Frères d'Afrique* », le bulletin de la Nouvelle Gauche, etc. parlent du Cameroun jusque aujourd'hui.

Des journalistes et d'éminentes personnalités sont prêts à témoigner dans notre procès. Le Conseil de l'ordre des avocats de Paris a envisagé d'envoyer un observateur lors de ces procès. Ainsi donc, les apôtres de la prétendue « association » avec la France doivent comprendre que la France de la Constitution de 1789 et celle de la Constitution même de 1945 veut nous aider à nous libérer de la « France » de Roland Pré et des autres colonialistes attardés qui sont tellement aveuglés par l'intérêt personnel qu'ils ne veulent pas tabler avec l'histoire et la réalité.

C'est à nous qu'il appartient de décider. Le voyage au Cameroun en septembre dernier du Secrétaire Général adjoint de l'ONU Benjamin Cohen est le premier succès de la lutte du peuple camerounais. Quoi que fasse la presse colonialiste qui a prétendu que Cohen était venu en « voyage privé », il n'est un secret pour personne que les tragiques événements du Cameroun ne pouvaient laisser les Nations unies indifférentes. En effet, le voyage d'un haut fonctionnaire de l'ONU dans un territoire sous tutelle à la veille de la venue d'une mission de visite du Conseil de tutelle est de nature à faire réfléchir. Or, on sait qu'il y a deux choses, d'une part la revendication d'Unité et d'Indépendance immédiates du Cameroun, d'autre part les massacres de mai. Le responsable du Département de tutelle au secrétariat des Nations unies pouvait-il se désintéresser de ces deux questions alors que toutes les pétitions en provenance des territoires sous tutelle transitent entre ses mains ? Il faut vraiment être dupe pour se laisser aller à un tel camouflage. Le Secrétaire Général Adjoint de l'ONU devait se rendre compte de l'acuité du problème national camerounais et sonder l'opinion sur les événements de mai. Or, tandis qu'il était reçu par les larges masses de Tiko dans le Cameroun sous administration britannique, Cohen a trouvé le vide morne dans la partie du Cameroun, où flotte le drapeau qui porte l'emblème : « Liberté, égalité, fraternité. » Mais ce seul fait peut témoigner de la politique « libérale » de la France au Cameroun.

Les peuples colonisés, aujourd'hui engagés dans la lutte sans merci pour secouer le joug de l'oppression ont renforcé leur espérance dans les échos de la Conférence Afro-Asiatique tenue en avril dernier à Bandoeng, en Indonésie autrefois colonie hollandaise, aujourd'hui Etat souverain ayant un siège à l'ONU. Cette rencontre qui groupait en terre d'Asie, les représentants de 28 gouvernements des pays d'Asie et d'Afrique adoptait en avril dernier, des résolutions condamnant le colonialisme sous toutes

ses formes. Le colonialisme français fut le plus accusé. On remarquera que c'est la première fois dans l'histoire qu'une rencontre des chefs des gouvernements aura unanimement condamné le colonialisme. Aujourd'hui Bandoeng commence à porter ses fruits. L'une des preuves est le vote récent de l'Assemblée Générale des Nations unies, décidant d'inscrire l'affaire algérienne à l'ordre du jour de la présente session, ceci sur la plainte de l'Egypte, soutenue par l'Union Soviétique, les démocraties populaires, les Etats arabo-asiatiques et quelques pays d'Amérique latine. Les tentatives du gouvernement français de fuir le débat en se cachant derrière un prétexte juridique d'ailleurs indéfendable n'ont pas empêché cette grande victoire politico-diplomatique. Le retour tapageur de la délégation française à Paris n'intimidera pas l'ONU.

Pour le Maroc, la lutte du peuple marocain vient d'obliger les colonialistes à limoger leur valet Ben Arafa, imposé au peuple marocain en 1953 comme « Sultan » après la déportation du vrai Sultan reconnu des Marocains, Sidi Mohammed Ben Youssef. Maintenant, non seulement le gouvernement français est obligé de négocier avec le Sultan en exil, mais encore il est obligé d'engager le dialogue avec les représentants du parti nationaliste, l'Istiqlal, qui fut dissous en 1953 comme le sont les mouvements progressistes camerounais aujourd'hui.

Au début de cette année, à l'occasion du débat sur la politique du gouvernement en Afrique du Nord, le général Aumeran déclarait à la tribune de l'Assemblée nationale : « La France perdra son rang de grande puissance, le jour où elle aura perdu toutes ses colonies. » Nous pouvons retourner l'expression en disant que la France ne méritera jamais son rang de grande puissance aussi longtemps que la France continuera à opprimer les colonies. Il en est de même de toute autre grande puissance dominant un empire colonial. Mais plus que jamais, les colonies sont décidées non seulement à se libérer du joug colonial, mais aussi à aider les peuples des pays oppresseurs à créer chez eux, les conditions d'un gouvernement qui ne basera plus sa politique sur l'oppression et l'exploitation des autres pays. Cette détermination des colonies pèse sur le gouvernement français depuis bientôt deux ans. En effet, c'est l'Indochine qui a renversé le gouvernement Laniel ; Mendès-France fut renversé par l'Algérie et la Tunisie. Edgar Faure sera renversé par le Maroc, l'Algérie et le Cameroun en deuxième position. Le successeur d'Edgar Faure suivra le même sort, si les dirigeants français s'obstinent à ne pas tabler avec la logique et l'histoire. Comment penser que la Gold

Coast accèdera à son indépendance complète en 1957, la Nigeria au deuxième stade de l'autonomie, pendant que le territoire sous tutelle du Cameroun continuera à croupir sous le joug de l'oppression au nom d'une prétendue « association » avec les assassins de nos frères en septembre 1945 et en mai 1955.

Nous venons de montrer sommairement ce que la direction de l'UPC a fait depuis le déclenchement de la terreur Roland Pré pour alerter l'opinion mondiale sur les crimes qui se commettent dans notre pays. Si les colonialistes bavent sur la « fuite » des dirigeants de l'UPC en parlant du courage qui leur a manqué en 1940 quand il fallait aller sauver leur pays contre les armées allemandes, c'est qu'ils savent que la colère qui monte à travers le monde entier signe leur condamnation sans appel. Mais quelle que soit l'ampleur de la solidarité et de la sympathie qui nous sont assurées de l'extérieur, c'est notre propre effort qui doit déterminer le salut national. L'article 76 de la Charte des Nations unies prévoit bien que toute solution relève de l'accession des territoires sous tutelle à l'autonomie. L'indépendance est portée sur le principe des aspirations librement exprimées par les populations intéressées. Par des communications que vous avez déjà refusé. Nous avons démenti et continuons à démentir que toutes y parviennent de retour au calme pour permettre à la mission de faire son travail dans de bonnes conditions. Mais sur les injonctions des colonialistes les plus forcenés, les gouvernants français ne veulent pas entendre notre appel. Cela aussi se retournera contre le gouvernement colonialiste, car ce ne sont pas des mercenaires vers les menaces préconisées par Roland Pré dans ses circulaires confidentielles et ses télégrammes chiffrés qui empêcheront le peuple camerounais de profiter de l'unique occasion qui lui est offerte pour imposer l'Unification et l'Indépendance immédiates de son pays. Ajoutons d'ailleurs que la plupart des documents par lesquels Roland Pré prépare des provocations sont déjà entre les mains des membres des Nations unies. Toute provocation ultérieure serait donc vite comprise comme un acte prémedité et achèvera de nous donner raison s'il en était besoin encore, dans les événements de mai.

Ainsi donc, chers compatriotes, l'heure est venue de mettre de côté toutes les querelles subalternes pour que tous et toutes nous fassions bloc pour imposer l'Unification et l'Indépendance immédiate de notre pays afin de nous mettre au travail d'édification de notre jeune Etat sur la base d'un programme que notre mouvement vous a proposé par ailleurs. Le monde entier a les yeux fixés sur nous, car, recevant les délégations populaires à

Tiko, M. Cohen a déclaré que la question de l'Unification du Cameroun dépendait uniquement des populations des deux parties (« *Daily Times* » Cameroons edition n° 12.119 du 5.9.55).

PEUPLE CAMEROUNAIS,
AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERÀ

3. LETTRE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES *

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente comme suite au mémorandum que le Bureau Politique de notre Mouvement a eu l'honneur d'adresser à la Mission de Visite du Conseil de Tutelle qui a séjourné au Cameroun de l'Est, du 17 octobre au 17 novembre dernier.

Le but essentiel de cette communication consiste à attirer l'attention des Nations unies sur les conditions dans lesquelles la Mission de Visite a effectué sa tournée, et de solliciter de l'Organisation internationale des mesures qui sont indispensables pour sauver l'avenir du Kamerun et le prestige même des Nations unies dans notre pays.

Si, dans le préambule du mémorandum susdit, notre mouvement avait tenu à faire les *réserves les plus expresses* quant aux conclusions éventuelles du rapport de la Mission de Visite en ce qui concerne le Kamerun de l'Est, ce ne fut pas par on ne sait quel esprit de suspicion à l'endroit de la Mission de Visite mais bien par le fait que les mesures devant contribuer au retour au calme, proposées à maintes reprises par les patriotes kamerounais agissant, soit individuellement, soit par l'intermédiaire des mouvements les plus représentatifs du pays, n'avaient pas été prises en considération par les autorités françaises. Au contraire, les quelques éléments que nous allons fournir en toute objectivité dans cet exposé permettront de constater que le gouvernement français avait plutôt renforcé l'appareil répressif et aggravé les mesures de persécution politique pendant les périodes considé-

* Maquis, le 13 décembre 1955.

rées, justement dans le but d'intimider les populations et fausser par ce moyen, le jugement des visiteurs de l'ONU sur la situation qui règne au Kamerun.

Itinéraire. Nous nous réjouissons du fait que l'itinéraire proposé par M. Roland Pré, Haut Commissaire de France au Kamerun dans sa circulaire n° 2000 cf/CC/RE du 25 juillet 1955 n'a pas été adopté par le Conseil de Tutelle. Autrement, la tournée n'aurait pas commencé par le Nord, mais par l'Est, ce qui eut rendu la tâche de la Mission plus difficile. D'autre part, nous sommes de ceux qui ont eu souvent à parcourir les diverses régions du Kamerun. Nous sommes parfaitement conscients de la précarité d'un délai d'un mois quand il faut visiter valablement tous les principaux centres du Kamerun. Cependant, un journal local d'obédience gouvernementale, *La Presse du Cameroun*, disait ceci dans son numéro du 9 septembre 1955 :

« La Mission tient en particulier à voir, non seulement les centres urbains et les Régions, mais également la vie de brousse et les paysans africains. »

Il y a donc au départ une concordance de volontés :

- la volonté unanime des populations kamerounaises de prendre contact avec la Mission de Visite,
- le désir de la Mission de Visite, rapporté par *La Presse du Cameroun*, de voir, non seulement les « centres et les Régions, mais également la vie de brousse et les paysans africains ».

Bien que le vif désir des Kamerunaïs ait été de recevoir la Mission dans les coins les plus reculés du pays, satisfaction eût été donnée dans une large mesure à notre peuple, si les autorités françaises n'avaient pas saboté les rassemblements populaires qui désiraient prendre contact avec la Mission de Visite lors du passage de cette dernière dans les agglomérations traversées.

L'épreuve de force prépare la venue et entoure le travail de la Mission de Visite. Les préparatifs du gouvernement français pour saboter le travail de la Mission n'étaient nullement ignorées de la délégation des Nations unies, comme d'ailleurs du Palais de Manhattan. En quittant la table de la Quatrième Commission le 18 décembre 1952 après son audition pour la première fois au cours de la 7^e session de l'Assemblée Générale, le porte-parole de l'UPC avait assuré les Nations unies de toute la coopération de notre mouvement pour faire connaître les Nations unies au Kamerun et favoriser la réalisation des objectifs du régime

international de tutelle et le respect des Droits de l'Homme dans notre pays.

Notre organisation a tenu ces engagements et a accompli honorablement ce devoir au prix même du sang des patriotes kamerunais. Si à travers le pays, le drapeau des Nations unies a fait l'objet des ovations frénétiques de la part des foules kamerunaises, le mérite en revient incontestablement à l'UPC qui, depuis plus d'un an, avait pris l'initiative de combiner l'éducation théorique des masses avec l'usage cérémonial du drapeau des Nations unies au cours de toutes les manifestations populaires. Cela nous avait coûté une répression brutale de la part de l'administration française. La popularité dont jouit l'ONU dans notre pays aujourd'hui doit être inscrite au mérite des mouvements qui luttent pour l'Unité et l'Indépendance de notre pays.

Pour toutes ces considérations et pour la valeur même de la Mission de 1955, les militants et responsables de notre Mouvement, bien que terrorisés par la politique de force du gouvernement français, n'avaient laissé échapper aucune occasion pour attirer l'attention des Nations unies sur les intentions bien arrêtées des autorités françaises qui voulaient à tout prix faire coïncider le passage de la Mission avec une nouvelle fusillade, sans compter d'autres procédés occultes qui étaient préconisés pour porter entrave au travail de la Mission (le vol des pétitions par exemple). Tous ces faits, répétons-nous, ont été signalés à l'ONU à temps, soit officiellement, soit par voie diplomatique. Le Président de la Mission de Visite, Son Excellence M. Dorsinville en particulier n'ignorait pas sous quel climat la mission dont il était le chef allait s'accomplir. Nous pouvons affirmer sans que l'on puisse nous démentir que si l'on n'a pas assisté au pire, c'est grâce à la vigilance populaire.

Aucune mesure de retour au calme n'ayant été prise pour créer les conditions favorables au travail de la Mission de Visite, il était facile de réaliser que celle-ci effectuerait sa tournée dans une atmosphère d'« épreuve de force », pour reprendre la propre expression des hauts fonctionnaires français du Kamerun quand ils font allusion à l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de l'UPC.

Au lendemain des massacres de mai, le journal parisien *Le Monde* faisait la révélation suivante :

« l'actuel Haut-Commissaire Roland Pré a ordonné des opérations brutales : perquisitions au siège de l'UPC, arrestation

temporaire de M^{me} Um Nyobè et d'adhérents à Douala et dans la région Bamiléké. »

A-t-on besoin de dire que de telles mesures se sont trouvées de loin plus aggravées après les massacres de mai ? La première mesure qui avait précédé la dissolution des mouvements anticolonialistes avait consisté à décerner un mandat d'arrêt à tout dirigeant, militant ou simple sympathisant des trois mouvements : UPC, UDEFEC et JDC, ceci sur simple dénonciation des indicateurs de police ou des adversaires politiques des partisans de l'Unification et de l'indépendance du Cameroun. Par la suite, toute personne favorable à la politique administrative avait obtenu l'investiture des pouvoirs d'appréhender les patriotes ainsi traqués, attributions qui reviennent normalement, en droit français, aux officiers de police judiciaire. Pour prouver ce que nous avançons ici, nous nous bornerons à reproduire le texte d'une note de service que le chef de la Région du Dja et Lobo avait fait afficher à cet effet. En voici la teneur :

*Haut Commissariat au Cameroun
Région du Dja et Lobo.*

Note à tous les chefs supérieurs, chefs de groupement, chefs de village, chefs étrangers de la région du Dja et Lobo.

Je porte à la connaissance de toute la population le fait qu'à la suite des troubles graves provoqués par l'UPC, notamment à Douala et à Yaoundé, les principaux dirigeants de ce parti ont pris la fuite et sont recherchés par la justice.

Toute personne qui recevrait dans sa case ou aiderait d'une manière quelconque l'un des chefs de l'UPC en fuite, doit être immédiatement arrêtée pour complicité de recel de malfaiteur et présentée à la justice.

Tous les chefs qui auraient omis de signaler le passage d'un agitateur en fuite ou une réunion clandestine, dans les 24 heures, peuvent être également arrêtés et poursuivis.

Je rappelle que toute réunion publique ou privée de l'UPC est formellement interdite pour des raisons d'ordre public.

Tout citoyen peut appréhender une personne contre laquelle est décerné un mandat d'arrêt.

Ont notamment fait l'objet d'un mandat d'arrêt :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1. <i>Moumié Félix</i> | 11. <i>Eboule Etienne</i> |
| 2. <i>Kohn Emile</i> | 12. <i>Mouthe Roland</i> |
| 3. <i>Mme Ngapeth</i> | 13. <i>Mbong Joseph</i> |
| 4. <i>Sende Jean-Paul</i> | 14. <i>Mekou Samuel</i> |
| 5. <i>Bindop Gabriel</i> | 15. <i>Kamai -</i> |
| 6. <i>Emelie Pierre</i> | 16. <i>Ngapeth</i> |
| 7. <i>Goueth Michel</i> | 17. <i>Ekabe</i> |
| 8. <i>Kingue Abel</i> | 18. <i>Yacoubou</i> |
| 9. <i>Ouandie Ernest</i> | 19. <i>Mahop Pierre</i> |
| 10. <i>Fozo'o Ekabe</i> | 20. <i>Yetna Pierre</i> |

Tout étranger suspect doit être immédiatement conduit à la subdivision ou au poste administratif, ou gardé dans une case, le chef de subdivision étant immédiatement prévenu.

*Le Chef de Région,
Signé : HUBER*

Comme on le voit, l'auteur de la note est M. Huber, celui-là même qui avait, dans une lettre du 12 mars 1955, adressée au chef de la subdivision de Djoum, préconisé la fameuse politique « d'opposition africaine ». L'arrêté du Haut Commissaire en date du 19 février dont nous avons produit le texte intégral à l'appui du mémorandum du 2 novembre dont il a été question au début de cet exposé, autorise tout fonctionnaire de l'ordre administratif, judiciaire et toutes hiérarchies de la police de requérir la force armée et d'en faire usage dans tous les cas où ces autorités estimeraient que « l'ordre public » est menacé. Par la note dont le texte est reproduit ci-dessus, il est aisé de comprendre que tout simple villageois est autorisé à appréhender et à séquestrer toute personne considérée comme un « suspect ». De ce fait rien n'empêcherait un adversaire politique d'appliquer de telles mesures contre son voisin qui ne partage pas les mêmes opinions que les partisans de l'intégration du Camerun dans ce qu'on est convenu d'appeler « communauté franco-africaine ». Il convient de signaler que les adversaires volontaires ou involontaires de l'UPC ont appliqué ces mesures chaque fois que l'occasion leur en a été donnée. C'est dans ces conditions que l'on a organisé ce que les journaux locaux appellent sans vergogne « la chasse aux upécistes ».

Fin septembre, le parti de M. Aujoulat dont on connaît l'ascendance sur M. Roland Pré, tenait son congrès à Yaoundé, congrès au cours duquel une résolution fut prise pour inviter les

pouvoirs publics à intensifier « la chasse aux upécistes » à la veille de l'arrivée de la Mission de visite, seule condition pour faire triompher le point de vue des partisans de l'intégration du Kamerun dans l'Union française.

Le 15 octobre, M. Roland Pré publiait un communiqué dans son journal *La Vie Camerounaise*, relatif à l'arrivée de la Mission de Visite. Les deux derniers paragraphes du communiqué sont ainsi conçus :

« Les membres de la Mission de Visite tiendront des audiences à l'occasion desquelles tous les éléments de la population et tous les groupements politiques, à la seule condition qu'ils soient en règle avec la loi française, pourront venir leur exposer librement leurs vues sur les problèmes locaux et généraux qui se posent au Territoire.

Pour ceux qui interpréteraient de façon tendancieuse les dispositions annoncées destinées à faciliter les travaux de la Mission de Visite, le Haut Commissaire, responsable de l'ordre public, précise que les mesures prises à la suite des événements de mai dernier ou qui pourraient l'être pour reconstitution de groupement dissous suivront leur cours normal dans le cadre des lois en vigueur et sous le contrôle de la juridiction compétente. »

Par ce communiqué, il faut comprendre :

a) que des gens ayant assumé des responsabilités au sein des mouvements prétendument dissous, ou ayant seulement appartenu à ces mouvements pouvaient tomber sous le coup de la loi pénale française pour « reconstitution de groupements dissous », dès lors qu'ils aborderaient la Mission de Visite pour soutenir un point de vue non conforme à la politique gouvernementale, c'est-à-dire pour se prononcer pour l'Unification et l'Indépendance du Kamerun ;

b) nous n'avons pas besoin de souligner que depuis le fameux décret du 13 juillet, il était devenu impossible de créer au Kamerun de l'Est, un parti politique dont les buts ne concordaient pas avec la politique d'intégration du Kamerun dans l'Union Française, que le gouvernement tenait à faire aboutir par le jeu des pétitions préfabriquées lors du passage de la Mission de Visite. En effet, la constitution d'un parti ou mouvement revendiquant l'Unification et l'Indépendance du Kamerun ne pouvait être considérée que comme une « reconstitution de groupements dissous ».

Sous le titre « arrestation d'un Upéciste », le journal *La Presse*

du Cameroun publie dans son numéro du 29 octobre 1955 (la mission se trouvait au Territoire depuis le 17 du mois), un entrefilet où l'on pouvait lire :

« Le bruit avait couru que pendant le passage au Cameroun de la Mission de Visite des Nations unies la chasse aux Upécistes (souligné par nous, Bureau Politique de l'UPC) marquerait un très net ralentissement et certains ont cru, dans la région de Mbanga notamment, que le moment était favorable à la réorganisation du parti.

Ce fut de leur part un bien mauvais calcul. Le service des Renseignements Généraux de la Sûreté du Mungo, dont l'activité est particulièrement remarquable, vient, en collaboration avec la Brigade de Gendarmerie de Mbanga d'effectuer une très heureuse opération qui a abouti à la capture du sieur Djimi Victor »....

Cette publication permet deux constatations :

1^o La presse, pourtant hostile à l'UPC, lâche un aveu aux termes duquel l'administration française a organisé ce qu'on appelle cyniquement « la chasse aux Upécistes ».

2^o Ce fut une erreur de la part des patriotes kamerunais quand ceux-ci avaient cru que le passage de la Mission de Visite des Nations unies permettrait une sorte de trêve à la répression politique instaurée dans le pays depuis les événements de Mai.

La politique du gouvernement obtient la caution de la Mission de Visite. Les déclarations du Haut Commissaire de France comme la campagne de presse gouvernementale et de la presse pro-gouvernementale (s'entend ici le gouvernement français) n'avaient nullement impressionné le peuple kamerunais qui est très habitué à cette propagande. D'autre part, nous continuions à croire que la Mission ayant, dans son mandat, entre autres d'enquêter sur les sources et causes des événements de Mai, aucune exclusive ne pouvait être jetée sur les organisations violemment mises en cause par le gouvernement français. Nos espoirs ou notre optimisme allaient plus loin : nous continuions à considérer que le but principal de la Mission étant de sonder l'opinion publique sur les problèmes les plus importants qui se posent dans le pays, aucune exclusive ne pouvait être jetée sur les mouvements qui ont, depuis de longues années, soulevé ces problèmes et lutté pour en hâter la solution. Nous n'attendions rien du gouvernement français qui est notre adversaire à mort dans le débat qui nous occupe. Mais nous attendions beaucoup

de la Mission de Visite. Nous n'attendions pas que la Mission de Visite vinsse proclamer l'indépendance du Kamerun, mais nous attendions d'elle une intervention pour que toutes les parties intéressées fussent valablement entendues sans inquiétude. Nous continuons à nous considérer comme territoire sous tutelle de l'ONU, bien qu'ayant répudié moralement l'administration française, bien que travaillant pour concrétiser à brève échéance, cette solution qui paraît encore théorique aux yeux de quelques-uns. Nous désirions la paix pour recevoir la Mission de Visite afin de lui dire ce que veut le peuple kamerunais.

Or, contrairement à nos espoirs et à nos prévisions optimistes, la Mission de Visite (de Fort-Foureau en Extrême-Nord Kamerun, où elle s'était trouvée en présence d'un pétitionnaire qui demandait à se faire entendre par la Mission au nom de l'UPC) publia, à l'issue d'une suspension d'audience, un communiqué dont nous reproduisons le texte ci-après, qui causa une grande émotion parmi les masses kamerunaises.

Communiqué de la Mission de Visite (20 octobre 1955)

Le journal *La vie camerounaise*, après avoir décrit les diverses activités de la Mission, dans le centre de Fort-Fourreau en date du 20 octobre, rapporte l'incident comme suit.

« Puis commencent les audiences, qui se déroulent normalement. Toutefois, vers midi, un dernier pétitionnaire déclara représenter les partis dissous. La commission suspendit alors sa séance, puis décida de refuser d'entendre ce pétitionnaire, et expliqua sa position dans le communiqué suivant :

La Mission de Visite des Nations unies est heureuse de commencer sa tournée au Cameroun sous administration française par la région du Logone-Chari, dans laquelle pareille mission vient pour la première fois.

Au cours de sa visite, la Mission pourra se rendre compte des progrès accomplis dans tous les domaines.

Comme par le passé, elle entendra également des représentants de tous les partis et organisations ayant une existence légale, ainsi que tous les particuliers exprimant des opinions personnelles.

*Signé : Dorsinville, président
Scheyven, Molcaby, Yang,
membres ».*

(La vie camerounaise, n° 9 du 29 octobre 1955).

Cette prise de position de la Mission de Visite fit la satisfaction des autorités françaises. Il n'y a qu'à voir avec quel brio la presse gouvernementale et la presse pro-colonialiste en ont fait état. Le Haut Commissaire de France Roland Pré devait s'en féliciter par un cablogramme adressé à son délégué à Paris le 4 novembre, et dont le texte est ainsi conçu :

*Off. Yaoundé 524 W 142 le 4/11 à 12 h 15
Urgent priorité absolue
Haussaire Cameroun à Délecameroun Paris.*

N° 80348 Mission visite ONU après avoir visité dans d'excellentes conditions Nord et Est Territoire est arrivée Yaoundé soirée 2 novembre stop mission a été frappée par progrès réalisés dans tous domaines régions parcourues stop Populations Nord ont fait accueil favorable visiteurs qui ont été impressionnés par nous, leur manifestation confiance envers administration française et par vivacité et terminer particularité Nord Musulman stop pour couper court toute propagande tendancieuse Mission avait publié communiqué aux termes duquel fait état résolution ne pas recevoir représentants partis et organisations dissous stop A Yaoundé 3 novembre après-midi séance travail avec principaux chefs service soirée réception Haussaire stop 4 matinées séance ATCAM réception commission municipale après-midi audience soirée réception ATCAM stop journée cinq visité poste Semac et Comité village Olama soirée réception offerte par Mission suivie conférence presse.

Signé . Haussaire. »

Dès la publication du communiqué de la Mission de Visite, de nombreux télégrammes de protestation furent adressés à celle-ci par les patriotes des divers centres qui considéraient ce communiqué à juste titre comme un appui décisif à la politique de répression et de persécution politique que l'administration française fait régner dans le pays depuis de longs mois déjà. Et ces appréhensions des patriotes kamerounais se sont vérifiées avec éloquence au cours du séjour de la Mission de Visite.

D'aucuns ont, avec une certaine ironie, parlé du volume des pétitions parvenues aux Nations unies en provenance du Kamerun de l'Est que nous n'appelons plus Kamerun sous administration française et pour des raisons que nous avons fait connaître. Or, quels que soient le nombre et le volume des

pétitions en provenance de notre pays, ces pétitions ne se résument qu'en deux questions :

a) Unification et Indépendance immédiates du Kamerun, revendiquées par les mouvements populaires kamerunaïs à l'avant-garde desquels se trouve l'Union des Populations du Cameroun.

b) Assimilation du Kamerun comme territoire français et intégration par voie de conséquence dans ce qu'on appelait hier « Union Française » et aujourd'hui une certaine « communauté » non encore définie, parce que non existante, mais que l'on s'arrange à appeler « franco-africaine » quand on se trouve à Dakar ou à Brazzaville et « franco-camerounaise » quand on se trouve à Yaoundé.

Or, les mouvements qui luttent pour l'Unité et l'Indépendance du pays ont été déclarés hors-la-loi par le gouvernement français. De ce fait, si l'on admet la thèse du gouverneur Roland Pré soutenue par les colonialistes et approuvée par la Mission de Visite qui l'a faite sienne, suivant le communiqué ci-dessus reproduit, thèse selon laquelle : « Les membres de la mission tiendront des audiences à l'occasion desquelles tous les éléments de la population et tous les groupements politiques, à la seule condition qu'ils soient en règle avec la loi française, pourront venir leur exposer librement leurs vues sur les problèmes locaux et généraux qui se posent dans le Territoire », il est aisément de comprendre que le gouvernement a voulu ne permettre des contacts avec la Mission de Visite qu'aux individus dociles à sa politique, définie par la circulaire du Haut Commissaire du 26 juillet 1955 dont une copie a été annexée au mémorandum du 2 novembre dernier. Ceci aboutit aisément à la conclusion que seuls les agents des colonialistes ont été autorisés à voir la Mission de Visite.

Le « maintien de l'ordre colonial » et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Etant entendu que la Mission de visite ne recevait que les représentants des « partis et organisations ayant une existence légale », il était dès lors permis à l'administration de mener à l'aise, et surtout en présence des délégués de l'ONU sa fameuse politique de « chasse aux Upécistes ». De plusieurs coins du pays sont sorties des plaintes adressées à l'ONU pour signaler les divers cas de répression lors du passage de la Mission dans divers centres. La plupart de ces plaintes en appelaient au témoignage de la Mission de Visite elle-même. Il ne serait donc

plus nécessaire de multiplier les citations ici. Toutefois, il importe de signaler qu'en vertu de la circulaire du Haut Commissaire n° 2000 cf/CC/RE du 25 juillet, la Mission devait être pilotée, dans chaque région, par le chef de la région intéressée et dans chaque subdivision par le chef de la subdivision intéressée. Ce fut avant tout une belle occasion de mettre la main sur les militants des mouvements progressistes qui, depuis longtemps recherchés par les autorités françaises, acceptaient tous les risques pour aller remettre des pétitions à la Mission ou tout simplement assister au passage de celle-ci. D'autre part, à partir du moment où l'accord de la Mission était obtenu sur l'exclusive jetée sur les mouvements revendiquant l'Unité et l'Indépendance du Kamerun, le prétexte de « reconstitution de partis dissous » était d'usage courant pour procéder à l'arrestation de tous les pétitionnaires anti-intégrationnistes.

C'est ainsi que dans chaque centre, le siège de la Mission avait comme portiers, des administrateurs français de la localité, appelés chefs de région ou chefs de subdivision, entourés des commissaires de police et des forces militaires. Le travail préalable consistait à faire occuper les localités à visiter par d'importantes forces militaires afin d'impressionner les populations et de les empêcher d'approcher la Mission de Visite.

Le fait que la Mission avait souvent surpris et photographié ces forces militaires avait obtenu la faveur des masses populaires qui trouvaient là une preuve irréfutable de ce que leurs porte-paroles n'avaient cessé de signaler à l'ONU depuis le mois de juin, à savoir que le Kamerun vivait sous une occupation militaire.

Quelques faits :

A Fort-Fourneau, lieu où fut signée la déclaration de la Mission de Visite, un patriote eut les mâchoires fracturées par les autorités coloniales et il s'agit vraisemblablement du pétitionnaire dont l'intervention avait provoqué la prise de position de la Mission de Visite.

A Garoua, un léger incident se produisit entre la population désireuse de voir la Mission de Visite et les « forces de l'ordre » qui s'y opposaient. A Ngaoundéré et partout ailleurs, ce fut le même son de cloche.

A Yaoundé où la Mission est arrivée le 2 novembre au soir, la ville était militairement occupée jusqu'aux derniers recoins des quartiers. La Mission fut hébergée dans un bâtiment administratif non loin de la résidence du chef de région qui est M. Edmond Joud et à quelques mètres du Commissariat Central de Police.

M. Joud faisait le portier devant la résidence de la Mission et procédait à la vérification de l'appartenance politique des pétitionnaires. C'est ainsi que 36 arrestations furent opérées devant la porte de la résidence de la Mission de Visite. Les personnes ainsi appréhendées furent gardées et brutalisées au Commissariat de Police pour des périodes allant de 3 à 9 jours. La loi française interdit formellement de garder un citoyen en détention à la police pendant plus de 48 heures. On comprend dès lors quelles difficultés furent opposées aux pétitionnaires non conformistes pour aborder la Mission de Visite. Les quelques patriotes qui avaient abordé la Mission à Yaoundé à leurs risques et périls s'étaient infiltrés dans les rangs des chefs supérieurs, chefs de groupement et chefs de village qui seuls étaient autorisés à voir la Mission et étaient amenés à cet effet dans des véhicules administratifs. Ayant protesté contre ces procédés par un télégramme adressé aux quatre membres de la Mission de Visite, la population dut apprendre par la suite que le porteur du télégramme, Yobel Daniel avait été arrêté et torturé.

Le 6 novembre la Mission s'était divisée en deux parties. La première partie devait effectuer la tournée dans les régions du centre-sud : Dja et Lobo, Ntem et Kribi, la deuxième dans le centre-côtier (Sanaga-Maritime) : Eséka-Babimbi-Edéa. La première partie assista à 9 kilomètres de Sangmélima, à une bagarre opposant l'administration et la population, la dernière, désireuse de voir la mission portait ses banderoles et drapeaux kamerunais et de l'ONU, la première voulait chasser la population pour faire le vide autour du passage de la mission de l'ONU.

La deuxième partie qui avait pris la route Yaoundé-Douala avec bifurcation sur Eséka et ensuite sur Sakbayémé-Ngambé passa à Matomb devant le vide créé par le chef de canton Eonè Oscar, agissant sur les instructions de l'administrateur local M. Eugène Pinelli. A Boumnyébel, la Mission passa au moment où les troupes militaires stationnées dans la localité étaient aux prises avec la population rassemblée en foule dans ce centre de marché périodique. Les militaires tentèrent de se réfugier à l'approche de la Mission et c'est à leur bonheur que celle-ci ne s'arrêta pas.

A Eséka dans cette même journée du 7 novembre, l'accueil que la population réserva à la Mission de l'ONU restera dans l'histoire de cette ville, une marque importante comme l'une des plus grandes victoires populaires. Les membres de la Mission ayant hissé le drapeau français puis le drapeau des Nations unies, la foule nombreuse quasi unanime bouda devant le drapeau

français, tandis qu'elle acclamait le drapeau de l'ONU par des cris de joie. L'enthousiasme fut à son comble lorsque la banderole portant les inscriptions :

*BIENVENUE AUX DÉLÉGUÉS DE L'ONU
UNIFICATION ET INDÉPENDANCE IMMÉDIATES DU CAMEROUN
... PAS D'INTÉGRATION DANS L'UNION FRANÇAISE*

fut portée en évidence. Les administrateurs français Montout et Pinelli, respectivement chef de la région de la Sanaga-Maritime et chef de la subdivision d'Eséka, pris de fureur, organisèrent des « oppositions africaines » en utilisant la provocation d'un certain Bitjoka Jacques qui commit une agression contre les porteurs de la banderole. Pendant que les deux administrateurs prenaient part de façon active dans la bagarre, les patriotes gardèrent un sang-froid extraordinaire et comme pour faire revenir l'enthousiasme troublé par les colonialistes et leur mercenaire, hissèrent le drapeau de l'ONU qu'ils avaient confectionné eux-mêmes, puis le drapeau kamerunais crabe noir sur fond rouge fut hissé pour la première fois sur une place publique et au surplus au cours d'une cérémonie officielle de portée internationale. L'hymne kamerunais fit alors irruption de tous les coeurs kamerunais présents à Eséka pour traduire la volonté inaltérable du peuple kamerunais décidé à tout sacrifier pour acquérir l'Unification et l'indépendance de son pays. Ce que firent les autorités françaises comme déploiement des forces militaires peut être vérifié dans la consultation des clichés des prises effectuées séance tenante par les membres de la Mission. Nous nous bornerons à signaler que les personnes arrêtées ce jour-là ont été odieusement brutalisées en présence même des représentants des Nations unies. Le seul ou principal crime qu'elles ont commis est d'avoir ovationné l'emblème de l'ONU et les couleurs kamerunaises et d'avoir manifesté l'intention de remettre des pétitions qui posaient des problèmes contraires à la prétendue « autonomie interne » pour laquelle des pétitions avaient été préparées à l'avance par des administrateurs et remises à des personnes « bien choisies » pour être portées à la Mission de Visite. Ces personnes ont été jugées de nuit par la procédure d'urgence et condamnées à des peines totalisant pour les cinq premiers condamnés : quatre années d'emprisonnement, 5 500 F d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

A Pouma, toujours dans la même région et carrefour d'où la Mission devait prendre la route de Babimbi, le centre resta sous occupation militaire durant trois jours et 43 arrestations furent

opérées par les autorités françaises. Les personnes arrêtées furent maintenues en détention jusqu'à ce que la Mission terminât sa tournée dans la Sanaga-Maritime.

A Sakbayémé, le représentant des organisations populaires Raphaël Um Yomb, après avoir remis 121 pétitions à M. le Président de la Mission de Visite, fut arrêté séance tenante par Monsieur Montout, chef de la région de la Sanaga-Maritime. Raphaël Um Yomb reste encore détenu. Cela se passait dans la soirée du 7 novembre.

A Ngambé, le 8 novembre, la Mission assista à une opération de provocation policière de grande envergure. Plus de 6 000 personnes s'étant rendues à Ngambé pour recevoir la Mission, Monsieur Montout commanda d'Edéa, 8 camions de troupes militaires pour disloquer ces pétitionnaires qui paraissaient « suspects » aux yeux des administrateurs français, mais cela se faisait sous le couvert de la « chasse aux Upécistes » représentant des partis n'ayant pas « une existence légale ».

A Douala qui est la première cité politique du Kamerun, la Mission se borna à donner des audiences privées, parce qu'elle s'était rendue compte du climat insolite créé autour de son travail par les autorités françaises. Des pétitionnaires à Douala, n'ont pas manqué de manifester leur mécontentement à l'endroit du communiqué de la Mission de Visite du 20 octobre 1955.

Nous continuons en cas de besoin de signaler d'autres faits, mais nous croyons que ce que nous avons indiqué est déjà suffisant pour montrer dans quelles conditions et sous quelle atmosphère la troisième Mission de Visite avait accompli son travail dans le Kamerun de l'Est.

Ce qui nous soulage, c'est que contrairement à la deuxième Mission de Visite en 1952 qui évitait le contact avec les masses populaires, la Mission de 1955 avait manifesté à plusieurs reprises, un grand intérêt à rencontrer les couches les plus larges de la population. Elle a pris la peine de photographier tous les faits qui se produisaient sous ses yeux. Le seul handicap fut le sabotage systématique organisé autour de son travail par l'administration française et nous déclarons considérer que la Mission a favorisé ce travail de sape dont elle allait souffrir les conséquences, lorsqu'elle publia le communiqué du 20 octobre.

Un principe juridique à éclairer. En dépit des obstacles multiples créés par l'administration coloniale pour empêcher le peuple kamerunais de faire entendre sa voix, la Mission de Visite dira dans son témoignage, nous l'espérons, qu'elle a vu un peuple

manifester vigoureusement une aspiration nette d'obtenir l'Unification et l'Indépendance immédiates du Kamerun. Cela nous remplit d'autant plus de fierté que cette manifestation de volonté a été imposée au gouvernement français qui n'avait épargné ni menace ni corruption pour demander par une clique de kamerunais ignorants et corrompus, la prétendue « autonomie interne » comme si le Kamerun était soumis aux exigences du statut de la République française comme le sont les colonies françaises.

Ce qui nous intéresse le plus dans le communiqué publié à Fort-Foureau par la Mission de Visite, c'est le problème de droit que pose cette décision. On sait que des puissances administrantes ne manqueront pas de demander que cette décision fasse jurisprudence, de sorte qu'il soit d'usage de déclarer hors-la-loi à la veille d'une Mission de Visite dans n'importe quel territoire sous tutelle, tous les partis et mouvements dont l'orientation ne ferait pas l'affaire de la puissance administrante. Autrement dit, tous les partis de l'opposition se verraient ainsi refuser le droit d'aborder une Mission de Visite dans un territoire que la puissance administrante veut intégrer soit dans son empire, soit dans une association politique de nature à porter atteinte aux droits imprescriptibles inhérents au régime international de tutelle.

Après ce premier aspect du problème dont nous sollicitons une solution nette pour sauvegarder l'avenir des millions d'êtres humains qui ont mis leur confiance en l'ONU et dans le régime international de tutelle, nous sommes amenés maintenant à soulever un deuxième aspect du problème qui est aussi important que le premier.

La 10^e session de l'Assemblée Générale a accordé audience aux trois mouvements kamerunais, déclarés « dissous », à savoir : l'Union des Populations du Cameroun, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaise et la Jeunesse Démocratique du Cameroun. De là, nous nous permettons de demander humblement que les Nations unies nous disent :

1^o si une mission du Conseil de Tutelle, c'est-à-dire une mission dépendant d'un organe auxiliaire de l'Assemblée Générale est autorisée à prendre une résolution d'une telle gravité, allant à l'encontre d'une décision de l'Assemblée Générale ;

2^o à quel organe revient la primauté, lorsqu'il y a conflit entre une décision de l'Assemblée Générale et une résolution du

Conseil de Tutelle — étant entendu qu'une délégation du Conseil dispose des pouvoirs infiniment moindres que ceux de l'Assemblée Générale.

Ce n'est certainement pas une nouveauté pour nous, Monsieur le Secrétaire Général, de connaître que depuis trois ans, la campagne contre les Nations unies se combine avec la politique de maintien des priviléges coloniaux. D'un autre côté, dans les territoires sous tutelle notamment, tes leaders politiques à la tête des mouvements qui luttent pour l'indépendance, s'efforcent de faire connaître par tous les moyens en leurs dispositions, non seulement les Nations unies, mais également ce que doit faire et que fait l'ONU pour l'indépendance des territoires sous tutelle et pour l'émancipation des peuples colonisés.

Mais les puissances colonialistes, dans leur offensive contre les Nations unies, ont toujours soin de distinguer le Conseil de Tutelle dont elles approuvent l'attitude de l'Assemblée Générale qu'elles considèrent comme l'une des principales causes de la désagrégation coloniale. Le 15 octobre, M. Roland Pré, Haut Commissaire de France au Kamerun prononçait un discours radiodiffusé, entièrement consacré à la venue de la Mission de Visite et au statut international du Kamerun. Dans ce discours, le représentant du gouvernement français n'avait pas dissimulé sa haine contre l'organe suprême des Nations unies qu'est l'Assemblée Générale. Faisant allusion au récent vote de l'Assemblée Générale, le Haut Commissaire déclarait :

« Chacun sait que la France a eu très récemment des motifs graves de mécontentement envers l'ONU, à la suite d'un vote inadmissible de l'Assemblée générale, vote d'ailleurs acquis par la coalition de petits Etats dont beaucoup sont aussi peu développés sur le plan des institutions démocratiques que sur celui de la vie matérielle. Le Gouvernement français a estimé nécessaire d'exprimer sans équivoque, qu'il n'admettait aucune ingérence dans ses affaires intérieures. »

Ce n'est évidemment pas sans amertume que nous avons vu s'ériger en juges ceux auxquels nous pouvons tant apprendre et auxquels nous avons déjà tant appris. Mais sachons ne voir là qu'une manifestation irresponsable au demeurant sans conséquences pratiques et dont certains des auteurs essaient déjà d'ailleurs de nous dire qu'elle ne traduit pas leur pensée.

Et surtout sachons en distinguer le Conseil de tutelle, organisme sage, objectif, équilibré dont nos visiteurs de demain comptent parmi les représentants les plus qualifiés. »

C'est ce dernier paragraphe qui doit retenir notre attention et celles des honorables représentants qui auront à étudier cette requête.

Toujours à propos du vote de l'Assemblée Générale sur l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la 10^e session, le numéro du 22 octobre du journal local « *La vie camerounaise* » qui a publié le texte du discours dont il vient d'être question, reproduit les extraits du discours prononcé le 17 octobre par M. Pierre Henri Teitgen, ministre des colonies du gouvernement français. Il nous semble utile de reproduire ici, quelques passages de cette publication :

« *M. P.-H. Teitgen, ministre de la France d'outre-mer, a prononcé, lundi dernier, un discours devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Le ministre a tout d'abord évoqué le récent vote de l'ONU. « Vote inadmissible puisque contraire à la lettre comme à l'esprit de la Charte, l'Assemblée entendant se saisir de problèmes qui ne concernent que la France seule. Vote inadmissible parce que créant un précédent dangereux, menant à la désintégration de la communauté des Nations et tendant à l'affaiblissement du monde libre. Vote inadmissible parce que émanant des nations rongées par les endémies et l'analphabétisme, ignorant même ce qu'est la démocratie, nations dont certaines sont encore féodales et où l'on n'a jamais qu'à l'ONU.* »

Le ministre de la France d'outre-mer a ensuite affirmé combien est nécessaire la coordination de la politique française en Afrique avec celle de la Grande-Bretagne et la Belgique. « La solidarité, a-t-il dit, est indispensable entre les nations ayant des prolongements sur le territoire africain, elles le comprendront en saisissant la leçon qui leur est parvenue de Bandoeng. »

Les Kamerunais ne sauraient rester indifférents devant un tel appel à la coalition des puissances coloniales pour le maintien des peuples africains sous le joug colonialiste, surtout quand l'une des puissances auxquelles s'adresse l'appel de M. Teitgen, la Grande-Bretagne, joue le rôle de co-administrateur sur le Kamerun avec la France et que l'autre, la Belgique, administre elle aussi un territoire sous tutelle et que son représentant était membre de la Mission de Visite qui devait se rendre le jour même dans notre pays. N'y a-t-il pas action concertée quand on sait que le discours de M. Roland Pré précédait de 48 heures, celui de son chef direct qu'est M. Teitgen ?

La campagne pour la coalition des puissances coloniales contre les aspirations à l'indépendance des peuples africains ne date pas

des deux discours dont il est question ci-dessus. Dans un article paru dans le journal parisien *Le Monde*, numéro des 4 et 5 septembre 1955, signé de M. Maurice Verrico, sous le titre « La détente n'est pas pour la France », on peut lire les passages suivants qui sont significatifs à notre avis :

« Il n'a même pas été nécessaire en effet, que le dialogue Est-Ouest fut repris sur des bases certaines pour que la rupture de la solidarité d'intérêts entre l'Union Française et les alliés anglo-saxons fût éclatante. On sait quel tour extraordinairement cru ont pris les relations franco-américaines à Saïgon depuis l'instauration d'un gouvernement. On devrait savoir qu'un Nehru n'a pu jouer le rôle d'honnête courtier qu'en renchérisant sur le nationalisme asiatique ou africain à New Dehli, puis à Bandoeng, et que du Chinois marxiste au très conservateur Pakistanais l'unanimité s'y est faite contre « l'impérialisme » de la France ; qu'un Nasser était escorté de satellites maghrebins et que les nationalistes tunisiens se savent encouragés à réclamer l'indépendance au-delà des conventions qui viennent d'être paraphées ; que l'Afrique noire n'était pas absente à Bandoeng et que les émeutes camerounaises donneront des arguments à nos censeurs du Conseil de tutelle ; que l'unanimité se fera contre nous aux Nations unies le jour où, l'intérêt du prestige arabo-asiatique eclipsant celui de la guerre froide, nos alliés anglo-saxons nous retireront l'appui de procédure qu'ils nous ont jusqu'ici consenti. »

L'échec des revendications des pays colonisés devant le Conseil de tutelle provient de la composition paritaire de cet organe et il n'est nul doute que la solidarité des puissances administrantes à laquelle fait appel une fois de plus le ministre des Colonies du gouvernement français a beaucoup joué pour cette situation. Nous avons dit en d'autres occasions que les félicitations prodiguées au gouvernement français par le Conseil de tutelle ont été en quelque sorte, pour ne pas dire sans aucun doute, un encouragement décisif à la politique de force constamment pratiquée par ce gouvernement au Kamerun et au Togo.

En ce qui est de la guerre froide, il suffit de se rappeler les difficultés auxquelles se heurtait le représentant de l'UPC à qui la Quatrième Commission accordait une audience, pour obtenir un visa d'entrée à New York. Depuis 1952, le problème kamerunaïs, soulevé clairement devant l'Assemblée Générale a été ajourné de session en session pour les mêmes raisons. En effet, après l'audition de notre mouvement par la 7^e session, un amendement de la Pologne au projet de résolution soumis à la Quatrième

Commission par certaines puissances, projet qui fut profondément amélioré par quatre amendements de la Syrie ; l'amendement polonais tendait à proposer à l'Assemblée Générale de condamner la politique antidémocratique pratiquée par la France au Kamerun et invitait le Conseil de tutelle à étudier nos revendications et à rendre compte à leur sujet dans un rapport spécial à l'Assemblée Générale, lors de la huitième session.

La majorité de la Quatrième Commission ne suivit pas la Pologne dans le premier amendement pour le motif tiré dans le fait qu'on ne pouvait pas condamner la politique menée par la France au Kamerun avant d'étudier la situation. C'est dire que le Conseil de tutelle n'avait, jusque-là, présenté dans ses rapports que les éloges de la France : en session plénière, M. Pignon déclara au nom de la France : « La présentation d'un rapport spécial à la suite notamment de l'audition du représentant de l'Union des Populations du Cameroun dont on connaît les sympathies et les affiliations serait un encouragement décisif à la propagande de ce parti. »

A la suite de cette intervention, la partie de l'amendement qui avait trait à la présentation d'un rapport spécial sur la question kamerunaise fut rejetée par la majorité de l'Assemblée Générale.

Au cours de la huitième session, le rapport du Conseil de tutelle ne fit aucune mention de nos revendications et de la suite qu'il convenait d'y donner, sous prétexte que le rapport de la deuxième Mission de Visite n'était pas encore examiné par lui. Les arguments de la délégation française, développés par M. Ninine à la suite de l'audition de notre représentant, se basèrent exclusivement sur les mobilisations de la guerre froide.

Au cours de la 9^e session, le Conseil de tutelle, se fondant sur la terrible conclusion de la deuxième Mission de Visite, conclusion selon laquelle la « question de l'unification des deux Kamerun ne présentait aucun caractère d'acuité dans le Kamerun sous administration française ne proposa aucune mesure pour donner satisfaction aux doléances des patriotes kamerunaïs. Au cours de cette session, l'argument avancé par certaines délégations qui soutenaient que le problème kamerunaïs était tout à fait « nouveau » n'obtint pas la conviction des pétitionnaires. En effet, l'on sait que pour défendre ses amendements, la délégation syrienne déclarait devant la Quatrième Commission au cours de la 7^e session que les questions les plus importantes (c'est-à-dire l'Unification, l'Indépendance et les rapports avec l'Union française) n'étaient nouvelle ni pour le Conseil de tutelle ni pour l'Assemblée Générale. Nous savons également que le rejet des

amendements des Philippines après une suspension de séance de la Quatrième Commission (447^e séance) ne se fondait sur d'autres mobiles que sur le cri d'alarme lancé par le délégué de la France qui déclarait que les amendements des Philippines tendaient à hausser le prestige de l'UPC et permettaient ainsi la création d'une démocratie populaire en pleine Afrique Centrale.

L'Assemblée ayant néanmoins décidé que les problèmes soulevés par les pétitionnaires devaient être étudiés sur place par la « prochaine Mission de Visite », le gouvernement français trouva bon de provoquer la suppression de tous les mouvements qui avaient soulevé ces problèmes. En prenant la résolution de Fort-Fourreau, la Mission de Visite avait écarté la fraction de la population la plus importante de ce débat qui seul devait permettre le dégagement net des opinions qui s'affrontent dans le pays.

Monsieur le Secrétaire Général, la franchise, l'attachement de notre peuple pour les Nations unies et notre respect même pour les honorables membres de la Mission de Visite commandent que nous élevions à l'endroit du communiqué de Fort-Fourreau, une protestation indignée, non seulement au nom de notre peuple, mais également au nom de tous ceux qui, dans les territoires sous tutelle de l'ONU, luttent pour l'Indépendance qui est l'objectif final du régime international de tutelle.

Par une note adressée à l'ONU au début de cette année, le Secrétaire Général de l'UPC qui venait d'être entendu pour la troisième fois par la Quatrième Commission sur les revendications nationales kamerunaises, attirait l'attention de l'organisme international sur le danger que comportait le fait d'ajourner la solution du problème kamerunais, sous prétexte que cela risquait de renforcer le prestige de l'UPC. Le porte-parole de notre mouvement affirmait que le peuple kamerunais ne jugeait pas l'UPC à travers les résolutions de l'ONU, le peuple kamerunais jugeait l'UPC à travers la façon dont celle-ci pose le problème national et à travers sa lutte conséquente contre le colonialisme. Nous ne cesserons, à cet égard, de rappeler une déclaration de notre mouvement, que nous avons eu l'occasion d'invoquer à d'autres occasions. Cette déclaration qui est insérée à la dernière page de notre brochure « Ce que veut le peuple Camerounais » dont les Nations unies possèdent plusieurs exemplaires est ainsi conçue :

« Les peuples coloniaux ne peuvent faire, ni la politique d'un parti, ni celle d'un Etat, ni à plus forte raison celle d'un homme. Les

peuples coloniaux font leur propre politique qui est la politique de libération du joug colonial et dans leur lutte pour cet objectif si noble, les peuples coloniaux observent et jugent. Ils observent les gouvernements, les partis, les personnages, les organes de presse, non sur leur idéologie ou leur programme, mais seulement et seulement sur leur attitude à l'égard des revendications des populations de nos pays. »

Nous n'avons pas besoin de préciser que cette déclaration de notre mouvement est également valable pour les Nations unies.

Monsieur le Secrétaire Général, nous sommes sensibles à tout ce que l'ONU a déjà fait pour nous aider, mais nous estimons que le moment est venu où l'aide de l'ONU à notre peuple ne doit plus être une aide partielle et contingentée. Notre peuple subit une occupation armée. Le moment est décisif. La Mission de Visite pourra dire qu'elle a visité un pays enchaîné.

Dans son témoignage, la Mission de Visite pourra affirmer qu'elle a vu un peuple manifester une grande sympathie, nous dirons un grand amour pour les Nations unies. Mais les Nations unies doivent comprendre que ces manifestations du peuple kamerunais, leur responsabilité est engagée à l'heure où nous sommes et nul n'ignore le danger que comporte une situation résultant du désespoir qui succède à l'espoir et il faut comprendre que la confiance du peuple kamerunais envers les Nations unies n'est ni aveugle ni inconsciente. Nous avons assez écrit, nous avons assez parlé, nous sommes maintenant en droit de considérer que l'heure des actes positifs a sonné.

Nous savons que les Nations unies se sont intéressées de façon très active à d'autres parties du monde, nous nous en réjouissons mais aujourd'hui, c'est notre tour d'être aidés. En 1950, l'ONU est intervenue avec ses forces armées en Corée dans une guerre opposant les Coréens du Nord aux Coréens du Sud. Non seulement il s'agissait des frères d'un même pays qui pouvaient s'entendre, mais encore les deux parties en présence étaient armées l'une et l'autre. Dans le cas qui nous occupe, c'est un territoire sous tutelle de l'ONU qui subit la répression militaire depuis le mois de mai de cette année.

La France a perdu la guerre en Indochine. Pour surveiller l'armistice indochinois, l'on a désigné une commission internationale. Ici, un territoire sous tutelle de l'ONU demande que son tuteur, l'ONU, désigne une commission pour l'aider à s'organiser en Etat indépendant et souverain.

Vous-même, Monsieur le Secrétaire Général, vous vous êtes

déplacé au début de cette année avec une forte délégation de votre département, pour aller plaider la cause de 11 aviateurs américains en Chine Populaire. Or, ni les Etats-Unis, ni la Chine Populaire ni à plus forte raison les 11 citoyens américains ne sont sous la tutelle des Nations unies. On a estimé que la paix était menacée par la détention de 11 citoyens américains en Chine comme par le conflit coréen. Or, les Etats-Unis et la Chine Populaire sont l'un et l'autre des Etats souverains, armés jusqu'aux dents. Des milliers de kamerunais ont été fusillés, pour enquêter sur leur mort, une commission des Nations unies écarte ceux qui pouvaient seuls plaider le sort des morts innocents de notre peuple. Faut-il considérer qu'il en aurait été autrement si réellement il existait une armée d'insurrection au Kamerun ? Faut-il considérer que les faibles sont les bannis de la nature ?

Mais, Monsieur le Secrétaire Général, le cas du Kamerun est également le cas des Nations unies. Tous les problèmes qui se posent aujourd'hui dans notre pays créent des principes sur lesquels se basera le monde futur pour régler d'autres problèmes dans d'autres parties du monde. Il est encore temps pour que les Nations unies ne se solidarisent pas avec la France dans la politique de force que celle-ci mène dans notre pays.

Espérant que ce dernier appel sera entendu et que tout sera mis en œuvre pour qu'il n'y ait plus de pétition en provenance de notre pays, c'est-à-dire pour la reconnaissance immédiate de l'indépendance et de la souveraineté nationales de notre peuple, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, ou notre très haute considération.

4. 1956 : ANNÉE DE L'UNITÉ NATIONALE POUR L'AVÈNEMENT D'UN ÉTAT KAMERUNAIS INDÉPENDANT ET SOUVERAIN *

Au seuil de l'année 1956, l'Union des Populations du Cameroun adresse ses vœux les plus fraternelles et les plus cordiales à toutes les Kamerunaises, à tous les Kamerunais et à tous les citoyens étrangers qui, vivant sur le sol de notre patrie, admettent avec sincérité que cette terre kamerunaise appartient aux Kamerunais. Les mêmes vœux s'adressent de tout cœur à tous les peuples, à toutes les organisations nationales et internationales, à toutes les personnalités, à tous les hommes et les femmes d'autres pays qui, par leur action, apportent un appui de quelque nature que ce soit au peuple kamerunais en lutte pour l'Unification et l'Indépendance immédiates de son pays.

Nous sortons de 1955 qui fut chargé de douleurs, mais qui fut aussi plein d'enseignements pour notre peuple comme pour ses ennemis. Nous entrons dans 1956 dont les signes annonciateurs laissent apparaître les difficultés qui se mêlent à l'espérance nationale, cependant que les événements laissent entrevoir au bout de tout cela, la grande victoire que le peuple kamerunais attend avec ferveur.

Le 13 décembre 1956 sera le 10^e anniversaire de la conclusion des accords de tutelle sur les deux parties du Kamerun. Le 13 décembre 1956, il y aura 10 ans que MM. Douala Manga Bell et Louis-Paul Aujoulat avaient trahi le Kamerun, en soutenant que notre pays serait administré comme une « partie intégrante du territoire français » et en déclarant frauduleusement que tel était le désir du peuple kamerunais.

Un an, trois mois et vingt-sept jours après la trahison de Lake

* Maquis, le 28 décembre 1955. Endossé par le Comité Directeur.

Success, le 10 avril 1948, naissait l'Union des Populations du Cameroun, sous les ricanements des colonialistes qui accueillirent notre mouvement avec ironie, mais une ironie transparente derrière laquelle l'on décelait un grand désarroi. Ce désarroi fut illustré par l'intervention brutale de la feuille à insultes dite « *Le Cameroun Libre* » qui publia le fameux article intitulé « la première charrette », dans lequel les calomnies les plus ignobles furent développées, à l'endroit des dirigeants syndicaux, militants politiques, journalistes et intellectuels kamerunais que les colonialistes soupçonnaient comme pouvant être les leaders éventuels de l'UPC naissante. De cinglantes répliques furent d'ailleurs opposées : la honteuse attaque du « *Cameroun Libre* », confondant ainsi les auteurs anonymes de l'article dont le ton laissait cependant sentir la plume des hommes des Affaires politiques du Haut commissaire du gouvernement français.

Depuis sa naissance, l'Union des Population du Cameroun n'a cessé de travailler de toutes ses forces pour défendre les intérêts des populations kamerunaises, pour dénoncer les abus et exactions des colonialistes et leurs valets, pour éduquer le peuple kamerunais sur ses droits, ses devoirs, son statut et ses responsabilités dans la lutte pour les objectifs nationaux et dans l'organisation future de l'Etat Kamerunais.

Il est donc clair que sans l'UPC, notre peuple serait resté dans la complète ignorance de son statut et par cela même de son avenir. Sans l'UPC, le problème kamerunais n'aurait jamais été soulevé devant les Nations unies. Sans l'UPC, le peuple kamerunais n'aurait jamais acquis la maturité politique qui lui permet de lutter efficacement aujourd'hui pour l'Unité et l'Indépendance immédiates de son pays.

Voilà en bref, les principales raisons pour lesquelles les colonialistes français ont engagé une lutte à outrance contre notre mouvement. Après avoir procédé par des méthodes et étapes que nous avons dénoncées en maintes occasions, les colonialistes ont été acculés à recourir à la grande « épreuve de force » qui s'est traduite par les massacres de mai dernier, suivis des incendies volontaires, des pillages odieux, des arrestations arbitraires et des condamnations scandaleuses par une justice expéditive jouant le rôle d'instrument du colonialisme et pour ce faire, bafouant les règles les plus élémentaires du droit français.

Pour couvrir les crimes qu'il porte sur la conscience et camoufler ses échecs politiques, le gouvernement français décréta la dissolution des mouvements kamerunais qui luttent pour l'Unification et l'Indépendance du pays. Pour arriver à cette

décision scélérate, le gouvernement français a usé des prétextes qui constituent une honteuse escroquerie administrative. En réalité, le décret du 13 juillet avait seulement pour but de couvrir une abominable politique de répression et de persécutions politiques, le tout caractérisé par l'entretien d'un climat de terreur militaire à travers le pays, cependant que les prisons regorgent des patriotes dont le seul crime est d'aimer leur pays.

Tels sont les procédés qui devaient appuyer l'intégration du Kamerun dans une certaine « communauté» dite tantôt franco-africaine » tantôt « franco-camerounaise », mais en réalité une « communauté » de la tromperie servant à donner une appellation nouvelle à l'empire colonial comme ce fut le cas pour feu « Union française », morte en Asie, enterrée en Afrique.

Considérant à juste titre la promulgation du décret du 13 juillet comme une propagation de fausses nouvelles, le peuple kamerunaïs, en dépit de la terreur et des persécutions que lui imposaient les colonialistes sous la direction du gouverneur Roland Pré, a continué à s'organiser, à souscrire de l'argent et à lutter pour la réalisation de ses nobles objectifs : Unification et Indépendance immédiates du pays. Cette action vigoureuse et héroïque du peuple de notre pays a permis un important renforcement de notre mouvement, à tel point qu'au 1^{er} janvier 1956, l'UPC sera deux fois plus forte qu'elle ne le fut au 1^{er} janvier de cette année. Il en est de même de l'UDEFEC, et de la JDC. C'est là le fruit du travail clandestin des mouvements qui bénéficient de la confiance du peuple tout entier.

Une Mission de Visite des Nations unies, venue au Kamerun le 17 octobre 1955 pour entre autres enquêter sur les sources et causes des événements de Mai et sonder l'opinion populaire sur le statut que le peuple kamerunaïs désirait se donner librement, adopta une attitude partiale en publiant dès le commencement de sa tournée à Fort-Foureau, un communiqué selon lequel elle n'allait recevoir que les représentants des « groupements et partis ayant une existence légale ». Or, on sait que de l'aveu même de M. Roland Pré (*Le Monde* des 10 et 11 juillet 1955), l'élimination de l'UPC et des autres mouvements populaires de la scène politique laissait un « vide politique » au Kamerun. Les « groupements et partis ayant une existence légale » sont des groupuscules sur lesquels un organe pro-gouvernemental comme le *Journal de Genève* du 30 septembre 1955, rend le témoignage suivant sous le titre : « Au Cameroun les partisans de la France, divisés, perdent du terrain » :

La mosaïque des partis ou groupes ayant comme trait commun

dans leur « programme », la lutte contre l'UPC, ressemble plutôt à des groupements d'hommes autour d'un chef dont la réputation et la popularité font plus que l'étiquette politique. »

Une dernière information datant du 8 novembre, indique que sur plus de 5 000 pétitions déjà recensées que des Kamerunaïs ont adressées à l'ONU depuis le mois de mai, 15 pétitions seulement soutiennent les colonialistes. Les 15 pétitions sur les quelque 5 000 représentent donc l'opinion des « groupements et partis ayant une existence légale » dont seuls la Mission de Visite voulait recevoir les représentants.

Mais, le peuple kamerunaïs ne s'est pas laissé décourager par l'attitude des représentants du Conseil de tutelle dont la majorité a toujours soutenu la politique colonialiste des puissances administratives. Bravant les forces militaires, risquant arrestations et tortures, les hommes et les femmes du Kamerun qui avaient fait le vide devant les colonialistes et leurs troupes militaires depuis les massacres de mai, avaient surgi comme des fourmis pour dire à la Mission de Visite que notre peuple voulait l'Unification et l'Indépendance immédiates de son pays, mettant ainsi l'ONU devant ses responsabilités. Toutefois, nous avons tenu à protester par divers moyens contre l'attitude de la Mission de Visite qui avait adopté une position contraire à celle de l'Assemblée Générale des Nations unies qui venait d'accorder audience à l'UPC, à l'UDEFEC et à la JDC, prétendument dissoutes par le gouvernement français.

Dans le Kamerun de l'Ouest sous domination anglaise, tous les partis politiques et toutes les populations unanimes ont revendiqué l'Unification de notre pays et protesté avec force contre l'attitude de la Mission de Visite à l'égard des mouvements populaires du Kamerun de l'Est, arbitrairement occupé par la France. De source officieuse, la Mission aurait été très gênée devant l'ampleur et la force de cette protestation. De source officieuse également, la Mission aurait reconnu publiquement que dans le Kamerun de l'Est, même les mouvements fantoches dociles à Roland Pré avaient revendiqué l'Unification.

Dans sa circulaire du 26 juillet dernier, M. Roland Pré basait son optimisme sur l'avenir de sa gestion au Kamerun sur un certain vote qu'aurait émis l'Assemblée territoriale du Togo, pour demander la fin du régime de tutelle et l'incorporation du Togo dans ce qu'on était convenu d'appeler « Union Française ». Or, ce rapport de la Mission de Visite pour le Togo, de l'aveu même de la presse colonialiste locale du Kamerun a conclu par une

grave accusation de la politique d'étouffement des libertés politiques pratiquée par le gouvernement français au Togo. La Mission a donc recommandé l'organisation des consultations populaires au Togo sous administration française aux fins de permettre à la population d'exprimer librement son opinion.

Le Togo et le Kamerun jouissent du même statut politique certes, mais les problèmes du Togo ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui se posent au Kamerun. En effet, tandis qu'au Togo sous administration britannique, les opinions sont partagées, les uns demandant l'unification avec le Togo administré par la France, les autres soutenant le rattachement du Togo sous administration britannique à une Côte de l'Or indépendante, dans le Kamerun sous administration britannique, tous les partis politiques et toutes les populations revendiquent l'Unification de notre pays. Il sera difficile aux puissances occupantes et aux Nations unies de continuer à faire la sourde oreille devant une si grande manifestation de volonté populaire. Finie la prétention selon laquelle la question de l'Unification n'intéresserait pas les larges couches des populations kamerunaises. Voilà une grande victoire populaire.

Ainsi notre peuple, par sa lutte héroïque, s'est imposé à l'administration de Roland Pré et à la Mission de l'ONU, ceci en dépit de la volonté de l'une et l'autre de ne pas tenir compte de la force immense du mouvement national kamerunais.

Après le départ de la Mission de Visite, M. Roland Pré a lancé son fameux « appel à l'union », dans lequel il est question une fois de plus d'injurier les honnêtes citoyens de notre pays. Pour M. Roland Pré, revendiquer l'Unification et l'Indépendance du Kamerun constitue une « propagande mensongère ». On n'aurait jamais cru qu'un personnage si haut placé pouvait se couvrir d'un ridicule aussi grossier.

Le fait marquant est que la terreur militaire, les emprisonnements en masse, la corruption et la propagande, celle-là réellement mensongère, pratiqués par M. Roland Pré avec le soutien de sa presse pourrie, n'ont pas réussi à former une majorité autour du slogan d'autonomie interne qui est le refrain chéri des hommes de la colonisation. Armement français, constitue un éclatant témoignage de la force du mouvement national kamerunais et de l'échec de la politique de force par laquelle les colonialistes prétendaient imposer leur diktat à notre peuple.

Mais « l'appel à l'union » en lui-même, se place dans le cadre des « oppositions africaines », procédé cher à M. Roland Pré et à

ses collaborateurs pour désorganiser, puis anéantir le mouvement national kamerunais. Calomnier les dignes représentants des masses kamerunaises en tendant une main hypocrite à ces masses constitue la manière la plus flagrante de susciter des « oppositions africaines ».

Mais, quel crédit peut-on accorder à un « appel à l'union » lancé par un homme qui porte le sang kamerunais sur les mains, qui maintient des centaines des patriotes dans les prisons et les bagnes et qui, comme pour se moquer de nos morts et de toutes les autres victimes de sa politique néfaste, nous invite « à l'union » pour travailler à l'incorporation du Kamerun dans la grande « communauté » des colonisateurs et des colonisés, des affameurs et des affamés, des persécuteurs et des persécutés. Un appel à « l'union » qui se fonde sur l'isolement et l'anéantissement de l'UPC et des autres mouvements populaires du pays ne sera jamais pris en considération par le peuple kamerunais.

Le gouvernement français sait pourtant ce qu'il faut faire pour parvenir à un véritable retour au calme dans notre pays martyrisé. On sait fort bien que pour arriver à cette détente des coeurs que nous souhaitons tous, il faut :

- que les emprisonnés et déportés politiques recouvrent leur liberté pleine et entière ;
- que toutes les poursuites judiciaires engagées pour raison politique contre des habitants de ce pays, Kamerunais ou citoyens étrangers, soient déclarées nulles et de nul effet ;
- que soit abrogé avec tous ses effets, le décret du 13 juillet 1955, portant dissolution des mouvements populaires kamerunais ;
- qu'une déclaration solennelle soit faite par le gouvernement français, reconnaissant au peuple kamerunais la liberté de former immédiatement son gouvernement provisoire aux fins de créer des organes du nouvel Etat Kamerunais, au moyen des élections libres.

Un appel au calme dépourvu de ces garanties essentielles ne peut être d'aucune valeur aux yeux des patriotes kamerunais. Une fois de plus, le gouvernement français pratique la politique d'ignorance volontaire de nos aspirations les plus pressantes. Mais une telle attitude ne sert qu'à compromettre davantage les relations franco-kamerunaises.

Face à la politique de division, de provocation et de répression pratiquée dans notre pays par le gouvernement français pour faire le jeu des colonialistes les plus forcenés et les plus fanatiques,

grave accusation de la politique d'étouffement des libertés politiques pratiquée par le gouvernement français au Togo. La Mission a donc recommandé l'organisation des consultations populaires au Togo sous administration française aux fins de permettre à la population d'exprimer librement son opinion.

Le Togo et le Kamerun jouissent du même statut politique certes, mais les problèmes du Togo ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui se posent au Kamerun. En effet, tandis qu'au Togo sous administration britannique, les opinions sont partagées, les uns demandant l'unification avec le Togo administré par la France, les autres soutenant le rattachement du Togo sous administration britannique à une Côte de l'Or indépendante, dans le Kamerun sous administration britannique, tous les partis politiques et toutes les populations revendentiquent l'Unification de notre pays. Il sera difficile aux puissances occupantes et aux Nations unies de continuer à faire la sourde oreille devant une si grande manifestation de volonté populaire. Finie la prétention selon laquelle la question de l'Unification n'intéresserait pas les larges couches des populations kamerunaises. Voilà une grande victoire populaire.

Ainsi notre peuple, par sa lutte héroïque, s'est imposé à l'administration de Roland Pré et à la Mission de l'ONU, ceci en dépit de la volonté de l'une et l'autre de ne pas tenir compte de la force immense du mouvement national kamerunais.

Après le départ de la Mission de Visite, M. Roland Pré a lancé son fameux « appel à l'union », dans lequel il est question une fois de plus d'injurier les honnêtes citoyens de notre pays. Pour M. Roland Pré, revendiquer l'Unification et l'Indépendance du Kamerun constitue une « propagande mensongère ». On n'aurait jamais cru qu'un personnage si haut placé pouvait se couvrir d'un ridicule aussi grossier.

Le fait marquant est que la terreur militaire, les emprisonnements en masse, la corruption et la propagande, celle-là réellement mensongère, pratiqués par M. Roland Pré avec le soutien de sa presse pourrie, n'ont pas réussi à former une majorité autour du slogan d'autonomie interne qui est le refrain chéri des hommes de la colonisation. Armement français, constitue un éclatant témoignage de la force du mouvement national kamerunais et de l'échec de la politique de force par laquelle les colonialistes prétendaient imposer leur diktat à notre peuple.

Mais « l'appel à l'union » en lui-même, se place dans le cadre des « oppositions africaines », procédé cher à M. Roland Pré et à

ses collaborateurs pour désorganiser, puis anéantir le mouvement national kamerunais. Calomnier les dignes représentants des masses kamerunaises en tendant une main hypocrite à ces masses constitue la manière la plus flagrante de susciter des « oppositions africaines ».

Mais, quel crédit peut-on accorder à un « appel à l'union » lancé par un homme qui porte le sang kamerunais sur les mains, qui maintient des centaines des patriotes dans les prisons et les bagnes et qui, comme pour se moquer de nos morts et de toutes les autres victimes de sa politique néfaste, nous invite « à l'union » pour travailler à l'incorporation du Kamerun dans la grande « communauté » des colonisateurs et des colonisés, des affameurs et des affamés, des persécuteurs et des persécutés. Un appel à « l'union » qui se fonde sur l'isolement et l'anéantissement de l'UPC et des autres mouvements populaires du pays ne sera jamais pris en considération par le peuple kamerunais.

Le gouvernement français sait pourtant ce qu'il faut faire pour parvenir à un véritable retour au calme dans notre pays martyrisé. On sait fort bien que pour arriver à cette détente des coeurs que nous souhaitons tous, il faut :

- que les emprisonnés et déportés politiques recourent leur liberté pleine et entière ;
- que toutes les poursuites judiciaires engagées pour raison politique contre des habitants de ce pays, Kamerunais ou citoyens étrangers, soient déclarées nulles et de nul effet ;
- que soit abrogé avec tous ses effets, le décret du 13 juillet 1955, portant dissolution des mouvements populaires kamerunais ;
- qu'une déclaration solennelle soit faite par le gouvernement français, reconnaissant au peuple kamerunais la liberté de former immédiatement son gouvernement provisoire aux fins de créer des organes du nouvel Etat Kamerunais, au moyen des élections libres.

Un appel au calme dépourvu de ces garanties essentielles ne peut être d'aucune valeur aux yeux des patriotes kamerunais. Une fois de plus, le gouvernement français pratique la politique d'ignorance volontaire de nos aspirations les plus pressantes. Mais une telle attitude ne sert qu'à compromettre davantage les relations franco-kamerunaises.

Face à la politique de division, de provocation et de répression pratiquée dans notre pays par le gouvernement français pour faire le jeu des colonialistes les plus forcenés et les plus fanatiques,

politique qui s'appuie dangereusement sur le principe des « oppositions africaines », le peuple kamerunais s'unira comme un seul homme pour agir par tous les moyens en son pouvoir, afin d'imposer l'Unification et l'Indépendance immédiate de son pays. Le peuple kamerunais travaillera de toutes ses forces pour que le 10^e anniversaire de la conclusion de l'accord de tutelle ne soit pas célébré dans notre pays dans l'état de choses actuel, c'est-à-dire sous une domination étrangère.

Mais, nos compatriotes doivent comprendre que pour arriver à un tel résultat, il est nécessaire de remplir certaines conditions indispensables dont nous nous permettons de faire la suggestion suivante :

1^o Renforcement de l'organisation de tous les mouvements qui luttent pour l'Unification et l'Indépendance de notre pays, notamment par l'élimination de tous les éléments dont la conduite et le comportement sont de nature à compromettre la noble cause pour laquelle le peuple kamerunais a tant lutté et souffert.

2^o Coopération étroite entre toutes les forces anticolonialistes existant dans le pays.

3^o Large souscription en argent et en dons matériels pour le soutien de la lutte pour l'Unité et l'Indépendance.

4^o Isolement et dénonciation pertinente des valets et mercenaires des colonialistes qui favorisent la politique des « oppositions africaines ».

5^o Renforcement et développement des liens fraternels entre les Kamerunais des deux zones.

6^o Intervention sous diverses formes auprès des Nations unies et auprès de tous les autres secteurs de l'opinion internationale et en premier lieu auprès de l'opinion française et britannique, pour une heureuse et rapide solution du problème kamerunais.

En mettant en pratique ces suggestions et telles autres qui pourraient être faites ultérieurement dans le même sens, nous aurons servi la cause sacrée de notre peuple. Puissent ces suggestions constituer notre grand serment historique, par lequel nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que 1956 soit l'année de l'Unité nationale et de la grande victoire qui doit se traduire par la mise en place des organes d'un Etat Kamerunais indépendant et souverain.

Convaincus que tel est notre vœu à tous, nous vous disons fraternellement et cordialement :

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

5. DEUX SEULES CONDITIONS POUR DÉNOUER LA CRISE KAMERUNAISE *

- Large union nationale dans tout le pays.
- Ouverture des négociations entre le gouvernement français et les représentants qualifiés du peuple kamerunais.

La radio et la presse ont parlé de l'arrivée au siège des Nations unies de 35 000 pétitions en provenance du Kamerun Oriental sous domination française, dans les semaines qui ont précédé le 21 février dernier.

Certains milieux mal intentionnés peuvent parler des « pétitions inspirées » pour minimiser la grande manifestation d'opinion de notre peuple, mais la réalité est pertinente, le Kamerun demande avec insistance, son unité, la reconnaissance de son indépendance et sa souveraineté nationale. Le compte rendu embarrassé de la dernière Mission de Visite du Conseil de Tutelle prouve lui-même la force dans notre pays, du mouvement en faveur de l'indépendance et de l'unité nationale de notre patrie.

Le 28 décembre dernier, nous proposions, au nom de notre Mouvement et du peuple kamerunais qui lui fait confiance, les mesures qui, seules, étaient capables de permettre le rétablissement du calme dans le pays, mesures sans lesquelles il était vain de tenter quoi que ce soit pour apporter une solution au problème kamerunais. Les événements intervenus durant les trois premiers mois de l'année sont venus confirmer avec éloquence, le point de vue que nous soutenions dans le message du 28 décembre.

Forts de cette dernière expérience, du bon droit et de la raison, nous venons par la présente communication, faire des suggestions

* Maquis le 12 avril 1956.

concrètes, précises, sur les voies qui, dans les circonstances actuelles, conduisent à une solution heureuse de l'angoissant problème kamerunais.

1° LE NATIONALISME KAMERUNAIS, BASE DE L'UNION NATIONALE.

L'on sait que les adversaires du mouvement national kamerunais ont, pendant longtemps, nié l'existence d'un sentiment national au Kamerun et partant, nos détracteurs concluaient sans preuve ni conviction, à l'absence totale d'un nationalisme kamerunais. Mais la réalité allait démentir impitoyablement cette prétention, comme le témoignent les références, quelques références seulement que nous jugeons nécessaire de produire ci-après.

a) Le premier à qui nous donnons la parole est M. Roland Pré, ancien Haut Commissaire de France au Kamerun. Parlant du nationalisme kamerunais, M. Roland Pré a déclaré (*La Presse du Cameroun* du 10 janvier 1956) :

« Ce nationalisme s'exprime d'une manière générale par la revendication de l'indépendance considérée comme objectif indiscutable de l'évolution politique... »

b) M. Max Olivier-Lecamp, dans sa grande enquête au Kamerun, déclare ceci (*Le Figaro* du 3 février 1956) :

« L'effondrement de l'UPC après les énergiques mesures du 25 mai, doit être considéré très sérieusement. J'ai, en effet, parlé avec un grand nombre de Camerounais de Douala, de Yaoundé et même de la brousse. Tous, à un degré plus ou moins avoué, sont nationalistes. J'ai détecté sans peine quelques crypto-communistes un peu voyants, mais la grande majorité des hommes que j'ai rencontrés n'avaient rien de communiste. La bourgeoisie, généralement chrétienne, plus protestante d'ailleurs que catholique, relativement à l'aise économiquement, et assez évoluée intellectuellement, est résolument nationaliste. »

S'agissant de la déclaration déjà citée de M. Roland Pré, sur le nationalisme kamerunais et poursuivant sa déclaration sur la revendication de l'indépendance « comme objectif indiscutable de l'évolution politique », le gouverneur a continué en ces termes :

« Toute restriction verbale dans ce domaine a tendance à être

considérée par une part croissante de l'opinion publique comme la preuve d'une certaine tiédeur ou même d'une trahison à l'égard de la condition du noir. »

L'on pourrait multiplier les citations en ce sens, mais nous considérons comme largement suffisant, le clair témoignage du représentant du gouvernement français, celui-là même qui arriva dans notre pays avec la mission de détruire le nationalisme kamerunaïs. Nous considérons également comme fondamental, le témoignage d'un journal comme le grand quotidien *Le Figaro* qui est le porte-parole le plus qualifié des milieux qui, en France, soutiennent avec acharnement le colonialisme. Non seulement de tels témoignages rendent tout commentaire superflu, mais également nous dispensent d'affirmer que le nationalisme kamerunaïs a l'adhésion de la quasi-totalité de la population de notre pays.

2° L'UPC, AVANT-GARDE DU NATIONALISME KAMERUNAIS

Nos adversaires de mauvaise foi ont essayé de contester tant le contenu nationaliste que la valeur représentative de l'Union des Populations du Cameroun. Ici comme ailleurs, les événements sont venus réduire leur prétention au ridicule et c'est encore à l'aide de certaines citations dont la plupart tirées des milieux hostiles à notre Mouvement que nous allons administrer la preuve du contraire. Disons tout de suite que cette démonstration même semble inutile, puisque personne, pas même nos adversaires les plus acharnés, ne croit plus au mythe de l'UPC, « mouvement minoritaire ». Cependant, comme cette communication est plus un document de discussion qu'une simple publication, nous nous contenterons de reproduire ci-après, quelques-uns des multiples témoignages qui font apparaître sans équivoque, la force profonde et le caractère universel de l'Union des Populations du Cameroun.

Publiant dans *Le Monde* du 26 juin 1954, son enquête sur le Kamerun et dans le sous-titre « autonomie ou indépendance », M. Pierre-Albin Martel déclarait ceci :

« C'est un fait en tout cas qu'elle (l'UPC) inquiète les autorités et nul observateur ne m'a assuré qu'il faille la considérer à la légère. Son influence est grande à Douala et sur l'autre rive du Wouri ; elle affleure la région de Yaoundé et s'étend largement plus au Sud. On estime que les fonctionnaires africains, même s'ils se gardent de

l'affirmer ouvertement, sont dans leur ensemble acquis à l'Union des Populations du Cameroun. »

De son côté, le journal *Combat*, parlant de l'Union des Populations du Cameroun après les événements de mai, écrivait dans son numéro du 30 mai 1955 :

« ... et c'est sur un programme politique que le parti a réussi à faire l'union de près de 80 000 adhérents. »

Dans *L'Aurore* du 31 mai 1955, M. Henri Bénazet écrivait :

« A la vérité les opposants à notre Mandat ne se recrutent pas seulement parmi le prolétariat de Yaoundé, la capitale, et de Douala le grand port. Il s'en trouve chez les paysans de brousse. Et surtout, hélas ! au sein de la bourgeoisie indigène, la classe qui a le plus profité de notre colonisation.

Oui, planteurs, commerçants, médecins, maîtres d'école, employés d'administration, bref la plupart des « évolués » nous sont aussi hostiles que les membres de l'UPC et des deux autres organisations réputées francophones, la CGT et l'Union des Femmes-Camerounaises. »

Dans le journal catholique *La Croix*, numéro du 6 avril 1955, l'on pouvait lire :

« Très organisée comme il se doit, elle (UPC) étend son action à tout le territoire. »

Les journaux *Union Française* et *Paris-Presse* l'intransigeant affirment dans leurs numéros des 1^{er} et 8 juin 1955 que « l'UPC est le seul mouvement politique du Cameroun digne de ce nom ».

Ecrivant dans le journal *Echo du Cameroun* et sous le titre : « Après l'insurrection de mai », M. Atangana Ignace a fait l'affirmation suivante :

« Mais qu'est-ce que l'Union des Populations du Cameroun (UPC) ? C'est un parti politique, comme un autre, qui a saisi en mains la question de l'indépendance et de l'Unification du Cameroun, parti politique auquel la majorité pour ne pas dire la totalité des Camerounais sympathisent. »

Plus loin l'auteur de l'article conclut :

« Nier la popularité de l'UPC, c'est nier aussi le problème national lui-même et cela c'est tricher. Les anciens du Cameroun se sont toujours trompés en disant que l'UPC était une poignée de gens. Ceux qui n'ont jamais été au Cameroun leur auraient cru. »

Sous le titre « Amnistie quand même », le Docteur Bebey Eyidi écrit dans *La Presse du Cameroun* (n° du 20-9-1955) :

« ...Naissance de divers partis ou mouvements, en majorité fantoches. Un seul se détache nettement du lot, s'organise, grandit et s'affirme : l'UPC. C'est là une réalité que l'on peut approuver ou non, mais qui n'en existe pas moins et qu'il faut reconnaître sportivement. »

Le 8 juillet 1955, M. Roland Pré déclare aux journalistes au cours d'un déjeuner à Paris :

« ...un vide politique et syndical s'est créé car l'UPC a entraîné dans sa chute la CGT » (*Le Monde*, n° des 10 et 11 juillet 1955).

Dans le mémorandum remis à la dernière Mission de Visite de l'ONU par un groupe d'Etudiants Nationalistes Kamerunais, l'on peut lire (page 14) :

« Tels sont les faits. Force est donc de reconnaître que l'UPC n'est pas le groupement d'une poignée d'agitateurs, ni une pègre, ni un mouvement d'obéissance communiste. Pour nous d'abord, pour la presse et l'opinion internationale ensuite, nous l'avons démontré, l'UPC est l'expression vivante, la réalité du peuple kamerunais en marche vers son indépendance et cela seul devrait compter pour l'autorité administrante et surtout pour les Nations unies. »

Il est utile de dire aussi que d'après les renseignements fournis à la dernière Mission de Visite de l'ONU par l'administration française, le Kamerun compterait, en dehors des trois mouvements progressistes « dissous » par le décret du 13 juillet 1955, 28 partis ou mouvements politiques. Mais, alors qu'aucun mot ne figure dans le rapport de la mission sur le programme et l'activité des partis en question (les 28 partis), la mission consacre plus de 11 pages de son rapport sur l'organisation et l'activité de l'Union des Populations du Cameroun. Toutefois, voilà comment juge ces partis, un journal pourtant hostile à l'UPC, *Le Journal de Genève*, dans son numéro du 30 septembre 1955 :

« La mosaïque des partis ou groupes ayant comme trait commun dans leur "programme", la lutte contre l'UPC, ressemblent plutôt à des groupements d'hommes autour d'un chef dont la réputation et la popularité font plus que l'étiquette politique. »

Et, prétendant que l'UPC n'a pas de prise dans les régions du Nord, *Le Journal de Genève* écrit :

« Par contre, dans les régions où les missions ont pu avoir de l'influence, on rencontre des populations non organisées et assez primitives, où le christianisme et le fétichisme se mélangent chez les mêmes individus, et où l'UPC a fait de nombreuses recrues parmi les cadres noirs et les lettrés ; il s'étend particulièrement dans les régions de riche agriculture et dans les centres urbains, dans l'Ewondo (Yaoundé) et les pays situés au sud, dans l'Ebolowa (région du cacao), dans le Bamiléké (riche et voisine du Nigeria) et enfin à Douala et sur la côte. »

Enfin, signalons que l'UPC a donné la preuve de sa puissance lors des élections législatives du 2 janvier 1956 lorsque, sur son mot d'ordre lancé dans des conditions particulièrement difficiles, 61 % du corps électoral se sont abstenus, de l'aveu même de la presse officielle, dont 69 % dans la circonscription de la région côtière. Il y a eu plus que cela quand on sait que sur 874 151 électeurs inscrits, moins de 250 000 Kamerunais sont allés aux urnes le 2 janvier 1956. Convient-il de signaler que parmi les prétendus suffrages exprimés, il y a plus de la moitié qui sont les résultats des fraudes réalisées en faisant voter des mineurs et des militaires venus des régions étrangères. Les formes de ces fraudes ont été relatées publiquement au cours d'une conférence de presse organisée par la revue *Afrique-Informations* (n° 42, 15-31 janvier 1956).

D'autre part, commentant les résultats des élections du 2 janvier pour l'Afrique Noire, le journal *Le Monde* écrit dans son numéro du 5 janvier dernier, sous la plume de M. Pierre-Albin Martel :

« Les indépendants d'outre-mer ont subi quelques échecs : en Guinée, au Niger et au Cameroun notamment. Dans ce dernier territoire la défaite du docteur Aujoulat sera particulièrement commentée. Seul élu européen d'un collège africain dans la précédente législature, l'ancien ministre du travail de M. Mendès-France a perdu un grand nombre de ses atouts. Le "progressisme" que lui reprochaient nombre d'Européens et d'administrateurs dont il fut naguère l'élu ne lui faisait trouver grâce ni auprès des socialistes ni auprès des africains, sensibles aux courants nationalistes. Or on ne saurait penser que l'Union des Populations du Cameroun "décapitée" à la suite des émeutes du printemps dernier, a perdu toute influence, notamment dans les couches sociales dites "évoluées", auprès desquelles le docteur Aujoulat jouissait autrefois d'un grand prestige. »

Les résultats des élections du 2 janvier sont de nature à éliminer l'illusion de la « disparition » de l'UPC comme conséquence du coup de force de mai 1955. Au contraire, ce coup de force n'a fait que renforcer l'UPC et les autres mouvements prétendument « dissous » par le décret du 13 juillet. Il reste à démontrer qu'en dépit des calomnies et des prétextes officiels, la dissolution des mouvements anticolonialistes du Kamerun a été dictée par le souci du gouvernement français de liquider la tendance nationaliste, afin de réaliser à la faveur de la terreur de la répression antinationaliste, une intégration de notre pays dans ce qu'on est tenté d'appeler « communauté franco-kamerunaise ». Ce que fut le résultat de cette entreprise, c'est encore Roland Pré qui nous le dira dans sa déclaration faite dernièrement à la presse française où il disait notamment :

... « *Malgré la disparition de l'UPC, des tendances nationales subsistent. La dernière campagne a été encore une occasion de les raviver* (La Presse du Cameroun du 21 février 1956).

La liste des citations irait à l'infini. Nous espérons que des témoignages reproduits ci-dessus et qui proviennent des sources les plus variées, il sera aisé pour toute personne de bonne foi de conclure :

— Que le nationalisme kamerunais est un fait indiscutable, concrétisé par la revendication tendant à réaliser l'Unité et l'Indépendance immédiates du Kamerun ;

— que l'Union des Populations du Cameroun est, sans contestation, le mouvement qui incarne cette haute aspiration à l'Unité et à l'Indépendance nationales du Kamerun pour lesquelles le peuple de notre pays lutte avec abnégation et avec une détermination sans précédent.

Pour une large union nationale. Consciente de la confiance que lui fait la presque totalité des populations kamerunaises, l'Union des Populations du Cameroun considère qu'il est de son devoir de prendre cette initiative historique, comme elle l'a fait en d'autres occasions, pour l'intérêt du peuple kamerunais.

Devant le deuxième Congrès de l'UPC, le Secrétaire général de notre mouvement, Ruben Um Nyobè, déclarait le 29 septembre 1952 :

« Maintenant comment répondre à la troisième question qui est de savoir si l'UPC est qualifiée pour poser la question de l'Unification. Là aussi nous devons répondre affirmativement.

Nous avons assez de preuves pour conclure que la masse kamerunaise reconnaît l'UPC comme la seule organisation capable de défendre les intérêts supérieurs du pays. Malgré cette marque de confiance générale qui s'est révélée dans les dernières consultations populaires, l'UPC reconnaît qu'une seule organisation ne peut pas avoir la prétention de conduire le pays vers son indépendance. C'est pourquoi, d'une part, nous ne négligeons aucune collaboration et nous ne cessons de faire appel aux autres organisations et aux personnalités qui peuvent par leur action contribuer au triomphe de notre juste cause, d'autre part nous ne pouvons sous-estimer aucune politique de trahison. » (*Unification immédiate du Kamerun*, page 29).

C'est notre fierté de voir que ces déclarations prophétiques trouvent toute leur justification dans la situation que traverse le pays aujourd'hui. Depuis septembre 1952, deux puissants mouvements populaires : l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises et la Jeunesse Démocratique du Cameroun sont apparus sur la scène politique et se sont engagés résolument dans la lutte pour l'Unité et l'Indépendance du Kamerun. La force et l'efficacité de ces deux organisations trouvent leur justification dans la haine que les colonialistes ont déclenchée contre elles.

C'est à notre satisfaction que nous enregistrons le développement de l'UDEFEC et de la JDC dans la clandestinité, de même que le développement toujours sans cesse du mouvement ouvrier incarné par l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (CGT). Nous notons également avec satisfaction, l'évolution de certaines personnalités qui, il y a quelque temps seulement, étaient loin de nos milieux, nous étaient hostiles. Aujourd'hui, la plupart de ces personnalités prennent position en faveur du mouvement général qui porte sur la revendication de l'indépendance. Ces prises de position sont encore timides certes, mais elles ne représentent pas moins un progrès par rapport à la situation d'il y a seulement dix-huit mois. Nous déclarons à ces personnalités que toute persistance dans l'équivoque ou dans l'hésitation ne peut être interprétée que comme une complicité avec le régime colonial et comme une trahison de la cause kamerunaise.

Le présent appel a donc pour but de demander à chaque Kamerunais et à chaque Kamerunaise de prendre ses responsabilités devant l'histoire.

Elus du Kamerun, évêques, prêtres et pasteurs, fonctionnaires, commerçants, planteurs, ouvriers, paysans, intellectuels, trans-

porteurs, hommes et femmes de toutes les couches, nous sommes sûrs de votre adhésion morale à la cause de l'Unité et de l'Indépendance du Kamerun. Nous appelons particulièrement à la compréhension, la classe que les colonialistes prétendent dresser contre les autres catégories et secteurs des populations du Kamerun. Nous voulons nommer les *lamibés*, sultans, chefs de toutes catégories. Nous les assurons que l'Indépendance du Kamerun n'est nullement en contradiction avec leur situation, seul le régime colonial est en contradiction avec les intérêts kamerunais.

Les chefs musulmans comprendront notamment que le Sultan du Maroc, Sa Majesté Siddi Mahomed Ben Youssef, qui est aujourd'hui l'auréole d'un Maroc qui vient de recouvrer son indépendance, a subi plus de deux ans d'exil pour avoir soutenu les mouvements qui luttaiient pour l'indépendance du Maroc. Aujourd'hui que cette indépendance est gagnée, ni le Sultan du Maroc, ni les autres cadres traditionnels qui se sont solidarisés avec le mouvement d'indépendance n'ont rien à regretter, au contraire, ils ont tout à gagner dans un Maroc indépendant et souverain. En dépit de la violence, des assassinats et autres actes de persécution politique, le Sultan des colonialistes Ben Arafat n'a pu se maintenir en place, car dans la lutte pour l'indépendance, le dernier mot appartient toujours aux peuples et non à l'occupant.

Musulmans du Nord, l'on abuse de votre croyance religieuse pour vous dresser contre vos frères du Sud. Mais l'on ne vous révèle pas que les canons et les avions de l'armée française massacent jour et nuit, les musulmans d'Algérie, en lutte pour l'indépendance de leur pays. Tous ces exemples et d'autres que nous ne finirons jamais de mentionner prouvent que ce n'est pas votre religion et encore moins vos traditions que les colonialistes prétendent sauvegarder, mais bien les intérêts sordides du régime qui opprime et exploite indifféremment les musulmans, les chrétiens, les animistes et les non-croyants kamerunais. Il est donc temps que cessent ces escroqueries morales par lesquelles l'on continue dans les milieux colonialistes et au seul profit de ces milieux, à patronner la politique des « oppositions africaines », politique que les colonialistes définissent eux-mêmes comme meilleur moyen de contrer les aspirations nationales du peuple kamerunais.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises au cours de cet exposé et comme cela est prouvé par les multiples exemples que nous avons cités et ceux plus nombreux que nous ne pouvons énumérer, le peuple kamerunais manifeste son accord pour le

programme de revendications nationales à l'avant-garde des-
quelles se place notre grande Union des Populations du
Cameroun. Le soutien du peuple à notre Mouvement s'est révélé
à maintes occasions et en de nombreuses circonstances. Mais
aujourd'hui l'UPC appelle le peuple tout entier et en premier lieu
toutes les organisations, tous les groupements et toutes les
personnalités qui peuvent par leur action et par leur influence
agir en la circonstance.

La large Union nationale à laquelle l'UPC convie le peuple
kamerunais tout entier doit se traduire en une union active dont
le rôle doit consister à intervenir par tous les moyens auprès des
responsables de la politique française et auprès du peuple de
France directement, pour demander une solution rapide et
heureuse du problème kamerunais. Pour ce faire, le peuple tout
entier doit œuvrer pour une négociation entre la France et le
Kamerun.

Mais la négociation doit se dérouler sur des bases sérieuses,
dans le cadre de l'égalité et de la souveraineté réciproques.

Mais une négociation franco-kamerunaise implique au pré-
alable, la formation d'un gouvernement kamerunais, un gouverne-
ment de large union nationale ne jetant l'exclusive sur aucun
secteur représentant réellement une fraction de l'opinion kameru-
naise.

Tous ceux qui sont disposés à examiner honnêtement les
propositions ci-dessus, sont assurés à l'avance de la compréhen-
sion, voire de l'appui de l'Union des Populations du Cameroun.

L'UPC recevra avec faveur, toutes suggestions, toutes critiques
et toutes contre-propositions comme elle accepterait, si la
possibilité lui en était donnée, toute confrontation qui pourrait lui
être proposée.

L'UPC réaffirme, quant à elle, sa détermination la plus
irréductible de travailler de toutes ses forces, pour aboutir à
l'Unification et à l'Indépendance immédiates du Kamerun, car tel
est le vœu le plus vigoureux de l'écrasante majorité du peuple
kamerunais.

L'UPC engage ses organismes, ses militants et responsables à
prendre toutes les initiatives et à utiliser toutes les occasions pour
réaliser une large union nationale aux fins de la formation d'un
gouvernement d'union nationale et pour une négociation avec le
gouvernement français sur la base de l'égalité et la souveraineté
réciproques.

La France doit accepter la négociation et créer les conditions

d'une négociation libre avec le Kamerun. Le gouvernement de M. Guy Mollet qui tient entre ses mains toutes les chances de résoudre le problème kamerunaïs commettrait un tort, s'il laissait pourrir la situation. Le gouvernement de M. Mollet possède d'énormes atouts politiques, juridiques et moraux pour parvenir à un résultat au Kamerun, résultat qui serait de nature à restaurer le renom de la France, depuis longtemps compromis dans des guerres coloniales. L'Union des Populations du Cameroun, sûre d'interpréter l'opinion de l'immense majorité du peuple kamerunaïs, demande au gouvernement français d'utiliser les grandes possibilités actuelles pour résoudre le problème kamerunaïs, avant qu'il ne soit trop tard.

1^o Possibilités politiques. Les massacres de mai 1955 qui ont aggravé le climat politique du Kamerun ont été préparés et dirigés par le précédent gouvernement français, présidé par M. Edgar Faure.

Le 2 janvier dernier, le peuple de France a condamné la politique qui a abouti aux massacres de mai. Le gouvernement issu du scrutin du 2 janvier se trouve donc à l'aise pour réparer les torts faits à notre peuple par le gouvernement que le peuple de France a désavoué le 2 janvier.

Animée du plus grand souci d'objectivité, l'Union des Populations du Kamerun sait faire la distinction entre la politique suivie par le gouvernement de M. Faure et celle actuellement dirigée par le gouvernement de M. Guy Mollet. Notre mouvement reste farouchement opposé à la politique algérienne du gouvernement français. La guerre menée en Algérie n'est justifiée par rien d'autre que la sauvegarde des intérêts colonialistes. Le prétexte d'une forte population française ne convainc aucun esprit lucide. Il n'est dans l'esprit d'aucun Africain de revendiquer une parcelle de pouvoir dans un pays se trouvant hors de notre continent sous le prétexte que la population africaine y est dense. Le peuple algérien qui lutte les armes à la main revendique son droit le plus naturel : l'indépendance nationale. S'opposer à cette revendication légitime sous quelque prétexte que ce soit, c'est reconnaître le bien-fondé du régime colonialiste.

Par contre, le peuple kamerunaïs a été heureux de voir qu'en l'espace de moins de trois semaines, le gouvernement de M. Guy Mollet a reconnu l'indépendance du Maroc, puis celle de la Tunisie. Le peuple kamerunaïs souhaite ardemment que la même solution intervienne en Algérie pour mettre fin à l'effusion du sang qui s'aggrave de jour en jour.

Les peuples coloniaux ont noté également avec satisfaction, les mesures amorcées par M. Gaston Defferre, ministre de la « France d'outre-mer » pour opérer des réformes dans les territoires intégrés dans la République Française par la Constitution de 1946.

Nous considérons quant à nous que si des mesures urgentes et positives ne sont pas prises, les mesures envisagées qui déjà n'entraînent l'abrogation pure et simple et immédiate du double collège, se trouveront de loin dépassées par l'évolution des peuples d'Afrique Noire et de Madagascar qui veulent participer de façon active à la gestion et à la direction des affaires de leurs pays respectifs. Tout ce qu'il y a de positif dans la loi-cadre sur les réformes dans les territoires d'outre-mer, c'est que ce texte vient remplacer le néant, mais son intervention risquerait d'être pire que le néant, si les mesures envisagées n'étaient pas appliquées immédiatement.

2° Possibilités juridiques. Le problème kamerunais reste entier. Notre allusion aux réformes adoptées par l'Assemblée nationale française le 22 mars dernier s'inscrit dans le cadre de la solidarité avec les peuples des territoires d'outre-mer. Mais ces réformes n'intéressent nullement le Kamerun, le ministre de la « France d'outre-mer » en a donné l'assurance à M. Soppo Priso au cours d'une séance à l'Assemblée de l'Union Française.

Du point de vue juridique, le gouvernement français peut reconnaître l'indépendance du Kamerun sans risquer la classique accusation d'abandon, comme on a tenté de la formuler lors de l'armistice indochinois et lors des négociations avec le Maroc et la Tunisie.

a) Il n'y a pas de slogan « le Kamerun, c'est la France », comme cela se fait pour l'Algérie. Le Kamerun n'est pas une colonie française. Aucun texte n'a intégré le Kamerun dans l'Union Française. Si l'on peut, par extraordinaire, appliquer l'article 61 de la Constitution française au Kamerun, l'on serait toujours obligé de reconnaître le statut d'Etat au Kamerun lequel statut lui permettrait de négocier les actes devant définir ses rapports avec la France.

b) La France ne risque pas d'être accusée d'abandon en ce qui concerne le Kamerun comme il en a été pour le Maroc et la Tunisie. Un acte de protectorat liait chacun des deux pays à la France. C'est ce qui a fait que la Tunisie est passée par une éphémère formule d'autonomie interne. Comme on a pu le remarquer en suivant les négociations franco-marocaines et

franco-tunisiennes, seule l'existence de l'acte de protectorat constituait la difficulté majeure pour l'aboutissement des négociations.

c) *Le cas du Kamerun.* Il est inutile de signaler que le cas du Kamerun échappe à toutes les considérations qui, jusqu'ici, empêchaient les dirigeants français d'entamer des négociations libres et pacifiques avec les pays sous domination française, luttant pour leur indépendance nationale. Comme sur le plan politique, le gouvernement français se trouve donc juridiquement à l'aise pour engager une négociation libre avec le Kamerun.

3^e *Possibilités morales.* Pendant que la France négociait avec le Maroc et la Tunisie, le sang coulait dans ces pays. Or, au cours du débat sur la loi-cadre portant sur les réformes dans les territoires d'outre-mer, M. Defferre, ministre intéressé, a déclaré : « Prouvons que nous savons agir autrement que sous la contrainte des événements. » Nous prenons acte de cette déclaration.

En dépit des massacres de mai, le peuple kamerunais a conservé un sang-froid inattendu par quelques-uns, plaçant son espoir sur une compréhension des milieux dirigeants français. Le peuple kamerunais n'a pas pour autant renoncé à son objectif qui est du reste l'*Unité et l'indépendance* immédiates. Cette patience du peuple kamerunais a donc créé des conditions d'une négociation pacifique avec le gouvernement français.

Les puissances qui, par leurs votes et leurs prises de positions soutiennent la politique de force du gouvernement français au Kamerun font plus de mal que de bien à la France, car elles contribuent à détruire les dernières chances de sauver l'amitié franco-kamerunaise en rejetant au désespoir un peuple qui se verrait contraint à recourir à des solutions qui n'avaient jamais hanté son esprit, pour faire triompher sa cause sacrée.

Au cours d'une conférence de presse tenue dernièrement au Caire, M. Christian Pincau, ministre des Affaires étrangères du gouvernement français a déclaré que l'heure du colonialisme « était close ». Ces déclarations du chef de la diplomatie française ont eu beaucoup de résonance dans le cœur de tous les peuples colonisés et notamment des peuples encore sous domination française. Mais pour nous, peuples colonisés, les déclarations publiques n'ont de valeur que dans la mesure où elles sont concrétisées par les actes. Et, le Kamerun présente à la France, une occasion qui est peut-être la meilleure dans l'histoire impériale de la France, pour que cette grande puissance inscrive dans l'histoire de son pays l'acte qui contribuera pour elle, d'avoir

négocié avec un pays auquel elle aura reconnu l'indépendance et la souveraineté nationales dans les conditions pacifiques. La France déclinera-t-elle cet honneur ?

Dialogue et non guet-apens. Le bruit a circulé ces jours-ci au sujet d'un dialogue que le gouvernement français désirerait engager avec l'UPC pour le dénouement de la crise politique du Kamerun.

Armée de la raison et du bon droit l'Union des Populations du Kamerun ne se dérobera jamais à des pourparlers proposés avec sincérité. Mais le dialogue dont on a parlé ces temps derniers ne nous a pas semblé reposer sur des bases sérieuses et nous l'avons considéré comme un guet-apens en nous appuyant sur l'expérience vécue.

En effet, outre ce qui s'est passé autrefois avec la Syrie, le Liban et l'Indochine où la signature apposée était immédiatement annulée par ses auteurs du côté français, des précédents locaux depuis les événements de mai sont instructifs. Et, pour des raisons de bonne information et pour qu'il ne soit pas dit demain que l'UPC se serait refusée à l'entente, nous jugeons nécessaire de livrer ces précédents à l'opinion publique :

a) Lorsque, sur les instructions du ministre Teitgen et du gouverneur Roland Pré, administrateurs et gendarmes français se mirent à la recherche des dirigeants de l'UPC en mai et juin 1955, ils déclarèrent qu'ils détenaient des correspondances provenant des Nations unies et qu'ils voulaient remettre ces correspondances en mains propres au Secrétaire Général de l'UPC, « M. Um Nyobè ».

b) Le 7 novembre 1955, M. André Bleyon, commerçant à Foumban, recevant une délégation de l'UPC à Victoria (Kamerun Occidental), faisait la déclaration écrite où l'on peut lire :

« Il y a une dizaine de jours, à ma grande surprise, j'ai eu la visite de M. Guidon Lavallée, Délégué du haut commissaire à Douala.

Ce Monsieur m'a fait un cours de politique dont je n'avais nul besoin, me disant que l'Administration française avait commis des erreurs, et qu'il était enfin temps de renoncer à une lutte stérile préjudiciable à l'intérêt commun.

Il s'adressait à moi pour essayer de prendre contact avec vous et demander si, sous certaines conditions, vous étiez prêts à mettre fin à cette lutte.

Vous savez comme moi qu'au cours de ces dernières semaines, la politique française a fortement évolué.

Ils se sont certainement rendu compte, c'est mon opinion, qu'il n'était plus possible de contrecarrer les aspirations à l'indépendance des peuples encore sous tutelle.

Le Délégué m'a prié de vous demander si, malgré les erreurs passées, il était encore possible de construire ensemble.

Pour ce faire, il serait indispensable que certains contacts aient lieu entre les dirigeants de l'UPC et l'Administration française, à l'échelon Délégué d'abord par mon intermédiaire, ensuite à l'échelon Haut Commissaire.

Les conversations préliminaires pourraient porter sur des propositions d'amnistie générale qui seraient la preuve de la bonne volonté du gouvernement français.

Afin d'éviter que le fossé se creuse encore entre l'Administration française et le peuple camerounais, il serait bon à mon avis que vous donniez des consignes à vos militants pour que la Mission de Visite se passe dans le calme.

M. Guidon Lavallée, qui me paraît être d'entièbre bonne foi vous considère comme les seuls interlocuteurs valables. »

La note de M. Bleyon dont nous avons reproduit de larges extraits ci-dessus nous dispense de tout commentaire. Nous nous sommes abstenus de porter ce document à la connaissance du public, tout simplement dans l'espoir que les gouvernements français mèneraient une diplomatie conséquente à l'égard du Mouvement National Kamerunais. Mais après avoir reçu le rapport de la Mission de Visite, nous avons achevé notre conviction en prenant connaissance des textes remis à la Mission de Visite et qui constituent de monstrueux actes calomnieux à l'encontre de l'UPC et des autres mouvements anticolonialistes. De là nous avons seulement retenu le paragraphe de la note où il nous était demandé de donner consigne à nos militants pour que « la Mission de Visite se passe dans le calme ». Autrement dit, il fallait donner la consigne à nos militants pour que les pétitions revendiquant l'Unité et l'Indépendance du Kamerun ne fussent pas remises à la Mission de Visite, et la date du 7 novembre elle-même ne nous rappelle-t-elle pas la répression colonialiste la plus sauvage quand on sait que ce jour-là, des patriotes furent torturés en présence de la mission et avec l'acquiescement de celle-ci pour avoir entre autres hissé le drapeau kamerunais et le drapeau de l'ONU à Eséka ?

Cependant, trois faits sont à retenir dans la note de M. Bleyon :

— M. Guidon Lavallée, proche collaborateur du gouverneur Roland Pré, reconnaît que l'administration a commis des erreurs.

— Le délégué du haut commissaire reconnaît que le calme ne peut revenir dans le pays que si l'on commence par prendre des mesures d'amnistie générale.

— Le délégué du haut commissaire considère à juste titre que les représentants de l'UPC sont les seuls interlocuteurs valables.

Il faut ajouter à tout cela, une quatrième considération qui n'est pas négligeable. Nos adversaires conviennent implicitement que le calme ne peut régner dans le pays qu'à la suite d'un mot d'ordre de l'UPC.

En raison des considérations qui découlent des démonstrations ci-dessus, le gouvernement français comprendra que rien ne peut réussir au Kamerun à l'heure actuelle, tant que des patriotes resteront détenus ou poursuivis pour les faits relevant des événements de mai 1955 et aussi longtemps que le décret du 13 juillet 1955 portant dissolution des mouvements populaires kamerunais ne sera pas abrogé.

Comme nous l'avons dit par ailleurs en ce qui concerne les possibilités politiques, juridiques et morales dont dispose le gouvernement français actuel pour résoudre le problème kamerunais dans l'intérêt du peuple kamerunais et au mieux des rapports franco-kamerunais, ce même gouvernement possède tous les moyens administratifs pour abroger le décret du 13 juillet 1955. D'ailleurs, le maintien en vigueur de ce décret est devenu sans importance, ceci pour deux raisons fondamentales :

a) Le décret ne repose sur aucune base légale, la loi du 10 janvier 1936 dont il s'inspire n'étant pas applicable au Kamerun et les raisons invoquées pour son intervention étant entièrement fausses, l'UPC et les autres organisations visées ne constituant en aucun cas des milices privées et n'ayant à aucun moment, revêtu un caractère d'organisations para-militaires.

b) On pourrait dire que la dissolution a été une occasion pour les mouvements en question pour renforcer leurs bases dans le pays. Dans ces conditions, l'opposition à la politique d'intégration que l'on prétendait supprimer a plutôt augmenté en puissance et en étendue.

Pour cet ensemble de raisons, le gouvernement actuel qui n'est pas lié par cet acte arbitraire peut et doit prendre des mesures immédiates pour abroger le décret du 13 juillet 1955, portant dissolution des mouvements populaires kamerunais.

Nous espérons qu'à la lumière des explications fournies dans cette communication, tous les secteurs qui la recevront lui accorderont l'attention qu'elle requiert et joindront leur effort à

celui déjà entrepris par des millions d'hommes tant au Kamerun qu'à l'extérieur, pour faire aboutir les légitimes aspirations du peuple kamerunais à l'Unification et à l'Indépendance immédiates de son pays.

Nous espérons notamment que le gouvernement français, à la lumière de ces explications qui ne laissent aucune équivoque, prendra des mesures immédiates pour restaurer le climat de confiance et que ce même gouvernement comprendra l'intérêt que les deux peuples ont à voir les négociations s'engager sur les bases proposées et dans le cadre de l'égalité entre les représentants des deux pays.

L'Union des Populations du Cameroun, tous les mouvements progressistes du Kamerun et toutes les forces patriotiques du pays travailleront quant à eux, par tous les moyens en leur pouvoir pour l'aboutissement de la noble aspiration du peuple kamerunais à l'Unité et à l'indépendance immédiates.

Le peuple kamerunais, incarné par l'Union des Populations du Cameroun et les autres mouvements progressistes du pays, conserve l'espoir que cet appel sera entendu, aussi bien par les citoyens kamerunais auxquels il s'adresse en premier lieu que par le gouvernement français à qui appartient la dernière chance de sauver l'amitié franco-kamerunaise si gravement compromise par la politique oppressive du colonialisme français.

Le peuple kamerunais espère également que le monde entier comprendra le bien-fondé de sa cause et qu'à ce titre l'opinion mondiale et en premier lieu l'Organisation des Nations unies, ne lui refuseront pas l'appui qu'il est en droit d'attendre d'elles.

6. UNE VICTOIRE POPULAIRE QUE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS VEUT UTILISER CONTRE LE PEUPLE KAMERUNAIS LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE *

La « presse » vient d'annoncer la dissolution de l'Assemblée Territoriale du Kamerun par le gouvernement français. Une nouvelle assemblée devrait être élue entre le 1^{er} et le 31 octobre prochain en tout cas, avant la fin de cette année au suffrage universel, au collège unique et... sous l'égide de la loi-cadre. La révision des listes électorales est en cours, alors qu'elle devait intervenir normalement à partir de fin novembre 1956.

Le gouvernement français a cru lancer une bombe ainsi par réplique au mouvement de large union nationale pour l'Unification et l'Indépendance du Kamerun, qui se forme d'une façon impétueuse dans le pays depuis le lancement du programme minimum du 9 juin. Mais il s'agit bien là, d'une bombe de paille, ne pouvant effrayer que des esprits bornés ou corrompus.

Mais la décision du gouvernement français qui n'est qu'un acte de désarroi, mérite une analyse sommaire pour avertir l'opinion kamerunaise de l'escroquerie politique et de l'hypocrisie dont on voudrait user pour intégrer notre peuple dans l'empire colonial français.

1^o TROIS GRANDES VICTOIRES POPULAIRES

La dissolution de l'ATCAM et les modalités prévues pour l'élection d'une nouvelle assemblée constituent avant tout des

* Maquis, le 18 août 1956.

victoires de la lutte de notre peuple, victoires qui se dégagent en trois points :

Suffrage universel. Si sur plus de trois millions de citoyens, notre pays ne comptait au 2 janvier 1956 que 874 154 électeurs inscrits (d'après *La Presse du Cameroun*), c'est que les consultations populaires se sont toujours déroulées sur la base d'un suffrage restreint, le droit de vote n'ayant été jusqu'ici reconnu qu'à certaines catégories d'individus.

Or, l'Union des Populations du Cameroun a toujours revendiqué l'institution du suffrage universel au Kamerun, c'est-à-dire un système par lequel tous les citoyens des deux sexes sont électeurs, sous réserve des conditions d'âge et de capacités juridiques généralement exigées des citoyens de tous les pays démocratiques.

D'aucuns avaient tenté de nous décourager en cette matière lorsque l'administration et le clergé colonialiste exploitèrent l'ignorance de la masse illettrée en 1951 et 1952 pour perpétrer de monstrueuses fraudes électorales au détriment des candidats anticolonialistes. Mais nous préférâmes la lutte contre l'incompréhension à la trahison que pouvait comporter une prise de position contre le principe du suffrage universel.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de maturité électorale, nous nous félicitons des grands progrès qui ont été réalisés durant les quatre dernières années, ceci grâce à la patiente et périlleuse campagne d'explication que notre Mouvement a soutenue avec ténacité à travers le pays.

L'institution du suffrage universel vient donc couronner nos efforts et c'est dans une grande fierté que notre peuple doit saluer cette conquête populaire.

Collège unique. Tous les citoyens connaissent les méfaits du système du double collège. L'on sait que dans le système actuellement en vigueur, il y a une liste électorale distincte pour les citoyens français et une autre pour les autochtones. Par ce jeu de racisme, 12 000 citoyens Français résidant dans le pays sont représentés dans l'ATCAM par 105 conseillers, alors que plus de trois millions de Kamerunaïs n'y sont « représentés » que par 32 conseillers. Il est inutile de dire que l'UPC et toutes les autres forces progressistes du pays ont toujours lutté contre cette pratique de discrimination raciale. A de nombreuses reprises, le Conseil de tutelle de l'ONU pourtant à majorité procolonialiste a recommandé l'abrogation du système du double collège dans notre pays.

Tout dernièrement encore, la majorité des élus africains aux assemblées françaises, ont, sous la pression de l'opinion publique dans leurs circonscriptions électorales, condamné, bien que timidement, le système du double collège.

L'avènement du collège unique est donc, comme le suffrage universel une grande victoire populaire et une défaite de la politique de discrimination raciale, pratiquée par les colonialistes. Désormais il sera possible de vérifier la popularité des colons parmi les masses autochtones.

2° DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE

Ici, la chose se présente sous un triple aspect. Tout d'abord, comme nous l'avons signalé au début de cet exposé, la dissolution de l'ATCAM sur un acte qui trahit le désarroi du gouvernement français devant la force grandissante du nationalisme kamerunais. A sa prise de fonctions en mai dernier, M. Pierre Messmer, actuel Haut Commissaire de France au Kamerun a déclaré qu'aucune « réforme » ne serait appliquée au Kamerun « sans consultation préalable des représentants légaux de la population ». Le représentant du gouvernement français espérait ainsi se servir d'un vote de l'ATCAM pour appliquer la loi-cadre, instrument du colonialisme type 1956.

Mais, les membres de l'actuelle Assemblée Territoriale quelles que soient les conditions dans lesquelles ils ont été « élus » ou seulement « nommés » par fraude, sont conscients de l'évolution qui s'est produite dans le pays notamment à la suite des massacres de mai 1955. La défaite d'Aujoulat aux élections du 2 janvier 1956 et le scandale de la validation d'un Douala Manga Bell ont dû travailler leur conscience. Ainsi donc, c'est le Président de l'Assemblée, M. Soppo Priso bientôt suivi par d'autres conseillers, qui prend position en faveur de l'Unification et de l'Indépendance du Kamerun. Le gouvernement français a compris ainsi que la loi-cadre n'avait aucune chance de trouver appui au sein d'une assemblée, dont, soit dit en passant, la majorité sinon la totalité des membres kamerunais reconnaissent leur incomptérence pour traiter des problèmes politiques et plus particulièrement d'un problème de l'importance de la loi-cadre. De son côté, le peuple kamerunais intensifie la lutte pour l'Unification et l'indépendance immédiates du pays et s'oppose de façon vigoureuse à l'application de la loi-cadre au Kamerun.

Harcelé par le grand courant populaire et dans sa vaine obstination à modifier le cours de l'Histoire, le gouvernement

français en est arrivé à la dissolution de l'Assemblée Territoriale dont le mandat venait à expiration le 1^{er} avril 1957.

Mais nous sommes habitués à l'incapacité du gouvernement français de terminer une législature. En effet, l'Assemblée nationale française élue en novembre 1946 et ouvrant la première législature de la Quatrième République précipita la fin de son mandat cinq mois plus tôt en mai 1951. Celle de la deuxième législature, élue le 17 juin 1951 fut dissoute sept mois avant la fin normale du mandat par Edgar Faure, chef du gouvernement qui organisa les massacres au Kamerun en mai 1955. Aujourd'hui, c'est le tour de notre Assemblée Territoriale. Nous pouvons donc en conclure que la dissolution de la représentation populaire est le recours suprême des gouvernants français quand ceux-ci se trouvent jetés dans l'impasse par leur politique.

Le deuxième aspect du problème se présente sous forme d'une duperie, d'une escroquerie politique. En effet, la loi-cadre est refusée par le peuple, l'ATCAM est incomptente pour en discuter et quand bien même l'ATCAM aurait compétence pour en discuter, le Président et une bonne fraction des membres kamerunais de l'ATCAM sont hostiles à la loi-cadre. Celle-ci ne peut donc être appliquée par des moyens ordinaires dans notre pays et ceci nous amène à traiter du troisième aspect du problème.

Ce troisième aspect se présente dans le fait que depuis 1949, l'UPC n'a cessé de revendiquer la dissolution de l'Assemblée dite « Représentative » selon le décret du 25 octobre 1946 ou « Territoriale » selon la loi du 6 mars 1952, et son remplacement par une assemblée législative. Cette revendication a été réaffirmée et renforcée dans les « Propositions concrètes » de 1954 dans lesquelles nous demandions l'institution d'une assemblée législative dans un Kamerun unifié. Et la *Proclamation Commune* du 22 avril 1955 préconisait l'élection, avant le 1^{er} décembre 1955, d'une assemblée nationale constituante de l'Etat Kamerunais.

Mais, la dissolution de l'ATCAM comme toutes les autres revendications populaires n'a de sens que dans la mesure où la masse est organisée, éduquée sur ces revendications et dans la mesure où elle lutte efficacement pour leur aboutissement. Ainsi donc au moment où l'administration et le clergé colonialistes fraudaient les élections en 1952, ils n'avaient pas dans l'idée de provoquer la dissolution prématurée de l'Assemblée dont ils avaient pris soin de diriger l'élection. Si nous en sommes arrivés là aujourd'hui, c'est que notre peuple s'est organisé et a lutté

acharnement pour sa liberté et pour l'Unité et l'Indépendance nationales. Mais attention ! l'on veut se servir de cette victoire populaire contre nous.

En effet dans ce jeu d'escroquerie politique, le gouvernement français vise deux objectifs :

Application frauduleuse de la loi-cadre. Le gouvernement français pense que le peuple kamerunais serait ébloui par trois grandes victoires populaires signalées ci-dessus à savoir :

- dissolution d'une assemblée inutile et encombrante
- institution du suffrage universel
- établissement du collège unique

et que dans ce « délitre », le peuple ne sera plus capable de faire le discernement qui se doit et ainsi, le fait d'aller voter sous l'égide de la loi-cadre équivaudrait à une approbation de celle-ci.

Une fois de plus l'on veut nous placer devant un fait accompli, mais le peuple kamerunais ne se laissera pas prendre dans ce piège grossier.

D'aucuns se présenteraient aux électeurs kamerunais et leur demanderaient de leur « faire confiance » pour aller « lutter contre la loi-cadre au sein de la nouvelle assemblée ».

Pourquoi ne pas lutter dès maintenant et rester dehors pour lutter avec le peuple. André Mbida avait dit qu'il était pour l'Unification et l'Indépendance du Kamerun quand il voulait être député. Qu'a-t-il fait par la suite ? Des exemples de ce genre sont malheureusement trop nombreux.

Une autre tromperie se présente dans le fait de prétendre que l'élection de la future assemblée permettrait de trouver des « interlocuteurs valables ». C'est là un argument qui se défend mal car une assemblée dans les conditions actuelles ne peut pas faire sortir des « interlocuteurs valables », ceci pour les raisons suivantes :

a) Les élections se dérouleront dans un vide politique. Dès le 8 juillet 1955 M. Roland Pré, chef des massacres au Kamerun reconnaissait que la décapitation de l'UPC et des autres mouvements progressistes laissait un vide politique au Kamerun. Depuis lors, il devenait évident que le rétablissement d'un climat politique normal dans le pays impliquait deux conditions indispensables : le retour à la vie légale des mouvements arbitrairement « dissous » et l'amnistie pleine et entière des condamnations et poursuites résultant des événements de mai 1955.

Or, le Conseil d'Etat français, jouant à la « raison d'Etat », vient de confirmer la dissolution des trois mouvements populaires kamerunais : l'UPC, l'UDEFEC et la JDC. Dès lors, la condition primordiale pour un véritable retour au calme dans le pays se trouve compliquée par un acte légal destiné à couvrir la politique de force du gouvernement français, car en cas d'élections, l'UPC notamment ne pourra pas se présenter aux consultations populaires, bien que son influence dans le pays soit reconnue même par ses ennemis les plus déchaînés.

La décision du Conseil d'Etat a par ailleurs compromis les chances d'efficacité d'une éventuelle loi d'amnistie. L'amnistie elle-même devient illusoire. En effet, le Conseil des ministres français a déposé son projet de loi portant amnistie sur les « faits de mai » à la veille des vacances parlementaires. Il est donc à supposer qu'avec la procédure habituelle du système parlementaire français, la loi d'amnistie, au cas où elle était adoptée, ne serait pas promulguée avant quatre ou cinq mois, autrement dit l'amnistie n'interviendrait pas avant les élections envisagées.

Ainsi donc les patriotes kamerunais les plus intègres et les plus aptes à défendre la cause nationale se trouveraient dans l'impossibilité de briguer un mandat électif, soit parce qu'ils restent arbitrairement détenus, soit qu'ils restent sous le coup de poursuites judiciaires et privés de ce fait, de toute liberté de circulation.

En relation avec ce qui est indiqué ci-dessus, la masse populaire, privée de ses dirigeants les plus aimés, se trouverait devant des difficultés insurmontables pour organiser sa participation au scrutin.

Il est donc clairement démontré ainsi que le gouvernement français veut organiser des élections dans un vide politique, dans le seul dessein de mettre en place une assemblée croupion, bénit ou non, pour accepter servilement l'intégration du Kamerun dans l'empire colonial français.

b) Les élections envisagées ne répondent pas au vœu du 9 juin. Le programme minimum du 9 juin autour duquel se réalise l'accord unanime de tout le peuple propose l'une des deux solutions suivantes pour le dénouement de la crise :

- *Ou bien l'organisation d'un référendum sous le contrôle international*
- *Ou bien la constitution d'une assemblée kamerunaise élue au suffrage universel, expressément à cet effet.*

Ce rappel était nécessaire, car certains milieux mal intentionnés

veulent créer une confusion en présentant la dissolution de l'ATCAM comme répondant au vœu découlant de la résolution du 9 juin dont nous reproduisons le texte intégral en annexe et la dissolution de l'ATCAM décidée unilatéralement par le gouvernement français. La divergence entre les deux porte sur les points suivants :

— la résolution du 9 juin se prononce sans équivoque contre « toute disposition de la loi-cadre au Kamerun » — or, les élections à la future assemblée territoriale se dérouleront en application de la loi-cadre ;

— la résolution du 9 juin s'élève avec force « contre toute intention tendant à consulter seuls les élus ou l'Assemblée territoriale actuelle, pour le statut du Kamerun ». Or, le ministre des Colonies a déclaré avoir consulté seuls les « élus » du Kamerun « présents à Paris » pour décider la dissolution de l'Assemblée Territoriale. En outre, l'on ne peut jouer sur le mot « actuelle » pour prétendre que l'assemblée à élire n'était pas « l'Assemblée Territoriale actuelle » dont il est question dans la résolution du 9 juin, car ladite résolution, dans son avant dernier paragraphe, pose comme condition préalable pour sortir de l'impasse la restauration de la libre expression démocratique de tous : or, la décision du Conseil d'Etat et les conditions dans lequelles l'amnistie est envisagée ne permettent plus la réalisation de cette condition préalable.

Enfin, la résolution préconise la « constitution d'une Assemblée Kamerunaise », ce qui veut dire que cette constitution serait le fruit de libres discussions intervenues entre les représentants du gouvernement français et les représentants des principaux courants d'opinions existant dans le pays.

En se refusant à tenir compte des vœux qui reflètent l'opinion quasi unanime de notre peuple, le gouvernement veut rechercher, non pas des « interlocuteurs valables », non même pas des « interlocuteurs » mais des exécuteurs de la volonté des colonialistes.

c) *Nous dénonçons l'hypocrisie du gouvernement français.* Il se confirme de plus en plus que le gouvernement français ne comprend la nécessité de négocier que sous la contrainte de la révolte armée. Après avoir négocié avec les partis politiques au Maroc et en Tunisie pour la reconnaissance de l'indépendance de ces pays, le gouvernement français veut nous imposer la loi-cadre contre la volonté unanime clairement exprimée par notre peuple. L'on nous convie pour ce faire à des élections dont on sait que le

résultat ne pourra jamais refléter l'opinion publique kamerunaise.

Nous sommes obligés, au nom de l'objectivité, de reconnaître le sens réaliste des Anglais. En effet, bien que chacune des trois régions de la Nigeria soit dotée d'un gouvernement autonome et d'une assemblée législative, bien que la Nigeria soit dotée d'une Assemblée Fédérale et d'un gouvernement central, le gouvernement britannique discutera prochainement à Londres de l'avenir politique de la Nigeria avec les représentants des principaux partis politiques auxquels s'ajouteront les représentants de l'Assemblée Fédérale et du gouvernement central, cette représentation n'étant elle-même que l'émanation des partis politiques les plus influents de la Nigeria.

Plus près de nous au Kamerun Occidental, bien qu'il y ait une Assemblée législative et un Conseil exécutif tenant lieu de conseil de gouvernement, ce sont les partis politiques que le gouvernement britannique a réunis à Bamenda fin mai début juin dernier pour discuter de l'avenir politique du Sud Kamerun Occidental en fonction de l'avenir de la Nigeria. Les mouvements et partis politiques du Kamerun Occidental étaient ainsi appelés à jeter les bases de la position que le Kamerun devait adopter lors de la future conférence constitutionnelle de Londres.

Or, le gouvernement français veut ignorer l'évidence même en continuant à maintenir dans l'illégalité, l'UPC et les autres mouvements qui représentent l'immense majorité sinon l'unanimité de l'opinion.

Le comble c'est qu'en jetant officiellement l'interdit sur l'UPC, les représentants les plus qualifiés de l'administration française sont obligés de reconnaître en privé que l'UPC est seul interlocuteur valable, que rien ne peut être bâti au Kamerun sans la participation de l'UPC. A deux reprises, depuis novembre 1955 le gouvernement français a fait des avances de pourparlers à notre Mouvement, mais chaque fois que nous proposions des bases de dialogue, c'était le silence. Cela montre tout simplement que nous sommes des « interlocuteurs valables » si nous acceptons la loi-cadre, pendant que le fait pour nous de poser le vrai problème, le problème de l'Unification et de l'Indépendance du Kamerun fait de nous des hors-la-loi. De cela, il faut conclure que les « interlocuteurs » qui sortiraient d'une éventuelle assemblée territoriale ne seraient que des « interlocuteurs » pour accepter le diktat de l'intégration dans l'empire colonial français.

d) Le dernier mot appartient au peuple kamerunais. Depuis le coup de force de mai 1955, le peuple kamerunais prouve par des

manifestations multiples qu'il est décidé à lutter de toutes ses forces pour l'Unification et l'Indépendance immédiates de son pays.

— En dépit de la terreur instaurée par les colonialistes français dans le pays, en dépit de l'attitude inqualifiable de Dorsinville et de la majorité colonialiste de la Mission de visite, les Kamerunais et les Kamerunaises ont surgi comme des fourmis pour réclamer l'Unification et l'Indépendance immédiates de leur pays.

Le 2 janvier 1956, obéissant au mot d'ordre de l'Union des Populations du Cameroun, plus de 62 % d'électeurs kamerunais ont refusé d'aller aux urnes et Aujoulat, protecteur de Roland Pré et principal responsable des massacres de mai a été vomi par le peuple kamerunais.

— Les 22, 25, 26 et 27 mai, les 8 et 13 juillet dernier, les patriotes ont démontré avec éloquence, *ce que voulait le peuple kamerunais* en manifestant avec force pour l'Unification et l'Indépendance immédiates du Kamerun.

Or, il est un fait qui ne peut être contesté de personne. Aujourd'hui, l'UPC et les autres mouvements populaires sont mieux organisés et plus forts qu'ils ne l'ont jamais été jusqu'ici. La puissance du Mouvement National Kamerunais qui se manifeste aujourd'hui par la formation d'un large courant d'Union Nationale est irrésistible. Aujourd'hui, la conscience nationale du peuple kamerunais est plus développée que ne peuvent penser nos adversaires.

Les conditions nécessaires et historiques étant remplies pour former un gouvernement d'union nationale seul qualifié pour engager les négociations avec la France, notre peuple sera capable de s'abstenir, non plus à un fort pourcentage comme ce fut le cas le 2 janvier, mais en bloc lors des élections d'une nouvelle Assemblée territoriale. Car participer à ces élections, c'est accepter la loi-cadre, c'est voter pour l'intégration du Kamerun dans l'empire colonial français.

Le peuple Kamerunais saura donc s'unir comme un seul homme et agir pour s'opposer à l'élection d'une nouvelle Assemblée territoriale. Le peuple doit user de tous les moyens légaux que lui confère la charte des Nations unies pour imposer à cette occasion, l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante de l'Etat Kamerunais.

Nous invitons toutes les forces vives du pays à agir en ce sens.

ANNEXE. RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant la campagne des manœuvres de divisions tribales, politiques et raciales, engagées au détriment du pays.

Considérant que les problèmes du Cameroun, Pays sous tutelle internationale, ne peuvent être résolus de la même façon que ceux des Territoires faisant partie de la République Française ;

Considérant que le Cameroun se trouve dans une impasse que la France voudrait dénouer par l'application de la loi-cadre, contrairement à la vocation et aux aspirations camerounaises.

Considérant qu'il est temps de résoudre le problème camerounais dans une libre expression des opinions : guidés par l'intérêt supérieur du pays :

**LANÇONS UN VIBRANT APPEL À TOUTES LES FORCES VIVES DU PAYS
POUR UN COURANT D'UNION NATIONALE, SANS DISTINCTION
D'IDÉOLOGIE POLITIQUE, TRIBALE, CONFESIONNELLE OU SO-
CIALE AFIN QUE LE PAYS TOUT ENTIER S'ÉLÈVE :**

CONTRE :

- Toutes tentatives de division et de diversions des Camerounais.
- Toute disposition de la Loi-Cadre au Cameroun.
- Toute intention tendant à consulter seuls les élus ou l'Assemblée Territoriale actuelle, pour le Statut du Cameroun.

DEMANDONS ;

- Que l'Unité du Cameroun soit sauvegardée et garantie.
- Que le problème camerounais sorte de l'impasse actuelle, soit : par un référendum populaire contrôlé ou par la constitution d'une Assemblée Camerounais élue au Suffrage Universel, expressément à cet effet.

DEMANDONS enfin qu'au préalable de toute résolution, soit restaurée par une amnistie entière et totale, la libre expression démocratique de tous.

RECONNAISSANT cette résolution comme programme minimum, devant rencontrer l'adhésion de toutes les tendances, engageons tous les Camerounais à lutter résolument pour son aboutissement.

Fait à Yaoundé, le 6 juin 1956

7. A PROPOS DES PROCHAINES ÉLECTIONS À L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE *

Depuis la publication du manifeste du Bureau du Comité Directeur de l'UPC sur les prochaines élections, une certaine confusion semble être entretenue chez de nombreux compatriotes par la propagande colonialiste. Aussi le Mouvement National se fait-il le devoir de dégager les points suivants, en guise de mise au point.

Tout d'abord nous reconnaissons que les conditions de publication du manifeste n'ont pas été entourées de toutes les garanties d'efficacité que commandait la situation. Nos camarades et amis comprendront que cette lacune, comme toutes les autres que nous avons eu à déplorer jusqu'ici, est la conséquence des rrigueurs du travail clandestin que les colonialistes français ont imposées aux mouvements populaires kamerunais.

ABSTENTION OU PARTICIPATION ?

Sur cette question, notre manifeste est suffisamment clair. Mais la façon dont se présentent les choses ne peut laisser les patriotes kamerunais indifférents et encore moins l'UPC dont l'opinion est déterminante dans le règlement de tout problème engageant le sort et l'avenir du pays. Nous avons exposé le point de vue du Mouvement dans un document séparé. Ce commentaire concerne donc uniquement les prochaines élections à l'Assemblée territoriale.

La proposition Defferre adoptée par le Conseil des ministres fixe la date des élections au 9 décembre prochain. Nous répétons que l'Assemblée Nationale française vient d'ouvrir sa session par

* Maquis, le 20 octobre 1956.

un débat de politique générale. Comme il est permis de penser que Guy Mollet obtiendra un vote de confiance le 25 octobre, c'est donc vers début novembre que l'on pourrait penser à l'organisation des élections au Kamerun. Si la date adoptée en Conseil des ministres est retenue, au 1^{er} novembre, l'on sera à six semaines du jour du scrutin. Une campagne électorale devant durer normalement trois semaines, délais de procédure pour enregistrement des candidatures non compris, il resterait au crédit des partisans de la participation, en tout et pour tout *trois bonnes petites semaines*. Ce qui veut dire qu'en cas d'amnistie, les nationalistes condamnés, détenus ou ceux retirés de la vie publique à la suite des poursuites judiciaires ne recouvreront la « liberté » que quelque dix jours avant le vote. Tout commentaire semble superflu à ce sujet.

Il serait superflu aussi de reprendre ici les arguments que nous avons développés en détail dans notre manifeste et sur lesquels nous sommes disposés comme toujours à accueillir avis et critique. Ce qu'il convient de traiter ici, ce sont les manifestations d'opinion les plus récentes.

POUR L'ABSTENTION

Sur ce chapitre, la position des masses est clairement affirmée. Elle est la suivante :

— « S'il y a amnistie pleine et entière, nous votons UPC ou en tout cas en faveur des candidats sincèrement et résolument décidés à lutter pour l'Unification et l'Indépendance immédiates du Kamerun.

— S'il n'y a pas d'amnistie du tout ou s'il y a amnistie totale mais tardive ou si l'amnistie ne doit s'appliquer qu'à quelques individus, quels qu'ils soient, nous nous abstiendrons. »

Ces deux positions sont affirmées sans équivoque par tous les bons patriotes sans exception. Cependant, certains secteurs de la population expriment des craintes sérieuses sur notre mot d'ordre d'abstention. Ces craintes se fondent sur le précédent du Togo.

Certains de nos compatriotes établissent que c'est l'abstention des nationalistes togolais qui a favorisé l'intégration du Togo dans l'Union Française, car l'Assemblée Togolaise, entièrement composée des valets du colonialisme a servilement voté pour l'autonomie interne, renonçant ainsi non seulement à la possibilité pour le Togo d'accéder à son indépendance, mais également

aux garanties internationales découlant du régime de tutelle des Nations unies.

Ces appréhensions sont compréhensibles par le fait même que tel est le désir de l'administration, car dans les hautes sphères gouvernementales à Paris, l'on raisonne comme ceci :

« Si l'UPC présente des candidats, quel que soit le cas, ils passeront... »

Dans le cas où ils (les gens de l'UPC) vont s'abstenir comme au Togo, nous aurons avantage à réaliser nos projets avec nos amis qui nous restent encore fidèles...

Il faut alors que les élections tournent à notre profit. Nous devons réussir pour inclure le Cameroun dans l'Union Française. »

Toutes ces visées n'apportent aucun fait nouveau dans l'opinion publique de notre pays. Il s'agit d'un vieux projet qui date de San Francisco lorsqu'on décréta, sur intervention d'Aujoulat et de son suiveur docile Douala Manga Bell, que le Kamerun serait administré comme partie intégrante du territoire français. Ce projet a été renouvelé par Roland Pré dans sa fameuse circulaire du 26 juillet 1955. Il convient de dire ici qu'en juin 1955, Roland Pré, Teitgen et Aujoulat étaient plus enthousiastes en matière d'intégration du Kamerun dans l'Union Française que ne le seront MM. Defferre et Messmer en décembre 1956. En effet, en juillet 1955 nous étions au lendemain du coup de force de mai 1955 et de l'escroquerie administrative du 13 juillet. A l'époque, Roland Pré parlait de sa « victoire » sur ses adversaires, tandis qu'en août 1956, les collaborateurs de M. Guy Mollet reconnaissaient sans ambages que la plus grande partie du pays était acquise à la politique de l'UPC, de l'Union Nationale. Pourquoi alors continuer de malmenier de paisibles citoyens pour « réorganisation de mouvement dissous », du moment que l'on sait que le mouvement est suivi par l'écrasante majorité de la population ?

Il semble donc que l'on se déclarerait satisfait maintenant dans les milieux colonialistes du fait de la prise de position de l'UPC en faveur de l'abstention aux prochaines élections pour une assemblée territoriale en application de la loi-cadre.

Nous avons toujours dit que le Togo et le Kamerun jouissaient certes d'un même statut de tutelle, mais qu'il était faux de vouloir toujours aligner le règlement des problèmes kamerunaïs aux solutions adoptées ou préconisées pour le Togo. Pour la question

qui nous occupe, le problème se pose de la manière suivante par comparaison au Togo :

— Le Togo Occidental sous administration britannique a toujours été administré comme partie intégrante de la Côte de l'Or, alors que pour le Kamerun Occidental la question d'administration du pays comme partie intégrante de la Nigeria ne se pose plus depuis 1954. La bataille actuelle du mouvement nationaliste dans les deux parties du pays porte sur la participation du Sud Kamerun Occidental à la Fédération du Nigeria non plus comme partie intégrante, mais comme territoire autonome, ayant son gouvernement et son parlement propre ou sur la séparation totale de la Nigeria, en vue de la réunification de notre Kamerun, un et indivisible.

— Le Mouvement national dans le Togo Oriental sous administration française n'avait, ni le dynamisme ni l'ampleur qui caractérisent le Mouvement national dans le Kamerun Oriental.

— Au moment où le Togo était appelé à élire une assemblée territoriale en 1955, un courant d'opinion n'avait pas été réalisé dans le pays en faveur de l'Unification et de l'Indépendance du Togo comme l'est la magnifique Union Nationale que les milieux dirigeants français appellent « l'UPC sous un autre jour ».

Ce tableau comparatif accuse donc une différence, une grande différence à l'avantage des forces du nationalisme kamerunais. Il suffit pour ces forces de savoir s'unir et agir pour imposer la volonté du peuple et nous avons toutes les raisons de croire qu'il en sera ainsi.

TOUJOURS LES « OPPOSITIONS AFRICAINES »

Nous avons montré par ailleurs comment le gouvernement nourrissait un timide espoir que l'abstention de l'UPC aux élections à l'Assemblée Territoriale lui offrirait l'occasion facile d'inclure le Kamerun dans l'Union Française. Mais il y a mieux. L'on constate que le courant d'Union Nationale est trop fort pour ne pas influer sur la situation politique du pays. Voici alors ce qu'on envisage au sujet de l'Union Nationale.

« Il faut alors dès maintenant chercher par tous les moyens à semer le désarroi en son sein pour créer une scission entre les mouvements et personnalités qui y ont adhéré. C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons opérer une division entre les personnalités ou mouvements qui y font bloc » (13 août 1956).

« L'administration n'a qu'un rôle de spectateur entre les positions politiques » (P. Messmer) (*La Presse du Cameroun* » 3 septembre 1956). On voit ainsi comment il va loin des paroles aux actes dans l'administration colonialiste.

Ici aussi, la chanson est de longue date : « Diviser pour régner. » En mars 1955 Huber avait dit : « La meilleure chose que nous puissions faire, c'est de susciter des oppositions africaines et rendre la vie impossible aux meneurs upécistes. » On a bien suscité des oppositions africaines, on a bien rendu la vie impossible aux « meneurs upécistes ». Mais à quoi cela a-t-il abouti ? Cela a justement abouti au résultat que Huber voulait éviter.

Une scission au sein de l'Union Nationale ferait débarrasser ce grand courant d'opinion des partis caméléon comme l'ESOCAM qui a adhéré à l'Union Nationale (*« La Presse du Cameroun »* du 22 juin 1956), et qui combat ce courant auquel il a librement adhéré, en s'opposant aux revendications soutenues par le « Ngondo » à l'ONU (*La Presse du Cameroun* du 30 juin 1956) et enfin qui adhère à un courant opposé dit « Conseil National du Salut public » (*La Presse du Cameroun* du 2 août 1956). Si telle doit être la scission préconisée par les colonialistes, l'Union Nationale ne pourrait que s'en réjouir et une telle scission ne sauverait nullement les positions menacées du colonialisme dans notre pays.

Quant à une éventuelle scission parmi les éléments sincères qui appuient le courant d'Union Nationale, l'on voit encore difficilement des mouvements populaires ou une fraction de nationalistes sincères et décidés révisant leur position en dernière heure pour rejoindre les positions du député-provocateur André Marie Mbida et des autres « interlocuteurs » de couloir choisis par eux-mêmes, c'est-à-dire Ninine et consorts.

L'on peut préparer des élections dirigées en brandissant la menace de la force quand on parle d'« entraîner les troupes à la guérilla et au combat de rue ». L'on peut pousser le ridicule jusqu'à penser qu'une scission au sein de l'Union Nationale permettrait aux colonialistes de réaliser leur rêve. Il y a une chose avec laquelle l'on oublie de compter : la détermination du peuple kamerunais d'obtenir l'Unité et l'Indépendance de son pays.

En effet, aucun patriote kamerunais n'a le sentiment que l'abstention aurait pour résultat de permettre l'intégration du Kamerun dans l'Union Française — cela parce que le peuple kamerunais a exprimé clairement son voeu et ne saurait accepter que l'on lui impose un statut quelconque au moyen des menaces.

Une chose qu'il convient d'ajouter en dernier lieu est que le gouvernement français n'a tenu compte d'aucun des vœux émis par la population comme condition préalable au dénouement de la crise kamerunaise :

a) Les forces les plus représentatives du pays ont revendiqué le retour à la légalité des mouvements populaires kamerunais. Un Conseil d'Etat aux ordres a entériné le scandaleux décret du 13 juillet.

b) Les forces vives du pays ont revendiqué une amnistie pleine et entière. L'amnistie est refusée, ou dans la meilleure hypothèse sera accordée la veille des élections.

c) Les forces vives du pays ont revendiqué le droit pour le peuple de choisir ses interlocuteurs. Le gouvernement français persiste à vouloir nous imposer des « interlocuteurs » sur mesure qui ne représentent rien dans le pays, et qui ne seront que des phonographes pour répéter la leçon apprise.

d) Les forces vives du pays ont revendiqué l'assistance des Nations unies pour toutes consultations destinées à dégager la véritable opinion kamerunaise sur le problème de l'indépendance nationale. Le gouvernement français n'en a tenu aucun compte.

Il est honteux de constater qu'un gouvernement dirigé par le Secrétaire Général du Parti Socialiste français ne préconise comme toute solution au grave problème kamerunais que la menace de l'emploi de la force et les manœuvres de division, procédés propres aux colonialistes les plus attardés.

Le gouvernement français reste donc le seul responsable de toute aggravation future de la situation dans notre pays.

NOTRE VICTOIRE EST CERTAINE

Frères Kamerunais,

Nous sommes les plus forts, car nous avons le bon droit et la raison pour nous. Nous sommes les plus forts car si nous savons nous unir, nous ferons en sorte que l'abstention gagne une écrasante majorité sinon la totalité des électeurs. Au 2 janvier 1956, de l'aveu même de nos adversaires, nous avons été suivis par plus de 62 % du corps électoral, parce que les Kamerunais ne voulaient pas envoyer de représentants à un parlement étranger.

En décembre prochain les Kamerunais s'abstiendront à 100 % pour dire au monde entier que notre peuple ne veut pas se livrer à une domination étrangère. Dans cette affaire qui est une question de vie ou de mort pour notre peuple, chacun et chacune de nos

compatriotes doivent avoir confiance en eux-mêmes et en leurs frères et sœurs qui luttent pour le même but et prendre solennellement leurs responsabilités devant le peuple et devant l'histoire.

8. LETTRE OUVERTE À MONSIEUR SOPPO PRISO SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COURANT D'UNION NA- TIONALE *

Monsieur et Cher Compatriote,

Au cours d'un « congrès » tenu à Ambam (Ebolowa) du 28 au 29 novembre 1956, l'Union Nationale, en dépit de l'opposition des délégués des mouvements nationalistes (UPC et JDC notamment), s'est prononcée pour la participation aux prochaines élections à l'Assemblée Territoriale, organisées, rappelons-le, en application de la loi-cadre.

En prenant une telle décision, l'Union Nationale a scandaleusement trahi le programme minimum du 9 juin 1956, auquel les couches les plus larges de notre pays avaient adhéré avec enthousiasme. Je me fais donc un devoir, en ma qualité de représentant du plus important supporter de l'Union Nationale, de vous faire publiquement cette mise au point, afin de lever toute équivoque.

UN CONGRÈS FANTÔME

Puisqu'on aime parler de démocratie au sein de l'Union Nationale quand il s'agit de provoquer l'UPC, je ne comprends pas très bien ou pas du tout la forme de démocratie qui vous permet de réunir le congrès d'une organisation sans en prévenir valablement la majorité des membres, cette majorité étant constituée, n'en déplaise aux professeurs en « démocratie » de

* Maquis, le 6 décembre 1956.

provocation, par les mouvements progressistes : l'UPC, l'UDEFEC, la JDC et la CGT.

Il convient de rappeler ici qu'un congrès régulier de l'Union Nationale s'était tenu à Dibombari les 3 et 4 novembre et qu'aucun événement nouveau n'était intervenu ultérieurement dans la vie politique du pays pour motiver la réunion d'un autre congrès trois semaines plus tard. Il est donc clair ainsi que le congrès d'Ambam avait été provoqué et tenu dans les conditions les plus insolites par les partisans des élections qui, battus par les forces populaires à Dibombari, avaient tenu à se venger en couvrant cette vengeance d'un semblant d'approbation des « masses ». Les assises d'Ambam avaient donc été provoquées à la sauvette, et c'est au nom d'une réunion fantôme que nous sommes conviés aux élections pour offrir le Kamerun en cadeau de Noël à l'empire colonial français. On comprend facilement qu'une telle prétention ne puisse être tolérée par le peuple kamerunais.

UNE REPRÉSENTATION NÉCESSAIRE

Pour mieux situer les responsabilités, il me semble nécessaire de faire l'historique du courant d'Union Nationale que d'aucuns, vous-même compris, viennent de défigurer par un renoncement qui s'explique mal.

LA VRAIE SIGNIFICATION DE L'UNION NATIONALE

Dans le message qu'il adressa au peuple kamerunais et au monde extérieur le 28 décembre 1955, le Bureau du Comité Directeur de l'UPC, fidèle aux statuts et à la politique constante de notre Mouvement, avait préconisé la réalisation d'une large Union Nationale pour la formation d'un Etat kamerunais indépendant et souverain. Une telle union devait contribuer à imposer une solution heureuse et rapide à l'angoissant problème kamerunais. Nous avions tenu à affirmer que toute action en faveur du dénouement de la crise kamerunaise était conditionnée aux préalables suivants :

- libération des emprisonnés et déportés politiques ;
- levée de toutes les poursuites judiciaires résultant des faits de mai ;
- abrogation avec tous ses effets du décret du 13 juillet 1955, prononçant la dissolution des mouvements populaires kamerunais ;

— déclaration solennelle par laquelle le gouvernement français reconnaîtrait au peuple kamerunais, le droit de former immédiatement un gouvernement provisoire ayant pour tâche de procéder à la mise en place des organes de l'Etat kamerunais.

Nous avions précisé qu'un seul appel au calme non précédé de ces préalables ne pouvait être d'aucune valeur aux yeux du peuple kamerunais.

Le 12 avril 1956, passant dans le domaine pratique de son appel du 28 décembre, le Bureau du Comité Directeur de l'UPC élaborait un manifeste à l'intention de toutes les couches du pays.

Dans ce document, le Bureau de l'UPC avait tenu :

a) à faire valoir, preuve à l'appui, que le nationalisme kamerunais était le fait dominant de l'heure et qu'en tant que tel, il constituait la plate-forme de l'Union pour laquelle nous tendions la main à toutes les forces vives du pays ;

b) à démontrer, sur la base des propres témoignages de nos adversaires, que l'UPC était l'incarnation la plus authentique et la plus vivante du nationalisme kamerunais.

Enfin le document expliquait les raisons historiques et politiques pour lesquelles nous avions convié nos compatriotes à l'Union et les derniers passages étaient consacrés aux ouvertures faites au gouvernement Guy Mollet, pour parvenir à une solution négociée du problème kamerunais.

Il vous est impossible de nier que l'action que vous avez entreprise par la suite a été impulsée par ce manifeste dont un exemplaire avait été communiqué à diverses personnalités kamerunaises et à vous-même en particulier.

Est venue enfin la réunion du 9 juin au Foyer Culturel de Yaoundé. Sur ce point, je me permets de vous poser deux questions, ceci pour des raisons que j'expliquerai plus-loin :

1° Reconnaissez-vous avoir pris contact avec des représentants locaux de l'UPC de Yaoundé, dont la coopération dans l'organisation de la réunion avait été reconnue par M. Okala et vous-même comme condition du succès de ladite réunion ?

2° Reconnaissez-vous que la contribution de l'UPC fut déterminante dans l'élaboration du programme minimum du 9 juin qui est la raison d'être de l'Union Nationale ?

Voici le dispositif du programme du 9 juin

LANÇONS UN VIBRANT APPEL À TOUTES LES FORCES VIVES DU PAYS
POUR UN COURANT D'UNION NATIONALE, SANS DISTINCTION

D'IDÉOLOGIE POLITIQUE, TRIBALE, CONFESIONNELLE OU SOCIALE AFIN QUE LE PAYS TOUT ENTIER S'ÉLÈVE.

CONTRE :

- 1^o Toutes tentatives de division et de diversion des Camerounais.
- 2^o Toute disposition de la Loi-Cadre au Cameroun.
- 3^o Toute intention tendant à consulter seuls les élus ou l'Assemblée Territoriale actuelle, pour le Statut du Cameroun.

DEMANDONS :

- 1^o Que l'Unité du Cameroun soit sauvegardée et garantie.
- 2^o Que le problème camerounais sorte de l'impasse actuelle, soit par un référendum populaire contrôlé.

Ou

Par la constitution d'une Assemblée Camerounaise élue au suffrage Universel, expressément à cet effet.

DEMANDONS enfin qu'au préalable de toute résolution, soit restaurée par une amnistie entière et totale, la libre expression démocratique de tous.

RECONNAISSANT cette résolution comme programme minimum, devant rencontrer l'adhésion de toutes les tendances, engageons tous les Camerounais à lutter résolument pour son aboutissement. »

C'est en adhérant à ce programme que les masses de notre pays vous avaient acclamé partout ; là aussi et là surtout, vous ne pouvez pas méconnaître l'apport déterminant de l'UPC, car ce soutien des masses, si spontané qu'il pouvait apparaître, avait nécessité de longues explications de notre part ; cela aussi, pour des raisons que j'expliquerai plus loin.

Près de deux mois après le lancement du programme du 9 juin, vous aviez accordé une interview à *La Presse du Cameroun*, interview dans laquelle vous défendiez des points de vue qui correspondaient au désir de tous les patriotes kamerunais. A la question : « Que doivent être selon vous, les conditions préalables à l'élaboration du statut du Cameroun ? » Vous répondiez :

« Ce sont les points préconisés dans le programme d'Union Nationale que je rappelle brièvement :

- 1^o Amnistie pleine et totale de tous les faits des événements de mai ; elle doit être préalable à toutes les élections ;
- 2^o Après la dissolution de l'Assemblée actuelle, élection

contrôlée d'une nouvelle assemblée avec toutes les garanties de libre expression populaire ;

3° La nouvelle assemblée doit être spécialement chargée de la discussion et définition du futur statut du Cameroun. » (*La Presse du Cameroun*, n° 1898 du 31 août 56).

Or, il se trouve qu'à ce jour, le gouvernement français n'a tenu compte d'aucun des vœux que vous formiez ainsi de la façon la plus pertinente.

Tout d'abord, il convient de dénoncer la contradiction qui existe entre ce document et les affirmations de M. Pierre Messmer (donc P.M.) Haut Commissaire du ministre des Colonies Gaston Defferre (donc G.D.) et reproduits par *La Presse du Cameroun* du 3 septembre 1956, citation :

« Une question, insidieuse peut-être, sur l'opinion du Haut-Commissaire au sujet du courant d'Union Nationale reçut la réponse que l'on pouvait attendre, c'est-à-dire que l'administration n'a qu'un rôle de spectateur entre les positions politiques. Le mouvement d'Union Nationale n'est d'ailleurs pas un mouvement politique puisque non déclaré comme tel. Le Haut-Commissaire "veillera" à ce que l'administration reste fidèle à ce rôle de spectateur et d'arbitre dont le métier est de faire respecter par chacun les règles du jeu, c'est-à-dire les lois de la démocratie et le maintien de l'ordre. »

Ce n'est donc pas par hasard que l'on avait rencontré à Dibombari, un grand nombre de personnages qui avaient, auparavant, pris position en faveur de la loi-cadre. A Dibombari donc, la lutte contre l'UPC semblait être le principal point de l'ordre du jour. L'adoption d'un « drapeau » type Grunitzski et la décision de participer aux élections municipales devaient être le produit de la machination contre l'UPC.

On a, au cours de ce congrès comme à Ebolowa, accusé l'UPC de vouloir imposer sa volonté... Mais à qui ? Aux autres mouvements ? Si oui, comment se fait-il qu'un mouvement banni par la loi de l'occupant et contraint à la clandestinité ait pu « imposer » sa volonté aux mouvements et partis qui, non seulement ne sont pas inquiétés, mais bénéficient de l'appui de l'administration colonialiste. Mais le comble, c'est que des individus au passé politique ténébreux et auxquels le congrès de Dibombari a attribué le superbe titre d'« inorganisés » se plaindraient eux aussi, de la « dictature » de l'UPC.

C'est ici que je vous invite à reconnaître publiquement, en

réponse aux deux questions que je vous ai posées ci-dessus que votre action en faveur de l'Union Nationale a été la manifestation de l'adhésion au programme de l'UPC, cette dernière ayant été le premier et le seul mouvement à poser le problème de l'Unification et de l'Indépendance du Kamerun. — M. Okala a reconnu que la plus grave erreur politique qu'il ait commise fut le fait pour lui d'aller contredire l'UPC devant les Nations unies en 1952. — Vous deviez déclarer par la même occasion que ce fut une grave erreur de votre part de signer la motion Aujoulat du 24 octobre 1952, s'opposant à l'audition de l'UPC par l'Assemblée Générale de l'ONU.

L'UPC n'a jamais entendu imposer sa volonté à qui que ce soit. Ce qui est réel, ce que tout le monde connaît dans son for intérieur et qu'on est parfois obligé d'avouer, c'est que l'UPC représente et traduit les aspirations de la masse, elle est l'expression vivante du peuple kamerunais. C'est ce qu'a constaté un représentant de la presse britannique, le correspondant du journal *The Times* qui a visité le Kamerun ces derniers temps et qui disait que vous vouliez montrer à la population que vous étiez d'accord avec l'UPC en collaborant avec des membres de celle-ci dans l'organisation des conférences du courant d'Union Nationale.

En soutenant la participation aux prochaines élections, vous avez donc annulé sans aucune raison valable, les revendications les plus légitimes sur lesquelles a reposé notre action commune fondée sur le programme minimum du 9 juin. Il vous est difficile, sinon impossible de justifier la capitulation d'avance.

Vous avez l'air de prétendre que la participation de l'Union Nationale aux prochaines élections signifierait une forme de lutte contre la loi-cadre. Vous avez l'air de prétendre que les « élus » de l'Union Nationale se présenteraient devant l'Assemblée éventuelle avec un programme qui serait en quelque sorte une contre-proposition au projet du gouvernement français.

L'admission d'une telle hypothèse signifierait que nous acceptons le principe de la loi-cadre et que nous discutons seulement avec le gouvernement français pour les modalités d'application. Or, la vraie signification de l'Union Nationale repose sur le refus du principe de la loi-cadre. Nous avons dit que la loi-cadre pouvait constituer un progrès pour les intégrés dans la République Française par l'article 60 de la Constitution française de 1946, mais qu'elle ne constituait un progrès que dans la mesure où ses modalités pouvaient être appliquées immédiatement et radicalement. Nos affirmations en ce sens se vérifient

dans le fait que les leaders sénégalais posent déjà le problème de l'autonomie politique comportant non pas une Assemblée législative, mais un Parlement local, non pas un Conseil de gouvernement, mais un Conseil de ministres. Le Dahomey, lui, fait valoir son voisinage avec la Nigeria, et le Togo « autonome » pour réclamer une mesure spéciale, c'est-à-dire quelque chose de plus dynamique que ce qu'apporte l'application de la loi-cadre.

On ne peut donc, en aucune manière et sous aucun prétexte, soutenir l'application de la loi-cadre au Kamerun. Voici ce que vous en pensiez en septembre :

« Pour la loi-cadre les Camerounais n'ont pas admis qu'on en soit encore au stade d'envisager pour le Cameroun, seulement des réformes institutionnelles, comme stipulées à l'article 9, alors que les Camerounais aspirent à un statut nouveau et l'attendent impatiemment. »

Bien que cet article 9 se réfère aux accords de tutelle, le Cameroun se voyait traité dans la loi-cadre de la même façon que les territoires faisant partie de la République Française en dépit de sa situation spéciale. L'application de telles dispositions ne pouvait qu'aggraver l'impasse dans laquelle le pays se trouve depuis mai 1955. » (France Observateur, n° 332 du 20.9.56).

Et, rendant compte d'une conférence tenue par vous à Douala le 11 octobre 1956, l'Agence France-Presse rapporte ceci dans son bulletin des 20 et 21 octobre, page 19 :

« Les milieux politiques français les plus sensibles à l'évolution des peuples d'outre-mer, poursuit M. Soppo Priso, en sont venus à envisager pour les Territoires une certaine autonomie politique et administrative et cette manière d'aménager l'avenir a donné naissance à la « Loi-Cadre ». Celle-ci, dont l'application peut très bien se concevoir pour d'anciennes colonies françaises, ne saurait convenir au Cameroun, Territoire sous tutelle de l'ONU et dont le cas spécial n'est d'ailleurs pas explicitement prévu par les textes concernant la « Loi-Cadre ». »

Il est donc nécessaire que vous vous expliquiez publiquement sur les raisons qui vous ont poussé à renier les positions si solennellement prises par vous.

SUCCÈS THÉORIQUE DE M. DEFFERRE

Dans un document daté du 13 août 1956 et intitulé GD et PM

(les initiales sont faciles à déchiffrer), il est dit, à propos de l'Union Nationale :

« L'Union Nationale de Soppo n'est autre chose que l'UPC sous un autre jour. Il faut alors, dès maintenant, chercher par tous les moyens à semer le désarroi en son sein pour créer une scission entre les Mouvements et personnalités qui y ont adhéré. C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons espérer une division entre les personnalités ou Mouvements qui y font bloc. »

Il y a une habitude bien connue. Quand on veut réussir aux élections, l'on défend le programme de l'UPC en parole. Quand on veut se faire applaudir par la masse, on emploie le langage de l'UPC. Mais quand l'UPC entend rester fidèle à son programme qui est le programme approuvé par le peuple tout entier, on l'accuse de vouloir imposer sa volonté et ceux qui disent cela sont justement ceux-là qui auraient intérêt à se taire, car à maintes reprises ils avaient eu l'occasion de mériter la confiance du peuple et à chaque occasion, ils trahissaient cette confiance. Notre seul tort est donc d'avoir compris les premiers et d'être restés fidèles à notre engagement de lutter pour l'Unification et l'Indépendance du pays.

Nous ne voulons pas être complices

Quand nous disons que l'UPC ne veut pas avoir le monopole de la lutte pour l'Unification et l'Indépendance du Kamerun, cela veut dire que nous sommes prêts à collaborer avec tout Kamerunais et toute Kamerunaise sincèrement décidés à lutter pour la même cause. Mais cette attitude, dictée par notre souci de réaliser l'union des forces vives du pays, ne doit pas être interprétée comme un désir de sacrifier notre programme à la démagogie de quelques-uns.

La vérité est que dans beaucoup de cas et à l'occasion de chaque événement, l'administration colonialiste, des mouvements fantoches et des personnalités qui se disent être au-dessus des partis ont cherché à supplanter l'UPC dans la masse. Mais toutes les tentatives en ce sens se sont soldées par un échec. Il n'est un secret pour personne que dans les premiers moments du courant d'Union Nationale, d'aucuns espéraient prendre le relais de l'UPC dans le pays. D'autres partenaires croyaient qu'il était question de faire table rase du passé et qu'ainsi les trahisons du

passé seraient oubliées et que la seule adhésion au courant d'Union suffisait pour être baptisé « nationaliste ».

Nous étions conscients de tout cela. Nous étions au courant de toutes ces intentions, mais nous avons laissé le peuple faire son libre jugement. Ce jugement a été fait dès les premières manifestations du courant d'Union, quand la masse avait exigé la caution de l'UPC car la masse n'avait pas oublié vos doubles jeux du passé. C'est pourquoi je disais que le peuple nous avait soumis à de longues explications à propos du courant d'Union Nationale animé par vous. Nous avons dit aux militants de notre Mouvement que nous étions à l'origine de ce courant mais que nous devions rester très vigilants et nous constatons aujourd'hui que la masse avait eu raison et qu'une fois de plus l'UPC avait eu raison.

Il se trouve donc que le seul résultat du congrès d'Ebolowa est d'avoir assuré un succès théorique aux manœuvres de division de M. Defferre. Selon M. Defferre, l'administration française ne peut parvenir à l'intégration du Kamerun dans l'Union Française que si elle réussit à provoquer une scission parmi les mouvements et personnalités qui font bloc au sein de l'Union Nationale. La scission est provoquée avec votre complicité, c'est un fait. Mais il reste à savoir si cela permettra pour autant l'intégration du Kamerun dans l'Union Française. L'expérience du 18 novembre a dû vous faire réfléchir. Le travail qui s'est terminé à Ebolowa a commencé avec l'acceptation d'aller aux élections municipales.

L'UPC ne pouvait pas aller aux élections municipales car vous et nous avons dit qu'il fallait une amnistie pleine et entière et la restauration de la libre expression de tous avant toute participation aux élections. En invitant la population à aller voter et en allant voter vous-même, vous vous êtes mis en infraction contre le programme du 9 juin. L'UPC ne s'est pas associée et ne pouvait pas s'associer au vote de Dibombari tant sur le « drapeau » que sur les élections municipales. Normalement ceux qui ont voté pour la participation aux élections devaient être exclus du courant d'Union, la preuve en est que le 18 novembre plus de 90 % d'électeurs à Douala et plus de 65 % à Yaoundé ont condamné ceux qui osent parler de « discipline » et de démagogie. D'après ceux-là, « discipline » signifie que l'UPC et les autres mouvements populaires devraient se soumettre à la loi des démagogues et des corrompus.

LA CAUSE ET LES HOMMES

A l'heure actuelle, les choses sont tirées au clair. Il y a d'un côté ceux qui ont trahi leurs engagements et à la tête desquels vous vous trouvez. Ceux-là doivent faire bloc maintenant avec le député Mbida qui n'est à nos yeux qu'un pire provocateur, un protagoniste du tribalisme et des oppositions africaines. C'est tout le fruit que M. Defferre aurait tiré de la « scission » souhaitée par lui.

De l'autre côté, il y a les mouvements progressistes, un grand nombre de mouvements locaux et des centaines de milliers de patriotes kamerunais décidés à lutter pour l'Unification et l'Indépendance immédiates du Kamerun. Ceux-là représentent l'idéal de cette Union Nationale que vous venez de trahir en rase campagne.

Notre rôle consistera donc à défendre le programme du 9 juin qui représente une cause et à dénoncer ceux qui l'ont trahi à Dibombari et à Ebolowa. Ainsi nous éviterons au peuple kamerunais de confondre une cause qu'il doit défendre avec les hommes qui ont trahi cette cause.

LE PEUPLE KAMERUNAIS NE VOTERA PAS

Dans le fameux document GD à PM, il est question d'entraîner les troupes à la guérilla et aux combats de rue. Ainsi, au lieu des libres aspirations de la population pour décider de l'avenir du Kamerun, c'est sous la menace des opérations de guerre qu'on veut forcer l'opinion de notre pays pour l'intégrer dans l'empire colonial français.

Quand M. Assalé déclare d'une façon absolument provocatrice que les agents de l'UPC sont allés en Algérie et au Maroc pour chercher des armes, il sait qu'il se livre à un mensonge odieux. Il veut tout simplement nous dire ceci :

« ... que la France veut résoudre le problème kamerunais par la force, puisque vous n'avez pas d'armes pour résister à l'armée française, acceptez la loi-cadre contre votre gré et allez voter le 23 décembre. »

Je me souviens que M. Assalé nous a déjà tenu un pareil langage en avril 1951 quand, en exécution de la mission que lui avaient confiée Houphouët et compagnie, il voulait opérer la scission syndicale au Kamerun. Il disait alors que les Etats-Unis ayant donné l'ordre de bombarder la Chine Populaire, l'on se

trouvait à la veille de la Troisième Guerre mondiale et que la seule voie de salut pour les travailleurs kamerunais consistait à rester dans le camp de l'Occident en se séparant de la CGT française « inféodée à Moscou ».

Je laisse à M. Assalé le soin de commenter ce qu'est devenue sa « prophétie ». Je pourrais seulement lui dire, et par cela à MM. GD et PM que la tentative d'intégrer le Kamerun par la force dans l'Union Française ne date pas d'aujourd'hui. L'expérience Roland Pré a échoué, celle de Gaston Defferre échouera plus lamentablement car, non seulement le peuple kamerunais n'ira pas aux urnes le 23 décembre, mais également nous nous opposerons de toutes nos forces à toute tentative de la France à mettre des marionnettes en place pour faire du Kamerun un second Togo.

UNE DERNIÈRE CHANCE

Il vous reste une dernière chance pour sauver les engagements pris par vous depuis le 9 juin. C'est de prendre publiquement position pour dénoncer le congrès d'Ebolowa avec toutes ses décisions et de rejoindre les rangs des patriotes pour mener la campagne d'abstention et pour obliger le gouvernement français à négocier avec les vrais représentants du peuple. Si vous entrepenez sincèrement une action en ce sens, vous pourrez compter sur notre appui, en dépit des torts antérieurement causés par vous et vos amis à la noble cause pour laquelle le peuple kamerunais lutte et souffre.

Je vous prie de croire, Monsieur et Cher Compatriote, en mes sentiments les plus sincèrement kamerunais.

9. COMMENT LE MASSACRE DES KAMERUNAIS A ÉTÉ PRÉPARÉ ET CONSOMMÉ PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS *

Depuis le 24 décembre, plusieurs localités de la région de la Sanaga-Maritime sont soumises à des opérations de guerre de grande envergure. Des villages entiers sont complètement pillés et brûlés, le bétail est systématiquement abattu à coups de fusil. Les meubles et les battants des ouvertures (portes et fenêtres) des maisons servent de bois de chauffage pour la cuisine des troupes militaires.

Au moment de leur arrivée dans chaque village ou agglomération, les « forces de l'ordre » tirent à bout portant et sans sommation sur les populations sans défense. Ceux qui échappent à cette tuerie massive sont poursuivis en pleine brousse par les « forces de l'ordre » guidées par quelques traîtres kamerunaïs. Tous ceux ou toutes celles, adultes et enfants qui sont rencontrés sur les pistes sont abattus par les militaires, sans autre forme de procès. Les gens surpris à domicile sont froidement fusillés par les troupes colonialistes composées de militaires français et des tirailleurs tchadiens venus de l'Afrique dite Equatoriale Française (AEF). A chaque moment, la tuerie est suivie du pillage des biens et de l'incendie des maisons. Hommes, femmes et enfants ainsi froidement assassinés par les porteurs de la « civilisation » pourrissent dans les brousses. Il n'y a personne pour les dénombrer et personne davantage pour procéder à leur inhumation comme prescrit par la coutume africaine la plus impérative.

* Maquis, le 3 janvier 1957.

La situation dans la Sanaga-Maritime se résume donc comme suit :

- des milliers de personnes tombées sous les balles fran-çaises ;
- des villages entiers incendiés et tous les biens pillés par les « forces de l'ordre » colonialiste ;
- des arrestations massives opérées et un régime de terreur et de mort lente institué dans les prisons-cercueil et dans les geôles improvisées des campements militaires.

Le 2 janvier, la radio colonialiste avouait que les « forces de l'ordre » ont tué 20 « terroristes » dans la Sanaga-Maritime. Or, la réalité est que les 20 patriotes tués constituent le bilan encore incontrôlable des opérations de « ratissage » dans une seule localité de la Subdivision d'Edéa. Les morts d'Eséka, ceux de Babimbi et ceux des autres coins de la Subdivision d'Edéa, n'ont pas été signalés et encore moins dénombrés.

Parallèlement à cette extermination massive des populations d'une région bien choisie, une terreur totale règne dans le reste du pays, notamment là où le mouvement nationaliste est le plus fort.

Telle est en bref la situation dans laquelle le Kamerun Oriental sous occupation française est entré dans l'année 1957 et c'est dans ces conditions que le gouvernement français veut réaliser l'intégration de notre pays dans l'empire colonial français.

LES RESPONSABILITÉS ENTIÈRES SE SITUENT DU CÔTÉ FRANÇAIS

Comme de coutume, le gouvernement français s'est empressé de mettre les événements que nous venons de décrire sur le compte de l'Union des Populations du Cameroun. Comme il est facile de mettre ses propres crimes sur le compte de son adversaire !

L'on sait que depuis le 28 décembre 1955, l'Union des Populations du Cameroun n'a cessé de multiplier les efforts pour parvenir à un règlement pacifique du problème kamerunaïs. L'UPC est toujours prête à plaider le dossier kamerunaïs devant le peuple comme devant l'opinion internationale. Or, il se trouve que ceux qui prétendent nous mettre en accusation n'ont jamais eu le courage d'accepter une confrontation avec nous. Le Gouvernement français qui reconnaissait le caractère représentatif et la popularité de notre Mouvement dans le pays n'a jamais

voulu accepter un dialogue officiel avec l'UPC pour parvenir à un accord sur le problème kamerunais. Il s'est évertué à vouloir nous imposer ses propres solutions en nous envoyant des émissaires secrets dont la mission consistait à nous faire connaître que nous étions des « interlocuteurs valables ». Mais dans tout cela, l'on décelait une opération de division et une tentative de corruption tendant à utiliser un leader de l'UPC, son Secrétaire Général notamment, à des fins colonialistes. A ces manœuvres dilatoires, nous oppositions des propositions concrètes sur les véritables bases du dialogue. Pour venger son échec devant notre vigilance et notre maturité politique, le Gouvernement français fit pression sur son Conseil d'Etat pour entériner le décret du 13 juillet 1955, qui a dissout les mouvements nationalistes kamerunais.

Mais la scandaleuse décision du Conseil d'Etat, a été plutôt un encouragement au développement et au renforcement des mouvements prétendument dissous.

L'une des plus grandes manifestations de la puissance du nationalisme kamerunais a été la naissance et la croissance du Courant d'Union Nationale, né le 9 juin 1956 sous l'impulsion de l'Union des Populations du Cameroun.

C'est à la suite de la confirmation en puissance du Courant d'Union Nationale que Gaston Defferre, ministre français des Colonies envoya en date du 13 août 1956 à son gouverneur au Kamerun, Pierre Messmer, des instructions contenues dans un document intitulé « GD à PM », dont l'application a conduit à la situation qui règne actuellement dans notre pays. Evitant tout commentaire, nous publions le texte intégral de ce document en annexe, afin que chacune et chacun puissent juger en toute bonne foi de quel côté se trouvent les véritables responsables des massacres de nos compatriotes.

Il convient toutefois de signaler :

a) que l'amnistie n'a pas été accordée avant les élections du 23 décembre. La loi qui préconisait une amnistie n'ayant été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale de Paris que le 11 décembre 1956, elle n'était pas encore définitivement adoptée au 23 décembre 1956 ;

b) que l'opération de division au sein de l'Union nationale a été consommée par Soppo Priso et ses complices trois semaines avant le scrutin du 23 décembre, mais sans le succès escompté de M. Defferre ;

c) qu'avec les préparatifs militaires, le refus d'accorder l'amnistie et de restaurer les libertés démocratiques, le gouverne-

ment comptait réaliser ses visées contenues au paragraphe D du fameux document en annexe.

LES ÉLECTIONS DU 23 DÉCEMBRE ONT AGGRAVÉ L'IMPASSE

Le mot d'ordre d'abstention lancé par l'UPC et les autres Mouvements progressistes a été suivi dès avant le scrutin du 23 décembre et de façon plus éclatante le jour du scrutin. Cela est prouvé par les faits suivants :

a) La majorité des candidats ont repris le mot d'ordre de notre Mouvement (Unification et l'Indépendance du Kamerun) dans leur propagande électorale.

b) Le peuple a boycotté la campagne électorale, de telle sorte que dans la majorité des circonscriptions, aucun candidat n'a osé tenir une réunion publique ou même privée, pour exposer son programme.

c) De puissantes manifestations contre la loi-cadre et contre les élections sous son égide ont marqué la fin de la timide campagne électorale dans de nombreuses villes et plusieurs localités du pays.

d) Dans certaines circonscriptions électorales et dans toute la Sanaga-Maritime, les bureaux de vote n'ont pas pu être installés, à cause des manifestations hostiles conduites par les populations elles-mêmes.

e) Plus de 10 jours après le scrutin, les autorités françaises n'étaient pas capables de donner le pourcentage de la participation électorale.

Tout cela montre qu'aucune consultation populaire n'a encore eu lieu dans le pays et que l'Assemblée qui s'ouvrira le 28 janvier ne représentera nullement l'opinion kamerunaise. En conséquence, ses décisions n'engageront pas notre peuple. Il est ainsi clair que l'impasse dans laquelle le Kamerun se trouve plongé depuis le mois de mai 1955 a été dangereusement aggravée par les élections avortées du 23 décembre 1956.

Le gouvernement français comprend parfaitement cette situation, c'est pourquoi il a entrepris des opérations de guerre pour compenser son échec politique par l'épreuve de force.

Mais ce qui dépasse notre entendement, c'est l'empressement avec lequel des prêtres catholiques, et pour comble de l'ignominie, des prêtres kamerunais se sont transformés en mercenaires des colonialistes pour consommer assassinats et pillages à l'encontre de leurs propres fidèles. Qui pouvait penser que de tels crimes allaient être couverts par la bénédiction ?

LES NATIONS UNIES DOIVENT PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS

Le problème a été exposé dans tous ses détails devant les Nations unies. Si jusqu'ici une suite définitive n'a encore été réservée à nos interventions, c'est que la politique colonialiste de la France bénéficiait des appuis de la part de certains membres du Conseil de Tutelle. Le plus grand encouragement donné aux colonialistes français dans leur politique criminelle au Kamerun fut l'attitude combien regrettable de la dernière Mission de visite présidée par M. Dorsinville, qui refusa de recevoir les délégations populaires et qui manqua ainsi d'accomplir les obligations prescrites par la 9^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Nous nous refusons de croire que l'ONU, qui a déjà eu l'occasion d'intervenir en faveur des pays souverains en d'autres points du globe laissera la France assassiner perpétuellement les patriotes Kamerunaïs.

LE PEUPLE KAMERUNAIS CONTINUE LA LUTTE POUR L'UNITÉ ET L'INDÉPENDANCE IMMÉDIATES

Les colonialistes commettraient une erreur plus grossière que toutes celles qu'ils ont commises jusqu'ici s'ils pouvaient croire que la terreur actuelle parviendra à décourager les masses kamerunaises et à les détourner de la lutte pour l'Unification et l'Indépendance de leur pays. Bien au contraire, la terreur actuelle ne contribuera qu'au renforcement de ce nationalisme militant qu'incarne notre Mouvement en lequel le peuple quasi unanime place sa confiance.

Consciente de cette responsabilité, l'Union des Populations du Cameroun poursuivra sa mission d'organisation et d'éducation des masses de notre pays, dont la maturité politique et le sens patriotique viennent d'infliger un cuisant échec aux colonialistes français par le boycott des élections de la Loi-Cadre.

Dans sa résistance passive mais déterminée à la terreur d'un occupant armé jusqu'aux dents, le peuple kamerunaïs sait qu'il peut compter sur la sympathie et l'appui moral des peuples du monde entier. Un peuple décidé à lutter pour sa liberté et son indépendance est invincible.

10. CHARTE DE L'ATLANTIQUE ET PACTE ATLANTIQUE DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES *

Un camarade nous a demandé la différence qu'il y avait entre la Charte de l'Atlantique et le Pacte Atlantique ou, plus exactement, la signification de ces deux actes. La question est très intéressante. Malheureusement, pour donner une réponse détaillée à la question posée, il faudrait une documentation assez importante, ce dont nous ne pouvons disposer à l'heure actuelle. Nous estimons cependant nécessaire de traiter la question sommairement, notamment dans ses considérations d'ordre politique.

CHARTE DE L'ATLANTIQUE

Elle représente un vœu. En 1941, un certain nombre de pays d'Europe étaient occupés par les armées allemandes. L'Angleterre était systématiquement bombardée par l'aviation allemande. La terreur nazie était à son comble. On était au mois d'août, il y avait deux mois que l'Union Soviétique venait d'être victime de l'agression nazie, le 21 juin 1941.

Devant cette situation, deux grands hommes d'Etat, Franklin D. Roosevelt, Président des Etats-Unis d'Amérique et Winston Churchill, Premier ministre de Grande Bretagne se rencontrèrent dans les eaux de l'Atlantique. Le but de cette réunion était de prendre des résolutions pour la continuation de la lutte jusqu'à la victoire finale et sur les fondements de la paix après la victoire des forces anti-hitlériennes. Parmi les mesures envisagées, il fut admis que, pour sauvegarder la paix future, les signataires s'engageaient

* Maquis, 25 janvier 1957

à reconnaître comme l'un des principaux fondements de la paix, le principe du droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes.

La création de l'Organisation des Nations unies sur la base de la Charte qui la régit, n'a été autre chose que la confirmation, l'extension et le renforcement de la Charte de l'Atlantique.

PACTE ATLANTIQUE

Pendant la guerre anti-hitlérienne, le camp des Alliés comprenait des pays occidentaux et l'Union soviétique, tous victimes de l'agression nazie. Cependant ce camp était loin de représenter les mêmes intérêts. C'est pourquoi les Occidentaux eussent souhaité la défaite de l'URSS si cette dernière n'avait pas constitué l'élément indispensable à la défaite de l'envahisseur commun.

Après la victoire de 1945, tous les pays d'Europe ayant été victimes de l'agression nazie comme ceux ayant pris part au conflit aux côtés de Hitler, s'étaient trouvés dans une situation économique très difficile.

Non seulement les Etats-Unis avaient tardivement rejoint le camp des belligérants, mais également leur territoire national n'avait subi ni invasion ennemie, ni bombardement aérien. L'Amérique se trouvait ainsi, économiquement en situation privilégiée comme elle le reste d'ailleurs aujourd'hui. Cela avait donc favorisé l'expansion économique américaine, bientôt suivie de l'expansion politique.

Un homme d'Etat américain, le général Marshall fut chargé par son gouvernement, d'élaborer un plan « *d'aide* » à l'Europe. Ce plan constituait en gros l'obligation pour les pays « *bénéficiaires* » d'obtenir des crédits américains, d'acheter tout ce que les Etats-Unis voulaient leur vendre et de ne vendre aux Etats-Unis que ce que ceux-ci voulaient bien leur acheter.

Une telle situation a permis à l'Amérique d'éviter une crise économique immédiate qui eut été provoquée par l'accumulation d'une production de marchandises restées sans débouché, c'est-à-dire sans une grosse clientèle dans d'autres pays.

Mais pour parvenir à la réalisation d'un tel projet, les Etats-Unis devaient s'assurer que les gouvernements des pays « *aidés* » étaient suffisamment réactionnaires pour étouffer et au besoin réprimer toute réaction populaire intérieure pouvant se manifester contre l'application du plan Marshall. On estime dans certains milieux que c'est là l'un des principaux motifs de l'éviction des ministres communistes du gouvernement français

en mai 1947. Les pays du bloc soviétique n'acceptèrent pas « l'aide Marshall ».

Sur le plan politique, la fin de la Deuxième Guerre mondiale avait donné lieu à la naissance de deux camps : le camp du socialisme à la tête duquel se trouve l'Union Soviétique et le camp de l'impérialisme à la tête duquel se trouvent les Etats-Unis d'Amérique. Ce dernier camp ne pouvait se maintenir et étendre son influence qu'en entreprenant une politique belliciste caractérisée par l'accroissement de la production d'armements, l'augmentation des effectifs et l'entretien des bases militaires dans les différentes parties du monde.

Sous prétexte que l'Union soviétique menaçait de déclencher une Troisième Guerre mondiale, les impérialistes et d'autres gouvernements réactionnaires d'Amérique et d'Europe se sont réunis dans le Nord de l'Atlantique en 1949 pour conclure un pacte militaire, permettant notamment aux Etats-Unis d'Amérique d'installer des bases militaires en Europe et dans des colonies où la stratégie occidentale avait besoin d'une position de force, comme ce fut le cas en Tunisie, en Algérie, au Maroc, et même à Dakar.

Le Pacte Atlantique permet également l'intervention de l'Etat-major commun pour réprimer une révolte intérieure ou anti-colonialiste chez l'un quelconque des partenaires. C'est pourquoi les pays coloniaux en lutte pour leur émancipation considèrent à juste titre que le pacte Atlantique constitue une menace pour leur avenir. Comme le pacte n'intéresse que les pays d'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et des pays de l'Europe Occidentale, les impérialistes se sont empressés de créer ou d'instiguer la création d'autres organismes similaires dans d'autres continents, ce qui est le cas du fameux pacte du Sud-Est Asiatique, généralement connu sous l'abréviation SEATOS et le pacte de Bagdad dans le Moyen-Orient. En Amérique du Sud même, la fameuse conférence panaméricaine n'est rien d'autre qu'une coalition des gouvernements réactionnaires de l'Amérique latine contre toute évolution démocratique dans l'un quelconque d'entre eux. C'est ainsi que la jeune République démocratique du Guatemala fut anéantie sur l'instigation des Etats-Unis en 1953. En ce moment, le gouvernement colonialiste du socialiste Guy Mollet déploie tous ses efforts pour obtenir l'appui des pays latino-américains lors du prochain débat à l'ONU sur l'Algérie.

LES DEUX BLOCS ET LA LUTTE ANTI-COLONIALISTE

De 1947 à ce jour, nous assistons à ce que l'on a appelé « *la guerre froide* », c'est-à-dire la lutte idéologique entre les deux grands blocs (bloc socialiste et bloc impérialiste). Dans une certaine mesure pour ne pas dire dans beaucoup de cas, les leaders des Mouvements d'émancipation dans les pays coloniaux se sont trouvés perplexes devant l'attitude à adopter vis-à-vis des deux camps.

1° Les leaders des Mouvements de libération nationale dans les colonies estimaient que les ennemis de nos ennemis étant nos amis par principe, le mouvement anti-colonialiste devait se ranger du côté socialiste. C'est une idée juste qui répond à des considérations d'ordre tactique de par le fait même que le camp socialiste prend constamment position pour le mouvement de libération dans les colonies. Mais si l'explication se limite là, on pourrait conclure à un manque de culture politique de la part des leaders qui raisonnent ainsi. Or il n'en est pas toujours ainsi. Dans certains pays coloniaux, le mouvement de libération nationale est dirigé par la bourgeoisie nationale qui ne peut faire front commun avec le camp socialiste que pour les besoins de la cause et non sur des bases doctrinales solides comme nous le verrons plus loin.

2° Une autre catégorie de nationalistes se compose d'opportunistes qui pendant des années, ont nourri l'illusion que l'on pourrait s'appuyer sur les Américains pour renverser la domination française et anglaise ou, pire encore, qu'on pouvait s'appuyer sur les colonialistes anglais pour renverser les colonialistes français. Des nationalistes des pays d'Afrique du Nord et les nationalistes togolais ont fait l'amère expérience de cette illusion. Ils ont réalisé aujourd'hui, à la lumière des faits, que la solidarité entre les trois puissances en matière de politique coloniale était totale et que l'anti-colonialisme dont se targuent les dirigeants américains n'est qu'un anti-colonialisme de façade.

3° Enfin, nous abordons une catégorie qui n'est que la perfection de l'élément de la section 1° de ce paragraphe. Les nationalistes révolutionnaires se basent sur les principes marxistes vérifiés qui partent des considérations suivantes :

a) la bourgeoisie des pays impérialistes qui n'est qu'une coalition des capitalistes est l'ennemi n° 1 du prolétariat (classe ouvrière) desdits pays ;

b) la colonisation n'est que le prolongement du capitalisme

dans les pays arriérés. Dans la métropole, la bourgeoisie exploite la classe ouvrière. Dans les colonies, l'exploitation des hommes se double de l'exploitation des richesses du pays en question, le tout coiffé par une brutale oppression nationale dans tous les domaines. On peut donc dire que le colonialisme n'est autre chose que la sécrétion du capitalisme des colonisateurs.

Partant des considérations que nous venons d'énumérer, nous arrivons à la conclusion suivante :

- la défaite de la bourgeoisie dans le pays colonisateur fait avancer le mouvement de libération dans les pays colonisés ;
- la défaite du pouvoir colonial dans un pays colonisé fait avancer la lutte du prolétariat dans sa propre émancipation dans le domaine colonisateur.

C'est pour ces raisons que les théoriciens du marxisme-léninisme sont arrivés à conclure que le prolétariat dans un pays qui opprime les colonies doit avoir comme allié, le mouvement de libération dans les pays colonisés. Et inversement, le mouvement de libération dans les colonies doit avoir comme allié, le prolétariat du pays oppresseur à qui viennent s'ajouter d'autres éléments progressistes agissant de concert avec le prolétariat.

Mais il faut dire tout de suite que le mouvement de libération nationale dans les pays coloniaux ne saurait avoir le même programme et la même structure que le prolétariat dans le pays colonisateur, ceci pour la simple raison que dans le pays colonisateur, l'indépendance nationale a été acquise et la lutte reste dans les classes sociales qui se disputent le pouvoir politique. Là, il y a des partis politiques qui dirigent la lutte de classe. Par contre, dans les pays coloniaux, il n'est pas question de former des partis politiques, mais de réaliser un large front de libération nationale, comprenant des hommes et des femmes de conditions sociales variées mais qui trouvent une base d'accord sous la bannière de la lutte pour le renversement du pouvoir de l'étranger.

Cependant, pour être efficace, le front de libération nationale doit se trouver sous la direction des éléments issus de la classe ouvrière, de la paysannerie et des intellectuels révolutionnaires. Au Kamerun, seule l'UPC remplit de telles conditions. C'est pourquoi, tout « *nationalisme kamerunais* » qui ne s'appuiera pas sur notre Mouvement ne sera qu'un « *nationalisme de bouche et de démagogie* ».

Cependant, en dépit de sa puissante organisation, sa combativité et sa haute conscience, l'UPC qui rassemble toutes les forces

vives du pays ne saurait revêtir la forme d'un parti politique de classe. C'est pourquoi l'accusation de l'UPC « *mouvement communiste* » est absurde. Elle est dénuée de tout fondement en tout cas.

Toutefois, ces pays qui ont acquis l'indépendance politique ne sont pas encore parvenus, sur le plan économique, social et culturel, au niveau des pays Occidentaux et de certains pays de l'Est-Européen. C'est pourquoi on les désigne aujourd'hui sous le nom de « *pays sous-développés* », appellation que d'aucuns considèrent déjà comme péjorative. Mais l'ensemble des pays ex-colonies aujourd'hui indépendants et le mouvement de libération dans les pays encore sous le joug colonial constituent une force immense qui s'est matérialisée à Bandoeng en avril 1955 et avec laquelle les deux blocs doivent compter désormais.

Tandis que les deux blocs travaillent l'un pour le renversement de l'autre, le camp de Bandoeng travaille pour la suppression du colonialisme et pour la normalisation des rapports entre tous les pays du monde, ce qui pourrait même amener la suppression des blocs antagonistes.

Comme les partisans ou plus exactement les partenaires du Pacte Atlantique se trouvent parmi nos oppresseurs et comme la force de la coalition atlantique a déjà été utilisée en maintes occasions contre le mouvement de libération nationale en Indochine et en Afrique du Nord, notre position devant le premier Congrès de l'UPC quand nous dénoncions le Pacte Atlantique se trouve pleinement justifiée.

Il est intéressant de signaler que la Conférence de Bandoeng a eu une grande influence sur les rapports entre les deux blocs Est-Ouest. Tandis que l'Union Soviétique poursuit sa politique normale qui consiste à entretenir des relations avec les pays sous-développés sur la base des principes de l'égalité mutuelle et la coexistence pacifique des systèmes politiques et sociaux différents, les Occidentaux, les Etats-Unis en tête, sont obligés de modifier leur attitude et de substituer la vraie diplomatie à l'arrogance colonialiste. Cette attitude a amené le conseil du Pacte Atlantique, réuni en mai 1956 à constater que la seule assistance militaire ne suffisait pas et qu'il fallait orienter l'organisme atlantique vers des buts économiques.

Mais les pays de Bandoeng comprennent que rallier un bloc ne contribuerait pas seulement à compliquer les rapports mondiaux, mais également en entraverait ce qui est la raison d'être même du camp de Bandoeng, à savoir la restauration et la modernisation de la personnalité de l'Asie et de l'Afrique.

L'honneur de notre Mouvement est d'avoir trouvé deux ans avant Bandoeng une formule dans les rapports entre les peuples coloniaux et semi-coloniaux et tous les autres secteurs du Monde. Cette formule se trouve dans la déclaration de presse insérée en fin de la page 103 de notre brochure « *Ce que veut le peuple Camerounais* » et que nos camarades connaissent parfaitement.

Nous pouvons donc dire en conclusion que la Charte de l'Atlantique est le fondement *du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*. La lutte pour matérialiser ce droit a contribué à la libération de 20 pays colonisés en l'espace de 10 ans, de 1945 à 1956. A l'aube de 1957, le monde entier a les yeux fixés sur la Côte-de-l'Or qui accédera à l'indépendance complète le 6 mars 1957 sous le nom de *Ghana*. Le territoire sous tutelle de la Somalie sous l'administration italienne accédera à l'indépendance complète le 1^{er} janvier 1960. L'Algérie et Chypre luttent victorieusement les armes à la main tout comme le Kenya sous domination britannique. Le Kamerun se trouve en pleine bagarre pour son unité et son indépendance nationale. Les bases de l'indépendance de la Nigeria seront jetées au cours de la Conférence constitutionnelle qui se tiendra en mai-juin 1957 et qui intéresse le Kamerun directement. L'autonomie du Togo n'est qu'une pause, car le peuple Togolais n'acceptera pas le *diktat* de l'intégration, pour toujours.

La Commission des Territoires d'Outre-Mer de l'Assemblée Nationale Française vient d'adopter des mesures qui sont de loin plus avancées que ce que le gouvernement Français avait prévu dans l'application de la loi-cadre, de telle sorte que toutes les colonies risquent d'accéder à l'autonomie si les modifications préconisées par le rapport Apithy, adopté en commission, l'étaient aussi par le Parlement. Quoi qu'il en soit, le vœu est là. La loi-cadre est désormais caduque. Nous l'avons prévu dans le manifeste du 12 avril 1956 et cela a été rappelé dans la lettre ouverte à Soppo Priso (6.12.56).

Il ne faut pas oublier que la lutte du peuple kamerunais est un facteur déterminant dans cette accélération de l'évolution politique du peuple africain. En effet, si les organes du parlement français sont arrivés ainsi à jeter du lest, c'est que les milieux dirigeants français se rendent compte de ce que l'exemple du peuple kamerunais risque d'être suivi, partout.

Tout ce qui vient d'être signalé ne peut que nous encourager à aller de l'avant pour hâter l'aboutissement de notre noble cause, par la réalisation de l'Unification et de l'indépendance immédiate du Kamerun.

Pièce complémentaire :

Si je me suis longuement étendu sur le problème colonial, c'est qu'il a été nécessaire de montrer l'interdépendance des problèmes qui se posent dans le monde et de montrer à quel point les peuples coloniaux, sinon, n'auraient une vue réelle de leurs propres problèmes. Si nous luttons à mort contre une intégration arbitraire de notre pays dans l'Empire colonial français, c'est que nous voulons rester les défenseurs conquérants du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous sommes ainsi, restés au service du Kamerun et de l'Afrique.

Hommes de Bandoeng, nous sommes les véritables artisans de la détente internationale. Nationalistes révolutionnaires, nous luttons pour acquérir pour le Kamerun et pour lui seul, une véritable indépendance nationale avec l'Unification comme condition préalable, simultanée ou consécutive, mais jamais exclue.

**

11. VENANT AU SECOURS DES COLONIALISTES FRANÇAIS LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE VIENT DE CONSOMMER UN COMPLÔT CONTRE LE MOUVEMENT NATIONAL KAMERUNAIS *

On se souvient qu'au début du mois dernier les « *dikokon* »¹, les valets et renégats de tout poil ont organisé des cérémonies pour fêter la mort de l'UPC, car pour des individus bornés ou ignorants, l'UPC meurt, soit tous les ans, soit tous les semestres et parfois tous les jours et l'UPC est morte ainsi plus de mille fois depuis sa naissance le 10 avril 1948. Seulement il est impossible aux colonialistes et leurs valets et mercenaires de dormir en paix, tant qu'il y aura tout un peuple décidé à secouer le joug de l'oppression.

Mais la joie de nos ennemis avait une signification particulière ces derniers temps. Pourquoi ?

— L'UPC est mise hors la loi dans le Kamerun Occidental par le gouvernement britannique.

— Tous les dirigeants de l'UPC, Um Nyobè en tête, sont arrêtés et incarcérés.

— Finie, l'UPC, finie, la lutte pour l'Unification et l'Indépendance du Kamerun.

— Maintenant la vie est belle, on peut continuer les crimes et les exactions sans plus aucune inquiétude. Le Kamerun sera intégré dans l'Union Française sans plus aucun obstacle.

* Maquis, 2 juillet 1957.

1. « *Dikokon* » au pluriel et « *hikokof* » au singulier. Mot bassa, désignant les mercenaires qui commettent des crimes de toutes sortes sous la protection des armes de l'occupant étranger en temps de guerre ou pendant les périodes de répression militaire.

Tel était le raisonnement des valets et mercenaires. Les colonialistes eux-mêmes laissaient courir le bruit avec l'aide puissante de leurs journaux, *La Presse du Cameroun* notamment, mais ils savaient à quoi ils avaient affaire.

DE QUOI S'AGIT-IL AU JUSTE ?

1° Effectivement, le gouvernement anglais vient d'agir comme fit le gouvernement français en 1955. Ainsi donc, l'UPC, l'UDEFEC et la JDC sont interdites en Nigeria et dans le Kamerun sous domination britannique. La nouvelle a été diffusée à Lagos le 4 juin dernier.

2° Comme il fallait s'y attendre, tous les biens de nos mouvements (fonds, matériels, archives, etc.) et même les biens personnels des dirigeants ont été confisqués par les colonialistes britanniques.

3° Les dirigeants placés en résidence surveillée. Ont été invités à quitter le territoire et placés en résidence surveillée, les camarades dont voici la liste complète :

- | | |
|------------------------|--|
| 1° Félix-Roland Moumié | — Président de l'UPC |
| 2° Abel Kingué | — Vice-Présidents de l'UPC |
| 3° Ernest Ouandié | — Membre du Comité Directeur de l'UPC |
| 4° Sakéo Kamen | — Rédacteur en chef du journal « Lumière » |
| 5° Jean-Paul Sende | et responsable à la Presse de l'UPC |
| 6° Elie Ngué | — militants responsables de l'UPC |
| 7° Mantia Victor | — Secrétaire Général de la JDC |
| 8° François Fosso | — Secrétaire de la JDC |
| 9° Aloys Njock | |
| 10° Martha Moumié | |
| 11° Martha Ouandié | — Responsable de l'UDEFEC |
| 12° Gertrude Omog | |
| 13° Ngoye Marguerite | |

Nos camarades ont été autorisés à choisir eux-mêmes, le pays dans lequel ils voulaient résider après avoir quitté le Kamerun. Un délai de 10 jours leur fut imparti pour faire ce choix. Ils restaient en résidence surveillée avec tous les égards dus à des personnalités politiques. Ils n'étaient ni arrêtés, ni incarcérés comme ont prétendu la presse et la radio colonialistes à la crédulité aveugle des valets et mercenaires.

Nos camarades ont remis aux autorités britanniques, une liste

des pays dans lesquels ils désiraient se rendre. Ils ont naturellement choisi soit des pays démocratiques d'Europe, soit des pays anti-colonialistes d'Afrique et d'Asie. Aucun d'eux n'a demandé à aller dans la colonie du Congo Belge comme a prétendu mensongèrement *La Presse du Cameroun*.

4° Réaction populaire contre le complot colonialiste du Kamerun Occidental. Le nouveau complot ourdi contre le Mouvement National Kamerunaïs a soulevé une vague d'indignation parmi les patriotes kamerunaïs. A Douala, abusées par le chantage des colonialistes et leurs griots, des délégations populaires se sont rendues auprès de notre camarade Théodore M. Matip et auprès d'autres nationalistes restés fidèles à la lutte anti-colonialiste pour obtenir des éclaircissements, car des valets et renégats chantaient déjà victoire parce que les dirigeants de l'UPC étaient « arrêtés et emprisonnés ».

En France, le Comité de l'UPC de Toulouse et l'Association des Etudiants Camerounais ont immédiatement engagé l'action en saisissant le Parti Travailiste anglais et le député Fenner Brockway, membre du même parti, défenseur acharné des peuples colonisés, qui est intervenu à plusieurs reprises au Parlement britannique pour les questions concernant l'UPC. Une protestation a été envoyée au Ministère britannique des Colonies et aux Nations unies. Les gouvernements de l'Egypte, du Ghana, de l'Inde etc. et le Secrétaire Général de la Ligue Arabe ont été priés d'intervenir pour cette affaire et en faveur du problème kamerunaïs.

Du Kamerun, le camarade Th. M. Matip, nouvellement sorti de prison, a alerté le député britannique Fenner Brockway et les organisations démocratiques en France.

Le premier résultat de cette campagne populaire a été l'octroi d'un délai supplémentaire de 10 jours à nos camarades pour le choix des pays d'asile.

5° Le Gouvernement soudanais accorde l'asile diplomatique aux leaders kamerunaïs. Les dernières informations signalent que le gouvernement soudanais a accordé asile aux leaders nationalistes kamerunaïs et que ces derniers seront incessamment dirigés sur Khartoum, capitale du pays. Nos camarades n'ont pas été déportés comme prétendent nos ennemis de tous ordres. Ils ont bénéficié du droit d'asile diplomatique prévu dans le droit international. Les colonialistes connaissent bien ce que signifie le droit d'asile diplomatique. Mais comme leur propre régime est

fondé sur le faux et l'arbitraire, peu leur importe de mentir par leur presse, leur radio et leurs griots kamerunaïs, pourvu que ça serve à quelque chose dans la campagne anti-upéciste.

Nous sommes reconnaissants envers le gouvernement soudanais qui vient de faire preuve de solidarité africaine en accordant hospitalité à nos camarades.

Le pays dont il est question est une ancienne colonie anglaise connue autrefois sous le nom de « Soudan anglo-égyptien ». Le Soudan a accédé à son indépendance au 1^{er} janvier 1956 après des dizaines d'années de lutte souvent sanglante contre la domination étrangère. Le Soudan est limitrophe avec l'AEF, et l'Egypte. C'est le premier pays d'Afrique Noire ayant accédé à l'indépendance à la suite de sa propre lutte contre le colonialisme.

C'est donc forts de l'expérience de leur passé encore récent de pays sous domination coloniale et conscients de leur rôle de leader, d'un pays d'avant-garde dans notre Afrique Noire en lutte contre le colonialisme, que les dirigeants soudanais ont accordé hospitalité à nos camarades, victimes de l'arbitraire colonialiste. Honte aux hommes dépassés !

6° Les raisons du complot. Les mesures arbitraires que le gouvernement britannique vient de prendre contre les mouvements réellement nationalistes sont d'ordre local et général.

Sur le plan local. L'existence de l'UPC et des autres mouvements progressistes dans le Kamerun Occidental et leur renforcement dans cette zone ont levé le voile de démagogie dont se couvraient les gouvernants britanniques qui jusque-là préféraient agir par personnes interposées pour nous combattre.

Or, quand est venu le moment décisif où se jouent à la fois le sort de la plus grande et l'une des plus riches colonies d'Afrique, la Nigeria et celui du Kamerun Occidental prétendument administré comme « partie intégrante » de la Nigeria, les impérialistes anglais ne pouvaient plus conserver leur sang-froid. Ce furent d'abord les fraudes inadmissibles lors des élections au 15 mars dernier pour la désignation des membres de l'Assemblée locale de Buéa. Mais il y a mieux.

La dernière conférence de Londres vient de se séparer sans fixer une date pour l'accession de la Nigeria à l'indépendance, ce qui a provoqué la protestation unanime des Premiers ministres des trois régions de la Nigeria (Est, Ouest et Nord).

Mais la conférence de Londres a décidé que les populations du Kamerun Occidental seront appelées à se prononcer sur leur

avenir avant l'accession de la Nigeria à l'indépendance, ce qui laisse prévoir la perspective d'un référendum. Ainsi donc, les Anglais voulaient avoir les mains libres pour réaliser leur rêve de toujours, l'intégration du Kamerun de l'Ouest dans une « Nigeria indépendante » comme fut « intégré » le Togo Occidental dans une « Côte de l'Or indépendante » et ainsi, toujours comme au Togo, donner prétexte aux colonialistes français pour œuvrer à l'intégration du Kamerun Oriental dans l'empire colonial français ? La solution pour y parvenir ne devait être autre que la mise hors la loi de l'UPC, de l'UDEFEC et de la JDC, bêtes noires des colonialistes et leurs alliés de tous les pays. Tout cela devait s'accomplir là-bas comme c'est le cas dans le Kamerun Oriental, avec la complicité des élus kamerunaïs pour qui la lutte d'influence l'emporte sur les intérêts nationaux.

Sur le plan général. L'opération que vient de mener le gouvernement britannique contre nos mouvements rentre dans la vaste coalition des impérialistes contre le mouvement d'émancipation des peuples colonisés en général et de l'Afrique en particulier.

Tout d'abord, il faut signaler que les colonialistes français et belges voire certains milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique sont mécontents des Anglais qui ont commis la « folie » d'accorder l'indépendance à l'ancienne colonie de la Côte de l'Or (Gold Coast) aujourd'hui Etat de Ghana. L'ajournement de la fixation de la date d'accession à l'indépendance de la Nigeria n'est donc pas un fait du hasard, car l'on craint que la contagion ne gagne trop rapidement le Kamerun tout entier, les colonies françaises d'AEF et d'AOF ainsi que le grand et riche Congo dit « belge ».

Mais le souffle d'émancipation des peuples colonisés est irrésistiblement impétueux. Par la force des choses, l'on se résignera à admettre par-ci par-là que des pays accèdent à une pseudo-indépendance, avec des parlements fantoches et des gouvernements entre les mains des marionnettes. Cela permettrait aux impérialistes de conserver l'essentiel des priviléges acquis au moment où ils régnent en maîtres. Cela permettrait aussi l'utilisation d'hommes politiques corrompus dont le rôle consisterait à chanter le slogan de « réalisations économiques », etc.

Mais à aucun prix, prétendent les impérialistes, l'on ne saurait tolérer que les pays en voie d'émancipation aient des dirigeants clairvoyants, conscients des difficultés inévitables à tout début

certes, mais résolument décidés à ne pas céder au chantage pour aliéner leur conscience et hypothéquer leurs peuples. C'est ici qu'intervient l'histoire de ce communisme imaginaire que tous les renégats, hier encore passant pour de fervents pro-communistes, prétendent combattre aujourd'hui aux côtés de nos oppresseurs pour essayer de cacher une trahison déjà trop visible.

Les impérialistes, qui ne peuvent autrement expliquer et justifier la sauvegarde de leurs intérêts égoïstes, prétendent venir combattre un communisme inexistant en Afrique alors que de puissants partis communistes fonctionnent dans leur pays d'origine et malgré eux bien entendu.

Il est regrettable que certaines délégations aient prêté l'oreille à un tel chantage au sein des organismes des Nations unies. En effet, le seul argument de « poids » que la délégation française avait utilisé depuis 1952 contre nos doléances était la prétention selon laquelle donner satisfaction aux revendications défendues par l'UPC risquait de favoriser l'installation d'une démocratie populaire au cœur de l'Afrique. Heureusement que le temps et les événements ont fini par éclairer les consciences.

Cet exposé sommaire certes, mais indicatif, permettra à nos camarades et amis et à toute personne de bonne foi de comprendre les raisons profondes qui ont inspiré la décision insensée que vient de prendre le gouvernement britannique à l'encontre du Mouvement National Kamerunais.

Pour faire échec au complot. Le complot a échoué au départ, car l'éloignement des dirigeants de nos mouvements aura comme première conséquence, la popularisation du problème kamerunais à travers le monde. On se souvient que durant les deux années de leur séjour dans le Kamerun Occidental et en dépit des recommandations pertinentes de l'ONU, nos camarades n'avaient jamais reçu de passeport pour se rendre à l'ONU ou ailleurs. Nous espérons qu'il n'en sera pas de même avec le gouvernement du Soudan et il y a tout lieu de croire que nombreux seront des pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique qui ne seront que très heureux d'accueillir nos représentants chez eux. De ce fait le point 6^e de notre programme 1956 en 6 points qui prescrit l'intervention auprès de l'opinion internationale pour une juste et rapide solution du problème kamerunais, trouvera sa pleine application désormais. Qu'on n'aille pas dire que nous avons promis une solution rapide du problème kamerunais. Nous le souhaitons de tous nos voeux, mais nous avons dit que nos camarades victimes de l'arbitraire colonialiste auront pour cette

raison même la possibilité de populariser la cause kamerunaise devant l'opinion internationale.

La deuxième conséquence est que la décision du gouvernement britannique vient de porter un coup dur aux scissionnistes. En effet, les scissionnistes ont eu tort de se réjouir en apprenant les malheurs qui frappaient nos mouvements et leurs dirigeants. Dès lors, la masse kamerunaise renforçait sa conviction sur le fait que l'on ne pouvait abandonner nos rangs que pour se jeter sous la patte corruptive des colonialistes.

Il convient surtout de faire comprendre aux patriotes kamerunais que les mesures qui viennent de frapper nos mouvements dans le Kamerun Occidental, rentrent dans la logique de l'histoire des peuples en lutte pour secouer le joug colonial. La simple revue des événements de ces derniers temps fournit une série de preuves de ce que j'avance. Après les grands massacres de Casablanca en décembre 1952, les dirigeants du parti nationaliste marocain, l'Istiqlal furent contraints de quitter le Maroc pour échapper aux complots des colonialistes français. Les uns se rendirent aux Etats-Unis, d'autres en Egypte, d'autres en Espagne, etc. Il y avait parmi eux l'actuel ministre des Affaires étrangères du Maroc Ahmed Balafrej et Ahmed Ben Souda, ministre de la Jeunesse et des Sports dans le même gouvernement. Ils étaient à l'époque, réfugiés en Amérique. L'année suivante, en 1953, le sultan du Maroc fut envoyé en exil en Corse puis à Madagascar, d'où il est venu en 1955, pour prendre la direction des destinées de son pays.

Lorsque j'ai fait la connaissance du président du Néo-Destour Habib Bourguiba en janvier 1955, l'actuel chef du gouvernement Tunisien se trouvait en déportation en France.

C'est bientôt avec Monseigneur Makarios que les colonialistes anglais seront obligés de composer pour dénouer la crise de Chypre.

A l'heure actuelle, les principaux dirigeants nationalistes algériens se trouvent hors du pays natal. Il est même question qu'ils se réunissent au Caire pour constituer un gouvernement provisoire qui sera bientôt le gouvernement de l'Algérie indépendante, aujourd'hui en lutte armée contre le colonialisme français.

Tout ce qui vient d'être dit montre que l'opération du Kamerun Occidental comme le décret du 13 juillet, sont des solutions qui, au lieu de sauver un colonialisme condamné sans appel, ne serviront en fin de compte qu'à renforcer le

nationalisme kamerunais et hâter l'avènement de l'indépendance et l'Unité de notre peuple. Mais pour arriver à ce résultat, un grand effort est nécessaire de part et d'autre.

1° De la part de nos camarades en exil. La chose essentielle est que nos camarades partent avec la conviction que notre cause triomphera. Cette conviction, ils l'ont. Il faut en deuxième lieu qu'ils restent les fidèles représentants des masses de notre pays et des disciples conséquents des mouvements qu'ils représentent et de ne rien faire qui puisse porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité de celles-là ou de ceux-ci. Nous comptons sur eux pour qu'il en soit ainsi.

2° De la part de nos militants et des patriotes restés sur place. Les colonialistes bornés croient que la force de nos mouvements réside sur les feuilles de papiers où sont rédigés les décrets scélérats pour brimer nos aspirations. Les colonialistes et leurs complices locaux, croient qu'il suffit d'« éloigner », d'emprisonner ou de supprimer quelques dirigeants pour venir à bout du nationalisme kamerunais.

Or, notre peuple a déjà eu l'occasion de donner la preuve du contraire de ce que pensent naïvement nos adversaires qui prennent toujours leurs désirs pour des réalités. En juillet 1955, les colonialistes chantaien victoire parce qu'une plume traitresse avait signé un décret à Paris, prétendant priver les nationalistes kamerunais du porte-parole de leurs aspirations. Tout le monde sait à quoi cela a abouti. A l'heure actuelle les colonialistes français sont en train de se rendre compte de ce que les massacres, le pillages, les tortures et les brimades de toutes sortes sont absolument incapables d'anéantir le Mouvement National Kamerunais.

Oubliant les leçons de l'histoire de leur propre pays, les colonialistes français feignent d'ignorer que des mouvements comme ceux qui luttent pour l'Unification et l'Indépendance du Kamerun sont comparables à un métal qui s'appelle l'acier. Plus on y frappe, plus il devient dur.

Cependant, il serait dangereux de sous-estimer le caractère sérieux de la situation et, partant, les possibilités de manœuvre de nos ennemis.

A l'heure où nous sommes, personne ne semble plus discuter le droit pour notre peuple d'accéder à son indépendance. Personne pas même le gouvernement français, ne conteste plus l'échec de la loi-cadre dans notre pays. La seule controverse reste la question

de savoir si oui ou non l'UPC et les autres mouvements progressistes doivent revenir à la vie légale avant la proclamation de l'indépendance.

Les Kamerunais avisés et les Français compréhensifs déclarent tout haut que le retour à la vie légale de nos mouvements, précédé d'une amnistie pleine et entière est la seule garantie d'une indépendance valable de notre pays et le seul gage d'une véritable amitié franco-kamerunaise. Autrement ce serait toujours bâtir sur du sable, car, les Bao Dai, les Baccouche et les Ben Arafa n'ont été qu'une ironie insultante pour l'Indochine, la Tunisie et le Maroc. Le Togo est en train de donner quelques leçons de patriotisme à Grunitzky et à Ajavon.

Quant aux colonialistes attardés et aux Kamerunais rongés par l'esprit du profit, la lutte d'influence et parfois l'incompréhension, ils ont la prétention d'obliger l'Histoire à faire marche arrière. Pour eux, tout doit se régler suivant leur conception égoïste et ils ne se privent pas des agents pour mener la campagne de désorganisation au sein des mouvements nationalistes. Cela se fait avec violence et grossièreté par les colonialistes français. Les Anglais utilisent des méthodes plus subtiles, mais tout cela n'aboutira à rien si les camarades savent s'organiser, restent disciplinés et vigilants.

Bien sûr, les nombreux exemples que je viens de citer pour les pays qui nous ont précédés dans la lutte de libération nationale ne seraient pas restés un trésor dans l'histoire de ces pays si, après la déportation ou la fuite des dirigeants, les masses étaient restées les bras croisés, sans s'organiser et sans continuer la lutte sacrée pour la libération de leurs peuples respectifs. C'est pourquoi les comités de base, les Comités centraux et les sections de l'UPC doivent comprendre que le sort de notre peuple repose maintenant sur les épaules des militants et responsables de l'UPC et des autres organisations anti-colonialistes.

QUE FAIRE ?

Alors, faudra-t-il se laisser aller à l'anarchie et tomber dans les querelles intestines, génératrices des luttes d'influence et source des détournements de fonds ? Non et non.

Il faut appliquer le programme 1956 en 6 points, c'est-à-dire renforcer l'organisation à la base, centraliser cette organisation par la constitution des comités centraux et si possible la formation des sections départementales et parvenir par ce moyen à consolider les organes dirigeants à tous les échelons, suivant les

instructions détaillées qui seront données dans un document spécial. Il serait souhaitable que de leur côté, les autres mouvements progressistes prennent leurs responsabilités pour barrer le chemin aux visées insensées des colonialistes et leurs valets.

Si nous procémons de la sorte comme j'ai l'espérance qu'il en sera ainsi, nous aurons contribué à hâter la vraie solution du problème kamerunais, sur la base des propositions que nous venons de préconiser dans un document dernièrement livré à la presse.

Nous comptons sur la compréhension et l'esprit de discipline de tous les camarades, simples militants ou responsables à tous les échelons. Nous comptons aussi et surtout sur l'appui que nous apporteront toutes celles et ceux qui sont animés du seul désir de voir notre pays sortir du joug de l'oppression et d'entreprendre une vie de nation libre et indépendante, ayant le soutien enthousiaste de tous ses citoyens.

Salutations fraternelles et patriotiques.

12. ORIENTATION ET RÔLE ÉDUCATIF DE L'UPC *

Ces temps derniers, un problème délicat s'est posé devant les membres d'un comité de l'UPC des détenus politiques dans l'une des prisons du pays. De quoi s'agissait-il ?

— Un compatriote détenu, ancien membre du Mouvement avait contesté l'existence statutaire du comité de sa prison, sous prétexte que la prison n'étant ni un quartier ni un village ni une entreprise, il ne saurait être question d'y constituer un comité de l'UPC au sens statutaire du mot.

— Le même personnage s'était porté en éducateur et s'était offert pour donner des « cours de marxisme et de phalangisme » aux membres du comité.

Cette affaire avait donné lieu à un débat à la fois long et animé.

1° Fallait-il admettre le principe d'une cellule d'études marxistes au sein d'un comité de l'UPC et sous le patronnage de celui-ci ?

2° « L'éducateur » présumé était-il qualifié pour donner des cours d'éducation aux membres réguliers d'un comité de l'UPC dont il contestait la légitimité ?

Plusieurs membres, bien qu'ayant émis des opinions libres et parfois justes, ont estimé nécessaire de poser la question au Bureau du Comité Directeur de l'UPC.

Dans l'impossibilité d'une concertation immédiate avec mes collègues, je vais essayer de donner l'opinion que j'estime pouvoir être celle du Bureau, mais dont je suis prêt à assumer l'entièvre responsabilité.

* Maquis, 13 juillet 1957.

La question que nous avons à étudier se présente suivant ce qui vient d'être dit, en trois points :

— Un comité des détenus dans une prison est-il statutairement légal ?

— Une personne en désaccord avec la discipline d'un Mouvement est-elle qualifiée pour éduquer les militants soumis à cette discipline ?

— Une cellule d'études marxistes peut-elle fonctionner au sein d'un comité de l'UPC ?

C'est à ces trois questions que je vais répondre, non plus à l'organisme qui a soulevé le débat, mais à tous les organismes du Mouvement, afin de lever l'équivoque une fois pour toutes et d'enlever ainsi à nos ennemis, le prétexte de continuer leurs calomnies sur ce plan à l'encontre de notre Mouvement.

LA LÉGALITÉ STATUTAIRE D'UN COMITÉ DES DÉTENUS

Base géographique. Aux termes de l'article 6 des statuts, le comité de base de l'UPC se constitue sur la base de l'entreprise, du village, du quartier ou fraction du village ou du quartier.

La prison constitue donc une entreprise gouvernementale, faisant partie de l'appareil répressif. Non seulement la prison est une entreprise, mais également elle constitue un quartier, en tant que résidence permanente des citoyens pendant toute la durée de leur détention. Ce quartier se divise en sections qui sont des cellules ou quartiers pénitentiaires.

Ainsi donc, du point de vue géographique, les détenus d'une prison, qu'il s'agisse des « politiques » ou des « droits communs » peuvent s'organiser en un ou plusieurs comités de base de l'UPC, avec la possibilité de centraliser leur organisation en comité central, si les conditions sont remplies à cet effet.

Rôle du comité des détenus. L'article 6 déjà cité assigne trois tâches précises au comité de base de l'UPC :

— « populariser les mots d'ordre de l'Union des populations du Cameroun,

— dénoncer tout ce qui est contraire à l'intérêt des populations du Kamerun,

— aider les masses à s'organiser pour la réalisation des objectifs poursuivis par l'Union des Populations du Cameroun. »

Sur le premier point, à l'heure où nous sommes, peu de villages

kamerunais sont aussi peuplés que les prisons colonialistes. Des patriotes y sont concentrés. Ces patriotes, sous des formes diverses, continuent la lutte pour l'Unification et l'Indépendance de notre pays. Non seulement ils continuent la lutte générale suivant leurs possibilités, pour la libération de notre pays du joug colonial, mais aussi, pendant leur détention, le Mouvement lance des campagnes précises auxquelles ils participent d'une façon admirable.

Depuis les massacres de mai 1955, notre Mouvement a eu à diriger de vastes campagnes politiques dont les principales ont été :

1° L'organisation de la réception de la Mission de Visite de l'ONU d'octobre-novembre 1955.

2° Campagne d'abstention aux élections du 2 janvier 1956 pour le choix des députés à l'Assemblée nationale française.

3° Popularisation du programme 1956 en 6 points dont l'un des points positifs fut le manifeste du Bureau du Comité Directeur du 12 avril 1956 qui donna naissance au Courant d'Union Nationale.

4° Campagne d'abstention aux élections de la loi-cadre du 23 décembre 1956.

5° L'actuelle campagne pour la détente politique et morale, et la lutte contre les menées scissionnistes.

Nos compatriotes détenus dans les diverses prisons du pays n'ont pas suivi ces diverses campagnes en spectateurs. Ils ont eu à les étudier et y ont participé de leur mieux. La preuve en est que de nombreux patriotes incarcérés à la suite des événements de mai 1955, ont été détenus, inculpés et condamnés pour « réorganisation de Mouvements dissous » à la suite de l'application par eux du programme 1956 en 6 points en matière d'organisation. Le comité de base des détenus politiques et celui des détenus de droit commun de la prison de New-Bell à Douala ont été les premiers organismes de base de l'UPC à condamner publiquement le « manifeste » des scissionnistes.

Comment les mots d'ordre de notre Mouvement auraient-ils été popularisés parmi les détenus et si admirablement appliqués, si aucune organisation n'avait existé au sein des prisons ? Il convient d'ajouter que les détenus ne font preuve d'activité organisée que dans les prisons où fonctionne au moins un comité de l'UPC.

Sur le deuxième point, qui oserait prétendre que les conditions d'arrestation, d'enquête, de détention et de jugement des

patriotes kamerunais ou des Kamerunais tout court ne portent pas atteinte à l'intérêt des populations du Kamerun ?

Qui oserait, de ce fait, contester le droit de dénonciation aux détenus politiques en tant que victimes de l'arbitraire colonialiste ?

Qui oserait prétendre que le régime qui règne dans les prisons du Kamerun n'est pas à dénoncer comme étant contraire à l'intérêt des populations du Kamerun ?

Peut-on nier qu'à l'heure actuelle la prison constitue le meilleur instrument de répression anti-nationale ?

La répression colonialiste ne porte-t-elle donc pas atteinte à l'intérêt des populations du Kamerun ?

D'autre part, devant le juge d'instruction comme devant le tribunal, le détenu nationaliste ne se porte pas en accusé, mais en accusateur. Il n'est pas un malfaiteur, mais la victime d'une répression politique exercée par un régime qui s'oppose à l'indépendance à laquelle son pays a droit, donc à sa propre liberté et à l'intérêt des populations dont il est l'objet et réaffirmer sa détermination de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire finale.

La défense politique des militants nationalistes constitue l'un des aspects les plus importants de la dénonciation de ce qui est contraire à l'intérêt des populations du Kamerun. Les détenus organisent plus efficacement la défense politique quand ils sont groupés en comité de l'UPC.

Sur le troisième et le dernier point, les constatations faites ci-dessus sont valables. Les détenus s'organisent en comité pour renforcer leur détermination dans la lutte de libération nationale. L'éducation des masses qui constitue l'un des objectifs de l'article 1^{er} des statuts ne peut s'effectuer efficacement dans les prisons que si les détenus sont organisés en comité.

Il se trouve donc, à la lumière de l'exposé qui vient d'être fait, que la constitution des comités de l'UPC au sein des prisons est statutairement légale et absolument indispensable.

QUI EST QUALIFIÉ POUR ÉDUQUER LES MEMBRES DE L'UPC ?

Aux termes de l'article 3 des statuts, ne peuvent être membres de l'UPC que les personnes qui en acceptent les statuts, s'engagent à militer activement et à acquitter régulièrement leurs cotisations.

N'est donc membre de l'UPC comme de tout autre mouvement que la personne qui en accepte la discipline. Partant de là,

ne peuvent s'organiser en comité que les membres agréés. Chaque organisme de l'UPC a un responsable à l'éducation. Pour un comité de base, le responsable à l'éducation est le quatrième membre du Secrétariat. Cela veut dire que le chargé de l'éducation est l'un des militants les plus responsables d'un organisme de l'UPC. Cependant, le responsable à l'éducation ne peut toujours pas assumer seul sa tâche qui peut embrasser plusieurs domaines. D'autres militants membres réguliers et régulièrement affiliés au comité peuvent être proposés par le bureau et agréés par l'assemblée du comité pour assumer certaines tâches éducatives. Il ne saurait donc être question de confier cette tâche délicate à quelqu'un qui, non seulement échappe à la discipline du Mouvement, mais en conteste même la légitimité. Des camarades feraient preuve de manque de vigilance et de fermeté, s'ils acceptaient un tel état de choses.

ORIENTATION DE L'UPC

Le compatriote qui a soulevé le problème des études marxistes au sein d'un comité de l'UPC savait ce qu'il faisait. Etant partisan ou du moins sympathisant du « Manifeste » du 1^{er} mai 1957, il voulait par ce moyen, trouver une preuve à la thèse des renégats qui, hier passant pour des fervents communistes, veulent aujourd'hui apporter aux colonialistes comme preuve de leur « conversion », un anti-communisme absurde qui ne saurait cacher une trahison par trop visible.

Ce compatriote sait très bien que les nationalistes détenus sont perquisitionnés à tout moment. La saisie des archives révélant que le comité de l'UPC au sein d'une prison couvre une cellule communiste serait, selon nos ennemis et nos renégats, un bon morceau pour la propagande colonialiste.

Peut-être d'aucuns pourraient croire que nous serions embarrassés pour répondre à une telle question ou pour mieux dire, pour expliquer une telle situation. Ceux qui pourraient croire ainsi se tromperaient énormément. L'Union des Populations du Cameroun n'a jamais eu peur de dire ce qu'elle était, ce qu'elle voulait et ce qu'elle ne voulait pas.

Selon l'article premier de nos statuts, le but de l'UPC est *de grouper et d'unir* les habitants du pays en vue de l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie.

Parfois et même souvent, l'on se permet de prétendre qu'au nom de l'article 1^{er} des statuts, nous devrions accepter les traîtres et les valets dans nos rangs. Une telle interprétation erronnée ou

abusive des statuts conduit certains camarades à croire que notre campagne pour la réconciliation générale au sein du camp nationaliste aurait pour but de blanchir les traîtres et les valets. L'on croit parfois à tort que la politique d'union pratiquée par notre Mouvement devrait ou pourrait aboutir à l'abandon de nos principes pour aller dans les compromissions. Nous avons l'occasion ici de faire une mise au point à cet effet.

a) L'UPC a une discipline, cette discipline est définie aux articles 3 et 15 des statuts. Si nous avons dit que l'article 3 définissait les conditions d'admission, il convient de signaler que l'article 15 soumet tous les membres, quels qu'ils soient, à une discipline commune. Il n'y a donc pas de « militant supérieur » dans les rangs de l'Union des Populations du Cameroun.

b) Le regroupement et l'union préconisés à l'article premier doivent se réaliser sur une base clairement anticolonialiste et sur un programme anticolonialiste, si minimum soit-il. Il est donc clair qu'une politique d'union pratiquée par l'UPC doit se fonder sur les principes anticolonialistes. Nous avons même déclaré que toute administration, étrangère ou nationale, pratiquant une politique réellement progressiste pouvait compter sur l'appui de l'Union des Populations du Cameroun.

Ainsi donc, l'Union des Populations du Cameroun est un Mouvement de rassemblement de tous les Kamerunais et Kamerunaises, sans considération de tribu, de position sociale, de croyance, d'idéologie. Le regroupement au sein de l'UPC se fait sur une base *nationaliste, progressiste et anticolonialiste*.

L'UPC peut conclure des alliances avec d'autres mouvements, d'autres secteurs d'opinion ou des personnalités sur un programme minimum, sous la seule condition que ces alliances ne portent pas atteinte aux principes généraux ci-dessus définis. Ainsi, la participation aux élections de la loi-cadre du 23 décembre 1956 constituait non seulement une trahison flagrante du programme minimum du 9 juin 1956, mais également une atteinte grave aux principes anticolonialistes qui étaient la raison d'être de notre participation au Courant d'Union Nationale.

L'UPC ET LES IDÉOLOGIES POLITIQUES

Dans nos déclarations et nos écrits, nous avons toujours réaffirmé l'indépendance totale de notre Mouvement vis-à-vis des partis politiques. Nous avons dit que l'Union des Populations du

Cameroun, Mouvement de regroupement et d'union de tous les Kamerunais luttant pour l'Unité et l'Indépendance du pays et pour l'évolution rapide et le progrès social de toutes les couches de la population ne pouvait en aucun cas prendre la forme d'un parti de classe et par cela même ne pouvait se placer sous l'obéissance d'une idéologie politique. J'ai eu l'occasion de résumer cette position au cours d'une conférence de presse tenue à l'Hôtel Lutétia à Paris le 8 janvier 1953, par une déclaration dont le texte figure à la page 103 de la brochure « Ce que veut le Peuple Camerounais », et qui est ainsi conçue :

« Les peuples coloniaux ne peuvent faire, ni la politique d'un Etat, ni celle d'un parti, ni à plus forte raison celle d'un homme. Les peuples coloniaux font leur propre politique qui est la politique de libération du joug colonial. Dans leur lutte pour cet objectif si noble, les peuples coloniaux observent et jugent. Ils observent les gouvernements, les partis, les personnages et les organes de presse, non sur leur idéologie ou leur programme, mais seulement et seulement sur leur attitude à l'égard des revendications des populations de nos pays. Voilà la position de l'UPC au service du peuple kamerunaïs. »

Il est intéressant de voir que c'est cette position qui a triomphé plus de deux ans plus tard à Bandoeng où, de la Chine Populaire aux Philippines anti-communistes, de l'Indonésie progressiste à la Libye royaliste, l'unanimité s'est réalisée contre le colonialisme, et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La liberté d'observation et de jugement que nous revendiquons sur l'attitude des gouvernements, des partis, des personnages et des organes de presse veut dire que nous avons le droit de ne pas être d'accord avec la politique intérieure d'un Gouvernement, d'un parti politique, que nous avons le droit de ne pas aimer les idées politiques d'un personnage, que nous avons le droit de ne pas approuver l'orientation de tel ou tel journal, mais qu'en dépit de cela, nous pouvons réaliser l'accord avec ce pays, ce parti, cet homme, cette femme ou cette publication sous la seule bannière de l'anticolonialisme.

Inversement, tel Etat, tel parti, telle personne ou tel journal peuvent ne pas être d'accord avec la discipline intérieure ou les méthodes d'organisation de l'UPC ou de tout autre Mouvement nationaliste. Ils peuvent ne pas approuver les options idéologiques de tel dirigeant ou tel membre de l'UPC ou de tout autre mouvement nationaliste. Mais ce désaccord d'ordre intérieur ou idéologique ne saurait constituer un motif valable pour s'opposer

au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sous prétexte que la lutte pour l'application de ce droit dans tel ou tel pays est dirigée par un parti ou mouvement dont on n'approuve pas la discipline intérieure ou par des personnalités dont on n'approuve pas les penchants ou les opinions idéologiques ou philosophiques.

C'est ici que se révèle le caractère criminel de la tentative de corruption qui consiste à prétendre que les puissances administrantes accepteraient la liquidation du vide politique et la reconnaissance de l'indépendance du Kamerun si l'UPC changeait de nom ou que l'on négocierait avec l'UPC si telles ou telles personnes étaient écartées de la direction. — De la même manière un gouvernement se disant anticolonialiste n'a aucune excuse à faire bloc avec les colonialistes à l'ONU sous prétexte que la lutte de libération nationale dans tel ou tel pays non autonome est dirigée par un Mouvement tendancieusement ou calomnieusement qualifié de « communiste ». — On a d'ailleurs remarqué que de tels gouvernements dont les Etats-Unis d'Amérique constituent un exemple typique soutenaient les colonialistes, même quand la lutte de libération nationale était dirigée par des partis farouchement anti-communistes (cas de la Tunisie et du Maroc).

Toujours dans le domaine de notre droit de juger les milieux extérieurs sur leur comportement vis-à-vis de la cause pour laquelle nous luttons, nous avons toujours usé de l'article 6 de l'UPC pour dénoncer les gouvernements d'autres pays qui soutenaient la politique colonialiste de la France et de la Grande-Bretagne à l'ONU au détriment du droit du peuple kamerunaïs à disposer de lui-même et de réaliser son Unité territoriale et nationale. Nous avons également dénoncé et continuons de dénoncer les partis, les hommes, les journaux, etc. qui œuvrent contre l'Unification et l'Indépendance du Kamerun.

Par contre, notre devoir le plus impérieux est de signaler à l'opinion kamerunaïse, ceux des gouvernements étrangers, des partis politiques, des personnages, des journaux, etc. qui, à l'étranger ou au Kamerun apportent, de quelque manière que ce soit, une contribution à la lutte que mène notre peuple pour son Unité et son Indépendance.

A l'ONU, la délégation française avait tenté de présenter les positions favorables du Parti communiste français à l'égard de notre lutte comme une « preuve » de l'appartenance de l'UPC au communisme. Le seul résultat auquel pouvait aboutir une telle manœuvre fut de confirmer le manque de sérieux des arguments

par lesquels la France officielle voulait défendre l'intégration de notre pays dans son empire colonial.

Il convient de signaler d'ailleurs que si le Parti communiste français est parmi les partis politiques de France, le seul dont la politique constante consiste à soutenir les peuples qui luttent pour leur indépendance, l'Union des Populations du Cameroun n'a pas toujours approuvé toutes les positions du Parti communiste français sur les problèmes coloniaux et ne s'est pas toujours rendue à la thèse du Parti communiste français ou des partis communistes en général sur l'interprétation de tel ou tel événement international.

Par exemple, l'UPC n'a pas approuvé le vote des pouvoirs spéciaux au gouvernement Guy Mollet sur l'Algérie en 1956. Bien sûr, les suffrages des députés communistes et ceux des partis de droite n'avaient pas la même signification. Pour les partis de droite, il s'agissait de donner plus de moyens au Gouvernement pour aggraver la terreur militaire en Algérie. Pour les communistes, il fallait faire un geste de nature à éviter que le gouvernement à direction socialiste devienne un instrument de la réaction. C'était une manière de parvenir à un accord pour la formation d'un Front Populaire en France.

Nous avons exprimé notre désapprobation totale pour le vote des pouvoirs spéciaux et l'avons manifesté à travers les colonnes de *La Voix du Kamerun* en dénonçant ce vote comme étant en contradiction avec le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Notre avis serait resté inchangé même si le vote des pouvoirs spéciaux avait rapproché les socialistes des communistes et contribué à la formation d'un Front Populaire en France. Un gouvernement de Front populaire vaut certes mieux pour les peuples coloniaux qu'un Gouvernement réactionnaire, même à direction socialiste, mais il n'est pas prouvé que les choses se seraient mieux passées pour autant en ce qui concerne notamment l'Algérie. Or, non seulement le Front Populaire n'a pas été réalisé mais aussi le Gouvernement Guy Mollet a été l'un des plus réactionnaires que la France ait jamais eus. Il fut le Gouvernement de la guerre à outrance en Algérie, celui de la lâche aggression contre l'Egypte pour terminer sa carrière par l'organisation et la conduite de la guerre honteuse contre le peuple kamerunaïs.

Les communistes ont voté pour la loi-cadre parce que la loi-cadre représentait un progrès pour les pays coloniaux arbitrairement intégrés dans la République Française par la constitution du 27 octobre 1946. Ce n'était pas une solution, mais

un moyen de lutte pour les pays intéressés et s'il n'y avait pas eu la trahison des Houphouet-Boigny et autres, la loi-cadre aurait permis des résultats spectaculaires en Afrique Occidentale et Equatoriale dites « françaises » et à Madagascar. Cependant, les réformes mises en place sont différentes de ce que prévoyaient Gaston Defferre et ses amis de tous bords.

Parlant de la loi-cadre en AOF, en AEF et à Madagascar, nous avions dit dans le manifeste du 12 avril 1956 et dans la lettre ouverte à Soppo Priso (6 décembre 1956) que le gouvernement français ferait les frais de sa traditionnelle politique de « petits paquets » qui consiste à octroyer des réformes trop peu et trop tard. Nous sommes heureux de constater que nos prévisions se sont révélées justes comme l'a montré le débat au Palais Boubon en janvier 1957, débat qui a provoqué d'importantes modifications à l'application de la loi-cadre et au cours duquel Gaston Defferre fut obligé d'avouer que le Togo et le Kamerun étaient des territoires étrangers auxquels la constitution française n'était pas applicable.

Le peuple kamerunais n'a pas accepté la loi-cadre qui constituait une manœuvre de diversion destinée à dévier le pays de ses vrais objectifs.

Cela montre une fois de plus que l'UPC qui a dirigé l'opposition à la loi-cadre n'est pas d'obéissance communiste. Mais nous ne pouvons pas pour les raisons déjà signalées, reprocher aux députés communistes d'avoir voté la loi-cadre, celle-ci constituant, nous l'avons dit, un moyen d'action et non une fin en soi pour l'AOF, l'AEF et Madagascar.

Pour l'interprétation des problèmes internationaux, nous traiterons la question dans une étude spéciale.

COMMENT SE POSE LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION AU SEIN DE L'UPC ?

Le problème de l'éducation préoccupe notre Mouvement au plus haut point. Réuni à Mom en septembre 1954, le Comité Directeur de l'UPC décidait l'ouverture d'une école pour la formation des cadres du Mouvement. Ce vœu s'est réalisé en mars 1955 et c'est le 29 avril 1955, deux jours avant le lancement de l'historique *Proclamation Commune* que nous célébrions la sortie de la première promotion de l'Ecole des Cadres, la promotion « Volcan ».

La deuxième promotion poursuivait encore les cours quand furent déclenchés les massacres de mai.

Avant la création de l'Ecole des Cadres et indépendamment de celle-ci quand elle fut ouverte, le Mouvement s'est toujours employé à l'éducation populaire de ses militants et même des autres éléments de la population au moyen des conférences publiques et des publications diverses sous forme de brochures, articles de presse, tracts, etc.

L'entrée en clandestinité n'a pas interrompu l'effort d'éducation de l'Union des Populations du Cameroun. Au contraire, si les conditions de lutte clandestine n'ont pas permis l'installation de centres permanents pour la formation des cadres, la publication de nombreuses études politiques par la Direction du Mouvement National et la vaste campagne de réunions qui ne s'est jamais interrompue ont permis de dégager des valeurs nouvelles parmi les masses.

Les statuts, les résolutions du Comité Directeur, les brochures et journaux du Mouvement et les études publiées par le Bureau du Comité Directeur sous forme de recommandations ou communiqués constituent les principaux matériaux pour l'éducation des militants et des masses populaires.

En plus, le Mouvement peut se procurer des journaux, des brochures ou livres publiés dans d'autres pays et traitant des problèmes auxquels peuvent s'intéresser les masses de notre pays. Les journaux locaux peuvent publier des articles revêtant un intérêt quelconque pour notre lutte. Ces différents textes peuvent être lus et commentés au cours des réunions de l'UPC. Une information par radio peut être commentée à l'intention des militants et donner lieu à un débat ou à une analyse politique au sein des organismes de l'UPC.

Pour des responsables avancés ou des militants dotés d'une certaine formation intellectuelle, la Direction peut recommander la lecture de tel ou tel livre, ou de telle autre publication. De leur côté, les organismes de base peuvent contribuer à la formation des dirigeants en leur procurant des informations bien contrôlées et même des documents.

Plusieurs d'entre nous ont souvent tiré profit d'un bout de journal, de revue, de vieux livre ou tout autre publication fournie aux dirigeants par des militants de base. Personnellement, je dois beaucoup à de nombreux camarades en ce domaine et je remercie très sincèrement ceux qui m'ont aidé ainsi.

Sur la base des indications qui viennent d'être données et après étude de la présente communication, les Sections Départementales de l'UPC et les organismes de base dans les secteurs non organisés en sections étudieront, compte tenu des circonstances

actuelles, les nouvelles formes d'organisation, d'éducation des masses de leur rayon. Les Sections communiqueront leur plan d'action au Bureau du Comité Directeur auquel elles pourront, si elles le jugent utile, demander des éclaircissements complémentaires.

Indépendamment du travail d'éducation qui incombe à tous les organismes de l'UPC (du comité de base au Comité Directeur) chaque militant, chaque responsable peut se consacrer personnellement à sa formation intellectuelle, politique, etc. sous la seule réserve que cela n'ait pas pour effet de porter atteinte aux buts, à l'action et à la discipline de l'Union des Populations du Cameroun.

La conclusion dans cette troisième partie de notre étude se résume comme suit :

1^o L'Union des Populations du Cameroun est le Mouvement de regroupement et d'union des Kamerunais des deux sexes, sans considération de tribus, de croyance, de position sociale, d'idéologie, etc.

- *Son contenu est nationaliste.*
- *Son orientation est progressiste et anticolonialiste.*
- Les conditions d'admission et la discipline sont les mêmes pour tous les membres, sans distinction aucune.

Sous réserve du respect de ses principes fondamentaux, l'UPC peut conclure des alliances avec des forces extérieures sur la base d'un programme minimum.

2^o La base doctrinale de l'UPC repose sur les statuts et les résolutions du Comité Directeur. La doctrine du Mouvement dont la base est ainsi définie est développée dans des études publiées sous forme de brochures, articles de journaux, communiqués, recommandations, tracts, etc.

3^o Les organismes de l'UPC ont seuls la responsabilité du travail d'éducation dans leurs secteurs respectifs. Les responsables à l'éducation soumis à la discipline du Mouvement au même titre et sur un pied d'égalité que les autres militants sont démocratiquement élus à leur poste.

4^o En dehors de l'éducation qu'ils reçoivent au sein des organismes du Mouvement, les militants et responsables de l'UPC peuvent et doivent même pousser à titre personnel, leur formation intellectuelle et politique. Mais en aucun cas, ils ne devront se servir de cette éducation personnelle pour se

soustraire à la discipline ou pour porter atteinte à l'orientation et à l'action de l'Union des Populations du Cameroun.

Comme toujours et plus particulièrement pour cette étude, les remarques, les observations et les critiques des camarades seront les bienvenues.

D'avance, merci.

13. POUR LE DÉNOUEMENT DE LA CRISE KAMERUNAISE

A. NOTE-MÉMOIRE A L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS *

Dans la conclusion de l'article qu'il a fait publier par l'hebdomadaire *L'Opinion au Cameroun*, le Docteur Charles Assigui Tchungui a estimé qu'il appartenait au Gouvernement français de faire une déclaration d'intention sur l'interpellation politique qu'il venait de faire ainsi par voie de presse et « à Um Nyobè de répondre ou vice-versa ».

Um Nyobè a répondu par un document que le même journal, *L'Opinion au Cameroun* a publié dans son n° 22 du 17 juin 1957.

Désormais, la parole est au Gouvernement de la République Française dont nous attendons, non pas une réponse, mais un geste positif ou pour mieux dire des gestes positifs sous forme de conditions préalables à la réalisation de la détente politique et morale dans le pays.

Cependant, dans notre ardent désir d'aboutir, nous estimons qu'il est de notre devoir d'aider la France dans la recherche d'une vraie solution du problème kamerunais.

Les propositions soumises au Gouvernement français et à l'opinion publique et contenues dans le document ci-annexé sont suffisamment explicites. Les quelques mises au point que nous nous proposons de faire dans cette communication sont seulement destinées, s'il en était encore besoin, à faire justifier le bien-fondé de notre point de vue et le caractère crucial des

* Maquis, le 13 juillet 1957.

problèmes qui nous occupent. L'analyse sommaire de nos ouvertures se présente comme suit :

1° Amnistie. Sur cette question, nous avons la satisfaction de rencontrer l'accord de la majorité de trois opinions publiques, à savoir :

a) L'opinion publique kamerunaise qui s'exprime de façon pertinente depuis deux ans et qui estime aujourd'hui que tout retard à l'intervention d'une amnistie pleine et entière des faits de mai 1955 et de décembre 1956 risquerait de déchirer la dernière carte de l'amitié franco-kamerunaise.

b) L'opinion publique internationale exprimée par une résolution de la 11^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies qui a invité la France à rétablir une vie politique normale au Kamerun. Plus explicite que l'Assemblée générale, le Conseil de Tutelle dans sa dernière session, souhaitait l'intervention rapide d'une loi d'amnistie comme l'un des principaux moyens propres à rétablir la confiance dans le pays.

c) L'opinion publique française. Si l'on organisait un plébiscite en France sur l'amnistie au Kamerun, la majorité se prononcerait pour l'intervention immédiate de cette mesure. Le peuple de France sait par expérience que tenter de régler un problème tel que celui qui nous occupe par les méthodes de force c'est courir à l'aventure. Il sait que les peuples coloniaux qui luttent pour leur indépendance n'ont jamais confondu, ne confondent pas et ne confrontront jamais les peuples des pays dominants, leurs alliés, avec le régime colonial qui les opprime. Sur la base de cette considération, le peuple de France a toujours compris que c'est lui-même qui était directement visé chaque fois qu'un gouvernement français prétendait résoudre un problème colonial par la répression judiciaire ou par les armes. C'est pourquoi tous les Français et les Françaises avisés, quelles que soient leurs options politiques, considèrent l'amnistie au Kamerun comme la dernière chance de la France dans notre pays.

Dans le Parlement français une fraction importante de représentants soutient sincèrement l'intervention de l'amnistie au Kamerun. Même certains des parlementaires qui sont obligés de soutenir un point de vue contraire pour des considérations d'ordre politique, reconnaissent du fond de leur cœur que l'amnistie est le seul premier pas valable vers la détente politique au Kamerun.

Dans le gouvernement précédent, le ministre de la France

d'outre-mer, M. Gaston Defferre, avait estimé qu'une consultation électorale ne pouvait être populaire au Kamerun que si elle était précédée du vote d'une loi d'amnistie. Cette opinion se reflète dans une information parue dans le quotidien local *La Presse du Cameroun*, n° 1890, du 20 août 1956, et dont voici le texte intégral :

« Dans une déclaration de presse, M. Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer, a annoncé que le Gouvernement venait de prendre plusieurs mesures importantes en faveur du Cameroun. Il s'agit tout d'abord de la dissolution de l'actuelle Assemblée territoriale qui aurait dû siéger jusqu'au 30 mars 1957. Commentant ces décisions, M. Gaston Defferre a souligné que les parlementaires du territoire présents à Paris avaient été consultés. »

« Il a ensuite précisé que les élections auraient lieu avant la fin de l'année au suffrage universel et au collège unique et que l'Assemblée qui en émanerait, aurait, comme cela s'est passé au Togo, à se préoccuper du futur statut du Cameroun. »

Afin que cette consultation électorale soit véritablement populaire, une loi d'amnistie sera votée par le Parlement avant les élections. » (Souligné par nous.)

Tout le monde s'accordera donc sur le fait que l'opinion en faveur de l'amnistie au Kamerun était majoritaire en France et au Kamerun avant les élections du 23 décembre. Nous pouvons aller plus loin en considérant que la majorité du Parlement français était favorable à une amnistie préalable à toute consultation électorale. En effet, nul ne nous fera croire qu'en août 1956, M. Gaston Defferre, membre influent du gouvernement Guy Mollet et ministre directement intéressé dans le problème kamerunais, n'avait pas la majorité du Parlement français pour lui. Nous sommes donc amenés à poser quatre questions :

- 1° L'amnistie est-elle intervenue avant les élections ?
- 2° Les élections ont-elles donc été populaires ?
- 3° Les institutions issues des élections sont-elles populaires ?
- 4° Pourquoi le gouvernement français s'est-il hasardé dans des opérations politiques qu'il savait d'avance impopulaires ?

Aux trois premières questions, la réponse est négative sans que nous ayons besoin de donner une quelconque explication, puisque :

- 1° L'amnistie n'était pas intervenue avant les élections (elle n'est toujours pas intervenue).
- 2° Les élections ont été, non pas impopulaires, mais dange-

reuses, puisqu'elles ont plongé le pays dans la terreur, le chaos, la confusion, donc plus profondément dans l'impasse.

3^e L'impopularité des institutions issues des élections est patente et cela est confirmé par des faits concrets que nous examinerons dans ce chapitre et dans les suivants.

A la quatrième et dernière question, nous répondrons en affirmant que la lutte d'influence et les conflits de personnes l'ont emporté sur les réalités politiques. La lutte d'influence dans le problème d'amnistie s'est manifestée de deux manières.

De la part des autorités locales, l'on ne voyait dans l'amnistie que la possibilité pour les leaders des mouvements nationalistes de réapparaître sur la scène politique. L'on oubliait ainsi le côté humain et psychologique de la question. L'on ignorait volontiers que des personnalités de divers horizons politiques et des foules considérables voulaient l'amnistie, considérée à juste titre comme mesure indispensable dans la solution du problème kamerunais, comme premier pas vers une réelle détente politique dans le pays. En rejetant cette revendication après avoir annoncé solennellement qu'elle serait satisfaite en temps voulu, non seulement le gouvernement français se déjugeait, mais il jetait dans l'opposition la fraction majoritaire de l'opinion publique kamerunaise.

Pour les élus du Kamerun, l'amnistie représentait un danger à écarter, car son intervention risquait de les placer en face de concurrents électoraux redoutables, en tant que représentants du nationalisme intégral. La presse française avait commenté cette attitude des élus du Kamerun en ces termes :

« ... Cependant on espérait dans une large partie de l'opinion camerounaise que la loi d'amnistie serait votée préalablement à l'organisation des élections, ce qui aurait permis à de nombreux militants exclus ces derniers mois de la vie politique locale de prendre part à la campagne électorale. »

« Mais selon certaines informations, plusieurs parlementaires camerounais, favorables cependant au principe d'une loi d'amnistie qu'ils ont toujours réclamée, redouteraient une amnistie qui mettrait en face d'eux, le 23 décembre, des candidats nationalistes « durs » faisant campagne pour l'indépendance immédiate. »

« ... Ils craignaient surtout les surenchères démagogiques aux-quelles conduirait une concurrence serrée et les complications qui surgiraient d'une victoire éventuelle d'un nationalisme intégral. » (Le Monde, n° 3690, du 4 décembre 1956.)

Voilà donc les cyniques préoccupations égoïstes et partisanes qui ont conduit notre peuple là où il est aujourd'hui. Mais la

vérité ne peut cesser de faire son chemin. C'est ainsi que, revenus d'un voyage qu'ils avaient effectué au Moyen-Congo et au Kamerun, le député Ouezzin Coulibaly et le Dr Sylla, attaché au cabinet de M. Houphouet-Boigny, tous deux membres influents du Rassemblement Démocratique Africain de la tendance du « repli stratégique », faisaient la déclaration suivante :

« En dépit d'un statut très avancé, la situation demeure tendue et confuse au Cameroun... Les troubles de mai 1955 et de décembre 1956 ont alourdi l'atmosphère et créé un état d'inquiétude de part et d'autre, entre les partisans de l'indépendance et ceux du statut récemment voté. Le mot d'indépendance est devenu un leitmotiv et presque le seul thème de propagande. »

« ... Après avoir constaté que dans le Sud la population continue à faire confiance aux dirigeants de l'Union des Populations du Cameroun (parti interdit), dont quelques-uns poursuivent leur action dans la clandestinité, les deux envoyés spéciaux suggèrent de « déterrer au Sénat la loi d'amnistie déjà votée en première lecture par l'Assemblée. La miséricorde du Parlement pourrait redonner espoir et déridier les visages. » (Le Monde du 10-5-57.)

La citation ci-dessus est trop claire pour que nous ayons besoin d'y ajouter un commentaire. Nous regrettons seulement de constater que certains milieux au Kamerun tentent vraiment d'ignorer une réalité qui n'a pu échapper aux visiteurs MM. Ouezzin Coulibaly et Sylla. Or :

1° Qu'on le veuille ou non, la mise en place des institutions actuelles, au lieu d'apaiser les esprits, a plutôt aggravé le mécontentement populaire ;

2° qu'on le veuille ou non, le peuple kamerunais continue, plus que par le passé, de faire confiance à l'Union des Populations du Cameroun et aux autres mouvements « dissous » sur le papier, mais combien vivants et puissants en fait ;

3° qu'on le veuille ou non, l'aspiration actuelle du peuple kamerunais est l'indépendance immédiate.

Que disent donc, à l'heure actuelle, les opposants à l'amnistie, qui ne sont en majorité que les élus du Kamerun ? Les adversaires de l'amnistie déclarent à qui veut les entendre que l'intervention d'une amnistie pleine et entière constituerait un manque à gagner pour eux, par le fait que les nationalistes que l'on qualifie de « durs » et dont ils redoutent l'influence reprendraient leur place dans la scène politique du pays. C'est toujours la lutte d'influence, mais ce n'est pas une particularité pour le Kamerun. On a assisté

à des situations semblables dans d'autres pays. Cependant, il est des moments où rien ne peut prétendre empêcher l'Histoire de faire son chemin et le tournant actuel de l'histoire du Kamerun doit être considéré dès à présent comme ne pouvant se plier à aucune entrave des considérations partisanes

Le gouvernement français doit prendre ses responsabilités, avant qu'il ne soit trop tard.

2^e Liquidation du vide politique. Jusqu'à la fin de l'année 1953, la tactique du gouvernement français consistait à nier l'influence et la représentativité de l'UPC. Pour ce faire, l'on fabriquait de fausses pétitions et de faux pétitionnaires pour convaincre les Nations unies d'une prétendue hostilité des populations à l'égard de notre Mouvement. Le voile fut alors levé par l'enquête menée au Territoire en 1954 par un grand quotidien parisien qu'on ne saurait taxer « d'extrémiste ». Dans le journal *Le Monde* du 26 juin 1954, on pouvait lire, sous la plume de M. Pierre-Albin Martel :

« C'est un fait en tout cas qu'elle (l'UPC) inquiète les autorités, et nul observateur ne m'a assuré qu'il faille la considérer à la légère. Son influence est grande à Douala et sur l'autre rive du Wouri ; elle affleure la région de Yaoundé, mais s'étend plus largement au Sud. On estime que les fonctionnaires africains, même s'ils se gardent de l'affirmer ouvertement, sont dans leur ensemble acquis à l'Union des Populations du Cameroun. »

La 9^e session de l'Assemblée générale de l'ONU reçut très peu de fausses pétitions, aucun faux pétitionnaire n'osa s'y présenter, le membre kamerunais de la délégation française s'abstint d'intervenir contre les aspirations de son peuple et la délégation française tout entière devait fuir le débat, faute d'arguments sérieux à opposer aux propositions concrètes que l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et la Jeunesse démocratique du Cameroun (JDC) soumettaient à l'organisme international. C'est alors que le gouvernement français choisit de résoudre le problème kamerunais par la force, d'où les massacres de mai 1955 et l'intervention absolument arbitraire du décret du 13 juillet 1955 portant dissolution de l'Union des Populations du Cameroun, de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC) et de la Jeunesse démocratique du Cameroun.

Le but recherché qui consistait à éliminer toute opposition à l'intégration du Kamerun dans l'empire colonial français a-t-il donc été atteint ? Pour répondre à cette question, nous aurions

pu reproduire ici les témoignages des personnalités et des journaux en majorité hostiles à nos mouvements anticolonialistes qui, durant les années 1955 et 1956 n'ont cessé d'affirmer que l'influence des mouvements nationalistes allait crescendo dans le pays et que le décret du 13 juillet 1955 semble avoir été le signal de la montée vertigineuse de l'UPC et des autres organisations nationalistes dissoutes sur le papier. Le témoignage le plus autorisé est celui de M. Roland Pré, précédent haut commissaire de France au Kamerun, responsable des massacres de mai 1955 et instigateur du décret du 13 juillet 1955. Cinq jours avant la signature du décret, le 8 juillet 1955, M. Roland Pré déclarait au déjeuner des journalistes d'outre-mer :

« Il y a aujourd'hui un vide politique et syndical au Cameroun, car l'UPC a entraîné la CGT dans sa chute. Cette situation peut être dangereuse pour l'avenir. » (Le Monde des 10 et 11 juillet 1955.)

Il y a du faux et du vrai dans la prophétie de M. Roland Pré. La seule erreur qui constitue le faux porte sur l'affirmation selon laquelle il y aurait eu une chute de l'UPC. Peut-être le représentant du gouvernement français le souhaitait-il de tout son cœur, mais il y avait loin de ce désir à la réalité.

Par contre, l'éviction arbitraire de l'UPC et des autres mouvements « dissous » sur le papier de la scène politique du pays non seulement constituait un vide politique au Kamerun, mais également un danger pour l'avenir de notre pays.

Cependant, les masses kamerunaises, les milieux compréhensifs en France et dans le monde ont clairement indiqué la voie à suivre pour remédier à cette situation. Au Kamerun, le témoignage le plus éloquent de ce que voulait le peuple kamerunais se matérialisa dans les puissantes manifestations populaires du Courant d'Union Nationale pour sortir de l'impasse, lancé sous l'égide du programme minimum du 9 juin 1956, qui préconisait comme préalables à toute solution du problème kamerunais :

- amnistie pleine et entière des faits de mai ;
- restauration des libertés démocratiques, ce qui impliquait l'abrogation du décret du 13 juillet 1955.

Le programme minimum du 9 juin 1956 invitait le peuple kamerunais à s'opposer à toute application de la loi-cadre au Kamerun. Cet appel fut suivi avec enthousiasme par l'écrasante majorité des Kamerunais et Kamerunaises. Quelle fut alors la réaction de la puissance tutrice dont le devoir, selon la Charte des

Nations unies et l'Accord de tutelle, consiste à favoriser les libres aspirations des masses de notre pays.

La presse locale a rapporté comme suit, les termes d'une interpellation faite à l'actuel haut commissaire de France au Kamerun, M. Pierre Messmer.

« Une question, insidieuse peut-être, sur l'opinion du haut commissaire au sujet du Courant d'Union Nationale reçut la réponse que l'on pouvait attendre, c'est-à-dire que l'administration n'a qu'un rôle de spectateur entre les positions politiques. Le mouvement d'Union Nationale n'est d'ailleurs pas un mouvement politique puisque non déclaré comme tel. Le haut commissaire « veillera » à ce que l'administration reste fidèle à ce rôle de spectateur et d'arbitre dont le métier est de faire respecter par chacun les règles du jeu, c'est-à-dire les lois de la démocratie et le maintien de l'ordre. » (La Presse du Cameroun du 3 septembre 1956.)

Cette réponse qui ne pouvait convaincre aucun habitué de la politique coloniale française, devait être démentie par les termes du fameux document GD à PM (Gaston Defferre à Pierre Messmer) dont on a tant parlé et où on pouvait lire :

c) *Union Nationale de Soppo Priso*

« L'Union Nationale de Soppo n'est autre chose que l'UPC sous un autre jour. Il faut alors dès maintenant chercher par tous les moyens à semer le désarroi en son sein pour créer une scission entre les mouvements et personnalités qui y ont adhérés. C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons opérer une division entre les personnalités ou mouvements qui y font bloc. »

De la même conception des choses, le gouvernement ne décidait pas seulement de nous imposer la loi-cadre repoussée par le peuple, mais son objectif final était d'user de toutes les pressions pour obtenir « l'élection » d'une majorité de conseillers territoriaux favorables à l'intégration du Kamerun dans l'Union française. Cette intention se trouve clairement exprimée dans le dernier paragraphe du document déjà cité « GD à PM », dont le texte est ainsi conçu :

d) *Elections de décembre 1956*

« Ce qui nous inquiète c'est la position de l'UPC vis-à-vis de ces élections. Si l'UPC présente des candidats, quel que soit le cas ils passeront. Le Sud, tout le Sud est acquis soit à la politique de l'UPC,

soit à celle de l'Union Nationale qui n'agit que sur les directives de l'UPC qui agite le pays dans la clandestinité. Dans le cas où ils vont s'abstenir comme au Togo, nous aurons avantage à réaliser nos projets avec nos amis qui nous restent encore fidèles. Je répète que ce qui nous inquiète c'est si l'UPC réussit à faire admettre quelque quinze (15) représentants dans l'assemblée, nos projets échouent et peuvent par là réussir à avoir la majorité par leur maturité politique et de ce fait ils peuvent faire de cette assemblée une constituante en proclamant l'Indépendance. Dans ce cas nous serons devant le fait accompli et le Cameroun qu'on le veuille ou non aura le soutien international.

« Il faut alors que les élections tournent à notre profit, c'est-à-dire avoir la majorité dans l'assemblée même si l'UPC se présentait. C'est une chose difficile certes, mais qu'il faut savoir surmonter. Nous devons réussir pour inclure le Cameroun dans l'Union Française. »

Les raisons pour lesquelles les élections se sont déroulées dans le vide politique se trouvent clairement expliquées tant dans la citation ci-dessus reproduite que dans celle du journal *Le Monde* du 4 décembre 1956 que nous avons reproduite d'autre part.

Mais, à l'heure actuelle, à la suite des élections du 23 décembre et à cause d'elles, plus de 10 000 patriotes sont, soit en prison, soit en déportation politique, soit dans les camps de torture tenus par des chefs de canton, notamment dans la Sanaga-Maritime et en pays Bamiléké.

Les 90 % des cas sont ceux relatifs à la « réorganisation de ligues dissoutes ». Ce qui atteste, si besoin en était encore, le caractère inutile et provoquant du décret du 13 juillet 1955.

Des milliers de Kamerunais ont été massacrés, d'autres continuent de l'être ouvertement ou sournoisement par ce qu'on appelle « les forces de l'ordre » ou par des mercenaires sous la protection des armes françaises.

Des dizaines de milliers de Kamerunais sont dans les maquis, des familles entières sont en fuite. Des contrées entières ont été pillées et détruites.

Il est donc clair, à la lumière de ce que nous venons d'indiquer sommairement, que par le refus de l'amnistie, par le maintien injustifié en vigueur du décret du 13 juillet 1955, par l'opération de la loi-cadre, l'on est allé du vide politique au vide national, prélude de l'irréparable.

Il est intéressant de noter que toutes les solutions de rechange auxquelles on a eu recours depuis toujours et plus particulièrement

ment à partir des événements de mai 1955 pour supplanter l'UPC et les autres Mouvements nationalistes, se sont soldées par un lamentable échec.

Si nous considérons le problème selon le point de vue de l'Etat-Major du Parti socialiste français qui consiste à lutter contre ce qu'il appelle le système du parti unique dans les territoires coloniaux, il sera aisé de signaler que non seulement le parti de M. Gaston Defferre compte une filiale au Kamerun, en l'espèce l'Union sociale camerounaise (USC), patronnée par des hommes influents tels que M. Ninine, député et président de l'Assemblée législative du Kamerun, l'ex-sénateur Charles René Okala, pour ne citer que ceux-là, mais également l'on note l'existence d'autres partis ou mouvements politiques comme le Bloc démocratique camerounais dont le fondateur, ou du moins le principal animateur, est l'ex-député ancien ministre Louis-Paul Aujoulat.

Il n'est un secret pour personne que depuis 1949, l'Administration française a provoqué et soutenu la création des partis ou mouvements de diversion en vue de détourner les masses populaires de l'Union des Populations du Cameroun et des autres mouvements anticolonialistes. Tel fut le cas par exemple de l'Evolution sociale camerounaise (ESOCAM), de la Renaissance Camerounaise (Renaicam), de la Coordination des Indépendants Camerounais (Indécam).

La coalition de ces mouvements avait donné lieu à la formation d'un certain « Front National de lutte contre le communisme » qui fut le catalyseur des massacres de mai 1955.

Le rapport de la 3^e Mission de Visite du Conseil de Tutelle des Nations unies (1955) a mentionné l'existence « légale » de 28 partis ou mouvements politiques au Kamerun sous administration française.

Après les « élections » sanglantes du 23 décembre 1956, d'aucuns avaient également estimé que le moment était devenu propice pour se lancer à la création des partis politiques dont l'ambition non dissimulée consistait à recueillir l'héritage du crédit populaire de l'UPC alors considérée comme anéantie à jamais par la terreur militaire qui pèse sur notre pays.

Mais nous croyons que le débat sur ce point vient d'être tranché par l'échec de la dernière tentative des autorités françaises d'utiliser des renégats sortis des rangs de l'UPC soit pour amener tout le Mouvement à opérer le repli stratégique en renonçant à son programme de lutte de libération nationale, soit pour mener une action de sabotage au sein du Mouvement.

L'inefficacité de l'une comme de l'autre méthode s'est révélée dans les résultats du scrutin du 23 juin 1957, pour l'élection du député de la deuxième circonscription du Kamerun à l'Assemblée nationale française.

En définitive, semble-t-il, le seul obstacle à la liquidation du vide politique par l'abrogation du décret du 13 juillet 1955 reposeraient sur des raisons de prestige, car d'aucuns en font une affaire d'honneur personnel et se sentirraient humiliés si les Mouvements qu'ils ont tant calomniés et traînés dans la boue reprenaient la place qui leur revient dans la société kamerunaise. Ceux qui raisonnent de la sorte semblent n'avoir rien compris des leçons de l'Histoire, car la réparation d'une injustice n'a jamais été un préjudice pour un homme honnête. Or, la mise hors la loi des mouvements qui incarnent l'espoir des masses kamerunaises en lutte pour l'Unité et l'Indépendance de leur pays a été, non pas une injustice, mais une mesure scandaleuse, lourde de conséquences.

La façon dont nous présentons la variante préconisant la liquidation du vide politique permet à nos adversaires de placer l'intérêt du Kamerun au-dessus de leurs ambitions personnelles et de réaliser une franche amitié entre le Kamerun et la France. Celle-ci n'a ni l'intérêt ni l'honneur de perpétuer ce vide politique qui s'est transformé, nous l'avons dit, en vide national.

D'aucuns nous demandent de faciliter le dénouement de la crise kamerunaise en changeant le nom de notre Mouvement sans en modifier le programme. On voudrait faire accréditer l'idée selon laquelle l'existence de l'UPC constituerait un obstacle au règlement du problème kamerunais. Nous dénonçons une telle insinuation comme une manœuvre dilatoire destinée à faire obstruction aux manifestations de bonne volonté qui s'imposent dans les circonstances actuelles.

Qui oserait nous faire croire que notre Mouvement est combattu par le gouvernement français et ses complices de tous bords à cause des trois lettres d'alphabet : U.P.C. ?

Nous disons tout de suite, et les références reproduites dans le présent document le confirment, que ce qui est en cause c'est bien le programme de l'UPC et l'adhésion du peuple kamerunais à ce programme. Nous n'en voulons pour preuve que les deux exemples suivants :

1^o Jusqu'en octobre 1950, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) était combattu dans son ensemble comme mouvement « subversif » en raison de son contenu et de son

action anticolonialiste. Dans le mémorandum donnant le compte rendu des pourparlers qui aboutirent au fameux « repli stratégique », Raphaël Saller, sénateur de la Guinée, déclarait :

« Les Indépendants d'outre-mer n'ont pas à modifier leur ligne de conduite, seul le RDA change. »

Tout le monde sait de quelle manière la majorité du RDA a changé en comportement vis-à-vis du régime colonial et non en dénomination.

2° On assiste aujourd'hui au Kamerun à des manœuvres de scission dirigées contre l'Union des Populations du Cameroun. Jusqu'ici les promoteurs de la scission, désavoués et abandonnés par la masse au départ n'ont pas encore osé lancer un mouvement d'opposition à l'UPC. Mais cela n'empêche pas les ennemis de notre mouvement de désigner cette poignée d'individus sous le nom de : « UPC moderne. »

Nous comprenons donc que ce qu'on nous demande c'est de devenir « l'UPC moderne » en renonçant à la lutte pour l'Unification et l'Indépendance du Kamerun. L'intérêt de la recherche sincère des vraies solutions pour la détente politique et morale dans notre pays commande qu'on ne pose plus le problème de changement d'appellation de notre mouvement. Nous considérons de telles avances qui restent encore officieuses comme une manœuvre injurieuse à l'égard de la noble cause pour laquelle lutte et souffre le peuple kamerunaïs.

Ce n'est pas au Kamerun que la France sera appelée pour la première fois à collaborer avec les représentants du nationalisme conséquent pour la recherche des solutions devant aboutir au dénouement d'une crise politique dans un pays en lutte pour son indépendance. La France a traité avec le Néo-Destour en Tunisie comme avec l'Istiqlal au Maroc. Cela n'a nullement porté atteinte au prestige de la France, bien au contraire.

Or, la situation actuelle du Kamerun présente, en beaucoup de points, les mêmes aspects que celle qui régnait dans les deux protectorats d'Afrique du Nord à la veille de l'ouverture des pourparlers qui aboutirent à leur accession à l'indépendance.

Est-il encore besoin de rappeler que les partis nationalistes qui ont négocié avec la France pour l'accession du Maroc et de la Tunisie à l'Indépendance avaient été auparavant déclarés hors-la-loi par le gouvernement français comme le sont aujourd'hui l'Union des Populations du Cameroun, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises et la Jeunesse Démocratique du Cameroun ?

Comment la diplomatie française peut-elle justifier le refus d'appliquer au Kamerun une expérience qui a si bien réussi dans des pays qui, juridiquement, étaient plus engagés vis-à-vis de la France que ne saurait l'être le Kamerun ?

3° Reconnaissance de l'Indépendance. Nous ne serons pas longs dans ce chapitre ceci pour deux raisons :

1° Notre point de vue est clairement exposé dans la réponse du Secrétaire Général de l'UPC au Dr Charles A. Tchungui.

2° Nous n'avons pas à préjuger du débat qui pourrait s'instituer autour du problème qui nous occupe dès que le gouvernement français aura fait connaître sa position.

Nous nous bornerons à faire remarquer qu'aucun argument politique valable n'a pu, jusqu'ici, être avancé pour justifier le maintien de l'état des choses actuel.

L'allégation selon laquelle le Kamerun doit être maintenu sous la domination étrangère parce qu'il manque de ressources et de techniciens n'est pas sérieuse, car le problème de l'accession du Kamerun à l'Indépendance ne peut pas être transformé en une question de mendicité économique ou financière. Nous sommes convaincus quant à nous et nous sommes prêts à le prouver dès qu'on le voudra, que l'accession à l'indépendance constitue la seule garantie pour le développement économique, social et culturel du pays, condition expresse de la formation d'un cadre national digne de ce nom.

Pour l'instant, il est question de savoir si le Kamerun est un Etat ou non. De la réponse à cette question dépendra le dénouement ou l'aggravation de la crise kamerunaise.

L'on se souviendra que lors du passage de la première Mission de Visite du Conseil de Tutelle au Kamerun en novembre 1949, l'Union des Populations du Cameroun revendiqua dans des pétitions remises à ladite Mission, la fixation à 10 ans pour compter du 13 décembre 1946, la durée de tutelle et l'accession du Kamerun à l'Indépendance au terme de ce délai. D'aucuns considérèrent cette revendication comme ridicule. Or, la justesse de notre point de vue vient d'être prouvée par un document officiel des Nations unies, document élaboré sur la base des renseignements fournis par la puissance administrante, la France. En effet, traitant de la consultation des populations au sujet de l'Indépendance, la dernière session du Conseil de Tutelle a fait la constatation suivante :

4. « *Le Conseil prend note avec intérêt du fait qu'au cours de la*

campagne électorale toutes les opinions sont exprimées, et que ceux qui devaient devenir les chefs de groupe de la majorité et de la minorité à l'Assemblée territoriale se sont déclarés en faveur de l'indépendance comme but final à atteindre par le Territoire, encore que certains aient exprimé une préférence pour une évolution plus complète et plus rapide que d'autres. »

Les opinions dont il est question ici sont celles de l'ensemble de candidats, exprimées dans les documents de propagande électorale qui s'accordaient sur le thème : UNIFICATION et INDÉPENDANCE DU KAMERUN.

Nous avons eu l'occasion de montrer, dans le présent document même, les conditions insolites dans lesquelles les élections du 23 décembre ont été organisées. Les partisans de l'Indépendance immédiate ont été arbitrairement écartés de la consultation, la consigne gouvernementale reflétée par le document « GD à PM » déjà cité consistant à faire passer une majorité favorable à l'inclusion du Kamerun dans l'Union Française. Nous considérons donc comme une grande victoire du nationalisme kamerunaïs le fait pour l'ensemble des membres de l'Assemblée actuelle de s'être prononcé pour l'Indépendance. Cette attitude a levé l'équivoque une fois de plus et une fois pour toutes sur la question de l'avenir du Kamerun.

En effet, une réponse définitive a été ainsi donnée au dilemme posé par la Charte des Nations unies et l'Accord de Tutelle : « Autonomie ou Indépendance. » Cela veut dire qu'au terme du régime de tutelle, les populations intéressées peuvent se prononcer pour l'autonomie ou l'indépendance et non pour l'autonomie comme étape vers l'indépendance. En ce qui concerne le Kamerun, l'option des populations pour l'autonomie aurait dû poser le problème de l'inclusion du pays dans l'Union Française. Tel était le désir non déguisé du Gouvernement français. En dépit de toutes les précautions prises, le courant populaire en faveur de l'indépendance a été tel que les partisans de l'autonomie interne, formule intégrationniste, ont été battus et contraints de se prononcer pour l'indépendance au sein même d'une assemblée acquise à leur politique.

Lors de l'examen du projet de statut élaboré par le Gouvernement français, un contre-projet fut présenté par le Groupe d'Action Nationale appelé « Groupe des 8 ». Ce contre-projet qui préconisait la reconnaissance immédiate de la souveraineté du Kamerun fut déclaré irrecevable sous prétexte que le Conseil d'Etat français ne pouvait donner son avis sur un

projet autre que celui élaboré par le Gouvernement français. Ainsi donc, le Gouvernement français porte l'entièr responsabilité de l'état de choses actuel car aucun texte du droit international ou même du droit français ne prévoit la prépondérance du Conseil d'Etat français lorsqu'il est question de la fin du régime de tutelle internationale.

Le projet français ayant été cependant assorti d'amendements timides mais néanmoins importants par l'Assemblée Territoriale, a été d'autorité dépouillé de la plupart de ceux-ci, soit par le Gouvernement français lui-même, soit enfin par le Parlement français et son annexe, l'Assemblée de l'Union Française. Ce qui vient d'être indiqué montre que tout l'appareil d'Etat français est intervenu pour usurper le droit du peuple kamerunais de se prononcer librement sur son sort.

En définitive la situation se présente comme suit :

a) le peuple kamerunais revendique l'indépendance immédiate ;

b) les membres de l'Assemblée actuelle, élue dans les conditions que l'on connaît, se sont prononcés pour l'indépendance ;

c) la vocation du peuple kamerunais à l'indépendance est reflétée par la reconnaissance de la qualité d'Etat à l'ancien territoire sous tutelle du Kamerun sous administration française.

La perspective d'intégration dans l'Union Française étant ainsi définitivement écartée, la France doit comprendre où se trouve son intérêt et faire pour la sauvegarde d'une véritable amitié franco-kamerunaise.

RIEN NE PEUT SE BÂTIR SUR LES DÉPOUILLES DE L'UPC

Le grand quotidien parisien *Le Monde* a rapporté comme suit une intervention de M. Ninine, député et président de l'Assemblée législative du Kamerun, intervention faite à la tribune de l'Assemblée nationale française lors de l'examen du statut du Kamerun :

« M. Ninine (socialiste), président de la Commission, signale les progrès accomplis, grâce à la propagande démagogique, par le mouvement qui s'intitule Union des Populations du Cameroun. Il est persuadé qu'il faut, pour y mettre un terme, "aller aussi loin que possible dans la voie des réformes et faire confiance à la majorité des Camerounais pénétrés de la nécessité d'une amicale collaboration avec la France, d'autant qu'un vent d'émancipation a soufflé sur

deux pays voisins, le Ghana et le Nigeria britannique". » (Le Monde du 6 avril 1957.)

On voit ainsi que M. Ninine et tous ceux qui partagent sa politique sont pris entre deux feux : d'une part et pour des raisons inavouées, ils veulent retarder, voire saboter l'accession du Kamerun à son indépendance ; d'autre part, harcelés par le courant populaire, ils sont contraints de céder du terrain, mais en tentant de concilier le maintien de la domination étrangère avec les aspirations du peuple kamerunais. Le fait que M. Ninine pose le problème de l'évolution du Kamerun sous l'angle de la lutte contre l'UPC, trahit la politique passée et présente de nos adversaires. La déclaration de M. Ninine montre que le nationalisme kamerunais n'a acquis sa puissance actuelle que grâce aux efforts que déploie notre Mouvement depuis bientôt dix ans. Elle montre aussi que, débordés par les événements, M. Ninine et ses amis politiques seraient disposés à soutenir la proclamation de l'Indépendance du Kamerun, si une autorité magique pouvait leur présenter l'acte de décès de l'UPC.

Or, aucune force au monde ne parviendra à tuer le nationalisme kamerunais. L'UPC qui incarne ce nationalisme est l'âme immortelle du peuple kamerunais.

A chacune des trois variantes préconisées par nous pour la détente politique et morale du Kamerun, nous offrons des garanties qui prouvent non seulement notre détermination d'œuvrer pour sortir le Kamerun de l'impasse, mais aussi notre désir de coopérer à cet effet avec tous les hommes de bonne volonté, avec le Gouvernement français et avec tous ceux qui, à un titre quelconque, ont une responsabilité dans la marche des affaires de notre pays.

B. LETTRE À MONSIEUR ANDRÉ-MARIE MBIDA, PREMIER MINISTRE DE L'ÉTAT SOUS-TUTELLE DU CAMEROUN *

Monsieur le Premier Ministre,

L'on peut considérer qu'en ce qui concerne le problème kamerunais, la cause est suffisamment entendue. Pour une rare fois dans l'histoire de notre pays, ou pour mieux dire dans l'histoire, l'unanimité nationale est acquise sur un point : l'indépendance du Kamerun. La controverse ne portant que sur une question de temps, il nous apparaît en ce moment crucial de procéder à une brève revue de nos conceptions, ceci pour mieux situer les responsabilités.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La vocation du Kamerun à l'indépendance est maintenant un fait acquis, puisqu'elle est reconnue par tous les horizons politiques du pays et par les instances internationales. C'est là, l'un des points qui marquent la situation privilégiée du Kamerun par rapport au Togo. En effet, il est permis de penser maintenant que la question de plébiscite ne se posera pour nous que lorsque nous serons appelés à nous prononcer sur la future constitution kamerunaise.

Cette constatation est importante. Elle rend sans objet l'article 2 du statut issu de la loi-cadre et promulgué à Paris le 16 avril 1957. Nous pensons qu'en votre qualité de législateur, donc de juriste, vous serez d'accord avec nous pour reconnaître que la nullité de cet article 2 qui se réfère à l'article 5 de l'accord de tutelle du 13 décembre 1946 doit obligatoirement entraîner la nullité de l'ensemble du statut.

Vous avez déclaré dans votre discours d'investiture et vous ne

* Maquis, 13 juillet 1957.

cessez de répéter que le statut régissant le Kamerun actuellement est un traité. Nous regrettons de ne pouvoir partager votre opinion. A notre façon de voir, un traité est un accord diplomatique passé entre deux ou plusieurs Etats souverains qui sont ainsi des parties contractantes, lesquelles parties apposent leur signature au bas du traité. Or, le statut du 16 avril qu'on est convenu d'appeler le statut du Kamerun a été institué par un décret pris par un gouvernement étranger et que le Chef et les membres dudit gouvernement ont seuls signé. Ce gouvernement est le gouvernement français. Aucun diplomate kamérunais n'y a apposé sa signature.

D'autre part, dans le chapeau du décret, nous lisons : « Après avis de l'Assemblée Territoriale du Cameroun. » Nous voyons également qu'un parlement a décidé et ce parlement n'est pas le parlement kamérunais.

Nul ne peut soutenir que l'un quelconque des candidats aux élections du 23 décembre avait revendiqué dans son programme la négociation d'un certain traité avec la France.

Les candidats aux élections du 23 décembre s'engageaient au contraire à revendiquer l'indépendance du Kamerun, condition préalable pour permettre à notre pays d'accéder à la souveraineté afin d'être alors en mesure de conclure des traités.

Il y a donc un faux diplomatique quand on considère le statut du 16 avril comme un traité alors qu'il est un acte unilatéral du gouvernement français. Il y aurait escroquerie politique de la part de qui que ce soit de prétendre que les membres d'une assemblée territoriale telle que celle qui a eu à donner son avis sur le projet de statut étaient qualifiés pour conclure un traité diplomatique.

Enfin, comment se fait-il qu'un gouvernement qui nous considère comme des mineurs en restant le maître absolu de notre diplomatie ait pu négocier un traité diplomatique avec le Kamerun au moment où celui-ci n'avait ni Assemblée législative, ni embryon de gouvernement comme c'est le cas actuellement ?

Nous sommes alors portés à croire que vous n'êtes pas convaincu du fait que le statut du Kamerun serait un traité. Nous pensons que c'est un vocable que vous utilisez comme on l'a fait en d'autres périodes et dans d'autres circonstances dans le but de calmer les esprits, car on a trop vanté les bienfaits de la loi-cadre. On est obligé de constater aujourd'hui que le peuple kamérunais est loin d'y trouver le couronnement de ses aspirations les plus légitimes et les plus pressantes. En somme, nous pouvons constater avec intérêt que le verdict des événements commence à faire jour.

Cependant, si vous êtes obligé de nous faire croire que le statut du 16 avril représente un traité, c'est parce que, grâce à la force du courant populaire qui secoue notre pays, le gouvernement français et les amis de la loi-cadre, dépassés par les événements, ont admis deux faits historiques qui constituent une excellente base de départ pour le dénouement de la crise kamerunaise :

- 1° L'unanimité nationale est acquise pour l'indépendance ;
- 2° la qualité d'Etat est reconnue au Kamerun.

Dès lors, toute formule d'autonomie quelque avancée qu'elle puisse être, devient indéfendable.

Voilà pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, nous ne portons pas atteinte à vos intérêts personnels, nous ne portons atteinte aux intérêts d'aucun Kamerunais, quand nous soutenons que la seule solution à l'heure actuelle au problème kamerunais est la reconnaissance immédiate et solennelle de l'indépendance et de la souveraineté de notre pays. Nous ne portons davantage atteinte ni aux intérêts de la France ni à ceux des Français et des étrangers de toutes nationalités au Kamerun.

Nous pensons quant à nous que l'intérêt de la France n'est pas dans une politique de domination arbitraire, d'escroqueries politiques et de répression armée, même si tout cela est fait avec l'accord et le soutien de certains de nos compatriotes.

Les Français et les étrangers de toutes les branches d'activité installés dans notre pays ne peuvent être assurés de la prospérité de leurs affaires que dans un climat de confiance et d'amitié. Un tel climat ne peut régner que si satisfaction est donnée au peuple kamerunais par la reconnaissance immédiate de l'indépendance et de la souveraineté de notre pays.

Nous profitons de cette occasion pour réaffirmer une fois de plus que notre lutte pour l'indépendance n'est pas une manifestation de haine à l'égard des Français ni à l'égard des personnes d'autres nationalités se trouvant dans notre pays. Mais qu'on nous entende bien. Nous voulons être des amis loyaux qui sont fiers de leur patrie et non des hommes engagés, prêts à aliéner la personnalité de leur pays et partant la leur propre. Nous pensons alors que ceux qui se disent amis de la France en cautionnant le colonialisme font plus de tort à la France que ceux qui demandent au gouvernement français de faire un effort d'adaptation aux circonstances de l'heure afin que l'arbitraire laisse place à l'amitié et la domination à la coopération loyale sur la base des accords conclus d'égal à égal.

Il est utile de noter qu'aucun obstacle politique apparent ne

semble plus poser de complication sur la question de la proclamation de l'Indépendance du Kamerun. Selon vous, nous ne pourrons assumer notre indépendance que lorsque nous aurons eu assez d'argent et des techniciens.

Pour répondre à cette préoccupation nous pouvons nous référer à un proverbe français qui dit : « Pauvreté n'est pas vice. » Si réellement vous pouviez prouver que le Kamerun est un pays pauvre, ce ne serait pas un motif suffisant pour justifier son maintien prolongé sous la domination étrangère. Or, non seulement la Kamerun n'est pas pauvre, mais il se classe parmi les pays les plus riches de l'Afrique noire. D'autres part, aucun nationaliste kamerunais ne préconise la rupture des relations économiques avec la France si le pays accédait à son indépendance.

Notre opinion à ce sujet est nette et claire, à savoir que seul un Kamerun indépendant et souverain sera capable de conclure des accords économiques et financiers dignes de ce nom, et nul ne conteste qu'en ce domaine la France demeure un client de premier choix. Alors et alors seulement, nous pourrons juger de la loyauté de notre partenaire et non plus de notre maître comme c'est le cas actuellement. Tous les pays colonisés qui accèdent à l'indépendance inscrivent au premier plan de leur programme national le développement économique, social et culturel des populations. Mais ils s'empressent de déclarer que l'appel à l'aide étrangère qu'ils feront à ce sujet ne saurait impliquer des conditions politiques.

Or, ce que vous soutenez est pire que ce que l'on rejette ailleurs. Là-bas, les peuples ont lutté pour l'indépendance en ayant à l'idée qu'il vaut mieux être libre dans sa cabane que de demeurer esclave dans le palais de son maître. Et, après avoir rejoint sa cabane neuve sans meuble et sans fortune suffisants, l'ancien esclave devenu libre se mettait à travailler pour améliorer sa condition de vie en faisant appel au concours de son ancien maître et des autres voisins le cas échéant, mais en précisant à l'un et aux autres que nul ne devait se servir de sa sollicitation pour empiéter sur son domaine.

Or, chez nous vous traduisez les choses comme ceci :

« Mon maître est très riche, je me sens bien dans une chambre de son palais, je ne me séparerai de lui que lorsque je construirai un palais grâce à sa générosité. »

Si nous laissons triompher un tel point de vue, nous risquons

d'avoir à recommencer plus durement un jour parce que nous aurons temporisé trop longtemps.

Nous craignons de nous étendre beaucoup dans ce domaine si nous nous basardons dans l'étude approfondie du prétexte économique et financier avancé comme justification du maintien de l'Etat kamerunaïs sous la tutelle d'un autre Etat. En dépit de notre désir d'ignorer l'existence des prétendues cloisons politiques parmi les Kamerunaïs, nous nous permettons de vous livrer certaines opinions qui seraient de nature à vous mettre à l'aise. La presse locale a fait état d'une conférence tenue à Douala le 21 février dernier par le Révérend Père S.S. De Soras sur la position de l'Eglise en face des problèmes que pose l'évolution actuelle de l'Afrique.

A ce propos, un périodique local nous livre l'information suivante :

« L'indépendance, ajoute De Soras, pose de réels problèmes d'ordre politique, économique, social, linguistique etc., et pour la solution desquels nous avons droit au concours sincère et au dévouement désintéressé de nos anciens colonisateurs. A ce propos, il cite l'exemple des techniciens français restés au service du Maroc. Mais il est primordial — précise-t-il — que les problèmes politiques soient résolus avant tous les autres, et de façon satisfaisante, car seule cette façon permet de retrouver l'audience nécessaire à la solution des autres problèmes... »

Nous pouvons également vous livrer une autre opinion autorisée, celle des étudiants catholiques africaines qui, à l'issue d'une rencontre en avril dernier à Rome, ont publié un important manifeste sur l'émancipation des peuples coloniaux, document dans lequel les problèmes économiques occupaient le premier chapitre et qui a fait grand écho dans la presse locale du Kamerun. Concernant les problèmes économiques, les étudiants catholiques africains ont déclaré notamment :

« Les Etudiants catholiques africains après examen de la situation économique de leur pays.

« Constatant que l'économie de l'Afrique noire sous-développée et orientée vers les profits de grosses entreprises de traite est dominée et utilisé par celle de la métropole.

« Constatent que l'économie dite de don (FIDES), malgré quelques résultats positifs, n'a rien changé de fondamental à la structure des liens de sujétion.

« Pensent que le marché commun laisse augurer un supercolonialisme étayé par les mamouths industriels de l'Europe.

« Préconisent, une fois l'hypothèse coloniale levée par l'émancipation politique, un socialisme communautaire et personnaliste qui, répudiant les principes et certaines méthodes d'une économie socialiste sous-tendue par l'éthique matérialiste du communisme, se fonde sur les traditions africaines à caractère collectif. »

Nous pensons qu'il n'y aura aucune personne d'assez mauvaise foi pour prétendre que les opinions que nous venons de relater et qui concordent avec notre point de vue seraient l'œuvre d'une quelconque tendance « extrémiste ».

VOUS DEVEZ PRENDRE POSITION

D'aucuns pensent que le problème kamerunais est de nature à tendre un nouveau piège aux nationalistes kamerunais et certains journaux ne se privent pas de faire état d'une éventuelle lutte fratricide entre Kamerunais. Nous savons qu'une telle campagne procède de la consigne séculaire qui consiste à diviser pour régner et qu'on a orienté chez nous vers la lutte contre l'UPC ainsi que M. Huber, alors Chef de Région de Dja et Lobo préconisait dans une lettre, en date du 12 mars 1955 adressée à l'un de ses collaborateurs où il s'exprimait en ces termes :

« La meilleure action que nous puissions avoir, c'est de susciter des oppositions africaines et de rendre la vie impossible aux meneurs upécistes en leur opposant des Africains décidés et énergiques. »

L'opinion d'une grande fraction de nationalistes kamerunais est que le problème actuel est la lutte pour l'Indépendance et qu'il faut déployer tous les efforts pour que cette lutte sacrée ne soit pas entravée par la lutte d'influence.

Nous présentons trois variantes pour la détente politique et morale dans le pays. L'heure est donc venue pour chacun de prendre ses responsabilités. Il vous appartient à vous de dire :

- si oui ou non, vous êtes pour l'amnistie ;
- si oui ou non, vous êtes pour le rétablissement des libertés démocratiques dans le pays ;
- si oui ou non, vous êtes pour l'Indépendance en reconnaissant qu'un Etat ne peut pas être sous la tutelle d'un autre Etat.

Les documents joints à la présente communication contiennent un exposé assez clair de notre point de vue. Toutefois, certaines remarques restent à faire.

Vous tentez de justifier votre hostilité à l'égard de l'UPC par une prétendue inféodation de notre Mouvement au communisme. C'est une allégation erronée. L'expérience a d'ailleurs montré que nos adversaires ne nous portaient cette calomnie que dans le but de justifier une politique réprouvée par le peuple et ainsi l'on faisait valoir qu'on ne voulait pas faire cause commune avec l'UPC, parce que celle-ci était d'obéissance communiste. Il en est de même des membres de l'UPC qui abandonnent la lutte à la suite des trahisons et qui essayent de se couvrir d'un anticomunisme ridicule.

Si la question du communisme pouvait avoir réellement accès dans le débat qui nous occupe, si l'UPC pouvait être accusée de communisme avec raison, nos détracteurs auraient du mal à expliquer les raisons pour lesquelles tous les grands moyens mis en œuvre jusqu'ici pour isoler, puis anéantir l'UPC se sont soldés par un lamentable échec. Cet échec se traduit par le fait que l'UPC incarne le nationalisme kamerunais et que tous ses détracteurs, si haut placés soient-ils, sont obligés de mentir pour étayer leurs calomnies à son égard. Un député du Kamerun, M. André-Marie Mbida, soutenait un point de vue semblable à la tribune de l'Assemblée nationale française le 22 mars 1956 en déclarant :

« Je rappelle aux métropolitains qu'ils n'ont pas le monopole du nationalisme. Tout le monde aime son pays. Les Français aiment le leur. Nous aimons le nôtre. Seule l'amitié doit nous lier. Voilà ce que je voulais souligner.

En effet, très souvent quand nous présentons une revendication on prétend que nous sommes poussés par les étrangers. Je ne connais pas de Russe, et en France je n'ai jamais fréquenté d'école communiste.

« A Versailles, je me suis mêlé plusieurs fois au groupe communiste à l'Assemblée de l'Union Française pour voir si l'on me parlerait politique. Jamais les délégués communistes à l'Assemblée de l'Union Française ne m'ont entretenu de politique. En vérité les sentiments que nous exprimons sont tout à fait naturels car chacun est attaché à son pays. »

(Extrait du *Journal Officiel*, Débats Assemblée Nationale, année 1956, page 1201, séance du 22 mars 1956.)

Cette déclaration est nette et claire. Elle nous porte à croire que si certains de nos compatriotes continuent à calomnier l'UPC c'est bien en application de la doctrine citée plus haut et selon

laquelle il faut « opposer les Africains décidés et énergiques » à l'UPC.

Mais les Africains décidés et énergiques, on les a trouvés. On a même trouvé des administrateurs, des missionnaires, des gouverneurs décidés et énergiques. Mieux que cela on a trouvé des militaires et leurs armes décidés et énergiques contre l'UPC. Tout cela a connu un grand échec, parce qu'il est vain de s'armer contre le nationalisme militant d'un peuple qui se veut uni et indépendant.

A bon droit, l'UPC, incarnation du nationalisme kamerunais, ne mourra pas et quiconque pratique une politique kamerunaise contre ce nationalisme serait comparable à un homme qui prétendrait éteindre un incendie en y versant de l'essence.

De même qu'on n'a pu gouverner en Tunisie contre le Néodestour ni au Maroc contre l'Istiqlal, de même nul ne pourra valablement gouverner au Kamerun contre l'UPC.

Mais au Kamerun, les conditions sont différentes de celles qui existaient dans les pays que nous venons de nommer. Au Kamerun, il est certes impossible de gouverner contre l'UPC, mais il est très possible, largement possible de réaliser avec l'UPC et de coopérer avec elle pour l'aboutissement des revendications légitimes du peuple kamerunais. C'est à cela que tendent nos propositions présentées en *trois variantes pour la détente politique et morale dans le pays*.

LE DANGER DU TRIBALISME ET DU RÉGIONALISME

Le tribalisme est l'un des champs les plus fertiles des oppositions africaines. Nous ne sommes pas des « détribalisateurs » comme d'aucuns le prétendent. Nous reconnaissons la valeur historique des ethnies de notre peuple, c'est la source même d'où jaillira la modernisation de la culture nationale. Mais nous n'avons pas le droit de nous servir de l'existence des ethnies comme moyen de luttes politiques ou de conflit de personne.

Or, à quoi assistons-nous ? Nous assistons précisément à l'utilisation du tribalisme et du régionalisme comme moyen de pression politique.

Tel Kamurenais émet une opinion et soutient que cette opinion est seule juste pour la simple raison que sa tribu d'origine ou sa circonscription électorale est plus peuplée que la tribu ou la circonscription électorale de son compatriote ou de son collègue qui soutient un point de vue contraire. Tel autre Kamerunais allègue que sa région d'origine ou sa circonscription électorale

contribue plus au développement économique du pays ou a fourni plus de contingent au recrutement dans l'armée coloniale que la région d'origine ou la circonscription électorale de son concitoyen ou son collègue avec lequel il n'est pas d'accord dans la manière d'envisager l'avenir du pays. D'aucuns ne tardent pas à proclamer que si la puissance administrante n'admet pas leur conception et ne la soutient pas au détriment de ceux qui émettent un point de vue contraire, ils feraient appel à une puissance étrangère pour faire le contre-pied à une France inefficace. Vous aviez vous-même envisagé une telle éventualité l'année dernière et aviez orienté votre choix, le cas échéant, l'Allemagne Occidentale.

De telles conceptions sont dangereuses à tous points de vue.

Du point de vue démocratique, si la tradition veut que la minorité se plie à la loi de la majorité, la règle de la justice y met des conditions dont la toute première porte sur la sauvegarde et le respect des minorités ethniques, c'est la raison d'être même d'une démocratie digne de ce nom.

Du point de vue moral, une majorité ou son expression cesse d'être une majorité ou l'expression de la majorité, dès l'instant qu'elle se met au service d'une mauvaise cause ou tente de couvrir une erreur politique. C'est ainsi par exemple que nous n'avons pas suivi M. Douala Manga Bell quand ce dernier s'est servi de son mandat pour déclarer à l'ONU que le peuple qu'il représentait avait approuvé le projet d'Accord de tutelle et admis que le Kamerun fût administré « *comme partie intégrante du territoire français* ». Or, vous savez comme nous qu'en 1946 Douala Manga Belle était un véritable élu du peuple, en raison du crédit que lui accordait le Kamerun tout entier. Il n'est devenu un élu administratif qu'après avoir trahi le Kamerun à l'ONU et à l'occasion même de cette trahison.

Ceci revient à dire qu'un Kamerunais ressortissant d'une région de 500 000 habitants peut se tromper dans la façon de poser le problème national tandis qu'un autre Kamerunais, membre d'une petite communauté de 15 imposables peut avoir une conception juste des choses.

Cela étant, la question se pose maintenant de savoir si la ressortissant d'une majorité ethnique ou le représentant du plus fort pourcentage du corps électoral exprime toujours l'opinion réelle de toutes les masses au nom desquelles il parle et pour l'intérêt desquelles il croit agir. Le précédent déjà évoqué de M. Douala Manga Bell répond à cette question. Il est cependant utile de transporter le problème sur le terrain qui nous occupe au

plus haut point à savoir si les partisans de l'indépendance à retardement ont l'accord unanime ou même majoritaire des habitants de leurs secteurs. Dans une certaine mesure les dernières élections législatives françaises dans la 2^e circonscription ont fourni une réponse intéressante au groupe des Indépendants-Paysans qui compte 9 députés à l'Assemblée législative kamerunaise dont deux ministres dans le cabinet que vous présidez.

Vous connaissiez mieux que nous l'accueil que les électeurs ont réservé au candidat investi et soutenu par ce groupe, ceci en dépit des pressions que l'on connaît. Cette manifestation d'opinion reflétait l'opposition de notre peuple à la politique fondée sur l'application de la loi-cadre, mais c'était aussi une protestation contre le tribalisme.

Pour compléter notre exposé, nous pouvons nous suggérer une petite consultation populaire que vous pourrez organiser de la manière suivante :

- Une réunion publique à l'hippodrome de Youndé.
- Une réunion publique à Zoatoubsi, votre village d'origine.

Au cours de ces réunions, vous pourrez vous amuser à interroger l'assistance afin de connaître le nombre de partisans de l'indépendance immédiate et de partisans de l'échange des crédits contre l'accession immédiate à l'indépendance.

La suggestion que nous venons de faire procède d'un esprit typiquement africain et il valait la peine. Mais avons-nous réellement le droit d'orienter notre politique nationale sous une optique-séparatiste, fondée sur le tribalisme et le régionalisme ? La réponse est absolument négative.

Nous sommes des hommes politiques kamerunaïs. A des degrés divers, nous assumons des responsabilités devant l'histoire de notre peuple. Dans le grand bouillonnement que cela provoque, nous décelons nos insuffisances et nos capacités. Nous puisions alors à la source des peuples qui nous ont précédés et dans le passé de notre propre peuple pour fixer notre ligne de conduite et ce, avec le concours et la succession des événements. Une telle situation nous impose comme condition première l'obligation de rompre avec un tribalisme périmé et un régionalisme rétrograde qui, à l'heure actuelle, comme dans l'avenir, représentent un réel danger pour la promotion et l'épanouissement de cette nation kamerunaïse que nous rêvons tous, quelles que soient nos divergences de l'heure sur les questions de procédure, divergences que nous voulons voir

dissiper à l'occasion même de cette communication, pour le plus grand bien de notre peuple.

A l'appui de la présence communication, nous présentons à votre attention les documents ci-après énumérés :

1° — Extrait du journal « *L'Opinion au Cameroun* », article du Dr Charles A. Tchungui ;

2° — Réponse de Ruben Um Nyobe intitulée « *Les vraies solutions pour la détente politique et morale* » ;

3° — Note-Mémoire à l'attention du Gouvernement Français.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en nos sentiments les plus sincèrement kamerunais.

14. LUTTE UNIE SUR TOUS LES FRONTS POUR LA LIBÉRATION DU KAMERUN DU JOUG COLONIAL *

**A nos sœurs et frères Kamerunaïs,
Aux partisans sincères et actifs du droit des peuples à disposer
d'eux-mêmes.**

**Dans la conviction que, chacune et chacun, toujours ferme et
confiant dans la lutte, agissent en pleine communauté avec les
autres fronts et hâteront le triomphe du noble combat pour un
Kamerun libre et indépendant !**

OÙ EN EST LE PROBLÈME KAMERUNAIS ?

Pour comprendre la situation actuelle, il importe de faire un bref tour d'horizon du problème kamerunaïs. En effet, la question se pose toujours de savoir où en est le problème kamerunaïs, alors que très peu de compatriotes portent un intérêt réel à la façon de savoir comment débutèrent les revendications de l'Indépendance et quelle marche a suivi cette revendication. Voici donc comment se présentent les choses :

Indépendance du Kamerun. L'on se souviendra que c'est en novembre 1949 que l'UPC avait officiellement posé le problème de l'Indépendance du Kamerun en revendiquant, devant la Mission de l'ONU se trouvant alors dans le pays, la fixation de la durée de Tutelle à 10 ans, pour compter du 13 décembre 1946, date de la conclusion des Accords de tutelle sur le Kamerun.

Cette revendication avait fait rigoler les colonialistes et

* Extrait d'un message adressé aux Sections départementales de l'UPC de la Sanaga-Maritime, le 23 septembre 1957.

beaucoup de nos frères Kamerunais qui nous considérèrent comme des fous. Le 17 décembre 1951, La délégation de l'UPC au Congrès de Kumba faisait adopter à l'unanimité par le même Congrès une résolution préconisant la fixation de la durée de tutelle à cinq ans pour compter du 1^{er} janvier 1947.

Le 22 avril 1955, les mouvements progressistes kamerunais publiaient une *Proclamation Commune* posant le problème de l'Indépendance immédiate du pays. Tout le monde connaît la façon dont le gouvernement français a accueilli cette revendication pourtant légitime : massacres de mai 1955, décret du 13 juillet 1955 et la terreur qui s'en est suivie. Le 28 décembre 1955, le Bureau du Comité Directeur lançait le programme 1956 en 6 points préconisant le renforcement de l'organisation et le rassemblement des forces du pays en vue de la formation d'un courant d'Union Nationale. Le 22 avril 1956, le Bureau du Comité Directeur publiait un manifeste concrétisant l'appel à l'Union Nationale lancé le 28 décembre 1955. Le 9 juin 1956 était créé le Courant d'Union Nationale comme résultat immédiat de ce manifeste du 12 avril 1956. Le programme de l'Union Nationale était trahi par M. Soppo Priso Paul et ses complices. Mais le peuple kamerunais avait fait comprendre aux colonialistes que son sort ne pouvait se trouver entre les mains des hommes qui ne savent pas tenir leurs paroles. Il avait donc engagé la lutte décisive contre la Loi-Cadre.

Résultat ? Le Kamerun est érigé en Etat en février 1956, c'est-à-dire 10 ans après la conclusion de l'Accord de tutelle, comme l'avait demandé l'UPC en 1949.

Le Conseil de tutelle, sur des renseignements fournis par la délégation française, a constaté en avril 1955 que tous les membres composant les groupes de l'Assemblée fantoche de Yaoundé, se prononçaient pour l'Indépendance au cours de la campagne électorale.

Le Kamerun et l'Union française. L'on sait que les accords de tutelle avaient prévu que le Cameroun serait administré comme partie intégrante du territoire français et que toute la politique kamerunaise de la France tendait toujours à incorporer notre pays dans l'Empire colonial français, comme partie intégrante de ce qu'on est convenu d'appeler l'Union française. L'on se souviendra également que notre Mouvement a été le premier, et pendant de nombreuses années, le seul à s'opposer à l'intégration dans l'Union française et à engager une campagne populaire à cet effet.

Or, aujourd'hui, grâce à la lutte de notre peuple, sous la

conduite de l'UPC, la possibilité d'intégration se trouve définitivement écartée, ceci pour les raisons suivantes : 1^o) Le Kamerun étant érigé en Etat, il n'est plus possible de l'administrer comme partie intégrante d'un autre Etat. 2^o) En janvier 1957, et à la suite de la lutte du peuple Kamerunais, le ministre des Colonies Gaston Defferre, déclarait devant le Parlement français que le Togo et le Cameroun étaient des pays étrangers auxquels la Constitution de la France n'était pas applicable...

LA POLITIQUE D'USURPATION DES VALETS COLONIALISTES

Nous connaissons les raisons pour lesquelles le gouvernement français avait conçu l'idée de créer un vide politique au Kamerun. Ces raisons figurent dans une petite anecdote racontée à un camarade en 1955 par un fonctionnaire français de la police. Ce fonctionnaire avait comparé l'indépendance du Kamerun à une pyramide. Il avait déclaré que les anciens de l'histoire avaient l'habitude de tuer les constructeurs des pyramides dès la fin des travaux afin d'éviter que ces bâtisseurs eussent la fierté de contempler leur œuvre achevée. Il déclara que l'acharnement du gouvernement français contre Um Nyobè et les autres leaders de l'UPC avait pour but d'éliminer ceux-ci de la scène politique et de les empêcher, de ce fait d'assister à la proclamation de l'indépendance du pays, laquelle serait le couronnement de leurs longs et durs efforts.

Si aujourd'hui nous voyons Mbida et consorts occuper les postes qu'ils n'ont pas mérités, c'est que le gouvernement français a voulu, à l'aide du vide politique, appliquer la Loi-Cadre refusée par le peuple kamerunais. Il se trouve donc que les soi-disant gouvernements kamerunais ne se composent que des membres de mains des colonialistes, usurpateurs du fruit de la lutte des vrais fils du pays. Pour se maintenir en place, ces usurpateurs n'ont comme seul moyen que les oppositions africaines basées sur la corruption, les pillages, les assassinats et tortures par lesquelles ils prétendaient tuer le nationalisme kamerunais. C'est la base des *dikokon*¹.

1. *Dikokon* : mot bassa qui tire son origine de la guerre de 1914. Au cours de la guerre, le pays bassa fut le grand théâtre d'opérations entre les forces allemandes et les troupes franco-britanniques. Plusieurs cimetières européens que l'on trouve le long de l'ancienne route allemande Edéa-Yaoundé en sont des témoignages. Chaque côté des belligérants comptait de nombreuses troupes de Noirs enrôlés comme mercenaires. Nombreux étaient les Noirs qui, venant d'autres régions, n'étaient pas porteurs d'armes. Ils étaient soit des parents des

Nous devons combattre les défaitistes

A l'heure actuelle, la population camerounaise s'est divisée face au problème national, en catégories dont les principales sont les suivantes :

Les usurpateurs profiteurs. Ils se composent des membres du Gouvernement et de la majorité de l'Assemblée fantoche de Yaoundé. Ceux-ci s'appuient sur la corruption et les oppositions africaines.

Ils sont, avec les colonialistes français, les principaux instigateurs des *dikokon* auxquels ils promettent des faveurs qui ne seront même jamais réalisables. Eux-mêmes et leurs *dikokon* sont opposés à toutes mesures devant contribuer au dénouement de la crise camerounaise.

Les démagogues. On les trouve dans la fraction des gens qui ont le nationalisme dans la bouche et la trahison dans le cœur. Ils peuvent parler de l'amnistie et de la liquidation du vide politique quand une élection est en vue, mais ne tardent pas de rallier les colonialistes dès qu'ils constatent qu'ils n'ont pas un service immédiat à demander au peuple.

Ils sont les partisans de la victoire du nationalisme sans le Mouvement nationaliste et ne tardent pas à faire cause commune avec les ennemis de notre liberté pour condamner l'action menée par le peuple pour hâter la réunification et l'indépendance du Cameroun. Mais avec le renforcement de la lutte de libération

mercenaires, soit des éléments enrôlés de force pour les corvées par le mouvement des troupes, soit seulement des individus attirés par la passion du malfait.

Les « *dikokon* » étaient généralement armés de flèches et parfois de machettes ou de couteaux. Aidés des autochtones insbus d'esprit de vengeance, ils se livraient au pillage des villages et des champs, dépistaient les villageois dans leurs refuges de brousse pour les tuer à coups de flèches, de machettes ou de couteaux, après quoi les biens trouvés étaient volés ou détruits. Comme d'habitude, le vol était monnaie courante. Ces pillards assassins portaient sous les aisselles un étui garni de flèches à pointes métalliques en forme de lance que les Bassa avaient appelées « *dikokon* », pluriel du mot qui signifie petites lances.

Les hommes aux flèches, à l'abri de toute réplique contre leurs exactions parce que protégés par les armes des soldats mercenaires étaient d'autre part assurés de l'impunité la plus absolue. En effet, la population ainsi terrorisée n'osait pas signaler les faits aux officiers responsables des armées belligérantes, si jamais lesdits officiers pouvaient daigner prêter l'oreille à de telles plaintes.

Les Bassa désignent donc comme *dikokon*, les mercenaires qui commettent les crimes de toutes sortes sous la protection des armes de l'occupant étranger, en temps de guerre ou pendant les périodes de répression militaire.

nationale et la clarté de nos dernières propositions en trois variantes², la politique du double jeu ne tardera pas de perdre sa raison d'être. C'est pourquoi les pseudo-nationalistes qui veulent se mouiller les pieds seront obligés, dans un proche avenir, de choisir entre les nationalistes camerounais et les pires ennemis de notre peuple.

Les opportunistes et les égoïstes. Se rangent dans cette catégorie, les gens qui ont adhéré à l'UPC aux époques qui se classent comme suit :

a) Après les massacres de mai 1955, les gens ont adhéré à l'UPC en pensant que la Mission de l'ONU alors attendue dans le pays viendrait rendre un jugement entre le gouvernement français et l'UPC et que, dans cette partie, l'UPC allait sortir vainqueur et devait de ce fait, avoir le monopole de « distribuer le fruit de l'Indépendance » comme un agent-payeur le ferait pour les ouvriers d'une entreprise à la fin du mois.

b) Après le lancement du courant d'Union Nationale, beaucoup de personnes avaient demandé leur adhésion à l'UPC tout simplement parce qu'elles craignaient d'être oubliées au moment de la « distribution de l'Indépendance ».

c) Les gens que l'on désigne généralement sous le nom d'« adhérents du 18 décembre 1956 ». Ceux-là croyaient que la victoire sur la Loi-Cadre n'impliquerait aucun sacrifice en retour, et que l'heure était sonnée et venue d'entrer par la petite porte, dans le « Paradis de l'Indépendance ».

Les gens faisant l'objet de l'énumération qui vient d'être faite sont ceux qui se prêtent au chantage des colonialistes et des *dikokon*. Ce sont eux qui demandent la date exacte à laquelle viendra l'Indépendance et qui n'attendent que le résultat du travail qu'ils ont déjà fait. Ce sont eux qui sont prêts à dire que la cause est perdue, et qu'il faut maintenant se soumettre aux lois des *dikokon*. Pour les gens de cette catégorie, il ne faut pas dire que notre lutte a été couronnée de succès ; cela parce qu'ils ne touchent pas le fruit de cette victoire. Peu leur importe que le Kamerun ait été érigé en Etat. Peu leur importe que le Conseil de tutelle de l'ONU ait constaté que tout le Cameroun demande l'Indépendance. Ils ne luttent pas pour une cause, mais pour un intérêt. C'est pourquoi ils sont vulnérables à la propagande

2. Cf. R. Um Nyobè, *Le problème national camerounais*, Paris, L'Harmattan, 1984.

ennemie. Toutefois, l'on ne peut pas dire que les adhérents de la période 1955-1956 soient tous défaitistes. On ne peut même pas affirmer qu'ils sont défaitistes. Nous connaissons des centaines de camarades qui, ayant adhéré au mouvement dans les périodes indiquées, continuent la lutte avec fermeté en dépit de la répression et des persécutions dont ils sont victimes. Ils se laissent influencer par la propagande coloniale. Mais ils n'ont pas pour autant retiré leur confiance au mouvement. Ils sont tous victimes de l'Incompréhension, car il leur manque les capacités nécessaires pour analyser la situation politique du pays.

Ne peuvent pas se ranger dans cette catégorie les individus qui ont adhéré depuis longtemps à l'UPC, mais qui, pour une raison ou pour une autre, ont renoncé à la lutte et rejoint la bande des *dikokon*. On peut les considérer comme des traîtres purs et simples. Il en est de même des promoteurs du *Manifeste du 1^{er} mai 1957*. Les autres signataires du *Manifeste* étaient, soit des anciens membres, soit des responsables exclus ou suspendus pour fautes graves, soit des membres ou responsables défaillants des mouvements nationalistes. Par leur manifeste ils ont renié l'UPC et son programme, en organisant contre la Direction du Mouvement une campagne de calomnies de type colonialiste. Le peuple camerounais a infligé un échec total aux manœuvres de sabotage des hommes du *Manifeste*. Par ailleurs, la Direction de l'UPC a reçu plusieurs résolutions des organismes de base et des organismes secondaires, résolutions par lesquelles les militants ont condamné le *Manifeste* et ont considéré ses signataires comme traîtres à la patrie.

Les nationalistes authentiques. Rentrent dans cette catégorie tous les bons militants des mouvements nationalistes et des nationalistes clairement honnêtes, non membres des organisations. Les gens de cette catégorie savent faire l'inventaire et le bilan de la lutte déjà menée et prévoir ce qui reste à faire pour obtenir la victoire totale. Ils considèrent l'étape actuelle du problème camerounais comme une grande victoire populaire. Ils sont conscients du caractère néfaste de l'Assemblée croupion de Yaoundé et du gouvernement de marionnettes de Mbida. Mais leur jugement ne se base pas sur le fait que Mbida et consorts sont ministres et députés avec le profit personnel que cela comporte. Leur seule préoccupation est le fait que le moment est venu pour le peuple camerounais de prendre ses destinées en mains et que cette perspective ne peut se réaliser qu'après une amnistie pleine

et entière précédée ou suivie de l'abrogation du décret du 13 juillet 1955.

Pour parvenir au but visé, les vrais nationalistes préconisent en même temps de nouvelles formes de lutte, une campagne d'explication destinée à éclairer le peuple sur ce que nous avons déjà fait et ce qui reste à faire. Mais tout cela ne peut aboutir que dans la mesure où les nationalistes s'appuient sur une masse organisée et éduquée. Autrement dit, une organisation solide et une campagne d'éducation soutenue sont les principaux fondements du succès de la lutte révolutionnaire. Nous avons la satisfaction de constater que cela est compris par presque tous les organismes de notre mouvement.

Nous sommes également obligés de signaler une catégorie de gens qui comprend notamment les membres de l'UPC ayant adhéré au mouvement peu après la constitution de celui-ci et qui estiment qu'ils doivent être les seuls à assumer les responsabilités même s'ils ne militent pas. Selon eux, leurs fautes doivent être pardonnées parce qu'ils sont les compagnons de la première heure. Le plus grand reproche qu'on peut faire à de tels camarades, c'est d'oublier les assurances que nous avions données à la masse quand nous menions le procès de l'Incompréhension. En effet, au cours du procès de l'Incompréhension, nous avions dit à la masse que la porte de l'UPC était ouverte à tous les Camerounais, hommes et femmes. Mais nous n'avons pas fait appel à nos frères pour les inviter à venir travailler à notre place, pour que nous restions les mains croisées en faisant seulement valoir notre qualité de « militant de première heure ».

Bien sûr, le mouvement national Kamerunais et le peuple patriote restent toujours reconnaissants aux camarades qui, dès la première heure, se sont dévoués et sont restés fidèles à la lutte de libération nationale. Cette reconnaissance se traduit en fait lorsque la masse accorde sa confiance à tel camarade pour assumer telle ou telle responsabilité et en fonction de son ancienneté, de son militantisme constant et de sa discipline exemplaire. Mais nous devons comprendre une fois pour toutes que la seule ancienneté dans le mouvement, sans activité, ne constitue pas un facteur suffisant pour l'attribution de postes de responsabilité. L'autre reproche qu'on peut faire aux camarades visés dans le présent paragraphe, c'est de ne penser qu'au travail du passé et à la récolte de l'avenir sans se soucier du devoir qui nous incombe dans le présent.

Par ailleurs, si nous saluons la venue dans nos rangs des compatriotes qui, par incompréhension ou par calcul se sont

longtemps tenus hors de la bagarre, il convient de préciser que la mise au service du peuple des nouvelles énergies qu'ils possèdent constitue un apport que le mouvement et le peuple apprécient, non en fonction des déclarations spectaculaires, mais à la lumière de l'action menée dans le respect des principes directeurs de l'UPC dont la porte reste toujours ouverte à tous ceux qui auront librement accepté de se joindre à nous dans les conditions prévues par nos statuts. D'une manière générale, les gens qui ont rejoint nos rangs dans les mouvements récents ou ceux qui s'apprêtent à y venir aujourd'hui doivent se mettre à l'idée qu'ils ont beaucoup plus à apprendre de la masse des militants qu'ils n'ont à apprendre à cette masse. Ils commettaient une erreur grave s'ils venaient dans le mouvement avec l'arrière-pensée de se poser en « militants au sommet » et par cela même supplanter ceux qui les ont précédés dans la lutte. Une telle conception des choses relèverait de la pire manifestation des luttes d'influences qui sont un élément capital des oppositions africaines.

COMMENT DÉNOUER LA CRISE CAMEROUNAISE

Des esprits bornés pouvaient croire que tout était fini avec les massacres des patriotes camerounais, la mise en place d'une Assemblée fantoche et d'un gouvernement de marionnettes.

La lettre du Dr Tchoungui publiée dans *l'Opinion au Cameroun* une semaine et demie avant l'installation du gouvernement de Mbida devait montrer aux plus incrédules que nul ne pouvait se passer de l'UPC dans le règlement du « problème camerounais ».

Cependant nous n'avons pas manqué de constater que l'intervention du Dr Tchoungui, avait tendance à isoler la Sanaga-Maritime du reste du « problème camerounais ». L'on sait en effet que la terreur qui pèse sur la Sanaga-Maritime vise à faire l'exemple en vue de décourager les populations des autres régions dans la lutte de libération nationale. En même temps, les colonialistes essayent de présenter la situation dans la Sanaga-Maritime comme un cas particulier n'ayant aucune liaison avec la lutte générale pour la Réunification et l'Indépendance du Cameroun. Non seulement nous avons tenu à déjouer ce côté de la question, mais également nous avons présenté un programme en trois variantes pour le dénouement de la crise camerounaise.

Notre réponse, qui a rencontré un accueil très chaleureux dans les divers milieux camerounais et dans certains milieux français, a placé chacun devant ses responsabilités.

Beaucoup de camarades n'ont pas su comprendre que nos propositions étaient considérées par Mbida et son gouvernement comme une menace sérieuse contre leurs intérêts personnels.

Quant aux *dikokon* qui ont de multiples crimes sur la conscience, le dénouement de la crise camerounaise leur paraît comme une calamité, car c'est grâce à la terreur actuelle qu'ils ont eu la possibilité d'organiser et de consommer des crimes de toutes sortes au détriment du peuple kamerunais. Ils ont donc, sur l'instigation de Mbida et avec l'encouragement des colonialistes, déclenché la plus odieuse campagne de provocation que notre pays ait jamais connue, dans le but bien déterminé de faire échec à nos propositions pour la détente politique et morale.

POUR FAIRE ÉCHEC AU COMPLÔT

Dans un mouvement comme le nôtre, les militants et responsables doivent toujours ou autant que possible savoir prévoir les événements et les dominer quand ils se produisent. Comment y parvenir ? Il faut organiser ou éduquer les masses, sans cela l'on risque de se laisser dépasser ou de se laisser dominer par les événements. Le Bureau du Comité Directeur l'a parfaitement compris, c'est pourquoi dès le mois d'avril, il avait proposé les méthodes d'organisation dont l'application disciplinée nous aurait permis, suffisamment à temps, d'être en mesure de déjouer les manœuvres et les provocations des *dikokon*. Mieux que cela, nous avions, par une circulaire du 10 mai 1957, fait l'énumération des différentes catégories de *dikokon*. Devant certaines mauvaises interprétations, nous jugeons utile de reproduire ci-après le passage de la circulaire consacrée aux *dikokon*. Il est difficile de donner une opinion précise sur cette question car tous les cas ne sont pas identiques :

« 1° Il y a d'abord ce qu'on appelle « les militaires du village ». Ceux-là ne se sont pas comportés partout de la même façon. Dans certains villages, ils ont eu à sauver la face devant les occupants tout en rendant d'importants services au travail patriotique. Nous pensons que les cas des compatriotes de cette catégorie peuvent être examinés avec bienveillance. Si des fautes ont été commises individuellement, les cas seront également examinés individuellement.

2° Il y a ceux qui sont enrôlés de force dans les groupes des mercenaires, mais qui se sont néanmoins comportés d'une manière plus ou moins correcte. Leurs cas peuvent être examinés individuellement aussi.

3° Il n'est pas question d'aborder le cas des tueurs et mercenaires zélés, tortionnaires des patriotes, mouchards et indicateurs de police, ayant guidé les militaires pour découvrir les maquis. Des gens de cette catégorie ne demanderont jamais à devenir ou à redevenir membres de l'UPC. S'ils le demandent, ce serait pour faire le travail de la police colonialiste au sein du mouvement. En tout cas, attendons la marche des événements.

D'autres cas peuvent se présenter. Nous avons tenu à citer tous les premiers qui peuvent se produire ou qui se produisent déjà. Mais nos enquêtes ne seront prises en considération que si les cas dénoncés reposent sur des faits précis, s'appuyant sur des preuves ou témoignages irréfutables. »

Il est nécessaire de préciser que nous avions demandé aux Sections de procéder à l'étude de notre circulaire et de nous faire connaître leur point de vue. La circulaire a été approuvée à l'unanimité par les Sections. Toute personne de bonne foi comprendra aussi et appréciera nos efforts pour trouver une solution au problème des *dikokon*.

Tout ce que nous pouvons ajouter c'est qu'à l'heure actuelle, presque tous les *dikokon* ne se classent qu'à la troisième catégorie comme le relate un document que je viens de livrer à la presse et dont le texte vous a été communiqué : « Alerté à l'opinion kamerunaise et mondiale du 27 août 1957. »³

LA LUTTE SUR TOUS LES FRONTS

A l'heure actuelle, la vraie manifestation du nationalisme n'est ni dans la lutte d'influence, ni dans les calomnies ni dans les actes provocateurs. Le peuple kamerunais s'est engagé dans une lutte totale contre l'occupant étranger et contre les traîtres nationaux. Cette lutte n'est pas la lutte d'une seule personne, elle n'est pas la lutte d'un groupe, elle est la lutte de tous les patriotes. Elle est menée dans les secteurs les plus divers dont nous allons énumérer quelques-uns à titre d'exemple.

— Nos combattants d'avant-garde qui bravent la mort et les risques de toutes sortes ont écrit et continuent d'écrire la page la plus glorieuse de l'histoire de notre pays.

— Le dirigeant ou militant politique qui organise et éduque la masse en réfutant la propagande de l'ennemi, mérite toute notre admiration, car non seulement il entretient le foyer où se forment les combattants d'avant-garde, mais également il préserve le

3. Cf. *Le problème national kamerunais*, Paris, L'Harmattan, 1984.

peuple contre cette guerre psychologique que constituent la propagande et le chantage de l'ennemi.

— La femme kamerunaise qui organise et éduque les autres femmes ou les militants et leur apporte toute autre forme de collaboration lutte sur l'un des plus importants fronts de notre révolution anti-colonialiste.

— L'intellectuel qui met son talent à éclairer l'opinion pour soutenir notre lutte et dénonce les menées de l'ennemi, lutte sur un front.

— L'homme de culte, de quelque culte que ce soit, qui invoque et prie son Dieu pour le salut du peuple kamerunais, lutte sur un front.

— Toute notre victoire dépend de généreux patriotes qui souscrivent de l'argent pour soutenir notre lutte. Ceux-là tiennent l'un des fronts clés de notre mouvement révolutionnaire.

— L'habitant de ville qui donne un kilogramme de sucre ou une barre de savon pour soutenir les *maquisards*, les détenus ou les déportés nationalistes, lutte sur un front.

— Le commissionnaire qui transmet les courriers du Mouvement lutte sur un front.

— Le patriote kamerunais, en déportation, dans les camps de concentration ou dans les geôles colonialistes qui maintient les convictions, reste fidèle au Mouvement national et y milite dans la mesure des possibilités qui lui sont offertes, lutte sur un front.

Que dire des secrétaires qui assurent la marche des services de différentes branches d'activités et qui s'acquittent admirablement de leurs tâches en dépit des difficultés que l'on connaît ? Peut-on être d'assez mauvaise foi pour négliger ce front de lutte ?

Que dire des artisans de diverses branches qui nous prodiguent leur concours matériel ?

Peut-on oublier les patriotes du village qui, en dépit des tortures assurent l'hébergement ou le ravitaillement des *maquisards* ? Nous avons dit que nous ne pouvons pas tout énumérer. Nous avons voulu seulement montrer que notre lutte de libération nationale peut être comparée à un grand magasin. Un magasin qui ne renferme qu'une seule espèce de marchandise n'est pas un magasin. C'est une boutique ou une section de magasin. Une telle installation ne peut pas satisfaire toute la clientèle. La victoire serait impossible si nous prétendons mener la lutte sur un seul front. Ce serait le cas d'un corps vivant qui prétendrait fonctionner avec un seul membre.

Le Mouvement National et le peuple kamerunais resteront à

jamais reconnaissants envers tous ceux qui auront été les artisans de la victoire sur nos oppresseurs de tout poil. Mais nous avons une grande charge à assumer, car nombreux sont les compatriotes qui ne comprennent pas suffisamment la marche d'une lutte de libération nationale. Nombreux sont ceux qui croyaient que nous arriverions à peu de frais à notre Indépendance. Nombreux sont ceux qui ont une fausse idée de ce que sera le Kamerun indépendant. Tout cela recommande beaucoup d'efforts en matière d'éducation.

Nous restons en liaison avec les Sections pour arrêter les mesures nécessaires à l'éducation des masses.

Pour l'instant, nous invitons tous les militants et combattants à l'union et à l'action pour hâter la victoire de la cause pour laquelle lutte et souffre notre peuple.

Annexes

ANNEXE 1

1. DÉCLARATION FAITE DEVANT LA 4^e COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES PAR M. ANATOLE KAMENY ET LE D^r MARCEL BEBEY-EYIDI DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES NOTABLES CAMEROUNAIS

New York, le 15 février 1957

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'Association des Notables camerounais, par la voix des deux membres qu'elle a délégués pour la représenter devant les Nations Unies, adresse son salut reconnaissant à votre Haute Assemblée qui a bien voulu lui accorder cette audience. Elle salue également la Nation américaine, dont la tradition anti-colonialiste est connue de tous, de même que toutes les Nations qui travaillent ici pour l'émancipation totale et la libération des peuples dépendants.

Notre association a tenu à venir exposer devant vous son point de vue sur le problème camerounais. Nous devons préciser tout de suite, afin de couper court à toute équivoque, qu'il ne s'agit nullement d'un procès intenté contre la France.

Vous avez certainement eu l'occasion d'entendre ici des jugements divers sur la manière dont est administrée la partie orientale du Cameroun placée sous la tutelle de la France.

Vous avez pu vous-mêmes relever le caractère excessif de certains de ces jugements, soit dans le sens du dénigrement systématique, soit dans celui de l'éloge sans bornes et non moins systématique. La vérité dans toute œuvre humaine se situe entre deux extrêmes. Et c'est pour vous dire toute la vérité sur la situation actuelle au Cameroun que nous sommes ici. Car les Notables Camerounais estiment qu'une œuvre n'est construite

que si elle repose sur la réalité des faits et non pas sur la confusion, l'équivoque ou la fiction.

L'Association des Notables camerounais. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous nous permettons de répondre par anticipation à une question que vous ne manquerez pas de poser. Vous êtes curieux, sans aucun doute, de savoir ce qu'est notre Association des Notables, la tendance qu'elle représente au juste, le nombre d'adhérents qu'elle groupe, etc.

Il est classique en effet, de ne porter l'intérêt qu'à une délégation qui parle au nom de foules d'individus. De même qu'on écoute avec beaucoup d'attention tout élu d'un pays. A tel point que M. Guy Mollet, l'actuel chef du gouvernement français, a donné la définition très particulière et très significative suivante de ce qu'on est convenu d'appeler un « interlocuteur valable » en déclarant quelque part : « L'interlocuteur valable, c'est l'élu ».

Une telle définition est exacte dans les pays libres et souverains, où le vote traduit la véritable volonté de la majorité des habitants. Ainsi, nul n'oseraient mettre en doute, par exemple, que le Président Eisenhower soit le premier interlocuteur valable des Etats-Unis d'Amérique.

Mais dans les pays dépendants, dans les Territoires sous tutelle, où quoi qu'on dise, la liberté de vote est plus théorique qu'effective, où l'on a le pouvoir de faire ou de défaire des élections, de valider ou d'invalider un candidat, de garnir les urnes à l'avance ou de faire voter des morts, il est faux de prétendre que l'élu soit toujours le véritable, et encore moins le seul interlocuteur valable.

Dans la plupart de ces pays-là, et le Cameroun en est un exemple typique, cette conception de « l'élu-interlocuteur-valable » conduit fatallement à des équivoques, à des impasses et à des situations fausses. En effet, le prétendu élu étant pré-fabriqué, son langage, dans un dialogue éventuel, ne peut être que conformiste, pour aboutir à des solutions elles-mêmes « pré-fabriquées ».

Nous ne sommes donc pas des élus et, par ailleurs, notre association est pour le moment minoritaire quant à ses effectifs ; car elle est relativement jeune, elle date à peine de deux ans. Elle venait d'être fondée lorsque sont survenus les événements sanglants de mai 1955. Il s'en est suivi une dislocation des archives et, du fait du climat très particulier régnant en zone britannique, il n'a donc pas été possible jusqu'ici d'étendre l'activité de l'Association. Seules les Sections de Douala et de

Bafang ont pu s'organiser. Nous attendons le retour de jours meilleurs pour donner à notre mouvement l'impulsion nécessaire et en voir le plein essor.

Son but est de réunir tous les notables du Cameroun, non pas pour constituer une caste à part, mais pour recréer le cadre ancestral qui constituait le pilier de l'organisation sociale de nos diverses tribus. Elle doit révaloriser certaines de nos coutumes et traditions, les adapter aux conceptions modernes de la vie, s'intéresser à l'éducation des jeunes, à l'étude des problèmes économiques, politiques et sociaux de notre pays. Elle n'est pas un parti politique et elle recrute ses membres indépendamment de leurs conceptions idéologiques, philosophiques ou religieuses, pourvu qu'ils présentent un certain nombre de garanties morales et matérielles définies par les statuts. L'Association peut toujours prendre position sur tout problème touchant de près ou de loin l'intérêt et le destin du Cameroun.

Voilà donc en gros ce qu'est notre Association des Notables camerounais. Une organisation minoritaire, avons-nous dit. Mais un proverbe douala dit : « Mueny ma wuba mu ma leye nyango dibola », ce qui se traduit : « l'œuf indique à la mère poule sa couche ». Cela signifie en d'autres termes qu'une organisation, même minoritaire, est fort capable d'apporter une contribution constructive à la solution de problèmes tels que ceux qui se posent actuellement au Cameroun. C'est pourquoi, une fois de plus, et en nous excusant de nous répéter, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, d'avoir voulu accepter de nous écouter. Du reste, par leurs activités et leurs relations sociales, les Notables Camerounais sont en contact quotidien avec toutes les couches de la population du pays. Nous prétendons donc traduire ici, non seulement le point de vue de notre Association, mais aussi l'opinion générale de la très grande majorité de nos compatriotes.

La situation au Cameroun. La situation actuelle au Cameroun sous administration française est des plus graves. Les rapports officiels et les déclarations de certains Camerounais, qui ne voient dans l'état actuel des choses que leur profit personnel et non l'intérêt supérieur du pays, vous diront qu'au contraire tout va très bien, qu'il n'y a que quelques troubles localisés à une région, que seuls quelques « agitateurs » et « mécontents » sinon des « pro-communistes » entretiennent un climat d'insécurité et osent prétendre que les choses vont mal.

Eh bien non ! Il n'y a ni « agitateur » ni « mécontent », encore

moins des « pro-communistes » parmi les commerçants, plan-teurs, médecins, photographes qui sont membres de notre Association. Si tout allait bien chez nous, ni mon ami, ni moi-même n'aurions quitté nos activités pour cette mission délicate. Et surtout, si au lieu d'écouter ses « interlocuteurs-valables-préfabriqués », nos gouvernants avaient été attentifs au cri du peuple camerounais, le vrai, le seul interlocuteur valable, nous ne serions pas venus jusqu'à l'ONU : nous nous serions contentés d'aller à Yaoundé, ou à Paris. Mais on n'a pas daigné écouter les hommes de bonne foi du pays. Plusieurs d'entre nous, par leurs déclarations, leurs prises de positions publiques, ou des articles de presse avaient pourtant lancé des avertissements, suggéré des solutions, traduit aux Autorités la volonté du peuple. Ce peuple lui-même, lorsque fut lancé en juin 1956 un Mouvement dit d'Union Nationale, avait publiquement manifesté ce qu'il attendait de la puissance administrante pour une normalisation des relations franco-camerounaises : l'unification et l'indépendance, la non-application de la loi-cadre au Cameroun, et surtout *l'amnistie totale et entière des événements* de mai avant toute consultation électorale (ci-joint photos des manifestations du courant d'Union Nationale).

Ce dernier point de l'amnistie préalable à toute élection était particulièrement important et tous les Camerounais en attendaient et espéraient la réalisation.

En effet, depuis les événements de mai 1955 et le décret de dissolution de l'UPC qui en est résulté, le pays n'a pas encore retrouvé le calme indispensable à son évolution normale. Beaucoup de chefs de familles sont détenus ou dans le maquis ; leurs femmes et enfants vivent dans des conditions misérables. D'autres personnes sont constamment inquiétées, arrêtées, mises en prison puis relâchées, perquisitionnées, surveillées, sans que l'on sache, au juste, le crime dont elles sont coupables. Il règne un climat d'inquiétude génératrice de mécontentement. Par ailleurs, s'il y avait des gens pour douter de l'influence réelle de l'UPC, le fait d'en avoir décidé la dissolution avait eu pour conséquence paradoxale de révéler jusqu'à quel point ce mouvement avait de l'emprise sur les masses camerounaises. Nous ne sommes pas membres de l'UPC et nous nous garderons bien de nous poser en défenseurs de ce mouvement, qui sait fort bien se défendre lui-même. Mais nous devons de ne pas nier la réalité qui est que l'UPC n'a jamais été aussi forte que depuis qu'elle est officiellement déclarée dissoute. Il nous était donc apparu, et c'était aussi le vœu de la majeure partie de la population, qu'une

amnistie large serait l'indispensable point de départ du retour à une vie normale.

Après avoir été boudée et fortement contre-attaquée par certains milieux, cette idée de la nécessité absolue de l'amnistie parut un moment avoir favorablement gagné du terrain parmi les Autorités. Nous devons ici rendre publiquement hommage à l'actuel Haut Commissaire au Cameroun, M. Messmer, qui, à ce que nous savons, avait vivement recommandé et défendu ce point de vue. Le ministre de la France d'outre-mer lui-même, par deux déclarations au moins reproduites dans notre presse locale, avait donné la promesse formelle que l'amnistie interviendrait avant les déclarations pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale le 23 décembre 1956.

Hélas, toutes ces promesses ne furent en définitive qu'un fugace nuage de fumée. Par quel système la loi d'amnistie n'a pas été votée avant les consultations populaires ? Cela, M. le Ministre ne nous le dira jamais.

On n'a donc pas voulu prendre en considération la volonté du peuple camerounais clairement exprimée par diverses manifestations publiques. Pour comble, au lieu de traiter avec sérieux et réalisme le Mouvement d'Union Nationale qui canalisait au mieux cette volonté de notre peuple, on a préféré jeter le trouble dans ses rangs, ce qui n'a fait qu'aggraver une situation déjà mauvaise comme nous l'avons indiqué plus haut.

Les élections et leurs conséquences. Ainsi, les élections de la fin de l'année 1956 ont été organisées dans un pays où régnait l'insécurité et la confusion, et où le mécontentement populaire était à son comble, du fait surtout d'une promesse d'amnistie qui ne fut pas tenue par les Autorités responsables. L'on pouvait deviner à l'avance ce qu'allait être un scrutin organisé dans de telles conditions et le résultat auquel il pouvait donner lieu.

C'est d'abord à l'occasion des élections municipales, limitées seulement aux trois principales villes du pays, que le peuple traduit éloquemment son désaveu de la politique qu'on veut lui imposer : 90 % d'abstentions à Douala, près de 70 % à Yaoundé. Et si Nkongsamba bavote à 75 % (données officielles), c'est bien plus pour des oppositions d'intérêts locaux entre aborigènes et allogènes que pour des considérations purement politiques.

Quant aux élections territoriales du 23 décembre 1956, elles demanderaient une analyse plus détaillée dont nous relèverons seulement les grandes lignes. Certes, *a priori*, et selon les déclarations officielles, les résultats de ces élections semblent

consacrer la politique ci-dessus condamnée et risqueraient de faire penser que la population était revenue à des sentiments meilleurs entre le 18 novembre 1956 (élections municipales) et le 23 décembre. En fait, il n'en est rien, bien au contraire, puisque les événements attestent clairement que le mécontentement populaire était à son paroxysme lors de cette dernière consultation. Comment expliquer cette participation non négligeable, que l'Administration évalue à 54 % pour l'ensemble du Cameroun ?

Il faut dire tout d'abord que le Nord du pays, moins évolué politiquement que le Sud et qui représente 45 % environ de la population est ordinairement acquis aux directions politiques des Autorités administrantes. Dans le Centre, le Sud et l'Ouest du pays, l'administration voulait prouver, par tous les moyens, que la réalité n'était pas ce qu'elle était, mais telle qu'elle voulait la présenter au monde. Il ne fallait à aucun prix laisser triompher le courant abstentionniste, car c'eût été reconnaître la force du Mouvement nationaliste et surtout l'échec de la politique menée jusqu'à ce jour. C'est pourquoi toutes les pressions ouvertes ou indirectes furent utilisées, y compris des pressions religieuses par endroits, pour obtenir le vote passif des habitants. C'est pourquoi l'on assista si souvent au vote de militaires amenés dare-dare au Territoire. C'est aussi pourquoi, et pour en finir avec ces énumérations, certains bureaux de vote, dans la région Bamiléké notamment, sont restés ouverts jusqu'à deux heures du matin (fermeture légale à 18 h) sous le seul contrôle de certains candidats, afin de permettre le vote de tous les vivants du lieu, depuis les petits écoliers jusqu'aux vieillards, et même... des morts, dont on s'est chargé de mettre les bulletins dans l'urne. Ajoutons enfin, pour justifier une participation qui fut authentique en certains endroits, que le slogan tribaliste avait été la seule arme efficace de certains leaders politiques pour vaincre l'hostilité de leurs électeurs.

En réalité, l'opposition de la grande majorité des Camerounais, malgré tous les moyens utilisés pour la contrecarrer, a pu se manifester de manière effective. Nous en avons la preuve dans le fait qu'à Douala, ville la plus évoluée politiquement, où l'électeur est relativement mieux éduqué et plus libre, où l'efficacité des pressions est réduite au minimum, la population s'est abstenu à 80 %. Nous en avons la preuve dans le fait qu'après le vote, les soi-disant élus sont restés cloîtrés plusieurs semaines dans leur domicile, non parce qu'ils étaient directement menacés, mais parce qu'ils entendaient les grondements de la majorité du peuple, la vraie, et qu'ils craignaient d'avoir à donner des

explications. Une autre preuve en est dans les troubles qui se déroulent dans le pays bamiléké, ceux dont on ne parle pas mais qui n'en existent pas moins, notamment dans le groupement d'un jeune chef dont la trop grande popularité était devenue gênante au point qu'on a cru utile de l'enfermer dans une prison où il est peut-être mort à l'heure où nous parlons.

Nous avons enfin une preuve de mécontentement de la population dans les tragiques événements de la région Sanaga Maritime dont vous avez certainement eu des échos.

Ces événements, qui ont coûté la vie à un de nos compatriotes d'élite, sont des plus regrettables et absolument condamnables. Mais nous déclarons ici tout haut qu'une part importante de responsabilité revient, à l'origine, aux hommes qui n'ont pas tenu leurs promesses. Car si l'amnistie avait été donnée et le calme rétabli dans le pays préalablement aux élections, de tels événements n'eussent pas eu lieu. Il est étonnant d'autre part de voir que jusqu'à cette date les coupables n'aient pas été arrêtés, jugés et soumis au châtiment exemplaire qu'ils méritent, alors que, dans les discours officiels, l'on affirme qu'ils sont connus. Quoi qu'il en soit, nous demandons que l'on cesse de faire du chantage et une exploitation politique de ces événements si douloureux pour tout vrai Camerounais, que l'on ne les utilise plus pour essayer de noyer ou faire dévier l'ensemble du problème national camerounais. Car, dans tous les pays qui luttent pour leur indépendance, l'on assiste fréquemment à des effusions de sang et à des massacres parfois pires que ceux de la Sanaga Maritime. Les habitants de cette région, comme tous les Camerounais, ne sont pas plus « barbares » que tels autres hommes sur la terre, et nul n'a le droit d'arrêter leur marche vers le Destin.

Mais ce qui est plus grave et que nous condamnons avec plus de rigueur encore que les massacres ci-dessus, c'est la répression aveugle à laquelle ils servent de prétexte. Nous en parlons sans la moindre exagération ou passion. Nous n'avons pas de chiffres à vous donner, car les relations entre Douala et la Sanaga Maritime sont actuellement difficiles et dangereuses. Mais nous savons que la répression touche indifféremment hommes, jeunes, vieillards, femmes et enfants. L'un d'entre nous, médecin à Douala, a eu l'occasion de soigner six blessés venant de cette région. Parmi les six, quatre étaient des écoliers de 12 à 14 ans, alors en congé de Noël dans leurs familles, qui ont été surpris par la fusillade de tout un village. Nous passons sous silence les arrestations arbitraires, opérations de police, méthodes d'intimidation, saisie

de journaux et poursuite de journalistes, mise à l'index de toutes personnes qui n'aprouvent pas la politique du jour.

Mais pendant que le sang coule ainsi en Sanaga Maritime et que l'on pratique dans l'ensemble du pays les méthodes policières ci-dessus, l'on a réuni à Yaoundé l'Assemblée issue de la consultation du 23 décembre 1956. On lui a assigné pour première tâche d'avoir à donner son avis sur un projet de statut présenté par l'Autorité administrante. Or nous avons indiqué plus haut les conditions dans lesquelles cette Assemblée a été élue, et donné les preuves de son caractère impopulaire. Comment ose-t-on confier à une telle Assemblée la tâche si lourde de discuter le statut du Cameroun alors qu'on sait pertinemment qu'elle n'est pas la véritable figure représentative du pays.

Une seule possibilité restait de provoquer un choc psychologique et d'obtenir un revirement politique d'une fraction assez importante de l'opinion : c'était que le projet gouvernemental de statut se montrât audacieux en tenant compte des aspirations du peuple camerounais à la réunification et à l'indépendance. Or il n'en est rien du tout et la publication du texte de statut a eu pour conséquence d'augmenter la déception et le mécontentement de tous les vrais Camerounais. Faisant dans *La Presse du Cameroun* une analyse impartiale de ce texte, M. Kingué-Jong arrive à la conclusion suivante : « Le nouveau statut du Cameroun n'est ni l'indépendance, ni l'autonomie, mais bel et bien un pas décisif vers *l'intégration* ou, si le mot fait peur, l'association avec la France. »

Il espérait cependant que les élus du 23 décembre rejettentraient ledit statut, étant donné que le thème prédominant dans leurs diverses professions de foi était le mot « indépendance ».

Brève illusion ! Les travaux qui se déroulent à Yaoundé ont déjà laissé voir que la petite minorité nationaliste ne pourra rien contre un scénario arrêté de longue date à Paris. Le contre-projet du groupe d'Action Nationale, dont l'article premier reconnaît au Cameroun « la qualité d'Etat souverain », a été rejeté par la Commission juridique de l'Assemblée et ce groupe a dû se désolidariser de la Commission. Le Président de ladite Commission qui, selon tous les échos, sera le futur Premier ministre du Cameroun, a déclaré ce qui suit : « Nous ne pouvons accepter que le projet gouvernemental comme document de base. Aucun autre projet ne pouvait être pris en considération... » Déclaration on ne peut plus significative.

Le jeu est donc clair. Il s'agit de réussir au Cameroun l'opération qui a été si bien menée au Togo et qui a abouti à la

mise en place d'une « République Autonome » avec super-citoyens : ministres à Lomé, députés à Paris. Mais le peuple camerounais ne s'y est pas trompé et le fait qu'on n'ait pas tenu compte de sa volonté ne pourra que le plonger dans le désarroi et le précipiter dans l'aventure.

En résumé. Telle est, dans ses lignes essentielles, la situation actuelle du Cameroun sous tutelle française. Elle peut se résumer comme suit :

a) Le Cameroun vit dans la confusion et le trouble depuis les événements de mai 1955. Cette situation s'est aggravée à la fin de 1956 du fait de la non-intervention d'une amnistie cependant promise par les autorités, et au contraire la volonté arrêtée d'appliquer coûte que coûte une politique que la population a condamnée publiquement lors des manifestations du Courant d'Union Nationale.

b) Les conséquences en ont été des troubles graves dans plusieurs régions, et plus particulièrement en Sanaga Maritime et Bamiléké, prétexte à une répression violente et à certaines pratiques policières qui n'ont rien de commun avec les méthodes démocratiques.

c) Le sang coule en Sanaga Maritime. Quels que soient les crimes commis par des individus excédés, une répression qui n'épargne ni vieillards, ni femmes, ni enfants est encore plus criminelle.

d) L'Assemblée élue le 23 décembre 1956 n'est pas authentiquement représentative. Elle comporte une forte majorité d'élus pro-gouvernementaux et il s'agit de lui faire adopter rapidement un statut qui conduit à l'intégration du Cameroun dans l'Empire français.

e) Toutes ces secousses ont pour conséquence un malaise social et un marasme économique, lesquels ne sauraient durer plus longtemps sans répercussions graves sur l'évolution du pays.

Malgré d'énormes difficultés, notre Association a tenu tout de même à vous apporter, par notre voix, son témoignage et celui de l'immense majorité des Camerounais. Ce faisant, nous avons voulu dégager la responsabilité de l'élément stable de notre pays, dans tout ce qui pourrait être la conséquence de la politique qu'on y mène depuis quelques années.

Comme nous le disions au début, et nous le répétons à dessein, nous ne sommes pas venus ici porter des accusations contre la

France, mais rendre compte de faits réels. Le peuple camerounais est attaché à la France, non pas à la manière colonialiste du XIX^e siècle, mais sur les bases définies par la Déclaration des Droits de l'homme et la Charte des Nations unies. Notre pays ne demande qu'à nouer les meilleures et les plus durables relations avec la France, non pas celles qui lui sont dictées et imposées de Paris, mais celles qu'il déterminera lui-même, en toute souveraineté, lorsque la proclamation de la fin de la tutelle aura fait de lui un Etat véritablement indépendant. Nous nous sommes toujours refusés à être assimilés à une colonie française, car Dieu a voulu qu'en pleine Afrique notre pays n'ait jamais été la colonie de personne (c'était un protectorat allemand, et non une colonie, avec un contrat qui expirait en 1914), et soit placé sous la protection des Nations unies depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Ce privilège, le peuple camerounais en est pleinement conscient et particulièrement jaloux. C'est pourquoi toute tentative de l'en écarter rencontre l'opposition formelle de la population.

Nous pensons donc servir au mieux l'amitié franco-camerounaise en demandant à la puissance tutrice de tenir compte de l'opinion de notre peuple au lieu d'essayer chaque fois de la contourner ou de brouiller les cartes. Nous la supplions d'abandonner certaines méthodes qui n'engendrent que rancoeurs, haines et creusent le fossé entre nous.

Comment expliquer qu'il y ait toujours des coups de feu de notre côté, alors que du côté du Cameroun britannique il n'y a jamais rien eu de semblable ? La grève de 1945, les événements de mai 1955, ceux de décembre 1956, pour ne citer que les plus marquants, tout est bon prétexte pour la répression sanglante. Serions-nous plus mauvais sujets que nos compatriotes de l'autre zone et, dans l'affirmative, à qui la faute ?

Au lieu de regarder en face la poussée nationaliste camerounaise, l'on a préféré la combattre. Pour se trouver des alliés au sein des Nations unies et paralyser cette poussée, on lui a collé l'étiquette « communiste ». Ainsi l'UPC a été déclarée hors-la-loi parce que soi-disant « communiste ». Le courant d'Union Nationale a été également combattu parce que « communiste ». Demain, vous apprendrez aussi que l'Association des Notables est « communiste » ou « anti-française »... Car, pour échapper à l'une de ces étiquettes, il faut toujours accepter de bonne grâce tout ce qui se dicte du haut lieu. Il faut admirer les monuments que l'on construit à la hâte sur le sable, applaudir ceux qui

veulent faire le Cameroun sans tenir compte des véritables aspirations des Camerounais à une indépendance effective.

Nous nous refusons de cautionner toute espèce de fiction. Nous ne sommes pas pour autant communistes ou anti-français, bien au contraire. Nous affirmons ici qu'à notre connaissance, les Camerounais ignorent ce que c'est que le communisme et ne s'y intéressent pas.

Au demeurant, s'il s'agit réellement de combattre le communisme, pourquoi ne pas le détruire d'abord en France avant de venir chez nous ? Et pourquoi laisse-t-on entrer des Français communistes au Cameroun puisqu'on tient tellement à nous protéger de ce fléau ?

Conclusions. C'est à vous, Mesdames, Messieurs, représentants des pays membres de l'ONU que nous faisons un pressant appel pour terminer. Au nom de l'idéal que vous représentez, et en foi des responsabilités que vous avez volontairement acceptées en prenant notre pays sous votre tutelle, nous vous supplions de trouver une solution concrète au problème camerounais.

Tout d'abord, la situation actuelle du pays, qui est des plus sérieuses, demande votre haut arbitrage. Ne s'agissant ni de l'Algérie, ni du Sénégal, personne ne vous reprocherait de vous immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat. Il s'agit d'un pays dont vous avez la tutelle et c'est votre droit d'y envoyer une mission impartiale pour voir ce qui s'y passe en ce moment. Qu'elle aille dans les villages, cette mission, accompagnée de Camerounais que nous pourrions vous indiquer et non pas de représentants de l'autorité administrative ; qu'elle interroge les habitants, qu'elle vérifie les recensements en Sanaga Maritime... Tâche lourde et délicate, mais qui est de votre devoir, car si vous restez sourds à nos cris, alors vous porterez la responsabilité des malheurs du peuple camerounais.

Pour le problème politique fondamental, nous pensons qu'une solution hardie venant de votre Assemblée serait de nature à rétablir une situation normale. Le moment n'est-il pas venu pour vous d'étudier les modalités de la réunification des deux zones en vue de proclamer, dans les meilleurs délais possibles, l'indépendance totale du Cameroun réuniifié ? Les Camerounais auront assez de sagesse, soyez-en certains, pour utiliser au mieux le concours de l'ONU et celui de pays amis, au premier rang desquels se placent la France et la Grande-Bretagne, pour marquer leurs premiers pas dans la jouissance de cette indépendance à la Nigeria : le Cameroun occidental risque d'être

attiré et absorbé par une Nigeria indépendante si, avant cela ou parallèlement, le Cameroun n'est pas réunifié et déclaré souverain.

Nous aimerais avoir le cœur net sur cette question capitale et savoir à quoi nous en tenir. Si chacune des parties de notre pays est appelée à être annexé, il vaut mieux le déclarer sans ambages et nous enlever nos illusions. Si, au contraire, ce dont nous ne doutons pas, le but visé par les accords de tutelle doit s'accomplir un jour, nous vous supplions que cela ne tarde plus trop.

Nous insistons beaucoup sur ce fait et vous prions de prendre vos responsabilités. Toutes nos populations des deux zones ont les yeux tournés vers vous. Il ne faut pas les décevoir ou les faire languir. Un adage français dit : « Ventre affamé n'a point d'oreille. » Si, par votre action, le problème camerounais ne trouvait pas une solution pacifique rapide, craignons que le peuple, désespéré, n'ait recours, pour atteindre le but visé, à des voies et moyens qui sont loin d'avoir notre préférence.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de l'attention avec laquelle vous avez suivi notre exposé si long et assez décousu. Nous espérons qu'il vous permettra de vous pencher sur le problème camerounais et de lui trouver une solution en vue de faire sortir le Cameroun de l'impasse où il se trouve plongé.

Notre Association et le peuple camerounais tout entier vous en sont d'avance très reconnaissants.

Avant de terminer, nous voudrions avoir l'assurance publique du Représentant de la France que ni nous-mêmes ici présents, notre Association, ni nos parents ou amis, ne seront inquiétés directement ou indirectement en fonction du droit de pétition dont nous avons usé.

ANNEXE 2

DÉCLARATION DE M. BEBEY-EYIDI MARCEL, PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES FORCES NATIONALISTES À LA 884^e SÉANCE DU CONSEIL DE TUTELLE DES NATIONS UNIES, RELATIVE AU PROBLÈME CAMEROUNAIS

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir fait l'honneur de m'accorder la parole en cette circonstance historique.

Blaise Pascal a dit : « Le moi est haïssable... ». Cette pensée renferme la plus grande leçon de modestie qui soit, que nul ne devrait jamais perdre de vue.

Pourtant une politesse élémentaire commande que l'on se fasse connaître d'un auditoire aussi digne que celui-ci, reflet authentique de la quasi-totalité des nations de ce monde. Permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de cette occasion pour relever quelques points de mon curriculum-vitae, qui ne sont pas sans rapport avec ma présente intervention.

Un homme libre de toute obédience. En 1940, j'étais médecin africain fonctionnaire au Cameroun, mon pays natal. Je jouissais d'une situation considérée à l'époque comme confortable. Personne n'osera dire que c'est un calcul mercenaire qui m'a poussé dans les Forces Françaises Libres que constituait alors le général de Gaulle.

Comme beaucoup de mes compatriotes et comme tant de ressortissants des pays coloniaux, je suis parti comme un authentique volontaire, un peu par goût de l'aventure, davantage par une sorte d'inclination atavique pour la cause de la liberté et du juste droit des hommes. Pour nous Camerounais qui, je tiens à le rappeler ici, n'étions tenus par aucune loi à des obligations militaires, c'est également une raison sentimentale qui fut à

l'origine de notre détermination : l'amitié sincère que notre peuple a toujours témoignée à la France et le choc très profond que le drame inattendu de 1940 avait produit sur chaque Camerounais. Cela non plus, personne ne saurait le contester.

Faut-il rappeler qu'à cette époque de nombreux Français avaient opté pour la collaboration avec l'ennemi ? N'avons-nous pas vu des gouverneurs, des administrateurs des colonies, des médecins et tant d'autres encore fuir le camp de la France libre et s'embarquer pour rejoindre la facilité et l'attentisme alors préchés par le Gouvernement de Vichy ?

Comme médecin auxiliaire du bataillon des FFL auquel j'appartenais, j'ai été à El-Alamein, à Tobrouk, à Benghazi et à Tripoli sous les ordres suprêmes du Général Montgomery. J'ai participé aux derniers et sanglants combats de Tunisie (Djebel-Takrouna) sous le regretté Général Brosset. J'étais sur le Garigliane le 14 mai 1944, avec le Corps expéditionnaire français d'Italie (Général Juin), et j'ai été blessé à Tivoli, près de Rome, le 5 juin 1944. J'ai débarqué avec la Première Armée Française le 16 août 1944, dans le Midi de la France. J'ai combattu pour la reconquête de Toulon assiégée et, après avoir remonté la vallée du Rhône, pour la prise de Belfort.

Je suis rentré au Cameroun à la fin de la guerre. Je ramenais, certes, un lot de décorations mais, après quatre années de pérégrinations périlleuses, je me retrouvais avec la même situation matérielle que celle qui était la mienne en 1941. Cela ne causa d'ailleurs ni rancœur ni murmure de ma part car, de ces voyages forcés et de ces interminables nuits de veille, d'inquiétude et de méditations que tout combattant a vécues sur le front, j'avais rapporté des biens autrement plus précieux : l'esprit de résistance et le culte de la volonté.

Après ma démobilisation, bénéficiaire d'une bourse que m'avait valu mon seul titre d'ancien combattant et non la faveur de personne, je suis allé en France où, non sans peines et difficultés, je réussis à décrocher mon diplôme d'Etat de Docteur en médecine, le 24 mai 1950, à Paris.

J'attire l'attention au passage sur le sujet de ma thèse de doctorat : « La vie et l'œuvre du Dr E. Jamot. » Jamot fut un grand médecin français qui sut organiser et gagner la bataille contre la maladie du sommeil au Cameroun et dans toute l'Afrique noire française. L'histoire de sa vie m'a toujours passionné non seulement à cause d'une œuvre qui a sauvé mon pays du plus grave des périls, mais surtout parce que Jamot fut victime de l'injustice en raison de sa haute conception de

l'humanité qui le poussait à ne voir dans ses malades les plus misérables que des hommes tout court, sans aucune discrimination.

Après un intermède au Cabinet du Ministre Aujoulat, qui me fit l'honneur de me demander ma collaboration technique pour les problèmes médico-sociaux de son département, je suis rentré au Cameroun en 1951. J'ai exercé pendant quatre ans dans l'Administration en qualité de médecin contractuel. Depuis trois ans, je suis installé à titre privé à Douala où je tiens un cabinet et une clinique de trente lits. Mes affaires marchent bien, et ce n'est certainement pas le désir de troquer ma situation matérielle contre une autre qui m'a conduit à l'ONU.

Cette auto-présentation quelque peu fastidieuse, et dont je m'excuse, Monsieur le Président, tend à prévenir ou à couper court à certaines manœuvres auxquelles d'aucuns se livrent parfois, profitant de ce qu'un pétitionnaire est absent ou n'a plus droit à la parole.

C'est ainsi qu'il y a deux ans exactement, je suis venu à cette même tribune accompagné de mon ami Anatole Kaminy (présentement en prison), et j'ai parlé au nom de l'Association des Notables camerounais.

Or, je fus surpris de lire, dans les débats du Conseils de tutelle qui suivirent notre intervention à la Quatrième Session, une déclaration du représentant spécial de l'Autorité administrante selon laquelle le rôle de Kaminy aurait été de surveiller mes faits et gestes, en quelque sorte de donner le ton à mes paroles et à mon comportement, Kaminy étant, toujours d'après cet honorable Représentant spécial, un agent de l'UPC. Aux dires des détracteurs du nationalisme camerounais, l'UPC est connue comme étant l'antenne camerounaise du Gouvernement de la Russie soviétique...

En fait, une telle allégation tend à la fois à paralyser mon action et à me dénier toute personnalité. Je le concède volontiers. Mais puisqu'il me faut un encadrement communiste pour être bon à quelque chose, peut-on me dire le nom du communiste qui dictait et surveillait mes actes lorsque j'étais sur les fronts d'Egypte, d'Afrique du Nord et d'Europe de 1941 à 1945.

La vérité est que certaines personnes ne font pas ou se refusent à faire l'effort intellectuel nécessaire pour comprendre les mobiles déterminants de l'attitude des peuples et des individus. Quand un pays lutte pour se libérer de la domination coloniale, lorsqu'un homme tourne le dos à des avantages personnels certains pour se mettre dans les rangs du peuple en lutte, l'on s'empresse de

découvrir les vertus enchanteresses du communisme international.

L'UPC et moi. Dans ce même ordre d'idées, il n'est pas superflu de préciser mes rapports avec l'UPC.

Ayant combattu dans le camp des peuples libres, j'étais de ceux qui avaient la conviction profonde que la catastrophe de 39-45 avait été une leçon suffisamment instructive pour permettre le règlement pacifique des problèmes humains, singulièrement du problème camerounais, compte tenu du rôle joué par mon pays durant la dernière guerre et de son statut international privilégié.

C'est pourquoi, tout en ayant approuvé le programme fondamental de l'UPC dès sa création (unification et indépendance), je n'étais pas d'accord sur certaines méthodes de lutte ou certains éclats de voix à caractère provocateur ou violent. J'ai vécu les horreurs de la guerre. J'ai toujours eu une foi ardente en la non-violence, arme invincible des peuples militairement faibles mais moralement résolus ; arme exceptionnelle qui permit au Mahatma Gandhi, tout seul contre le plus puissant Empire du monde, de libérer plus de quatre cent millions d'hommes asservis.

Cette conception de la lutte nationale, le fait également que j'avais accepté d'apporter à un ministre français (Dr Aujoulat) la même collaboration sincère et loyale que celle qui fut la mienne sur les champs de bataille, avaient eu pour conséquence de me faire mettre à l'index par l'UPC. Et ce n'est pas moi qui ai jamais bénéficié du soutien ou des suffrages des upécistes lors des compétitions électorales auxquelles je fus amené à participer. Si je n'en fus pas moins l'un des tout premiers à reconnaître sportivement la poussée grandissante de ce mouvement nationaliste dans le pays, ses membres et son chef ici présent auront la bonne foi de reconnaître qu'ils ne m'ont jamais surpris en train de leur faire la cour dans un but quelconque.

Les circonstances qui m'ont conduit, depuis 1955, à lutter inlassablement pour l'amnistie en faveur des upécistes et à subir la répression anti-upéciste alors que je n'ai jamais été membre de ce mouvement, sont claires et conformes à la logique de ma conception de la lutte nationale.

En effet, la non-violence ne saurait être prêchée à sens unique. Entre deux opposants se réclamant réciproquement d'un égal désir de régler pacifiquement leurs litiges, c'est le plus fort qui devrait normalement donner le maximum de preuves de calme, de compréhension et de patience, tout simplement et précisément

parce qu'il est le plus fort. Malheureusement, c'est le contraire que nous voyons si souvent en ce monde.

J'avais donc éprouvé un profond dégoût et beaucoup de déception de voir la Puissance administrante recourir à la méthode forte pour endiguer la marée nationaliste montante de l'UPC. S'il s'était simplement agi de combattre ce mouvement, le moyen le plus facile et le plus efficace était de réaliser le programme politique et social qu'il préconisait alors. Cela était certainement réalisable car, en 1955, l'UPC ne revendiquait rien d'autre que quelques réformes intérieures et la fixation d'un délai pour l'indépendance. Le but réel était donc, sous prétexte de combattre ce fantôme communiste que l'on découvre partout, de détruire l'essence même du nationalisme camerounais et d'ouvrir la voie vers ce qui s'appelait alors l'Union française.

Il paraissait donc évident que, quelles que pussent être les fautes dont l'UPC s'était rendue coupable quant à certains agissements tactiques, ce fut une erreur grave d'avoir eu recours à la force armée pour l'abattre, de l'avoir dissoute, d'avoir ouvert toutes grandes les geôles pour y entasser pêle-mêle aussi bien de rares responsables que d'honnêtes citoyens, criminels d'être nationalistes, ou simplement victimes de délation ou du zèle des agents de faux renseignements. Cette erreur mettait en péril l'amitié franco-camerounaise.

Comme par ailleurs, il n'était ni sage ni réaliste pour les Camerounais de s'abandonner au désespoir ou au refoulement, j'eus le sentiment qu'il était nécessaire de rechercher une renonciation des parties, en invitant le plus fort à tendre la main au plus faible, en un geste magnanime et inconditionnel.

Je saisiss donc l'occasion offerte par l'anniversaire du 27 août 1955 et, dans un article intitulé « Anniversaire et Amnistie », je rappelais les conditions historiques du 27 août 1940, le rôle joué par le peuple et les combattants camerounais dans la guerre mondiale, leurs droits conséquents à la souveraineté nationale reconnus par la Charte des Nations Unies et la Constitution française, l'intérêt enfin, pour les deux peuples liés par le destin, que l'indépendance du Cameroun intervienne sans choc et sans détérioration de ces liens d'amitié.

Cet article fut suivi par d'autres axés sur le même thème. Non seulement je ne fus pas compris, mais je fus mis à l'index par les Autorités administrantes. Je n'en poursuivis pas moins cette campagne par des écrits et conférences, en militant dans le « Courant d'union nationale », en marquant mon opposition aux élections du 23 décembre 1956, non pas comme un upéciste

obéissant aveuglément au mot d'ordre de boycottage systématique, mais comme nationaliste convaincu de ce que ces élections étaient faussées au départ parce qu'elles intervenaient sans amnistie préparatoire. C'est cette thèse que j'avais défendue en février 1957 devant l'ONU, en qualité de pétitionnaire de l'Association des Notables camerounais.

Après le vote du statut de la loi-cadre et la mise en place du Gouvernement camerounais, j'indiquais, dans une « lettre à nos gouvernants et élus » d'octobre 1957 (*L'Opinion au Cameroun*) que pour résoudre la crise camerounaise il fallait : l'amnistie, la dissolution, des élections.

Ainsi donc, la création récente de notre « Comité pour le regroupement des forces nationalistes » entre purement et simplement dans la suite logique de l'action entreprise et soutenue depuis les événements de mai 1955. Ce n'est pas, comme l'écrit M. Philippe Decraene dans *Le Monde* du 19 décembre 1958, « l'une des tentatives de regroupement, sous un autre nom des anciennes troupes de l'UPC dans le cadre de la légalité... ».

Il existe sans conteste au Cameroun « certains hommes politiques » qui, avant même que l'UPC disparaîsse, « veulent d'ores et déjà confisquer à leur profit ses succès de naguère » (*Le Monde* du 19 décembre 1958), mais les upécistes eux-mêmes savent mieux que quiconque ceux qui exploitent leurs malheurs à des fins personnelles.

J'ai tenu, par ce trop long préambule, en même temps qu'à éclairer votre auguste Assemblée sur certains points, à lui donner l'assurance que j'apporte ici le témoignage d'un homme libre de toute attache, sans arrière-pensée ni passion, dont la seule préoccupation est l'intérêt de son pays.

Le comité pour le regroupement des forces nationalistes. La création du CRFN, à la fin de 1958, était apparue comme une nécessité impérieuse, à un moment où le pays était plongé dans une véritable léthargie politique du fait d'un climat de répression et d'intimidation délibérément instauré à la veille de l'arrivée de la Mission de visite de l'ONU.

Le CRFN n'a pas la structure d'un parti politique classique. C'est un courant d'opinions, du genre « Courant d'union nationale » de 1956, qui accueille en son sein, non pas spécifiquement les « anciennes troupes de l'UPC », mais toute personne ayant adhéré à son programme. Son but est de permettre l'expression des sentiments nationalistes et de consti-

tuer un mouvement d'opposition légal. Voici les grandes lignes de son programme : réunification, indépendance ; préparation à l'indépendance.

1° Pour diverses raisons souvent rappelées par de nombreux pétitionnaires et sur lesquelles je ne reviendrai pas, l'accord est unanime pour la réunification du pays, parmi les Camerounais sous administration française. Les dernières élections au Cameroun britannique méridional ont permis de dégager une majorité également à la réunification. Il faut maintenant que les deux gouvernements se concertent et recherchent les propositions concrètes à faire à l'ONU, en accord avec les Autorités administrantes en vue de la réalisation pratique du but visé.

2° Le problème de l'indépendance est résolu en principe puisque l'ALCAM et le Gouvernement camerounais, traduisant la volonté unanime du peuple camerounais, ont mené des négociations fructueuses qui ont abouti à la fixation d'une date à l'accession à l'indépendance. *L'accord est général sur la date du 1^{er} janvier 1960, aucune autre date plus rapprochée n'ayant été offerte aux Camerounais.*

3° La préparation à l'indépendance est une tâche urgente et capitale qui commande la réalisation des objectifs suivants :

- Amnistie générale et inconditionnelle.
- Dissolution de l'ALCAM.
- Elections contrôlées deux à trois mois après l'amnistie.

L'amnistie. Une loi d'amnistie vient d'être votée le 14 février 1959, tout juste à temps pour qu'on puisse en faire état devant la présente session de l'ONU. Le problème se trouve-t-il résolu pour autant ?

Le peuple camerounais avait sollicité, mais n'avait obtenu que partiellement la clémence de la France pour ses enfants. Il se croyait assuré d'un élan généreux, sans réserve, venant de ses propres fils au pouvoir, pour leurs frères du maquis, des prisons ou en exil. Il était persuadé que d'un coup de plume et en quelques mots, les députés allaient effacer pour toujours les querelles d'hier pour faciliter le nouveau départ d'aujourd'hui.

Or la loi votée n'a pas un caractère général et inconditionnel. De plus, n'étant pas assortie de l'abrogation du décret du 13 juillet 1955 portant dissolution de l'UPC, il reste toujours possible de procéder à l'arrestation des « amnistiés », au cas où ils se montreraient gênants, sous l'inculpation bien connue de « reconstitution de ligue dissoute ».

Enfin, les dispositions de cette loi se limitent au 31 décembre 1958, quoique de nombreuses arrestations aient été opérées et continuent à être opérées depuis le 1^{er} janvier 1959, pour des faits en rapport avec les événements de mai 1955 et décembre 1956.

S'agissant de litiges qui ne se situaient pas, à leur origine, entre le Gouvernement camerounais et d'autres Camerounais, il serait souhaitable qu'une recommandation ferme soit donnée au Gouvernement camerounais par l'ONU, afin qu'il use des pouvoirs qu'il détient pour vider complètement ce vieil abcès qui empoisonne, depuis quatre ans, le climat politique, social et économique du pays.

Tout en enregistrant comme un progrès indéniable et appréciable l'avènement de la loi du 14 février 1959, nous faisons appel à la générosité, à toute la générosité de nos compatriotes au pouvoir pour traduire, par *une amnistie totale et inconditionnelle, leur volonté de pardon et de réconciliation*.

La dissolution. Nous avons vu la Mission de visite à l'œuvre au Cameroun, et nous savons les conditions difficiles dans lesquelles elle a dû accomplir sa tâche. Aussi sommes-nous bien placés pour rendre un sincère hommage au travail objectif qu'elle a fourni, malgré ces difficultés et le temps relativement court qui lui était imparti.

Toutefois, Messieurs les membres de cette honorable Mission et son digne Président voudront bien me permettre de dire que s'ils avaient pu disposer de plus de temps et de conditions de travail différentes, leurs conclusions quant à la dissolution de l'Assemblée et la nécessité de nouvelles élections s'en seraient peut-être trouvées modifiées.

Ce problème a été l'objet d'une analyse dans la *Presse du Cameroun* du 2 au 8 décembre 1958. Voici un bref rappel des arguments développés :

a) *Arguments d'ordre moral et juridique* : La Chambre actuelle fut élue comme « Assemblée Territoriale » (ATCAM). En dehors du rôle alors dévolu aux assemblées territoriales, sa seule et unique mission était de *donner son avis sur le nouveau statut du Cameroun*. Elle aurait donc dû normalement être dissoute, une fois cet avis émis, et donner lieu à de nouvelles élections. Elle fut purement et simplement reconduite en « Assemblée Législative » (ALCAM).

De même, le récent passage du pays au régime d'autonomie interne paraissait être l'occasion et une raison juridique de

dissolution. Non seulement l'on n'y songea pas, mais les tenants du pouvoir viennent de rappeler que l'actuelle Assemblée avait été élue pour cinq ans, ce qui veut dire qu'il ne faut pas espérer d'autres élections avant décembre 1961. L'ALCAM actuelle devra donc se muer en « Constituante » puis en « Nationale ». Ce qui donne le schéma suivant :

- Le 23-12-1956 : élection de l'ATCAM ;
- le 09-05-1957 : l'ATCAM se transforme en ALCAM ;
- le 01-01-1959 : l'ALCAM se maintient malgré le changement de statut ;
- courant 1959 : l'ALCAM deviendra « Assemblée Constituante » ;
- le 01-01-1960 : la « Constituante » se proclamera « Assemblée Nationale ».

Ces mutations interminables causent de réelles inquiétudes parmi les Camerounais qui se demandent où l'on va. La question est de savoir en effet si l'on veut installer chez nous un régime véritablement démocratique, ou plutôt un système camouflé de dictature d'Assemblée.

b) Arguments d'ordre politique et social : Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les événements de mai 1955 ont détérioré le climat social et politique du Cameroun. En supprimant l'UPC sur le papier, on l'avait rendue plus forte et plus vivante dans le pays. Il est indéniable que les longues années de luttes et diverses causes de dissensions internes ont affaibli ce mouvement dans ses effectifs et dans son organisation. Mais l'influence et le rayonnement demeurent, au point que certains dirigeants eux-mêmes subissent la poussée upéciste pour ainsi dire inconsciemment, au même moment où ils déclarent pompeusement que le mouvement est totalement liquidé.

Il paraît anormal, dans un pays devant accéder à l'indépendance, et dangereux pour sa paix intérieure, de tenir à l'écart de l'activité politique les leaders et les membres d'une organisation aussi dynamique. En les faisant rentrer dans la légalité par l'amnistie, on produit la détente politique et psychologique indispensable à la vie nationale. En leur offrant sans trop tarder l'occasion d'assumer leurs responsabilités civiques et publiques, on assainit définitivement le climat et on assure ainsi la viabilité des institutions présentes et à venir.

c) Arguments tenant à la gestion du bien public. Sous le régime de la Chambre actuelle, la gabegie et la dilapidation sont

sanctionnées par la loi (première loi votée). On nous dit de ne pas insister sur ce point qui serait de « politique intérieure »... On nous cite des exemples d'autres pays où existerait une situation analogue ou pire.

Nous pensons au contraire que cela vaut la peine d'être dit devant les Nations unies qui ont droit de regard sur toutes nos affaires tant que dure la tutelle. A quoi servirait la tutelle si le pupille devait être totalement livré à lui-même au point de commettre des folies ?

Or, c'est pure folie, à notre humble avis, que dans un pays économiquement faible, les députés et les ministres s'octroient des traitements et indemnités qui font d'eux les parlementaires les mieux payés du monde après ceux des Etats-Unis et du Canada. Les dépenses en véhicules, carburants, personnel domestique, festivités, dépassent tout ce que peuvent se permettre des nations indépendantes et vraiment riches. Le budget dernièrement voté par l'Assemblée était de 25 milliards de francs métropolitains répartis en :

Fonctionnement — 24 milliards de francs métropolitains,
Équipement — 1 milliard de francs métropolitains.

Et nous passons volontairement sous silence d'autres détails et les scandales financiers du régime.

Ainsi, l'Etat camerounais mène un train de vie hors de proportion avec les ressources actuelles du pays, ce qui compromet dangereusement l'indépendance à venir.

Dans son discours du jour de l'An 1959, M. le Premier ministre avait annoncé des *mesures d'austérité*. Le pays a eu connaissance de certaines réductions de dépenses portant sur les frais de représentation, le personnel domestique, les membres des cabinets ministériels. A part cela, l'austérité continue à être le lot du contribuable...

Des mesures draconiennes devraient être recommandées, dans l'intérêt du pays comme dans celui même des élus. En effet, ces abus desservent leur popularité. Le peuple camerounais désire que l'on prenne l'exemple non pas sur les pays qui ont d'autres raisons et les moyens de dépenser beaucoup, mais sur ceux qui pratiquent vraiment l'austérité nationale.

Exemple	Pays	Population	Solde Premier ministre
	Inde	400 millions	120 000 F
	Cameroun	3,5 millions	700 000 F

Cette comparaison est d'une éloquence déconcertante.

Des élections contrôlées. Des élections générales sous le contrôle des Nations unies, organisées deux ou trois mois après l'amnistie, nous paraissent nécessaire. Nous sommes de ceux qui ont toujours pensé que, même en admettant les statistiques officielles qui accusent 52 % de participation moyenne aux élections du 23-12-1956, les conditions dans lesquelles se sont déroulées ces élections et le fait que, faute d'une amnistie préalable, elles ont tenu à l'écart des organisations ou personnalités écoutées dans le pays, ne conféraient pas à l'ALCAM toute la représentativité réelle et absolue.

Mais nous nous devons de rendre hommage à cette Assemblée d'avoir mené à bien les négociations pour l'indépendance. Nous notons également avec plaisir et intérêt les déclarations du Président de l'Assemblée invitant tous les enfants du Cameroun « à reprendre leur place dans la vie politique de la nation ».

Ces déclarations ne traduisent-elles pas l'acceptation implicite de nouvelles élections et, dès lors, quel est le litige qui nous divise ? On voit mal, en effet, comment ces « enfants prodiges » pourraient reprendre leur place dans la vie politique si par ailleurs l'on s'évertue à leur fermer les portes des compétitions électorales.

Nous avons souligné plus haut les diverses évolutions des institutions camerounaises qui auraient dû normalement justifier de nouvelles élections. Par ailleurs, l'ALCAM, élue le 23 décembre 1956, si elle garde le mérite d'avoir su décrocher la date de l'indépendance, est-elle apte à préparer le pays à accéder à cette indépendance ?

L'expérience de l'autonomie interne que nous vivons actuellement ne manque pas de causer des préoccupations à ce sujet. On parlait de cette autonomie depuis le mois de juillet 1958, on aurait donc dû se préparer à la recevoir. Or, son avènement ne s'est traduit, jusqu'à cette date, par aucun changement notable aux yeux des Camerounais.

S'il est des domaines où l'insuffisance ou l'incompétence des autochtones commande le *statu quo*, il en est d'autres où la « camerounisation » aurait pu se réaliser à près de 100 % (enseignement primaire, régions et subdivisions administratives, PTT, etc.). Comment expliquer qu'une ancienne colonie comme la Guinée ait pu, du jour au lendemain, assurer la relève des fonctionnaires français, alors que le Cameroun, dont le statut sous la loi-cadre conférait plus de pouvoirs, en est encore à nommer

timidement quelques adjoints au rôle souvent effacé ? Que doit penser l'homme de la rue qui voit qu'à Douala, par exemple, le délégué du Gouvernement camerounais est le même administrateur français qui, la veille, dans la même ville, était le délégué de M. le Haut Commissaire de la République ? (Ceci cité d'ailleurs sans poser un problème de personne mais de principes).

Cela ne semble pas logiquement cadrer avec le sens même du mot autonomie, et cela donne l'impression que cette autonomie n'existe que sur le papier, parce qu'on ne l'a pas préparée comme il fallait.

On en vient ainsi à se demander s'il n'en sera pas de même si, les conditions actuelles ne changeant pas, l'indépendance intervient sans une préparation adéquate. Quand on sait, en effet, le travail de préparation auquel se livre un pays comme la Nigeria en vue de sa prochaine indépendance, l'on convient volontiers que ce n'est ni pessimisme ni mauvaise foi qui sont à la base de nos préoccupations.

Il semble donc que, pour des causes diverses et malgré les hommes valables qu'elle renferme, il manque à l'actuelle Assemblée le ressort et le dynamisme indispensables pour aborder les grandes tâches qui s'offrent à elle à une heure décisive de l'histoire du Cameroun. D'où la nécessité de la « redoper » par de nouvelles élections.

Le problème est trop important pour qu'on le situe simplement à une banale course vers le pouvoir, ou à une simple question de personnes. Cela est peut-être vrai pour ceux qui ont fait de la politique leur gagne-pain, mais pas pour nous autres.

J'ai entendu raconter que la complication du problème camerounais, à son stade actuel, viendrait du fait qu'il y aurait une sorte de tirage entre les hommes au pouvoir et les upécistes, chacun des deux groupes prétendant s'attribuer le monopole de l'indépendance...

Cela me rappelle le commentaire qu'avait fait un grand écrivain américain au lendemain de la Conférence de Bandoeng, à laquelle il avait participé à titre personnel. Richard Wright notait en effet ceci :

« Je cherchai à me rappeler ce que je savais de leurs dirigeants (des dirigeants des 29 nations) et ma mémoire évoqua : *Ali Sastroamidjojo*, Premier ministre de l'Indonésie : exil, prison, guerre... *Jawaharlal Nehru*, Premier ministre de l'Inde : longues années de prison... *Kwame N'Krumah*, Premier ministre de la Gold Coast (aujourd'hui Ghana) : ex-prisonnier politique et génial organisateur des masses... *Chou-en Lai*, Premier ministre

chinois : produit de la guerre, de la conspiration et de la révolution... *Ho-Chi-Minh*, Premier ministre de la République démocratique du Viet-Nam : soldat inébranlable, sage chef d'armées de guerillas... Les méprisés, les insultés, les blessés, les dépossédés... en bref, c'étaient les opprimés de la race humaine qui se rassemblaient. »

Si les critères et titres ci-dessus étaient la condition *sine qua non* de l'accession à l'indépendance de tout pays colonisé, il est évident que la tâche de votre Assemblée serait simplifiée en l'occurrence : appeler Félix Moumié et ses compagnons pour leur confier les destinées du Cameroun.

Mais tel n'est pas le cas, et l'expérience toute récente de la Guinée prouve bien qu'une *indépendance réelle* acquise sans effusion de sang est de loin aussi valable que celle de l'Indochine, du Maroc, de l'Indonésie ou telle autre issue de la guerre.

Autrement dit, chaque nationaliste camerounais a le droit d'être fier d'avoir apporté une contribution à la mesure de ses possibilités à la réalisation d'une œuvre grandiose qui ne saurait être la propriété de personne ni d'aucun groupe de Camerounais.

C'est pourquoi ce fut pour nous une grande source de joie et de réconfort d'avoir entendu le leader upéciste réclamer, hier, non pas le pouvoir, mais des *élections démocratiques*.

La parole est maintenant au Chef du gouvernement.

Conclusions :

1° L'accord des Camerounais est unanime pour l'accession de leur pays à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960.

2° La situation intérieure du pays, après quatre années de secousses et de drames douloureux, demande à être assainie afin de permettre à cette indépendance d'intervenir dans un Cameroun paisible et uni.

3° Une amnistie générale et inconditionnelle, suivie de nouvelles élections générales sous contrôle international, constituent les mesures propres à réaliser l'assainissement indispensable.

4° De nouvelles élections organisées maintenant, sous contrôle de l'ONU, doteraient le Cameroun d'une assemblée disposant de la popularité, donc de l'autorité nécessaire pour se livrer aux grandes tâches préparatoires de l'indépendance :

- Elaboration de la Constitution.
- Pourparlers en vue de la réunification.

- Plans de développement économique.
- Assainissement budgétaire et réduction du train de vie de l'Etat.
- Préparation des cadres pour la relève.

Pour conclure, le CRFN, par ma voix, en appelle instamment à l'esprit de compréhension et de conciliation de tous les Camerounais en cette circonstance historique, afin qu'ils oublient leurs querelles et leurs petits intérêts pour ne voir que l'intérêt supérieur du pays.

J'appelle au secours également la délégation française. La France doit comprendre nos réactions et nos préoccupations. Nous avons beaucoup trop de respect et d'admiration envers le chef actuel de la France, le général de Gaulle, pour pouvoir mettre en doute ses intentions sur le Cameroun. Précisément, nous proposons une solution démocratique, parce qu'elle nous paraît être la seule susceptible de lever les hypothèques et les suspicions, et d'harmoniser définitivement les rapports des deux peuples. Un geste du Gouvernement français serait certainement de nature à faciliter la tâche de l'ONU, et le Cameroun ne l'oubliera pas.

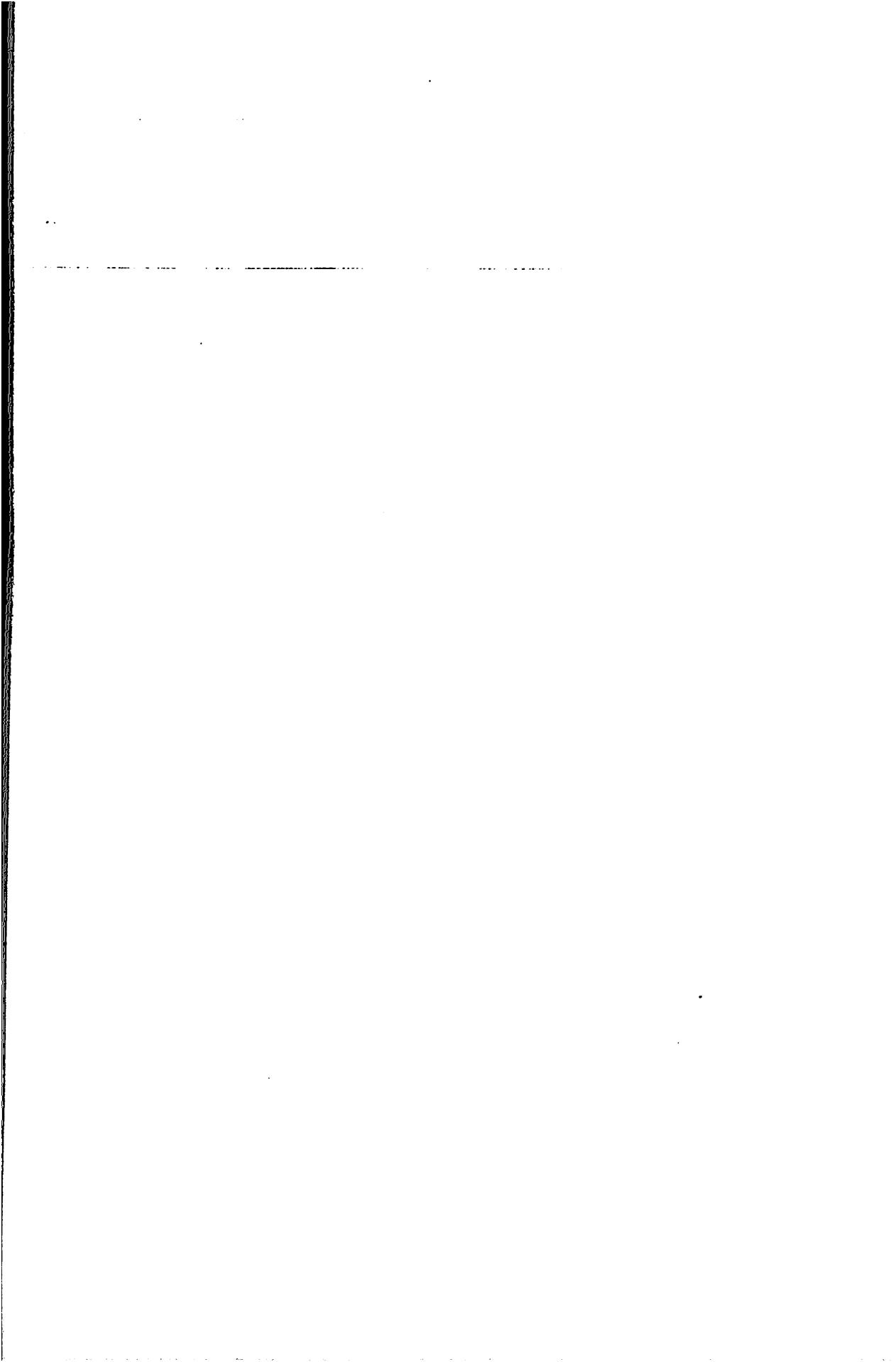
J'en appelle enfin à l'ONU pour qu'elle trouve au problème camerounais une solution conforme aux principes de la Charte, laquelle vise au maintien de la paix dans le monde.

Je supplie toutes les nations ici présentes de ne pas enfermer le problème camerounais dans l'orbite des querelles entre l'Est et l'Ouest. Ce serait préparer notre ruine et non notre indépendance.

Le Cameroun désire avoir la collaboration et la coopération de tous les pays du monde, en vue de son édification et de son développement. Il est beaucoup trop petit pour être mêlé dans les querelles des « Grands » qui l'écraseraient par leur choc. Devenus indépendants et réellement maîtres de leurs destinées, les Camerounais sauront s'organiser, avec l'assistance des autres nations, pour lutter contre toutes les formes de péril.

Appelées à porter leur arbitrage dans ce cas dont il serait vain de nier le caractère délicat et complexe, les Nations unies sauront mettre utilement à profit ce principe du réarmement moral : « Rechercher ce qui est juste et non qui a raison. »

J'en ai fini et vous remercie, Monsieur le Président.



Index des noms de personnages et des lieux cités

(A)

Abidjan, 60
Adamaua, 54
Afrique, 61, 62, 66, 67, 93, 103, 107, 108
Afrique noire, 44, 47, 59, 62, 63, 64, 81, 90, 103
Afrique du Nord, 62, 109
Afrique occidentale française
Alauze (Priso), 102
Allemagne, 45, 67, 68, 84
Algérie, 76
Amérique centrale, 67
Amérique latine, 109
Amougou (Philippe), 46
Angleterre (cf. Grande Bretagne)
Asie, 108
Assalé (Charles), 50, 80
Assigui Tchungui (Charles)
Atangana (Ignace)
Aujoulat (Dr), 47, 56, 85, 93, 94, 107, 116
Aumeran (Général), 109
Azombo Nsomato, 48

(B)

Bafoussam, 102
Bagal (Guillaume), 50, 104
Balafrej (Ahmed)
Balla (Benoît), 107

Bali, 85
Bamako, 48
Bamiléké, 52, 56, 115
Bamoun, 53
Bandoeng, 106, 108, 109
Bebey Eyidi (Marcel)
Belgique
Ben Arafa, 109
Ben Youssef, 109, 149
Bindop (Gabriel), 116
Bisch, 55
Brazzaville, 121
Buéa, 84

(C)

Caire, 106, 107
Chine populaire, 62, 90
Churchill (Winston)
Cohen (Benjamin), 108, 111
Cordier (Dr), 90
Côte de l'Or (cf. Gold Coast)
Côte d'Ivoire, 45, 46, 58

(D)

Dahomey, 181
Dakar, 60, 121, 193
D'Arboussier (Gabriel), 47
Defferre (Gaston), 152, 153, 168, 170, 179, 183, 185, 188, 218, 224, 229, 231, 251

Dibombari, 176, 179, 183
Dja et Lobo, 115, 123, 243
Djoum, 116
Djoumessi (Mathias), 48
Dorsinville, 114, 119, 166, 190
Douala, 45, 48, 49, 55, 64, 100, 115, 123, 125, 142, 143, 144, 146, 154, 181, 183, 201, 211, 227, 242
Douala Manga Bell, 46, 47, 52, 57, 70, 71, 73, 85, 94, 134, 160, 170, 246
Dschang, 55, 64, 72, 73, 78, 79, 80
Ducros (Capitaine), 54

(E)

Ebolowa, 175, 179, 183, 184, 185
Eboule (Etienne), 116
Edéa, 123, 125, 187
Egypte
Egypte, 76, 90, 109, 201, 202, 205, 217
Emelie (Pierre)
Emelie (Pierre), 116
Eoné (Oscar)
Eona (Oscar), 123
Eséka, 50, 51, 54, 78, 90, 123, 124, 155, 187
Etats-Unis d'Amérique, 82, 87, 133, 184, 191, 192, 196, 205, 216
Europe, 87, 191, 193, 204
Ewondo, 146

(F)

Faure (Egar), 109, 151, 161
Fenner (Brockway), 201
Finlande, 107
Fort-Foureau, 119, 122, 126, 131, 136
Fosso (François), 200
France, 46, 59, 67, 68, 82, 84, 85, 89, 92, 93, 94, 101, 104, 106, 107, 108, 109, 120, 128, 129, 130, 132, 136, 142, 143, 150, 151, 152, 153, 190, 201, 217, 223, 224, 228, 233, 234, 240, 241, 244, 251
Fouda (André), 46
Fozo'o Ekabe, 116

(G)

Garous, 122
Gold Coast, 57, 63, 106, 203
Gouetch (Michel), 116
Grand-Bassam, 45, 63
Grande-Bretagne, 67, 68, 92, 93, 107, 128, 191, 216
Grunitsky, 179, 207
Guatemala, 193
Guidon Lavallée, 154, 155
Guinée, 233

(H)

Habib Bourguiba
Hitler, 192
Helsinki, 107
Ho Chi Minh, 62
Hoffherr, 50, 79
Houphouët-Boigny, 46, 47, 58, 80, 184, 218, 226
Huber, 102, 116, 172, 243

(I)

Inde, 92, 106, 201
Indonésie, 109, 154, 196, 207, 224, 217
Italie, 45

(J)

Japon, 45, 90
Joud (Edmond), 50, 122, 123

(K)

Kamen (Sakeo), 116, 200
Kenya, 197
Khartoum, 201
Kingué (Abel), 80, 83, 116, 200
Kohn (Emile), 116
Kribi
Kumba, 66, 75, 83, 250
Kwame Nkrumah, 106

(L)

Lagos
Laniel, 109
Liban, 154
Logone et Chari, 119
Londres, 87, 165, 202

(M)

Madagascar, 81, 152, 205, 218
Mahop (Pierre), 116
Makarios (Mgr), 205
Manga Lobe, 48
Mantia (Victor), 200
Marshall (Général), 192, 193
Maroc, 109, 149, 152, 153, 164, 184,
193, 203, 207, 216, 233, 245
Martel (Pierre-Albin)
Matomb, 123
Meiganga, 54
Mbanga, 118
Mbida (André-Marie) 162, 172, 184,
238, 244, 251, 254, 256, 257
Mbong (Joseph), 116
Medou (Gaston), 48
Mayi Matip (Théodore), 201
Mekou (Samuel), 116
Mendès-France (Pierre), 109, 146
Messmer (Pierre), 160, 170, 172,
179, 188, 229
Molcahy, 119
Mollet (Guy), 151, 169, 170, 177,
193
Mom, 218
Montout (Vincent), 124, 125
Moumié (Félix), 100, 104, 106, 116,
200
Moumié (Marthe), 200
Mouthe (Roland), 116
Moyen-Orient, 193
Mungo, 68, 118

(N)

Nasser (Gamal Abdel), 106, 107,
129
New-Bell, 102, 211
New-Dehli, 129

New York, 46, 71, 85, 129
Ngambe, 123, 125
Ngaoundéré, 54, 122
Ngapeth (M"), 116
Ngom (Jacques), 81
Ngoye (Marguerite), 200
Ngoyok (Sara), 203
Mgué (Elie), 200
Nicolas (Gouverneur), 46
Nigeria, 63, 77, 93, 95, 110, 146,
165, 171, 181, 197, 202, 203
Ninine, 130, 231, 236, 237
Njock (Aloys), 200
Njoya Arouna, 46
Nkongsamba, 54
Ntem, 123

(O)

Okala (Charles René), 177, 180, 231
Olivier-Lecamp (Max), 142
Omob (Gertrude), 200
Ouandié (Ernest), 83, 100, 104, 116,
200
Oubangui-Chari, 67
Ouandie (Martha), 200
Ouezzin Coulibaly, 226

(P)

Paris, 64, 84, 87, 102, 108, 109, 120,
145, 164, 170, 188, 207, 215, 238
Philippines, 131
Pignon, 130
Pincau (Christian), 153
Pinelli (Eugène), 123, 124
Pologne, 129, 130
Pouma, 124
Pré (Roland), 103, 104, 105, 106,
108, 110, 113, 114, 116, 117, 120,
121, 127, 128, 136, 137, 138, 142,
145, 147, 154, 155, 162, 166, 170,
185, 228

(R)

Rikhi Jaïpal, 106
Roosevelt (Franklin D.), 191
Russie — voir Union soviétique

(S)

Sakbayémé, 123, 125
Saller (Raphaël), 233
Saigon, 129
Sanaga Maritime, 50, 123, 124, 125,
186, 187, 230, 256
San-Francisco, 45, 68, 85
Scheyven, 119
Sénégal, 105
Sendé (Jean-Paul), 116, 200
Senghor (Léopold), 69
Sidi Mohammed ben Youssef (cf.
Ben Youssef)
Soppo Priso (Paul), 49, 152, 160,
181, 182, 188, 197, 229, 250
Soucadaux, 79, 105
Stockholm, 64
Sylla (D'), 226
Syrie, 106, 130, 154
Soudan, 202, 204
Sangmélima, 123
Suède, 64

(T)

Takala (Célestin), 48
Teitgen (Pierre-Henri), 128, 154,
170
Tiko, 108, 111
Togo, 47, 85, 94, 129, 137, 138, 169,
170, 171, 181, 203, 218, 224, 230,
238, 251
Toulouse, 201
Tunisie, 109, 151, 152, 153, 164,
193, 207, 216, 233, 245

(U)

Um Nyobe (Mme), 115
Um Nyobè (Ruben), 147, 154, 199,
222, 248, 251
Um Yomb (Raphaël), 125
Union soviétique, 59, 60, 62, 82,
106, 109, 191, 192, 193, 196

(V)

Victoria, 87, 154
Vietnam, 62
Verrico (Maurice), 129

(W)

Wattler, 73
Wouri, 143, 227

(Y)

Yacoubou, 116
Yang, 119
Yaoundé, 50, 64, 75, 90, 100, 106,
115, 120, 121, 122, 123, 142, 143,
144, 146, 167, 177, 183, 227, 247,
250, 252
Yetna (Pierre), 116
Yobel (Daniel), 123

(Z)

Zoatoubsi, 247

Table des matières

PRÉSENTATION	5
INTRODUCTION. <i>L'Etat-historien</i> , par J.A. MBEMBE	9
Le conflit des interprétations (14). Qu'est-ce que la vérité ? (21) Les sources et leur traitement (27). Identité historique et invention du politique (36).	
ÉCRITS DE RUBEN UM NYOLBÈ	43
A. Rapports de congrès	
1. <i>Rapport présenté au premier Congrès de l'Union des populations du Cameroun (Dschang, 10 avril 1950)</i>	43
Signification et buts de l'UPC (45). Le RDA (48). Le problème de tutelle (57). « Nous ne sommes pas seuls » (58). Seule la lutte paye (61). La lutte pour la paix est inséparable de la lutte pour la liberté (63).	
2. <i>Intervention de Um Nyobè au Congrès de Kumba (14-17 décembre 1951)</i>	66
La division arbitraire du Cameroun (67). Les Nations unies et le problème camerounais (68). L'union des populations du Cameroun (70). Organisation de l'UPC (72). Nos difficultés (73). Il faut l'union (74). Une seule condition de succès : s'unir (76). Pour un comité de l'unité camerounaise (76).	

3. <i>Rapport présenté au deuxième Congrès statutaire de l'union des populations du Cameroun (Eséka, 29 septembre 1952)</i>	78
Réunification du Cameroun (83). Quelle voie nous proposent les autres ? (91) L'indépendance amènerait-elle un recul au Cameroun ?(92)	
B. Ecrits sous Maquis	99
1. <i>Signification historique du drapeau camerounais</i>	100
2. <i>Peuple camerounais, aide-toi, le ciel t'aidera</i>	104
Le peuple de France est à nos côtés (107). C'est à nous qu'il appartient de décider (108).	
3. <i>Lettre au Secrétaire général de l'organisation des Nations unies</i>	112
L'épreuve de force prépare la venue et entoure le travail de la Mission de visite (113). La politique du gouvernement obtient la caution de la Mission de visite (118). Le maintien de l'ordre colonial et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (121). Un principe juridique à éclairer (125).	
4. <i>1956 : année de l'unité nationale pour l'avènement d'un Etat kamerunais indépendant et souverain</i>	134
5. <i>Deux seules conditions pour dénouer la crise kamerunaise</i>	141
Le nationalisme kamerunais, base de l'union nationale (142). L'UPC, avant-garde du nationalisme kamerunais (143). Pour une large union nationale (147). La France doit accepter la négociation et créer les conditions d'une négociation libre avec le Kamerun (150). Dialogue et non guet-apens (154).	
6. <i>Une victoire populaire que le gouvernement français veut utiliser contre le peuple kamerunais. La dissolution de l'assemblée territoriale</i>	158
Trois grandes victoires populaires (158). Dissolutions de l'assemblée territoriale (160).	
7. <i>A propos des prochaines élections à l'assemblée territoriale</i>	168
Abstention ou participation ? (168) Pour l'abstention (169). Toujours les « oppositions africaines » (171). Notre victoire est certaine (173).	

8. <i>Lettre ouverte à M. Soppo Priso, Secrétaire général du courant d'Union nationale</i>	175
Un congrès fantôme (175). Une représentation nécessaire (176). La vraie signification de l'Union nationale (176). Succès théorique de M. Defferre (181). Nous ne voulons pas être complices (182). La cause et les hommes (184). Le peuple kamerunais ne votera pas (184). Une dernière chance (185).	
9. <i>Comment le massacre des Kamerunais a été préparé et consommé par le gouvernement français</i>	186
Les responsabilités entières se situent du côté français (187). Les élections du 23 décembre ont aggravé l'impasse (189). Les Nations unies doivent prendre leurs responsabilités (190). Le peuple kamerunais continue la lutte pour l'unité et l'indépendance immédiates (190).	
10. <i>Charte de l'Atlantique et pacte atlantique. Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes</i>	191
Charte de l'Atlantique (191). Pacte atlantique (192). Les deux blocs et la lutte anticolonialiste (194).	
11. <i>Venant au secours des colonialistes français, le gouvernement britannique vient de consommer un complot contre le mouvement national kamerunais</i> De quoi s'agit-il au juste ? (200). Que faire ? (207).	199
12 <i>Orientation et rôle éducatif de l'UPC</i>	209
La légalité statutaire d'un comité des détenus (210). Qui est qualifié pour éduquer les membres de l'UPC ? (212) Orientation de l'UPC (213) L'UPC et les idéologies politiques (214). Comment se poser le problème de l'éducation au sein de l'UPC ? (218)	
13. <i>Pour le dénouement de la crise kamerunaise</i>	222
A. Note-mémoire à l'attention du gouvernement français (222). Amnistie (223). Liquidation du vide politique (227). Reconnaissance de l'indépendance (234). Rien ne peut se bâtir sur les dépouilles de l'UPC (236).	
B. <i>Lettre à M. André-Marie Mbida, Premier ministre de l'Etat sous tutelle du Cameroun (238).</i> Où en sommes-nous ? (238). Vous devez prendre position (243). Le danger du tribalisme et du régionalisme (245).	

14. <i>Lutte unie sur tous les fronts pour la libération du Kamerun du joug colonial</i>	249
Où en est le problème kamerunais ? (249) La politique d'usurpation des valets colonialistes (251). Nous devons combattre les défaitistes (252). Comment dénouer la crise camerounaise (256). Pour faire échec au complot (257). La lutte sur tous les points (258).	
ANNEXES	261
Déclaration faite devant la 4 ^e Commission de l'Assemblée générale des Nations unies par M. Anatole Kameny et le Dr Marcel Bebey Eyidi, délégués de l'Association des notables camerounais (262). Déclaration de M. Bebey-Eyidi Marcel, Président du Comité pour le regroupement des forces nationalistes à la 884 ^e séance du Conseil de tutelle des Nations unies, relative au problème camerounais (274).	
INDEX DES NOMS DE PERSONNAGES ET DES LIEUX CITÉS	289

594917 - Janvier 2015
Achevé d'imprimer par

